UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01434503 7

ARCHIVES CURIEUSES

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE.

PARIS — IMPRIMERIE DE BOURGOGNE ET MARTINET
RUE DU COLOMBIER, 30.

ARCHIVES CURIEUSES

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS LOUIS XI JUSQU'A LOUIS XVIII,

OU

COLLECTION DE PIÈCES RARES ET INTÉRESSANTES, TELLES QUE CHRONIQUES, MÉMOIRES, PAMPHLETS, LETTRES, VIES, PROCÈS, TESTAMENS, EXÉCUTIONS, SIÉGES, BATAILLES, MASSACRES, ENTREVUES, FÊTES, CÉRÉMONIES FUNÈBRES, ETC., ETC., ETC.,

PUBLIÉES D'APRÈS LES TEXTES CONSERVÉS A LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE, ET ACCOMPAGNÉES DE NOTICES ET D'ÉCLAIRCISSEMENS;

Ouvrage destiné à servir de complément aux collections Guizot, Buchon, Petitot et Leber;

PAR M. L. CIMBER

ET

F. DANJOU,

EMPLOYÉ AUXILIAIRE A LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE, MEMBRE DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

1re SÉRIE. — TOME 11e.

PARIS.

BEAUVAIS, MEMBRE DE L'INSTITUT HISTORIQUE,

Rue Saint-Thomas-du-Louvre, n° 26.

1836.

DC
3
A67
v. 11

LA LIGUE.

L'attaque éveille la défense, et le jour où la nouvelle religion leva son glaive, l'ancienne saisit son bouclier. Mais avant que la guerre se déclare d'une manière ouverte et s'engage d'une manière définitive, il faut que la sympathie d'une commune querelle rapprochant les individus assujettisse leurs volontés sous un seul chef, dirige leurs pensées vers un seul conseil, et concentre leurs forces dans une seule action. Dès l'année 1576, le besoin d'arrêter la marche envahissante de la réforme avait affecté assez profondément les esprits, le siècle offrait déjà les symptômes assez prononcés d'une coalition, pour qu'un homme osât en dresser les bases et en prendre la conduite. Cet homme était le cardinal de Lorraine, appartenant à la maison de ces mêmes Guises que l'on voit depuis, à son exemple, combattre héréditairement les progrès du calvinisme, et donner au monde le singulier spectacle d'une famille prenant sous son patronage la religion d'un peuple. Les membres de cette famille, conciliant en ap-

parence ou en réalité tous leurs devoirs, se montrèrent à la fois catholiques zélés et sujets fidèles. Aucune accusation grave n'atteignit du moins le désintéressement de leur amour pour l'Église jusqu'à l'époque fatale où la Ligue plus menacée devint plus menaçante, et où la mission de défendre l'autel, en imposant aux efforts de la piété de nouvelles luttes, offrit aux regards de l'ambition de nouvelles espérances. En effet, le monarque sans postérité laissait un hérétique pour régner sur un peuple qui préférait la légitimité de la foi à la légitimité du sang. Le duc de Guise, aimé de ce peuple, se trouvait ainsi dans une position telle qu'on pouvait à la fois attribuer ses actes au dévouement et à l'intérêt. On verra plus tard comment il mourut, comment le cardinal de Bourbon essaya la couronne, enfin comment Henri IV se soumit les peuples en se soumettant à leurs croyances.

La Ligue, jugée diversement par les auteurs qui en ont écrit l'histoire, a été le sujet de plusieurs opinions qui n'ont encore ni atteint l'évidence d'une démonstration sans réplique, ni acquis l'autorité d'un assentiment sans exception. Les avertissements semés dans ce volume ont surtout pour but de diriger l'attention des lecteurs vers le nœud des principales difficultés. On a eu le double soin de ne rien omettre et de ne rien affirmer. Toutefois, les pièces dont nous nous occupons se modifiant l'une l'autre, les notices participent jusqu'à un certain point

de cette valeur relative, et il faut la lecture de toutes pour connaître l'impartialité de chacune.

Il reste à justifier l'omission de pièces qui ont pour objet spécial de constater la dépravation des grands; on a pensé qu'il valait mieux ne pas faire rougir le vice que de faire rougir la vertu. Les désordres dont ces pièces tracent la hideuse peinture ne sont que trop connus, et la postérité n'a pas besoin, pour y croire, de certificats aussi scandaleusement détaillés. Chacun sait que les derniers excès ne tiennent pas aux derniers rangs; les faiblesses de l'humanité la suivent partout, et l'habitude de ceux qui règnent n'est pas de régner sur eux-mêmes.

Protestation des liguez.

faicte en l'assemblée de Mildebourg, au mois de décembre dernier passé.

M. D. LXXXV.

AVERTISSEMENT.

Ce traité, dont l'existence est peu connue, l'authenticité douteuse, et auquel le manifeste de la Ligue semblerait faire ci-après allusion dans la phrase suivante : « Estant bien certain qu'ilz ont depuis peu » envoyé pratiquer les princes protestans d'Allemaigne pour avoir des » forces, affin d'opprimer les gens de bien plus à leur aise ; » ce traité, disons-nous, présenterait, quant aux événements de l'époque, les calvinistes comme agresseurs. Il prouverait, en outre, que Henry III, en se séparant de la Ligue, n'était pas libre dans ses déterminations et agissait sous une influence menaçante. Enfin, comme toutes les pièces qui appartiennent au même parti, il laisserait percer le mépris du catholicisme et le projet de son extinction. Les dernières lignes du moins motiveraient cette dernière remarque.

PROTESTATION

DES LIGUEZ,

FAICTE EN L'ASSEMBLÉE DE MILDEBOURG,

16 DÉCEMBRE 1584.

Les ambassadeurs de Élisabeth, par la grace de Dieu Roine de France, Angleterre et Yrlande, Henry de Bourbon, Roy de Navarre, sérénissime du Roy, protecteur d'Escosse, et très hault et très illustre prince pallatin, duc de Casemir (1), duc de Dommerault, langrave de Hest, duc de Witemberg, prince d'Orenge; les seigneurs des ligues des Suisses, prince de Condé, ville de La Rochelle, et associez, tous fourniz de procuration et tout pouvoir à ce requis, ont convenu ensemblement à la ville de Mildebourg, le seiziesme jour de décembre dernier passé;

Après avoir esté remonstré par le Docteur l'estat calamiteux de la chrestienté, la source de tant de maux, la nécessité d'y prévoir par tous les dessusdictz, comme estans uniz de mesme volonté, conféré par ensemble les moyens propres pour y remédier; partant, suyvant la-

(1) Jean Casimir de Bavières, comte Palatin, fut élevé à la cour de Henri II. De retour dans ses états, il tourna ses armes contre la France et fut un des auxiliaires puissants du parti huguenot.

quelle remonstrance a esté accordé pour le restablissement de ladicte chrestienté, ce qui s'ensuyt :

Sçavoir, que le Roy de France sera sommé de tenir l'édict de pacification par luy naguères faict, et pour l'asseurance, auctorité et entretenement dudit édict, fera donner la foy publique par ses Estatz, avec la sienne signée et jurée publiquement, en plaine assemblée, et à son refus luy dénoncer au nom de tous les dessusdits n'avoir avec luy aucune société ny amitié ;

Protestant de recouvrir les réparations que besoing sera, au cas que par son refus aucun trouble advienne en la chrestienté. Et audit cas, les dessusdictz ambassadeurs, au nom desdictz Roys, princes, protestans et associez, ont tous juré et promis, advenans qu'il convienne user de forces pour contraindre le Roy de France à l'accomplissement de ses promesses, que respectivement ilz fourniroient gens et argent, le quinziesme jour d'avril prochainement venant.

Sçavoir, que la Royne d'Angleterre fournira cinq mille reistres, quatre mille Suisses, sans y comprendre le secours de douze mille Anglois que Sa Majesté entend faire descendre à l'endroict le plus commode en France, selon l'advis du Roy de Navarre, prince de Condé, et associez;

Le comte palatin, quatre mille reistres; le prince de Casemir, quatre mille reistres ; le duc de Dommerault, quatre mille reistres ; le reingrave, deux mille cinq cens reistres ; Witemberg, deux mille reistres. Lesdictz seigneurs des Ligues, sans la levée d'Angleterre, fourniront cinq mille Suisses; le Roy protecteur et conseil d'Escosse, deux mille Escossois. Le Roy de Navarre, prince de Condé, associez, ont promis de mettre en campaigne vingt-cinq mille hommes harquebusiers, quatorze mille chevaux.

Ont aussi promis le Roy de Navarre et prince de Condé,

tous en leurs noms, qu'eux faisans et portans fortz pour leurs associez, quant faisant la paix, ilz fourniront, satisferont selon et ainsi qu'il est capitulé plus particulièrement par ladicte Majesté des Roys, potentatz et princes dessusdictz; a esté promis et juré que l'un ny l'autre ne pourra faire aucune trefve ne paix avec le Roy de France que du consentement de tous les dessusdictz.

Pour l'Estat d'Escosse, les ambassadeurs, protecteur et conseil du royaume, ont promis et juré ne rien produire contre le Roy.

Et ce pendant la Roine d'Angleterre a promis et délégué juges en Angleterre, Allemagne et Suisses, au bois de la Roine d'Escosse, à la solicitation et prière de messieurs les princes d'Allemagne à la confession de Augsbourg, ont promis faire, dans le mois de may, tenir leur docteur dans la ville de Basle, en Suisse, pour déterminer les poincts de la saincte Cène et des autres articles, desquelz pour accorder avec les autres reigles, qui sera par lettres de tous congnue.

Le duc Auguste y envoyera ses députez, afin que tous differens estans assouppis le chemin soit ouvert à la restitution du repos publicq. Le prince d'Orenge sera maintenu en tout et par tout, sauf à ouyr les conclusions des estatz au Pays-Bas pour y pourveoir.

A esté aussi accordé par tous et unanimement promis de se trouver en personne, ou par leurs députez, à la première journée impérialle, pour, d'une mesme voix, avec les princes et comtes de l'empire, requerir la réunion du domaine dudit empire, détenu à faux de l'évesque de Rome et autres (1).

(1) On trouve aussi dès le mois de juillet de l'année 1585, *une instruction pour traiter avec la Reine d'Angleterre et autres princes étrangers, baillée par le Roi de Navarre au sieur de Segur.* Cette pièce, imprimée dans les œuvres

Sçachent tous que la source de telles calamitez qui se présentent à noz yeux procède de l'hérésie qui court par la chrestienté, dont Dieu nous vueille tost préserver.

de Duplessis Mornay, qui en est l'auteur, contient l'exposé de tous les motifs qui devoient décider les princes protestants à se liguer pour le triomphe de la nouvelle religion.

FIN.

DECLARATION

DES CAVSES

QVI ONT MEV MONseigneur le Cardinal de Bourbon, et les Princes, Pairs, Prelats, et Seigneurs, Villes et Communautez Catholiques de ce royaume, de s'opposer à ceux qui veulent subuertir la Religion et l'Estat.

1585.

AVERTISSEMENT.

Ce manifeste, écrit d'un style noble, ferme et précis, mérite une attention particulière. Il proclame la Ligue et doit servir à expliquer jusqu'à la fin ses actes et ses paroles. On y trouve la notification officielle et complète des raisons qui unissent les catholiques. Il s'agit de sauver la foi, menacée par l'admission au trône d'un prince hérétique, par les armements, à l'intérieur et à l'extérieur, des protestants, et par leur crédit sur l'esprit aveuglé de Henry III qui leur sacrifie ses serviteurs, ses trésors et ses serments.

Ce même manifeste touche, mais secondairement, aux autres besoins de l'État, aux priviléges de la noblesse et aux libertés de la nation. Tous les ouvrages des catholiques seront animés du même esprit, porteront avant tout l'empreinte du caractère religieux.

DÉCLARATION

DES CAUSES QUI ONT MEU

MGR LE CARDINAL DE BOURBON (1),

ET LES PRINCES, PAIRS, PRÉLATS, SEIGNEURS,

VILLES ET COMMUNAUTEZ CATHOLIQUES DE CE ROYAUME DE FRANCE,

DE S'OPPOSER A CEUX QUI VEULENT SUBVERTIR LA RELIGION CATHOLIQUE ET L'ESTAT.

Au nom de Dieu tout-puissant, Roy des Roys, soit manifeste à tous que, ayant la France depuis vingt-quatre ans esté tourmentée d'une pestilente sédition meue pour subvertir l'ancienne religion de noz pères (qui est le plus fort lien de l'Estat), on a usé de remèdes, lesquels, contre l'espérance de leurs Majestez, se sont trouvés plus propres à nourrir le mal qu'à l'estaindre, n'aians eu de la paix que le nom, et laissé le repos qu'à ceux qui l'avoient troublé, demeurans les gens de bien scandalisez en leurs ames et intéressez en leurs biens.

(1) Charles, cardinal de Bourbon, fils de Charles de Bourbon, duc de Vendôme, né le 22 décembre 1523, mort en 1590. Cette Déclaration, est le manifeste de la Ligue.

Et, au lieu du remède qu'avecques le temps on pouvoit espérer de ces maux, Dieu a permis que les derniers Roys soient mortz jeunes, sans enfans habiles à succéder à ceste coronne, et ne lui en a pleu donner encores à nostre Roy, au grand regret de tous les gens de bien, qui n'ont obmis et n'obmettront chose à eux possible pour en impétrer de la bonté de nostre Dieu; de sorte qu'estant demeuré seul de tant d'enfans que Dieu avoit donnés au feu Roy Henry, il est trop à craindre que ceste maison s'en aille, à nostre malheur, estainte sans aucune espérance d'avoir lignée, et qu'à l'establissement d'un successeur en l'Estat royal il n'advienne de grands troubles par toute la chrestienté, et peut-estre la subversion de la religion catholique, apostolique et romaine en ce roiaume très chrestien, auquel l'on ne souffriroit jamais régner un hérétique, attendu que les sujetz ne sont tenuz de recongnoistre ny souffrir la domination d'un prince qui s'est séparé tant de fois de la religion catholique, estant le premier serment que noz Roys font, lorsque l'on leur met la coronne sur la teste, que de maintenir la religion catholique, apostolique et romaine, soubz lequel serment ilz reçoivent celui de fidélité de leurs subjets, et non autrement.

Toutefois, depuis la mort de feu Monseigneur, frère du Roy (1), les prétentions de ceux qui, par profession publique, se sont tousjours monstrez persécuteurs de l'Église catholique, ont été tellement appuiées et favorizées qu'il est grandement requis d'y donner prompte et sage provision, afin d'éviter les inconvéniens trop apparens dont la calamité est desjà cogneue à tous, les remèdes

(1) François, duc d'Alençon, d'Anjou et de Brabant, mourut le 11 juin 1584, âgé de trente ans. La relation de sa mort, par Berson, son confesseur, a été insérée dans le volume précédent.

à peu, et la façon de les appliquer presque à personne.

Et d'autant plus que l'on peut assez juger, par les grands préparatifz et praticques qu se font partout, levées de gens de guerre, tant dedans que dehors le royaume, et retention des villes et places fortes qu'ilz devoient avoir remises dès long-temps entre les mains du Roy, que nous sommes fort proches de l'effect de leurs mauvaises intentions, estant bien certain qu'ilz ont depuis peu envoyé pratiquer les princes protestans d'Allemaigne, pour avoir des forces afin d'opprimer les gens de bien plus à leur aise; comme aussi leur desseing n'est autre que de se saisir et asseurer des moiens nécessaires pour renverser la religion catholique, qui est l'intérest commun de tous, et principalement des grands, qui ont cest honneur de tenir les premières et principales charges et dignitez de ce royaume, lesquels on s'efforce de ruiner du vivant du Roy mesme ou souz son authorité, afin que, n'y ayant plus personne qui à l'advenir se puisse opposer à leurs volontez, il soit plus aisé de faire le changement qu'on prépare en la religion catholique, pour s'enrichir du patrimoine de l'Église, suivant l'exemple de ce qui a esté fait en Angleterre.

Mesmes que chacun cognoist assez et voit à l'œil les déportemens et actions d'aucuns qui, s'estans glissez en l'amitié du Roy, nostre prince souverain (la majesté duquel nous a toujours esté et sera saincte et sacrée), se sont comme saisis de son auctorité, et, pour se maintenir en la grandeur qu'ilz ont usurpée, favorizent et procurent par tous moyens l'effect des susdites prétentions, et ont eu la hardiesse et le moyen de pouvoir esloigner, d'auprès du Roy non-seulement les princes et la noblesse, mais tout ce qu'il a de plus proche, n'y donnant accès qu'à ce qui est d'eux.

A quoy ilz ont desjà tant avancé qu'il n'y a plus personne qui ayt part en la conduite et administration de l'Estat, ny qui exerce entièrement sa charge, ayants les uns esté despouillez du tiltre de leur dignité, et les autres du pouvoir et function, encore que le nom vain et imaginaire leur soit demeuré.

A aussi esté fait le semblable à l'endroict de plusieurs gouverneurs de provinces, capitaines de places fortes et autres officiers, ausquels on a fait quitter et remettre leurs charges moyennant quelque récompense en deniers qu'ils ont receu contre leur gré et volonté, et pour ce qu'ils n'osoient refuser ceux qui avoient pouvoir de les y contraindre; exemple nouveau et non jamais pratiqué en ce roiaume, d'oster par argent les charges à ceux ausquels elles avoient esté données pour récompense de leur vertu et fidélité; et par ce moyen se sont renduz maistres des armes par mer et par terre.

Et essaye-l'on tous les jours de faire le semblable aux autres qui en sont prouveuz, si bien qu'il n'y a plus personne qui se puisse asseurer et qui ne soit en crainte qu'on luy ravisse et oste des mains sa charge, combien que, lui ayant esté donnée pour son mérite, il ne puisse et n'en doive estre despouillé, par les loix du roiaume, sinon pour quelque juste et raisonnable considération, ou qu'il ayt failly et qu'il soit cogneu en justice de sa faute.

Ils ont aussi tiré à eux tout l'or et l'argent des coffres du Roy, ausquels ils font mettre les plus clairs deniers des receptes générales pour leur profit particulier, tenans à leur dévotion tous les gros partis et ceux qui les manient, qui sont les vrais chemins pour disposer de ceste coronne et la mettre sur la teste de qui bon leur semblera.

Et de là est advenu qu'abusant de la facilité des subjets l'on s'est peu à peu desbordé à plus griefves surcharges, non-seulement esgales à celles que la calamité de la guerre avoit introduit (desquelles rien n'a esté remis en la paix), mais à infinies autres oppressions naissantes de jour en jour à l'appétit de leurs volontez desréglées.

Il avoit paru quelque rayon d'espérance, quand, sur les fréquentes plaintes et clameurs de tout le royaume, on publia la convocation des Estats-Généraulx à Bloys, qui est l'ancien remède des playes domestiques et comme une conférence entre le prince et les subjets, pour venir ensemble à compte de la deue obéissance d'une part et de la deue conservation d'autre, toutes deux jurées, toutes deux nées avec le nom royal et règles fondamentalles de l'Estat de France; mais de ceste chère et pénible entreprise ne resta sinon l'authorization du mauvais conseil d'aucuns, qui, se faignans bons politiques, estoient en effect très mal affectionnez au service de Dieu et bien de l'Estat; lesquels ne s'estans contentés de jetter le Roy (de son naturel très enclin à piété) hors de la saincte et très utile délibération qu'à la très humble requeste de tous ses Estats il avoit fait de réunir tous ses subjects à une seule religion catholique, apostolique et romaine, afin de les faire vivre en l'ancienne piété avec laquelle le royaume avoit esté estably, s'estoit conservé, et depuis accreu jusques à estre le plus puissant de la chrestienté, laquelle se pouvoit alors exécuter sans péril et presque sans résistence, luy auroient, au contraire, persuadé estre nécessaire pour son service d'affoiblir et diminuer l'authorité des princes et seigneurs catholiques qui avec grand zèle avoient souvent hazardé leurs vies combatans soubz ses enseignes pour la défense de ladite religion catholique, comme si la réputation qu'ils avoient acquise par leur

vertu et fidélité les eust deu rendre suspects, au lieu de les faire honorer.

Aussi l'abus, qui avoit pris son progrès pied à pied, est depuis tombé comme un torrent en précipice d'une si violente cheute que le pauvre royaume se trouve sur le poinct d'en estre bientost accablé, sans guère d'espérance de salut; car l'ordre ecclésiastique, quelques belles assemblées et justes remonstrances qu'il ait sceu faire, est aujourd'huy opprimé de décimes et de subventions extraordinaires, outre le mespris des choses sacrées de la sainte Église de Dieu, en laquelle désormais tout est tollu ou pollu; la noblesse avilie, asservie, villenée, et tous les jours foulée misérablement de daces et indeues exactions qu'elle paye malgré elle, si elle veut soustenir la vie, c'est-à-dire boire, manger et se vestir; les villes, officiers royaux et menu peuple, serrez de si près par la fréquence des nouvelles impositions, qu'on appelle inventions, qu'il ne reste plus rien à inventer, sinon le seul moyen d'y donner un bon remède.

Pour ces justes causes et considérations, nous, Charles de Bourbon, premier prince du sang, cardinal de l'Église catholique, apostolique et romaine, comme celuy à qui touche de plus près de prendre en sauve-garde et protection la religion catholique en ce royaume et la conservation des bons et loyaux serviteurs de Sa Majesté et de l'Estat, assisté de plusieurs princes, cardinaux, pairs, prélats, officiers de la coronne, gouverneurs de provinces, principaux seigneurs, gentilshommes, de beaucoup de bonnes villes et communautez, et d'un grand nombre de bons et fidelz subjets, faisant la meilleure et plus saine partie de ce royaume, après avoir sagement posé le motif de ceste entreprise, et en avoir pris l'advis, tant de noz bons amis très affectionnez

au bien et repos de ce royaume que des gens de sçavoir et craignans Dieu (que nous ne voudrions offenser pour rien du monde), déclarons avoir tous juré et sainctement promis de tenir la main forte et armer à ce que la sainte Église de Dieu soit réintégrée en sa dignité et en la vraie et seule catholique religion; que la noblesse jouysse, comme elle doict, de sa franchise toute entière, et le peuple soit soulagé; les nouvelles impositions abolies, et toutes creues ostées depuis le règne du roy Charles neuvième (que Dieu absolve); que les parlemens soyent remis en la plénitude de leur congnoissance et en leur entière souveraineté de jugement, chacun en son ressort, et tous subjets du royaume maintenuz en leurs gouvernemens, charges et offices, sans qu'on les puisse oster, sinon en trois cas des anciens establissemens et par jugement de juges ordinaires, ressortissans ès parlemens;

Que tous deniers qui se lèveront sur le peuple soient emploiez à la défense du royaume et à l'effect auquel ils sont destinez, et que désormais les Estats-Généraux, libres et sans aucunes praticques, soient tenuz souvent et selon que les nécessitez du roiaume le requerront, avec entière liberté à chacun d'y faire ses plaintes, ausquelles n'aura esté deuement pourveu.

Ces choses et autres qui seront plus particulièrement déduites, sont le subjet et l'argument de l'assemblée en armes qui se fait pour la restauration de la France, manutention des bons et punition des mauvais, et pour la seureté de noz personnes, qu'on a tasché souventefois, mesmes encore depuis peu de jours, par secrètes conspirations, accabler et du tout ruiner, comme si la seureté de l'Estat dépendoit de la ruine de ceux

qui ont si souvent hazardé leurs vies pour le conserver; ne nous restant plus, pour nous garantir du mal et pour destourner le cousteau qui estoit desjà sur noz testes, sinon de recourir aux remèdes qu'avons tousjours eu en horreur, qui néantmoins sont excusables ou plustost doivent estre trouvez justes quand ils sont nécessaires, et desquelz ne nous voudrions encore à présent aider pour le seul péril de noz vies, si la ruine de la religion catholique en ce royaume et de l'Estat d'iceluy n'y estoit inséparablement conjointe; pour la conservation desquels nous ne craindrons jamais aucun danger, estimans ne pouvoir choisir un plus honorable tombeau que de mourir pour une si sainte et juste querelle, et pour nous acquitter du devoir et obligation qu'avons comme bons chrestiens au service de Dieu, et empescher aussi comme bons et fidèles subjets la dissipation de l'Estat, qui suit volontiers telz changemens.

Protestans que ce n'est contre le Roy nostre souverain seigneur que prenons les armes, ains pour la deffense et tuition de sa personne, de sa vie et de son Estat, pour lequel nous jurons et promettons tous d'exposer noz biens et noz vies, jusques à la dernière goutte de nostre sang, avec pareille fidélité qu'avons fait par le passé, et de poser les armes aussitost qu'il aura pleu à Sa Majesté faire cesser le péril qui menace la ruine du service de Dieu et de tant de gens de bien; ce que nous la supplions très humblement vouloir faire au plustost, tesmoignant à chacun par bon et vrai effect qu'il est Roy très chrestien, ayant la crainte de Dieu et le zèle de la religion emprainte en son ame (ainsi que nous l'avons tousjours cogneu), et comme bon père et Roy la conservation de ses subjets. En quoy faisant Sa Majesté sera obéye, recogneue et

honorée de nous et de tous ses autres subjets, avec une très grande bienveuillance.

Et combien que Sa Majesté peust justement estre requise, pour le grand bien de ses subjets et empescher les factions et partialitez à l'advenir sur le différent de la succession, s'il décédoit sans enfans masles (que Dieu ne veuille), de déclarer celuy que les loix nomment et appellent pour vray et légitime successeur de la coronne, nous nous en abstiendrons toutesfois, de peur que les meschans ne prennent occasion de calomnier noz actions, comme si nous, cardinal de Bourbon, sur nos vieils ans, pensions à un autre roiaume qu'à celuy dont la jouissance est plus asseurée, désirable, et de plus longue durée, n'ayans rien en affection que le bien de la religion catholique et de l'Estat, et qu'il plaise à Dieu conserver long-temps nostre Roy, et luy donner lignée et postérité qui puisse heureusement régner après luy.

Nostre intention estant telle, supplions tous ensemble très humblement la Royne mère du Roy, nostre très honorée dame (sans la sagesse et providence de laquelle ce royaume seroit pieça dissipé et perdu), pour le fidel tesmoignage qu'elle peut rendre de noz grands services, mesmes en particulier de nous, cardinal de Bourbon, qui l'avons tousjours honnorée, servie et assistée en ses plus grands affaires, sans y espargner noz biens, vie, amis et parens, pour avec elle fortifier le party du Roy et de la religion catholique, de ne nous vouloir abandonner, mais d'y employer tout le crédit que ses peines et laborieux travaux luy devroient justement attribuer, que ses ennemis luy pourroient avoir infidellement ravy auprès du Roy son filz.

Supplions aussi tous les princes, pairs de France, officiers de la couronne, personnes ecclésiastiques, sei-

gneurs, gentilshommes et autres, de quelque qualité qu'ils soient, qui ne sont encore joints avec nous, de nous vouloir assister et aider de leurs moiens à l'exécution d'un si bon et saint œuvre ; et exhortons toutes les villes et communautez, d'autant qu'elles ayment leur conservation, de juger sainement noz intentions et recognoistre le soulagement et repos qui leur en peut revenir en leurs affaires, tant publicques que domestiques, et mettre, en ce faisant, la main à ceste bonne entreprise, qui ne sçauroit que prospérer avec la grace de Dieu, à qui nous référons toutes choses ; ou du moins, si leurs advis et résolutions ne se pouvoient sitost raporter en un, comme leurs conseilz sont composez de plusieurs, nous les admonestons d'avoir l'œil à leur chose propre, et cependant ne se laisser envahir et posséder par ceux qui, par quelque sinistre interprétation de noz volontez, se voudront emparer de leursdites villes, et, en y mettant garnisons de gens de guerre, les réduire aux mesmes servitudes que sont les autres villes par eux occupées.

Déclarans à tous que n'entendons user d'aucun acte d'hostilité que contre ceux qui, avec les armes, se voudront opposer à nous, ou par autres moiens indeus favorizer noz adversaires, qui cherchent à ruiner l'Église et dissiper l'Estat ; et asseurons un chacun que noz armées saintes et justes ne feront foulle ni oppression à personne, soit pour leur passage ou demeure en quelque lieu que ce soit, ains vivront avec bon règlement et ne prendront rien sans paier.

Recevrons avec nous tous les bons qui auront zèle à l'honneur de Dieu et de sa sainte Église, et au bien et réputation de la très chrestienne nation françoise, souz protestation néantmoins de ne poser jamais les armes jus-

ques à l'entière exécution des choses susdites, et plustost y mourir tous de bon cœur, avec désir d'estre amoncelez en une sépulture consacrée aux derniers François morts en armes pour la cause de Dieu et de leur patrie.

Enfin, d'autant qu'il faut que toute nostre ayde vienne de Dieu, nous prions tous vrais catholiques de se mettre avec nous en bon estat, se réconcilier avec sa divine Majesté par une entière réformation de leur vie, afin d'appaiser son ire, et l'invoquer en pureté de conscience, tant par prières publiques et processions saintes que par dévotions privées et particulières, afin que toutes noz actions soient référées à l'honneur et gloire de celui qui est le Dieu des armées, et de qui nous attendons toute nostre force et plus certain appuy.

Donné à Péronne, le dernier jour de mars, l'an de grace mil cinq cens quatre-vingtz-cinq.

Signé, CHARLES, cardinal de Bourbon.

FIN.

PROTESTATION
DES CATHOLIQVES QVI N'ONT VOVLV SIGNER A LA LIGVE.

Imprimé nouuellement.

M. D. LXXXV.

AVERTISSEMENT.

Le tiers-parti s'annonce et se dessine dans la pièce suivante. Les hommes attachés à ce parti ne souffrent pas que, sous aucun prétexte, on entrave l'exercice ou on change l'hérédité du pouvoir. Comme ils pressentent le reproche de tiédeur religieuse, ils reviennent plusieurs fois avec adresse sur leur dévouement à l'Eglise, mais sans dire un mot des périls qui la menacent et des secours qu'elle demande, affectant, pour justifier leur séparation d'avec la Ligue, d'en confondre le principe avec celui des séditions ordinaires.

PROTESTATION

DES CATHOLIQUES

QUI N'ONT VOULU SIGNER A LA LIGUE.

1585.

Nous qui, pour grandes, sainctes et importantes causes, avons différé de signer la Ligue et association qui nous a (soubs couleur de mandemens de Sa Majesté) esté présentée, jusques à ce que plus amplement et au vray soions informés et acertainez des causes suffisantes de son bon plaisir, avons protesté, protestons et jurons sur nostre foy, noz ames, nostre salut, noz honneurs et noz vies, que nous sommes et voulons estre, vivre et mourir fidèles et loyaux serviteurs de Dieu et du Roy, nostre souverain seigneur; croyons en la saincte Église catholique, apostolique et romaine; et de ceste fidélité, service et croyance, ne voulons et n'entendons jamais départir, pour pertes, dangers ne peines de noz vies, de noz biens et de noz personnes, ne mal qui nous en puisse advenir, jusques à nostre dernier souspir et dernière goutte de nostre sang.

Mais que nous trouvons en toute façon l'association et Ligue prétendue (soubs voile de saincte protection de cest Estat, repos public, conservation de la chose publique) suspecte de caption et circonvention du Roy, confusion

de son Estat, changement de règne, mutation et introduction de nouveau prince en sang estranger à la couronne, servitude de la noblesse, oppression universelle de l'Église, du pauvre peuple, troubles, séditions, guerres plus que civiles, pestes sanglantes et cruautés plus horribles qu'elles ne furent onques soubs tyrannies quelconques; que nous faisons, non-seulement doute, mais avons frayeur ou plustost horreur de la signer.

Tenons davantage que nous ne pouvons avoir autre forme de foy plus entière et inviolable à Dieu, à sa saincte Église catholique, apostolique et romaine, que celle que nous avons vouée et rapportée des saincts fonds de baptesme et que nous avons tousjours maintenue soubs l'auctorité des saincts conciles et décrets de noz saincts pères les papes et de nostre mère saincte Église; que la naturalité et fidélité en laquelle nous sommes naiz, nourris et consacrez à nostre prince et souverain seigneur, ne doit et ne peut, soubs prétexte que ce soit, sans violer et altérer toute l'asseurance réciproque du devoir, affection et obligation respective de bons subjects et de bon prince, recevoir aucun déguisement, nouvelle forme de cérémonie, sermens, et autres telles suspectes, odieuses et pernicieuses inventions à la maintenue d'un Estat; que nous trouvons non-seulement estrange, mais exécrable et plain de fureur, qu'il soit monté (comme l'on dict) au cœur ny au cerveau d'homme de sens rassis d'abuser de ce tiltre de chef ni d'élection autre que de nostre Roy.

Que nous tenons à présage très monstrueux et infortuné de luy ravir son sceptre et sa couronne, de faire élection privée et universelle (soubs quelque apparence de tiltre ni authorité que ce soit) d'autre chef que de luy, qui nous est naturellement, héréditairement et très heureusement ordonné par la grace divine; que comme nul

ne peut usurper le patrimoine royal, aussi Sa Majesté ne doibt souffrir qu'aucun s'investisse de sa gloire, de son rang et de son office, à l'instigation et invention d'autruy, sinon que, de son premier et pur mouvement, et par la délibération meure de ses plus proches et fidélité de son conseil, il déclare et publie pour causes urgentes et nécessaires un lieutenant général ou particulier, suppléant à ce qui est requis de sa présence : ce qui ne se doit aucunement commettre à l'élection et arbitre d'une multitude, pour l'éminent danger qu'il y a, de l'élection d'un chef qui luy sera agréable, qu'elle passe outre à transférer aussi légèrement la principalle puissance en luy et en dépouiller le vray possesseur, et comme elle se monstre ambitieuse à luy subroger un chef esleu à sa poste (que nous trouvons estre une témérité trop grande et irrégulière, et une hardiesse trop suspecte, d'avoir, longtemps auparavant l'assemblée et tenue des estats, brigué et conspiré par procurations, moyens et sollicitations particulières, et prins les sacremens et seings d'une telle association, qui n'a esté auparavant aucunement agitée ne délibérée dans le conseil du Roy, ne aucunement examinée ou auctorisée en nulle cour de ses parlemens), qui n'y pouvoit avoir autre raison que la seule impudence de dire que le Roy l'eust ainsi consenti et procuré par soubz main avant que manifester sa volonté; car cela seroit luy tollir le sens, la prudence, la dignité, l'honneur, la capacité et réputation; comme, à la vérité, ce n'est autre chose que le dégrader d'administration et souveraine puissance, et, qui pis est, le déjetter bien loing de l'amour et révérence et bonne opinion de son peuple, car un seul traict de sa voix paternelle eust plus vaincu de cœurs à la fois que tous les artifices et machinations du monde.

Nous voyons clairement, et qui ne le void s'il a quelque estincelle de jugement, de piété, de sçavoir et résolution, que ce qui devoit maintenir la tranquilité de l'Église et faire cesser les orages qui font à peu près submerger la nacelle de sainct Pierre, que ce qui pouvoit faire respirer la noblesse, ce qui devoit redonner le sang et la vie au pauvre peuple, ce qui devoit tirer la liberté du Roy du déshonneste et malheureux joug des debtes et acquiter sa conscience et son patrimoine, ce qui devoit mettre son royaume en son premier lustre, abondance et fleurissant pouvoir, c'estoit la paix, c'estoit la bride et continence de tous les subjects du Roy en une égale, amiable et pacifique conversation; c'estoit un soing de réformer les dépravations et desbauches publiques qui sont en tous ordres et estats, un règlement et institution d'une honneste œconomie, frugalité, et sage dispensation par laquelle la dignité des honnestes et anciennes familles eust esté conservée et augmentée, à l'heur, honneur et à l'avantage du service du Roi; c'estoit d'avoir pitié de la misère extreme en laquelle languit et meurt le pauvre peuple, à la grand'honte et charge damnable de tous ceux qui l'oppriment.

Or, nous voyons, à nostre supresme dueil, tout le contraire; nous nous voyons (en lieu d'une société prétendue) entrer au chemin de violer toute société humaine et toute divine concorde; nous voyons, à l'appétit d'une enragée ambition, ce pauvre Estat s'en aller (comme l'on dict) les fers contre mont; nous voyons le sanglant Mars, avec les flammes et les armes, pénétrer jusques dedans noz entrailles et s'advancer à saccager le reste de ce pauvre royaume; nous voyons le père jurer en la mort du fils, le frère du frère, l'amy de l'amy; nous voyons les concitoyens se préparer à se baigner au sang les uns des

autres; nous voyons fourager et spolier l'Église soubs ombre de la maintenir; nous voyons armer la noblesse en sa propre deffaicte et ruine; nous voyons déserter et dépeupler les provinces d'hommes, de soldatz et de peuple, destituer la république de toutes forces et nerfz, et la jetter à la proye de toute barbarie estrangère; nous voyons jouer au Roy despouillé; nous en souspirons, et néantmoins n'en osons bonnement respirer. Ces choses sont si claires qu'on ne les peut desguiser, nulle opiniastreté deffendre le contraire, nulle malice le desguiser; et si elles ne viennent de mauvaises consciences, il faut confesser qu'elles procèdent de sens aveuglez et occupez de fureur et manie, et que c'est une juste punition divine pour noz démérites et péchez. Nous reste-il plus sinon que d'atendre que Dieu descoche sur noz testes ses derniers traictz de sa justice et vengeance divine? que toute loy, police, sainteté et ordre s'escoule et cède à la rage de l'horrible et furieux soldat? que nous voyons piller et prophaner noz temples et autelz, deschirer noz entrailles et substances, massacrer noz enfans, violer noz vierges, et les anciennes prescriptions trouver lieu de justice, d'honnesteté et de douceur au prix des impiétez brutalles et plus que tygriques cruautez qu'on ne peut éviter au progrez d'une si barbare entreprise.

Nous protestons donc de rechef de ne nous approcher ny souiller en rien d'une si pernicieuse et sanglante société, violation de paix, sédition manifeste, conflagration universelle de la patrie et perdition de ce royaume; et si par force et iniquité l'on nous y veut amener et contraindre, nous appellons, pour la justice et équité de nostre cause, à la majesté du Roy, conseillé de ses plus sages et loyaux serviteurs, et au refus de cest accès, pour la violence des ennemis du repos public, au sain et non

préoccupé jugement des potentatz et princes estrangers qui pourront sans passion juger de la loyauté et saincteté de noz affections et services; promettans et jurans par tout ce que nous tenons sacré et jurable au monde de ne nous désamparer à jamais de la foy, subjection et obéissance légitime et naturelle que nous recongnoissons devoir à nostre seigneur, et que nous vouons à la deffence de sa majesté, couronne et puissance, supplians sa bonté, en toute humilité et respect qui nous est possible, qu'il luy plaise, devant que laisser eschapper un irrévocable traict, séquestant toutes importunités, apparences, applaudissemens, déguisemens et illusions qui le peuvent plonger et perdre avec ses pauvres subjects en un gouffre de indéplorables et irrémédiables de calamitez, poiser encores un coup, avec très meurs et non passionnez conseilz en ceste affaire de dernière importance, ce que Dieu, sa sacrée dignité, sa renommée, son devoir, la misère de son peuple désolé et accablé, et tous les bons requièrent, crient et attendent de lui, et n'assouvir la furie d'autruy en la ruine de l'Église, au sang de sa noblesse et extermination de son peuple, qui sont son unique lien envers Dieu, le bras dextre de ses forces et le fondement de toutes ses exécutions et pouvoir. Ce faisant, nous espérons qu'il vivra longuement Roy heureux, et pacifique, et invincible, l'Église en sa dignité, la noblesse en sa splendeur, et le peuple en continuelles acclamations, bénédictions et vœux pour sa maintenue et prospérité. Amen.

FIN.

LETTRES ES-
CRITTES DE MARSEIL-
LE CONTENANT AU
vray les choses qui s'y sont
passées les 8. 9. et 10. du
moys d'Auril dernier
1585.

Auec vn aduertissement sur icelle.

M. D. LXXXV.

AVERTISSEMENT.

La pièce suivante révèle un membre du tiers-parti. Nous faisons connaître ainsi la couleur de chaque écrivain, afin de tenir le lecteur en garde contre tout esprit de secte. Ici l'auteur entre en matière par un sommaire des argumens à l'aide desquels il attaque ceux qui attaquent eux-mêmes le cours ordinaire de la succession au trône. Parmi ces argumens, on n'en trouve point qui touchent au véritable état de la question. On l'élude, en niant, dans les catholiques, le soin du catholicisme. C'est d'après plusieurs discours ainsi conçus que plusieurs historiens ont accepté et transmis les ligueurs comme des rebelles sans excuse. Il convenait d'en faire l'observation, et aussi de relever l'erreur de ceux qui, donnant gain de cause au tiers-parti, lui attribuent exclusivement la modération. La fin de la pièce suivante prouve que cette modération ne s'étendait pas du moins au choix des moyens, et que les trois partis réclamaient avec la même animosité l'intervention de la force.

LETTRES

ESCRITTES DE MARSEILLE,

CONTENANT AU VRAY LES CHOSES QUI S'Y SONT PASSÉES LES 8, 9, 10 DU MOIS D'AVRIL DERNIER 1585.

Si violer la justice et le droict
Il est licite à l'homme en quelque endroict,
C'est pour régner qu'il se le doit permettre.

disoit celuy qui ruina l'Estat de Rome, déclarant appartement que ceux qui ne peuvent vivre en repos et se contanter du leur ne mettent pas seulement à haut pris le violement des loix et mespris de la justice, mais aussi qu'il n'y a rien de si sainct et sacré qu'ils ne profanent, et meschanceté et perfidie qu'ils ne commettent pour y parvenir, et, y estans parvenus, pour s'y maintenir; ce que luy-mesme bien tost après fit paroistre, et auparavant luy Sylla et Marius : car ce sont passions que l'ambition et l'avarice, qui sont comme les élémens de tous maux : elles font prendre aux hommes toutes couleurs, comme la peur au caméléon, et, comme des furies infernales, les poussent à n'espargner ny parens ny amis, non pas mesme Dieu, du nom duquel ils abusent pour tromper plus aisément les hommes, comme on fait les petits enfans au jeu des osselets, disoit Lysander. Vous diriez que, rongez du zèle de la maison de Dieu, ce sont des Hélies qui ne

demandent que la réformation de la religion; tantost que, touchez des misères du peuple, ce sont des Moyses qui ne cherchent que le tirer de ceste oppression; mais quand on les regarde de près, on trouve que ce sont plustost des Barchomanes et des Noyses de Candie, ainsi que l'issue le monstre, mais tousjours trop tard pour le bien de ceux qui, ayans receu le mors et la selle, comme le cheval d'Ésope, faut qu'ils passent carrière. Le mouton, disoit Archidamas, jette tousjours une mesme voix, mais l'ambitieux en change souvent en diverses sortes jusques à ce qu'il soit parvenu au-dessus de ses desseins. Craterus et Antigonus ne preschoient aux Athéniens que la liberté; mais s'estant renduz les maistres, ils changèrent de langage. Ceux qui se sont souslevez en ce royaume ne couchent que de leur zèle à la religion catholique, affection à la réformation de l'Estat et soulagement du pauvre peuple, et, si nous les voulons croire, ce sont les seules causes qui leur ont faict prendre les armes; mais si nous prenons garde non-seulement à leurs actions passées, mais aussi présentes, nous trouverons que, soubs ce voyle si beau et spécieux, ils veulent, comme Absalon, desrober le cœur du peuple pour puis après usurper cest Estat. Jà les plus incrédules commencent à s'en appercevoir, et beaucoup le sentent à leur très grand dommage, voyans bien que la réunion qu'ils cerchent n'est à la religion romaine, mais de cest Estat à la maison de Lorraine, à laquelle il y a long-temps qu'ils veulent faire accroire au monde qu'il appartient; que ce n'est la réformation, mais l'usurpation du royaume, et non le soulagement, mais l'accablement du pauvre peuple; et tous unanimement crient, voyans piller leurs biens, brusler leurs maisons, violer leurs femmes et filles, et tant de meurtres, que, quand ces prétextes seroient véritables,

que la médecine est plus dangereuse que la maladie, et que ce sont de fins médecins qui tirent tant de sang et purgent tellement le patient, afin que ne se relevant jamais ils en soient héritiers. Et afin qu'on ne pense que j'en parle par passion, je le vous veux faire voyr par ce qui s'est passé à Marseille ce moys d'avril, comme un homme de bien et d'honneur en a couché au vray l'histoire en une lettre qu'il a escrite par deça son frère.

Coppie d'une Lettre escritte de Marseille, le seixiesme avril 1585.

Mon frère, nous vous avons escrit au long il y a huit jours; du depuis sont passées en ceste nostre ville de Marseille des choses bien estranges, et bien que les aurez entendues avant la réception de la présente, si est-ce que je vous en veux bien escrire les particularitez, et, au vray, pour louer Dieu avec nous de la grace qu'il luy a pleu nous faire. Sçachez qu'estant le premier consul de ceste ville allé en cour, il y a environ deux moys, où il est encore, toucha au second consul nommé Loys de la Motte d'Aries (1) de commander en l'absence de monseigneur le grand-prieur (2); lequel consul, estant adverti de ceste nouvelle guerre dressée en ce royaume et mesmes en ce pays par M. de Vins, se premedita qu'il se préparoit un moyen pour usurper la souveraineté de Marseille, et à ces fins pratica secrettement ledict sieur de Vins pour se joindre de son costé, se faisant fort que, veu le prétexte de telle guerre et ligue de s'opposer à ceux qui ne seroient de la foy catholique, de laquelle ce peuple est fort affec-

(1) Antoine d'Arene, premier consul, était alors à la cour, où il avait été député pour les affaires de la ville.

(2) *Le grand prieur*, Henri d'Angoulême, fils naturel de Henri II.

tionné, facilement il feroit à celuy trouver bon tout ce qu'il pourroit soubs tel prétexte; et pour parvenir à son dessein, prattique deux des capitaines de ceste ville, qui valoient aussi peu d'argent que luy, lesquels facilement s'accordèrent à son opinion, mesmes l'un d'iceux, nommé Claude de Boniface, à la charge que l'on tueroit son frère le premier, homme qui avoit soixante mille escus vaillant, nommé le général Boniface. Et pour plus facilement parvenir à son entreprise, pensa qu'il falloit se saisir de la forteresse de Nostre-Dame de la Garde avant que rien altérer; comme, en effect, le huitiesme de ce moys, s'en va à ladite forteresse, soubs couleur de voir si elle estoit bien munie. Le capitaine d'icelle, bien qu'il ne recognoisse en rien la ville, voyant que c'estoit le consul, le laissa entrer, luy quatriesme. Tout aussi tost qu'il fust dedans, prend par le collet ledict capitaine, luy présentant le poignard pour le tuer s'il bougeoit, et par ce moyen fit ouvrir la porte et entrèrent dedans des soldats en sa faveur, ne laissant toutesfois descendre ledict capitaine à la ville, aux fins que le peuple n'entendist qu'il y eust procédé en telle sorte. Et comme il se voit maistre de ladite forteresse, print la résolution d'exécuter le soir en suivant son entreprise; et pour ne manquer à la promesse qu'il avoit faicte au susdit Boniface, s'en allant le susdit général Boniface, sur les huict heures du matin, à Aix, trouver M. le grand-prieur, ledit consul le fit arrester à la porte et le prie de retarder son voyage jusques au lendemain, parce qu'il luy vouloit bailler une lettre pour M. le grand-pieur, de fort grande importance au service du Roy. Le pauvre général, ne pensant point à mal, mesme que depuis peu de temps il avoit tenu un de ses enfans au baptesme, facilement mit pied à terre et retarda son voyage au lendemain.

Mais il fit son voyage d'autre façon qu'il ne pensoit; car, audict jour du présent moys, sur les huict heures du soir, ledict consul, accompagné de quatre de ses complices, vint piquer à la porte dudit général, disant qu'il vouloit parler à son compère; lequel descendit incontinent à bas à la porte. Et luy ayant donné le bonsoir et la lettre qu'il disoit mander à M. le grand-prieur, dit à celuy qui estoit avec luy : « Faittes vostre office. » Tout aussi tost ils se ruèrent sur le pauvre général et luy baillèrent quatre ou cinq coups de poignard, lequel monta tout blecé encores jusques à la salle où il tomba mort. Sondict frère, qui n'estoit guères loing de là, entre dans ladite maison, bien joyeux, et comme héritier commence à prendre et desrober ce qu'il luy plait. Cependant le consul n'estoit inutile; car incontinent, avec une troupe de vingt-cinq arquebousiers, s'en va piquer aux portes des huguenots, et tant qu'il s'en trouva il en fit mettre en prison à la tour Sainct-Jean. Ce faict, il escrit une lettre en diligence à M. de Vins, dont la teneur s'ensuit :

« Monsieur, nous vous faisons la présente pour vous asseurer que sans aucune dissimulation la ville de Marseille a prins le parti descouvertement de Dieu et de l'Estat, pour faire entière profession de la foy catholique, où chacun a résolu d'adherer de tous ses moyens à la ligue des princes chrestiens et catholiques, et à vous que pour cest effect vous prions vous acheminer vers nous; et si prenez le chemin d'Aix, pourrez venir à Pourcieux ou Fumeau, et si prenez autre chemin, venez à Sainct-Jaquaries ou Gemenes, car nous mandons à tous les villages vous donner vivre, ayde et faveur, et s'ils font autrement nous les exterminerons et menerons le canon s'il est besoing, déclarans noz ennemiz ceux les vostres et nos amis ceux qui vous assisteront et qui seront les

vostres, vous prenant à nostre protection, comme nous nous mettons à celle des princes chrestiens et catholiques, et de la vostre. Cejourd'huy a esté prins le fort de Nostre-Dame de la Garde, et mis à nostre et vostre dévotion, priant Dieu, le Roy des Roys, vous avoir en sa saincte garde.

« De Marseille, ce huitiesme avril 1585.

« Vos très affectionnez amis et serviteurs, Nicolas Rogue, consul d'Aries, consul Gorgogne, capitaine Anthoine Corniche, capitaine Charles de Cassane, capitaine Boniface, capitaine Taron, capitaine Tanse. »

Et le lendemain, le jour venu, qui estoit le dixiesme, il livra au peuple deux huguenots qui furent tuez et trainez par toute la ville par les enfans, demeurans la plus-part des honnestes hommes reclus en leurs maisons, tant pour ne voir exercer telles cruautez que pour doubter qu'il n'en fist autant aux catholiques qui avoient de quoy perdre qu'aux autres, doubtant qu'il devoit avoir desjà mis les forces dudit sieur de Vins dans la ville, et n'ayant point opinion qu'il eust mandement du Roy de faire ce qu'il faisoit, mesmes que ses plus familiers amys n'en sçavoient rien, de manière qu'il régna tout ce jour et toute la nuict suivante. Le jour d'après, qui fut le unziesme, l'on se referme, et cognoit-on que les forces de M. de Vins n'estoient encores dans la ville, qui fit prendre cœur à un chacun; et se résolurent aucuns des principaux de luy parler et demander duquel mandement et authorité il faisoit telles exécutions. Autres commencèrent par la ville à remonstrer que ce que ledit consul faisoit estoit de son mouvement et pour faire entrer M. de Vins dans la ville pour s'en rendre maistre. Le peuple, qui n'a point accoustumé d'estre subject et qui

veut entretenir sa liberté, commença de se refroidir en la bonne opinion qu'il avoit du consul; ce qu'il cognut, ou pour le moins il s'en douta, et, pour y remédier, fit response à ceux qui luy avoient demandé raison de telle affaire, que ce qu'il en avoit faict estoit pour ce qu'il avoit entendu que les huguenots avoient intelligence dans la ville, et qu'il s'estoit pensé les serrer dans la tour; ce néantmoins, il n'avoit peu si bien faire qu'on ne luy eust osté des mains ceux qui avoient esté tuez; toutesfois, qu'il trouvoit bon que l'après-disnée se fist une assemblée à la maison de ville des plus honorables pour y pourvoir, et qu'elle fust générale; ce qui fut arresté. D'autre costé, voyant que le peuple commençoit à se refroidir, pour le tenir tousjours esmeu va livrer un autre huguenot et le fit tuer et trainer par la ville, pensant que cela donneroit cœur au peuple de continuer telles cruautez, les priant tousjours d'estre affectionnez à la foy catholique, ayant auparavant fait faire une criée qu'un chacun eust à porter une croix au chapeau. Or, voyant qu'un chacun se délibéroit de venir à l'assemblée susdite, luy et ses complices se vont penser que c'estoit le vray moyen pour se rendre le plus fort, et de faict fut résolu entre eux de couper la gorge à tous ceux de l'assemblée, et pour ce faire fait mettre dans la maison de ville soixante harquebouisers et renforcer le corps-de-garde qui estoit au dessoubs. Les chefs de maison, qui ne pensent pas à telle affaire, vont librement à ladite maison de ville, et fut ladicte assemblée pour le moins de cinq cens personnes, tous dans une salle, faciles d'y estre enfermez et tuez. Ledit consul entra et sortit par plusieurs fois de ladite salle, ne sachant ce qu'il devoit faire; enfin se résolut de proposer en l'assemblée sa justification, et cognoissant à sa contenance qu'elle ne trouvoit pas bon

ce qu'il proposeroit, ils trouvèrent expédient de sortir et faire après tailler en pièces tous ceux qui y estoient. Mais Dieu, qui ne vouloit point que telles cruautez fussent exécutées, osta, se peut dire, le sens et l'entendement à l'assemblée, laquelle, au lieu de luy remonstrer la faute qu'il avoit faite, ne respondit rien à sa proposition, et sembla que l'on trouvoit qu'il avoit bon droict d'avoir faict ce qu'il avoit faict, et tous s'en allèrent sans faire autre résolution. Ce néantmoins, estant hors de la maison de ville, l'on entra en doubte que M. de Vins n'arrivast, ce qui fit résouldre un chacun de se jetter la nuict au corps-de-garde, encore que l'on ne l'eust point commandé, et, par ce moyen, l'on se pourroit rendre le plus fort. Luy, d'autre costé, sçachant bien que M. de Vins ne pouvoit arriver avec ses troupes le soir, se doubtant d'estre esbranlé, commanda au comitte de la gallère de M. le grand-prieur de Thoulouse d'apprester ladite gallère, faisant estat, si mal alloit pour luy, que luy et ses complices se jetteroient sur ladite gallère et sortiroient avec icelle. Manda aussi aux quatre gallères du duc de Florence, qui estoient aux isles, attendant d'amener à Luques M. le duc de Nevers, au moins que le bruit en estoit de luy vouloir bailler deux cents soldats pour le service du Roy et augmentation de la foy catholique, ce qui luy fut accordé, ayant veu le jour auparavant comme il travailloit contre les huguenots. Mais Dieu augmenta le cœur des gens de bien, en telle sorte qu'ayant ledict soir un chacun les armes, l'on se jetta dans les corps-de-garde et en fait-on d'autres, sans toutesfois user d'aucune violence, attendant voir ce que feroyent les capitaines de ladite ville, deux desquels estoient de la conspiration; lesquels, voyant tant de gens en armes et qui ne leur vouloient obéir, commencèrent à perdre courage,

et ledict consul aussi ; mais, par tous les lieux où ils vouloient passer, ils trouvoient gens pour les arrester, qui occasionnoit ledict consul s'aller jetter au corps-de-garde de Canaillon, tournant tout le soir comme le papillon autour de la chandelle ; et comme il vit la tour, il se jetta au quartier Sainct-Jean et près la chaine avec troupe, pour recevoir les deux cens harquebousiers que les susdites galères de Florence, qui se trouvèrent à la diane à chaine, luy amenoient. Mais il trouva audit lieu une troupe de cinq cens harquebousiers, laquelle voyant se résoult de s'embarquer sur un esquif pour se sauver sur lesdites gallères ; mais on l'arresta, et fut incontinent mandé au corps-de-garde de la loge que ledict consul estoit audit Sainct-Jean, où une trouppe l'alla trouver, luy disant que l'on estoit résolu de sçavoir de quelle authorité il faisoit les massacres. Luy, se voyant perdu, ne sceut que respondre, et le conduit-on en la maison de ville, où il fut en mesme instant, et en sa présence, créés vingt et quatre personnes des plus apparentes pour régir avec le dernier consul, qui estoit un pauvre idiot, les affaires de la ville. Lesquels, au mesme instant, créèrent de nouveaux capitaines qui eurent bientost amassé cinq ou six mille harquebousiers dans la ville ; qui estant en armes, et ayant asseuré la ville au Roy, l'on dépescha à M. le grand-prieur, qui estoit à Aix, bien désolé d'avoir perdu une ville de telle importance, le prier de venir en diligence, et d'autre costé l'on s'en alla asseurer du fort de Nostre-Dame de la Garde ; à quoy ceux qui estoient dedans, voyans la ville perdue, se rendirent faciles ; et mena-on aussi Claude Boniface à la maison de ville. Tous les autres se sauvèrent. Le consul, après l'avoir dégradé de son chaperon et charge, fut mené aux prisons du Roy avec ledict Boniface. Mondict sieur le grand-prieur arriva ce

mesme jour à unze heures de nuict. Tout incontinent l'on commença à travailler à leur procès, lequel ne fut expédié jusqu'au lendemain à dix heures du soir, et une heure après ils furent tous deux pendus au devant la porte du feu général Boniface, ayant demeuré tout le peuple en armes depuis qu'ils furent saisis jusques à ce qu'ils furent deffaits. Voylà la fin de ces deux traitres, qui ont esté punis comme ils méritoient et n'ont régné que 48 heures. Le dessein dudit consul estoit de se rendre souverain de la ville et ne s'aider des forces de M. de Vins qu'au besoing, résolu de saccager la ville, de laquelle luy et ses complices avoient choisi soixante maisons pour leur partage : le reste estoit pour le sac des soldats. Mais Dieu n'a point voulu voir un tel malheur, lequel y a opéré, se peut dire, merveilleusement, et en nous sauvant aussi sauvé les huguenots, lesquels furent eslargis le mesme soir que ledict sieur grand-prieur y arriva.

Par cest eschantillon, nous voions qu'il ne faut s'arrester aux paroles et escrits de ces gens icy, comme n'estans vrayes images de leurs intentions, mais à leurs actions, qui les expriment naifvement, et comme les effects arguent nécessairement leur cause. Le chien et le loup se ressemblent merveilleusement, mais leurs actions font paroistre leur dissemblance, faisant cognoistre l'un estre gardien et l'autre esgorgeur du troupeau. Bien souvent disoit Alexandre-le-Grand : « Ceux qui sont vestus de blanc au dehors portent au dedans un accoustrement de pourpre ; » aussi, le plus souvent, ceux qui ne preschent rien plus que la religion et bien de l'Estat couvent au dedans l'athéisme et ruyne de l'Estat; tellement que, comme nous voions, ce n'est la religion, mais l'ambition, non le bien, mais la ruine de l'Estat qui a fait prendre les armes à ceux-cy. Le zèle de ce consul estoit la tyran-

nie sur a ville de Marseille; la religion du capitaine Boniface, la succession de son frère, et de tous ces zélateurs ensemble, le sac de ceste ville et ruine de leur pays.

Voyons quel prétexte prent cest hypocrite de consul. Les huguenots, dit-il, ont intelligence dans la ville. Autant en dit le cardinal de Vaudemont au discours qu'il a faict imprimer de la prise de Verdun, et d'Antragues tient mesme langage pour fermer les portes d'Orléans à monseigneur de Monpensier, envoyé de la part de Sa Majesté. Et ce n'est de merveilles s'ils parlent un mesme langage, car ils sont possédez de cest esprit qui est menteur dès le commencement. Mais afin de ne les faire rougir en examinant de trop près ce qui en est, je leur demande seulement quelle intelligence avoient les huguenots dans Chaalons, Dijon, Rheins, Maisières et Argentan. Cela est aussy vray que la ligue de Magdebourg, tout fraischement faite par Ségur en Allemaigne, ainsi qu'ils disent, avec le comté Palatin, mort huict ans auparavant que Ségur mist le pied en Allemaigne, et avec le protecteur d'Escosse, décédé cinq ans auparavant; aussi vray que les huguenots ont rompu la croix de Sainct-Martin-des-Champs, à Paris, et quelques nuicts après quelque quidam fut surpris, par le capitaine du quartier, l'achevant de rompre pour esmouvoir le peuple à sédition; ils devroient mieux pallier leurs intentions. C'est Dieu, certes, qui par son juste jugement les a livrez à un esprit d'estourdissement. Pren donc garde à toy, ô pauvre peuple, afin que soubs ce prétexte on ne t'accoustre en ceste guise.

Remarquez aussi en quel prédicament ce grand zélateur met le Roy, les princes de son sang et autres qui ne tiennent son party, les privant de ces titres de chrestiens et catholiques pour les approprier à ses semblables.

Voilà l'honneur qu'il a fait à Sa Majesté, qui a tant de fois exposé sa vie pour la foy catholique; voilà en quel rang il met les princes du sang et autres seigneurs, quelque catholiques qu'ils soient! Tu ne mesdiras de la loy, du prince, de ton peuple. Et ces grands zélateurs de la foy, non-seulement de voix, mais aussi par escrit, ne cessent de mesdire du Roy, voir jusques-là que le cardinal de Vaudemont luy veut faire accroire qu'il veut s'aider des huguenots et Turcs pour ruiner la foy catholique.

Mais voions, je vous prie, la conscience de ce consul, qui, pour establir sa tyrannie et arracher ce fleuron de la couronne de France, se veut servir des armes de Vins, mais comme d'un eschafaut pour la bastir, et l'ayant bastie la ruiner. C'est le maling esprit duquel ils sont menez qui leur apprent telles perfidies. Voilà ce que vous devez attendre, vous messieurs les ecclésiastiques, de la noblesse et du tiers estat, qui vous estes embarquez avec eux. Ils se servent de vous; mais si Dieu affligeoit tout ce pauvre royaume qu'ils vinssent à bout de leurs desseins, on vous accommoderoit à la Marseilloise. Nous voions comme en a jà fait Antragues, ayant emprisonné et depuis chassé les capitaines qui luy ont asseuré sa tyrannie. Ne cognoissez-vous ceux que vous suivez? l'ambition desquels l'univers ne sçauroit assouvir, et les richesses du monde rassasier leur avarice. Ils feront comme ce consul qui réserve pour soy et les siens les meilleures maisons, et désigne à ses soldats celles où il n'y a que prendre. Mais que dis-je? il est impossible que, toute la maison estant partagée, il en demeure quelque chose pour vous. Ils se servent de vous pour chasser la proye, mais au partage ils seront comme le lyon; les partages se feront également: l'une partie sera mise à part pour eux; mais si vous vou-

ez toucher à l'autre, vous sentirez les griphes du lyon. Car les hommes n'ont fin quelconque ny terme à leurs désirs d'enrichir qui soit ferme; ce sont de fins regnards qui, avec la fumée de leurs belles promesses, font tomber de vos mains mesmes ce que vous avez pour s'en saisir. Ce sont des sereines qui, pour vous faire faire naufrage de voz biens, honneur et vies, taschent de vous endormir par leurs chants si mélodieux. Fermons donc noz oreilles avec ce sage Ulysses, et bouchons noz yeux avec les anciens de Troye, pour ne voir ceste Hélène qu'on amène en nostre patrie pour nous ensevelir en la ruine d'icelle.

Considérons en ceste histoire que fait l'avarice et l'ambition : iceluy venu (chose exécrable entre chrestiens) à faire tuer son propre frère, quelque bon catholique qu'il fust, et l'autre à violer la foy promise à son prince, ensanglanter ses mains du sang de ses concitoiens, et tous ensemble à s'enrichir des ruines de leur païs; jugeons par cest exemple ce que nous pouvons attendre de ces zélateurs, sinon qu'ayans commencé par les huguenots ils achèveront par nous, ou pour mieux dire que, comme ce consul a commencé par le catholique le plus riche, qu'aussi on ne commence par celuy d'entre nous qui aura le plus de moyens. Et qui sera en seureté, puisque le frère n'espargne le frère, et puisqu'on commence par les catholiques, voire jusques à n'espargner le Roy, les villes et finances duquel on prent tous les jours; ou aurons-nous meilleur marché? Les biens des huguenots ne sçauroient suffire à remplir ces sacs persez et estancher la soif de ces hydropiques, comme les principaux d'entre eux ne le cèlent pas, car ils font estat de ce royaume comme d'un butin, pour, à l'exemple de Sylla, exposer noz biens au plus offrant. Si à l'entrée de ce fes-

tin, auquel ils nous convient tous par eur manifeste, ces fins taverniers nous font boire de tel vin, que feront-ils au milieu et à la fin? Que les riches facent donc estat de bonne heure qu'ils sont huguenots, car leurs belles terres et maisons le sont. Et nous voions, par les lettres de ce tyran, ce que le pauvre peuple du plat pays doit attendre. Les tyrans, disoit Diogènes, usent de leurs plus favoris comme de bouteilles; ils pandent les pleines et jettent les vuides. Or, s'ils n'espargnent pas ceux-là, que feront-ils aux autres. Antragues ne commence-il pas à chasser les plus riches catholiques d'Orléans pour se saisir de leurs richesses. Bien disoit vray Antistènes, que les tyrans sont pires que les bourreaux, car ceux-cy ne font mourir que les coupables et ceux-là n'espargnent pas mesme les innocens. O que

> Heureux celuy qui pour devenir sage
> Des maux d'autry fait son apprentissage.

Pour fin de ce discours, je vous prie vous arrester un peu avec moy pour considérer attentivement la délivrance miraculeuse de ceste pauvre ville, et en icelle plusieurs particuliers des gens de bien qui estoient dedans. Le tyran tient la forteresse, les huguenots sont enferrez dans les cachots, les autres renfermez dans leurs maisons, tantost assiégez dans la maison de ville, et tantost nuds parmi ces armes, et si a des forces sur mer et sur terre. Mais Dieu, qui monstre sa force en nos infirmitez, conserve les siens au milieu des flammes et des lyons, a délivré tant de gens de bien et conservé ceste place de telle importance à Sa Majesté. Le cœur faut au besoing à ce tyran; Dieu luy oste l'entendement, que sans coup férir il perd sa tyrannie. Il n'y a rien plus couard qu'un tyran. Dieu, qui a estably les Rois, les conserve et leurs Estats, et

encore que quelquefois il les afflige par souslèvemens mesmes de leurs plus proches, comme il fit jadis David, ce néantmoins il les délivre; encor, dis-je, que quelquefois il les humilie comme Nabuchodonosor et Manassès, il les relève puis après. Nous voyons la briefve durée de ceste tyrannie, qui n'a duré que quarante-huict heures. A peine ce tyran a-il donné le loisir à ses sujets de manger et boire, tant il a achevé tost sa sanglante tragédie. Rien de violent n'est de longue durée; ce sont orages violans, mais qui passent bientost. Jugeons donc par cest eschantillon de la durée de ceste conjuration aussitost née; aussitost sera-elle esteinte.

C'est un exemple des justes jugemens. Qui résiste à la puissance résiste à l'ordonnance de Dieu, dit l'apostre; et ceux qui y résistent attirent sur eux sa malédiction. Ce sont géans qui font la guerre à Dieu, et sur lesquels aussi il darde les traits de sa fureur; guières tyran n'est là bas descendu de qui le sang n'ait esté respandu. David n'aura jamais, faute de cœur ny de bras pour poursuivre tels Absalons, et n'y a faute d'arbres en la France où ils demeureront attachez comme ce consul. La France a encor un bon et suffisant nombre de vrays et naturels François pour la délivrer de ceux qui ont juré sa ruine. Enfin, le peuple qui s'est laissé séduire se recognoistra, et les gens de bien et d'honneur qui se contiennent en leurs maisons, non de crainte, mais attendans les commandemens de Sa Majesté, sortiront en compaigne pour tous ensemble, soubs ses enseignes, ensuyvre l'exemple de ceux de Marseille.

FIN.

DÉCLARATION

DE NOTRE

SAINT-PÈRE LE PAPE SIXTE V

A L'ENCONTRE DE

HENRI DE BOURBON,

SOI-DISANT ROI DE NAVARRE,

ET HENRI SEMBLABLEMENT DE BOURBON,

PRÉTENDU PRINCE DE CONDÉ,

HÉRÉTIQUES,

CONTRE LEURS POSTÉRITÉS ET SUCCESSEURS.

AVERTISSEMENT.

La Ligue, dans ses commencemens, n'obtint de Grégoire XIII qu'une autorisation verbale, et de Sixte V qu'une condamnation formelle; ce dernier n'admettait pas d'armement légitime en dehors d'un gouvernement qui l'était lui-même. D'ailleurs l'union dont il s'agit ne paraissait point à ce pontife devoir atteindre le but qu'elle se proposait, et il n'en partageait guère plus l'espoir qu'il n'en approuvait l'existence. Cependant il fallait à la fois ménager l'autorité royale et l'empêcher de devenir protestante, afin de pourvoir, sous ce rapport, au salut du catholicisme en France. Sixte V pensa que la défense des intérêts religieux appartenait aux armes de la même nature, que le roi de Navarre ne devait pas être écarté du trône par un soulèvement, mais par une excommunication, et la même excommunication frappa dans le prince de Condé la même hérésie.

La bulle de Sixte V provoqua une réponse dont l'auteur dut paraître endurci, sans espoir de conversion, aux yeux des catholiques, puisque, non content de mépriser l'anathème lancé contre sa personne, il anathématisait lui-même la personne du pape.

DÉCLARATION

DE NOTRE

SAINT-PERE LE PAPE SIXTE V,

A L'ENCONTRE DE

HENRI DE BOURBON,

SOI-DISANT ROI DE NAVARRE,

ET HENRI SEMBLABLEMENT DE BOURBON,

PRÉTENDU PRINCE DE CONDÉ,

HÉRÉTIQUES,

CONTRE LEURS POSTÉRITÉS ET SUCCESSEURS,

PAR LAQUELLE TOUS LES SUJETS SONT DÉCLARÉS ABSOUS DE TOUS SERMENS QU'ILS LEUR AUROIENT JURÉS, FAITS OU PROMIS (1).

1585.

SIXTUS EPISCOPUS,

SERVUS SERVORUM DEI,

AD FUTURAM REI MEMORIAM.

L'autorité baillée à saint Pierre et à ses successeurs par l'infinie puissance de l'éternel Roi surpasse toutes les puissances des Rois et princes terriens; et étant fondée sur la ferme pierre, et n'étant jamais ébranlée par au-

(1) Cette bulle de Sixte V est traduite du latin; on la trouve en cette

cuns vents ou orages contraires ou favorables, elle prononce des arrests et jugemens irrévocables, et avec toute diligence prend garde à faire observer les loix; et quand elle en trouve aucuns contrevenans à l'ordonnance de Dieu, les punit de griève condition, les privant de leurs siéges, quelque grands soient-ils, les terrassant comme ministres de Sathan.

Par quoi, suivant la charge et soin qui nous a été commis de toutes les églises et nations, afin qu'en premier lieu on donnast ordre au salut des ames, et que non-seulement le temps de notre pontificat ou ministère, mais encore celui qui est à l'avenir, repurgé des scélères et détestables monstres, apporte paix à toutes les parties de la chrétienté, et principalement au fleurissant royaume de France, auquel la religion chrétienne a toujours persévéré, la piété, foi et dévotion des Rois d'icelui a été si grande, leurs mérites aussi si signalés envers l'Église romaine qu'à très bon droit ils ont obtenu d'icelle le nom de très chrétiens; afin aussi de n'estre jamais accusés devant Dieu du mépris de notre charge, sommes contraints d'exercer les armes de notre milice, lesquelles ne sont

langue, imprimée sur l'exemplaire de Rome, à la suite de l'ouvrage que le célèbre jurisconsulte François Hotman composa pour la réfuter. Cet ouvrage est celui qui a pour titre : *Brutum Fulmen papæ Sixti Quinti adversùs Henricum serenissimum Regem Navarræ, et illustrissimum Henricum Borbonium, principem Condæum : unà cum protestatione multiplicis nullitatis.* In-8°, 254 pages, sans la bulle. On a aussi le *Brutum Fulmen*, in-12, 1603, avec diverses pièces latines qui y ont rapport. La bulle de Sixte V est encore dans les *Scripta utriusque partis*, à Francfort, 1586, in-8°, et dans le troisième tome de la *Monarchie de l'Empire*, par Goldast, page 124. Le *Brutum Fulmen* a été traduit en français, et publié ainsi en 1587, in-8., sous ce titre: *Protestation et défense pour le Roi de Navarre Henri IV, premier prince du sang, et Henri, prince de Condé, aussi prince du même sang, contre l'injuste et tyrannique bulle de Sixte V, publiée à Rome au mois de septembre 1585, au mépris de la maison de France.*

point charnelles ni provenantes de nous, ains du tout-puissant Dieu pour la ruine des puissances adversaires, à l'encontre principalement de deux enfans d'ire, Henry de Bourbon, jadis Roi de Navarre, et contre Henry aussi de Bourbon, jadis prince de Condé; car le susdit, jadis Roi de son bas aage, a suivi les erreurs de Calvin et soutenu obstinément ses hérésies, jusqu'à ce que feu d'excellente mémoire Charles IX, Roi de France, et notre très chère fille en Jésus-Christ Catherine, Reine sa mère, très débonnaire, joint aussi notre bien aimé fils Charles, du titre de saint Chrisogon, prestre cardinal de Bourbon, son oncle, et Louis de Montpensier, duc, par leurs religieuses et fréquentes exhortations et remontrances des théologiens de rare doctrine et vertu, il s'est réduit et ramené (comme il sembloit) à la foi de l'Église catholique, apostolique et romaine, abjurant, condamnant et anathématisant toutes les opinions hérétiques contraires à la foi catholique publiquement à l'Église dans Paris, écrivant dès incontinent lettres à jadis d'heureuse mémoire Grégoire XIII, Pape, mon prédécesseur, par lesquelles il le prioit, comme le reconnoissant pour souverain chef de toute l'Église catholique, qu'il eust pour agréable sa pénitence, conversion et profession d'obéissance, qu'il daignast lui objecter pardon et rémission de tout le passé, promettant assurément de garder à jamais entièrement et inviolablement la foi catholique : ausquelles lettres, comme roïaux, mon jadis prédécesseur, croyant et ému d'une charité paternelle, comme assuré de ce par le témoignage indubitable du Roi, de la Reine mère, du cardinal et du duc susdit, sçavoir est de son entière conversion, déclara absous icelui jadis Roi de Navarre, confessant ses erreurs passées, demandant humblement pardon du crime d'hérésie et des censures

ecclésiastiques, qu'à cette occasion il avoit encourues, le reversant au giron de l'Église catholique, et l'admettant à la communion des fidèles, tout empeschement osté. En outre, afin que d'un plus étroit et ferme lien il fust retenu en icelle, il le dispensa, comme aussi Marguerite, sœur dudit Roi Charles, laquelle, comme issue de la race très chrétienne et en icelle nourrie, on espéroit qu'elle maintiendroit et feroit contenir en devoir son futur mari, et le retenant en l'observance de la religion chrétienne, afin, que nonobstant l'empeschement du troisième degré, et autre peut-estre en eux degré de consanguinité et parenté spirituelle, ils pussent traiter mariage, comme ils firent, en face de l'Église. De là à quelques mois, icelui de Navarre envoya son orateur Jean Durat par devers notre prédécesseur, pour en son nom protester de sa pénitence, conversion, foi et constance, en face du saint siége apostolique; de façon qu'ayant tenu consistoire public en l'assemblée de tous les cardinaux et prélats de l'Église, où infinis étoient accourus en la salle roiale, comme on a de coutume, icelui Henri, en tant que Roi nouvellement converti à la foi et comme catholique (jà été admis), la ville en étant toute émue de joie, et rendant graces à Dieu de la réduction de la brebis égarée; mais icelui, comme variable et inconstant qu'il étoit, non guères après se départant de la foi catholique et de l'obéissance due au saint siége apostolique, ensemble de toutes les autres promesses que publiquement et avec serment il avoit faites et jurées, se soustrayant et retirant couvertement, et ayant assemblé en un lieu assez éloigné de la cour le plus grand nombre qu'il put des plus scélères hérétiques, et autres manières de gens de son humeur, audit lieu il révoqua publiquement tout ce qu'il avoit fait auparavant, savoir est la détestation du calvinisme

et l'abjuration d'hérésies et profession de foi catholique, apostolique et romaine, protestant de vouloir continuer le calvinisme, comme il avoit promis, comme il a aussi fait, adhérant à icelui d'une volonté opiniastre et endurcie, et vivant en icelui jusqu'à ce jourd'hui. Et, non content, le plus souvent a ému et armé les mutins et séditieux hérétiques (desquels il est chef, guide, protecteur en France, et mesme grand défenseur des étrangers) contre le susdit Charles et contre notre très cher fils en Jésus-Christ Henry très chrétien, Roi de France, jaçoit qu'il le dust honorer et respecter comme son beau-frère, et le suivre comme son Roi et seigneur; mais bien plus est, comme ingrat et peu souvenant de la douceur et courtoisie reçue, a animé mesme les catholiques contre leur Roi, assemblant des armées très pernicieuses et dommageables, y appellant les hérétiques d'étrange nation, lesquels presque par tout leur passage ont ensanglanté les villes par la boucherie qu'ils ont faite des gens de bien. Les églises ont été profanées et ruinées, les ecclésiastiques et religieux massacrés, et les villes et forteresses des catholiques ou de force ou trahison occupées, défendant l'exercice de la religion catholique. Il a fait à sa poste des ministres et prédicans hérétiques, contraignant les citoyens et habitans catholiques d'aller à leurs presches pour les faire instruire à toute impiété, et par ce moyen abolir du tout la religion catholique; et, non content de ce, il a façonné et instruit un des plus intimes qu'il eut de ses ruses et cautelles, et l'a envoyé hors la France en divers endroits, par le moyen duquel il a communiqué tous ses malheureux desseins aux principaux des hérétiques, provoquant leurs armes et forces à l'encontre de la religion catholique et la puissance papale; a aussi fait faire plusieurs assemblées d'hérétiques en diverses pro-

vinces, en aucune desquelles il a non-seulement assisté, mais, qui pis est, présidé, pendant qu'on y résoudoit et promettoit de se bander directement contre la foi catholique, et principalement contre les églises, contre le clergé et contre tous les catholiques du roïaume de France. Quant à Henri de Bourbon, prince de Condé, né de père et de mère hérétiques et nourri au calvinisme, suivant les traces de ses père et mère, encore adolescent, a commis les mesmes forfaits, par mesme moyen que le Roi de Navarre fut ramené à l'Église avec la plus grande humilité de cœur dont on se pourroit aviser, abjurant et détestant publiquement les erreurs et resveries des hérétiques, fit pareille profession de foi catholique que le susdit de Navarre; ce qu'étant référé à Sa Sainteté, et lui ayant usé de pareilles prières, notre jadis prédécesseur le déclara absous, ensemble Marie de Clèves, sa femme, prétendue infectée de mesme hérésie de ce temps-là, revenant à pénitence, abjurant et détestant l'Église du mesme, et leur permit de pouvoir se marier, nonobstant le second degré de consanguinité qui empeschoit; mais ledit de Condé, peu après retombant en sa première erreur et suivant la voie que son père, jadis Louis prince de Condé, très scéléré, lui avoit tracée et frayée par ses vestiges de persécuteur de l'Église catholique, tenant donc la mesme route et carrière du père, se rendit aussi cher des hérétiques et effrenés de toute la France, étant auteur des séditions et guerres civiles, y amenant troupes et bandes de soldats étrangers hérétiques, et auquel voyage a essayé à prendre les villes et chasteaux, a renversé les églises, violé les choses sacrées et ravagé, a fait mourir les prestres de cruel genre de mort et indigne, et a substitué en leur lieu un tas de ministres; a aussi commandé l'hérésie estre represchée et observée; bref, il a usé

de toute sorte de cruauté et inhumanité, l'exerçant tant envers les prestres comme aussi envers tous les catholiques. Toutes lesquelles choses étant assez manifestes, publiques et notoires, et que nous en sommes entièrement et légitimement informés, principalement par ses déportemens et façon de procéder au temps mesme de notre prédécesseur de bonne mémoire Grégoire XIII, et par plusieurs avertissemens et témoignages de très grande autorité, icelui Henri jadis Roi, et Henri prince de Condé susdits, estre relaps et rechus en l'inexcusable crime d'hérésie, et en outre coupables comme fauteurs d'hérétiques, nous, voulant déguainer le glaive de vengeance contre eux, suivant le deu de notre charge, comme à ce faire contraints, sommes grandement marris qu'il nous faille user d'icelui glaive contre cette génération bastarde et détestable de l'illustre et si signalée famille des Bourbons, en laquelle la pureté de la vraie religion, le loz de vertu a relui, ensemble l'observance et respect qu'en tout temps ont déféré au siége apostolique, et ce pour ses forfaits susdits; donc en ce très haut siége, et en la pleine puissance que le Roi des Rois et le Seigneur des seigneurs et monarques nous a donnée (jaçoit qu'indigne), établi de Dieu tout-puissant, et de saint Pierre et saint Paul ses apôtres, et de la nôtre, ensemble du consentement et conseil de nos vénérables frères cardinaux de la sainte Église romaine, prononçons et déclarons Henry jadis Roi, et Henry prince de Condé, estre tels que dessus, et estre hérétiques et relaps en hérésie, et non repentans, estre chefs, fauteurs, protecteurs manifestes, publics et notoires, et par ainsi coupables de lèse-majesté divine, et ennemis jurés de la foi catholique, si évidemment qu'ils ne sauroient faire paroistre du contraire par couverte, ambage ou excuse quelconque, et partant

donc avoir damnablement encouru les sentences, censures et peines contenues aux saints canons, constitutions apostoliques, et aux loix tant générales que particulières et décrétées aux hérétiques, relaps et non repentans, et estre par le mesme droit privés, savoir est : Henry, jadis Roi, de son prétendu roïaume de Navarre et de la partie qu'il occupe encore pour ce jourd'hui, ensemble aussi de Béarn ; et l'autre Henry de Condé, eux deux et tous leurs successeurs de tous et quelconques autres principautés, duchés, domaines, seigneuries, cités, lieux, fiefs, et mesme biens amphiteuses, successions, et non-seulement de ce, mais encore de toutes dignités, honneurs, dons, charges et offices mesmes roïaux, directes et droits que de fait ils détiennent, et ausquels, comme que ce soit, ont eu quelque droit ou prétendent avoir ; les déclarant s'estre rendus indignes d'iceux, et avoir été et estre incapables et inhabiles pour les retenir, et d'obtenir à l'avenir quelqu'autre chose que ce soit ; et pareillement qu'ils sont par le mesme droit privés, incapables et inhabiles de succéder à quelque duché, principauté, seigneurie et roïaume, et spécialement au roïaume de France, auquel ils ont commis de si énormes forfaits et crimes, et aux domaines annexés et dépendans d'icelui roïaume, jurisdiction et autres lieux ; comme aussi d'abondant, et en tant qu'il en est besoin, nous les privons et toute leur postérité à jamais, savoir est : Henry, jadis Roi au roïaume de Navarre, de sa part et de Béarn, et l'autre Henry de Condé, tous ces deux et leurs successeurs, d'autres principautés, duchés, domaines, fiefs et tous autres biens, et encore du droit de succéder et acquérir, et toutes autres choses susdites, tant en général qu'en particulier. Davantage, les déclarons incapables à jamais, eux et leurs hoirs, à iceux

domaines, et des successions de toutes principautés, duchés, domaines, fiefs et roïaumes, et signalement au roïaume de France et à toutes annexes d'icelui, comme dessus, suppléant à tous défauts de droit ou de fait, si quelqu'un en advient en iceux. En outre tous magistrats ou gouverneurs, tenans fiefs, vassaux, sujets et peuples de ce roïaume, duchés, principautés et autres domaines dessusdits, mesme ceux qui reconnoissent autres souverains, lesquels auroient presté serment de fidélité et d'obéissance, ou d'autre quelconque, comme aussi nous les absolvons tous, tant en général qu'en particulier, et délivrons par l'autorité des présentes; commandons et interdisons à tels sujets de ne leur rendre obéissance aucune, ou à leurs avertissemens, loix et commandemens. Et ceux qui à ce contreviendront sachent estre dès lors enveloppés et compris à ladite excommunication ou excommuniment. Au reste, nous exhortons notre susdit fils en Jésus-Christ Henri, Roi de France très chrestien par l'infinie bonté et miséricorde de Dieu, le prions et admonestons, comme mémorable de la très excellente foi et religion des rois ses ancestres, laquelle il a reçue d'iceux comme un héritage beaucoup plus excellent que n'est tout le roïaume, qu'il soit aussi mémorable du serment presté en son couronnement publiquement d'exterminer les hérétiques, afin que, de son autorité, puissance, vertu et grandeur de courage véritablement roïal, il travaille et soigne à l'exécution de cette notre si juste sentence, et qu'en ceci il se montre agréable à Dieu tout puissant, payant et s'acquittant du deu service qu'il doit à sa mère l'Église. Commandons en outre à nos vénérables frères, primats, archevesques et évesques, tant du roïaume de France que de Navarre et de Béarn, et résidens en autres lieux susnommés, qu'en vertu de sainte

obédience, que tout aussitost que la copie des présentes lettres leur sera communiquée, qu'ils les fassent publier, et, tant qu'en eux sera possible, s'efforcent de les faire effectuer. Et voulons que ces nostres présentes lettres soient affichées aux portes de l'église du prince des apostres, et en la pointe du Champ Floré de la ville, comme est la coutume, attachées et publiées; voulons aussi qu'aux copies tirées de cet original, ou par impression ou par main de notaire public ou prélat ecclésiastique, et scellées du sceau d'icelle cour, on y ajoute autant de foi en jugement et hors comme si l'original leur étoit produit et démontré. Ne sera donc permis à homme du monde de violer ou rompre ce présent sommaire de notre prononciation ou arrest, déclaration, privation, inhabilation, supplément, absolution, délivrance, précepte, commandement, interdict, liement, exhortation, prière, monition et volonté, ou d'y contrevenir d'audace téméraire. Que si aucun présume de l'entreprendre, qu'il sache qu'il encourra l'indignation de Dieu tout-puissant et de ses apostres Pierre et Paul.

Donné à Rome, à Saint-Marc, l'an de l'incarnation de notre Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ mil cinq cent quatre-vingt-cinq, le neuvième septembre.

A. DE ALEXIIS.

COPIE DE L'OPPOSITION

FAITE PAR LE

ROI DE NAVARRE

ET MGR LE PRINCE DE CONDÉ

CONTRE

L'EXCOMMUNICATION

DU PAPE SIXTE V,

A LUI ENVOYÉE ET AFFICHÉE PAR LES CANTONS DE LA VILLE DE ROME (1).

Henri, par la grace de Dieu Roi de Navarre, prince souverain de Béarn, premier pair et prince de France, s'oppose à la déclaration et excommunication de Sixte V, soi-disant pape de Rome, la maintient fausse, et en appelle comme d'abus en la cour des pairs de France, desquels il a cet honneur d'estre le premier. Et, en ce

(1) Dans une autre édition du *Brutum Fulmen* que celle qui est citée plus haut, c'est-à-dire dans l'édition de 1605, in-12, petit caractère, on a cette Opposition en latin, sous ce titre : *Appellatio, seu reclamatio Regis Navarræ et principis Condæi, opposita futili excommunicationi Sixti Quinti, qui nomen usurpat papæ romani, allata Romam per virum quemdam nobilem, et ibi locis quatuor destinatis publicis denunciationibus affixa 6 octob.* 1585. Ce même écrit est dans le recueil intitulé : *Scripta utriusque partis*, à Francfort,

que touche le crime d'hérésie, et de laquelle il est faussement accusé par la déclaration, dit et soutient que M. Sixte, soi-disant pape (sauve sa sainteté), en a faussement et malicieusement menti, et que lui-mesme est hérétique, ce qu'il fera prouver en plein concile libre et légitimement assemblé; auquel s'il ne consent et ne s'y soumet, comme il est obligé par ses droits canons mesme, il le tient et déclare pour un antéchrist et hérétique, et, en cette qualité, veut avoir guerre perpétuelle et irréconciliable contre lui. Proteste cependant de nullité et de recourir contre lui et ses successeurs pour réparation d'honneur de l'injure qui lui est faite et à toute la maison de France, comme le fait et la nécessité présente le requièrent. Que si, par le passé, les princes et Rois ses prédécesseurs ont bien su chastier la témérité de tels galans, comme est ce prétendu pape Sixte, lorsqu'ils se sont oubliés de leur devoir et passé les bornes de leur vocation, confondant le temporel avec le spirituel, ledit Roy de Navarre, qui n'est en rien inférieur à eux, espère que Dieu lui fera la grace de venger l'injure faite à son Roi, à sa maison et à son sang, et à toutes les cours de parlement de France, sur lui et sur ses successeurs, implorant à cet effet l'aide et secours de tous les princes, Rois, villes et communautés vraiment chrétiennes ausquels ce fait touche; aussi prie tous alliés et confédérés de cette couronne de France de s'opposer avec lui contre la tyrannie et usurpation du pape et des ligués conjurateurs en France, ennemis de

1586, in-8°. Varillas, dans son Avertissement sur l'Histoire de Henri II, attribue cet écrit à Jacques Bongars, gentilhomme bourguignon, de la religion protestante, et il assure qu'il eut la hardiesse de l'afficher lui-même dans Rome. Mais il s'est trompé sur la patrie de Bongars; il étoit gentilhomme orléannais, et il fut résident et ambassadeur du roi Henri IV vers les électeurs, princes et États protestans d'Allemagne. On a de lui un recueil de lettres et d'autres ouvrages.

Dieu, de l'État et de leur Roi, et du repos général de toute la chrétienté.

Autant en proteste Henri de Bourbon, prince de Condé.

Affiché à Rome le 6 novembre 1585.

LA SAINCTE ET TRES CHRESTIENNE RESOLVTION DE MONSEIGNEUR l'Illustrissime et Reuerendissime Cardinal de Bourbon, pour maintenir l'Eglise Catholique et Romaine.

Auiourd'huy i et'ay ordonné comme vne ville de forteresse, colomne de fer, et vn mur d'airain, sur toute la terre; aux Roys de Iuda, à ses Princes, aux Prestres, et tout le peuple de la terre.
Hiere. I. chap.

Par F.I.B.Parisien, Docteur en Théologie, et frère Mineur.

A PARIS.
Chez Guillaume Iulien, à l'enseigne de l'Amitié, pres le college de Cambray.
1586.
AVEC PRIVILEGE DV ROY.

AVERTISSEMENT.

Il est rare que l'on condamne un parti sans chercher un motif à cette condamnation dans l'indignité des chefs qui le représentent. On a suivi cette coutume à l'égard du cardinal de Bourbon jusqu'à le peindre comme un vieillard intolérant, ambitieux et imbécille. Peut-être a-t-on raison ; peut-être aussi va-t-on trop loin si on lui accorde une part au manifeste dont nous avons signalé plus haut, sous le rapport de la forme seulement, l'habile rédaction, et surtout si on juge ce personnage d'après la relation suivante, où il tient une conduite et un langage, qui, pour l'époque, auraient honoré Fénelon lui même. Nous consignons ici, dans l'intérêt de la vérité historique, cette observation, qui d'ailleurs laisse intact le droit d'apprécier la Ligue. Si une erreur n'exclut pas toute sagesse, la sagesse, de son côté, n'exclut pas toute erreur.

Un autre enseignement résulte de cette pièce, savoir : une nouvelle preuve que dans la question religieuse le peuple prenait l'initiative des murmures, des menaces et des agressions. Aussi, après avoir bien établi l'espoir intéressé des grands, et intolérant des citoyens, il faudrait étudier l'origine de ces deux dispositions passionnées dans leur dépendance respective, examiner si les chefs fabriquèrent l'arme qu'ils employèrent, ou si, entraînés par la multitude, ils n'obéirent pas aux ordres de sa colère avant qu'elle servît aux calculs de leur ambition.

HISTOIRE

DE LA SAINCTE ET TRÈS CHRESTIENNE

RÉSOLUTION

DE MONSEIGNEUR L'ILLUSTRISSIME ET RÉVÉRENDISSIME

CARDINAL DE BOURBON,

POUR MAINTENIR

LA RELIGION CATHOLIQUE ET L'ÉGLISE ROMAINE (1).

L'an que, toutes choses conclues pour la pacification des armes à l'avantage des catholiques associez et ceux de la religion prétendue, l'édict fust publié que librement on pourroit faire presche sans empeschement, aussitost (comme si estans attendus) se présentèrent et offrirent en tous endroits ministres, diacres, surveillans, anciens et autres de telle cléricature, desquels les uns, sans advertir le magistrat des lieux, s'ingérèrent le faire en des maisons privées, les autres aux villes de gouvernement importunément réqueroient, en vertu de l'édict, liberté non-seulement de la faire, mais aussi leur donner place publique dans lesdictes villes pour s'assembler, et

(1) L'auteur de cette pièce est Jacques Berson, docteur en théologie, qui a aussi écrit la relation de la mort du duc d'Alençon, imprimée dans le volume précédent.

avoir libre exercice de leur religion, l'importunité desquels estonna beaucoup de gouverneurs qui, voyans l'audace et témérité d'eux, doubtoient de quelque yssue monopoleuse et factieuse; toutesfois, pour l'extreme désir qu'ils avoient d'obéir à Sa Majesté et maintenir l'édict et la paix, respondirent leurs requestes. Et lors, sans procrastiner, s'assemblent aux places à eux désignées, comme entre autres villes, fut faict à Rouen, ville métropolitaine de toute la Normandie, ainsi qu'entendrez présentement. Car, dès le caresme précédent, revenoient d'Angleterre audit Rouen plusieurs qui de deux ou trois ans s'y estoient retirez, voire quelques banqueroutiers de sept ou huict ans absents, pauvres, mais ingénieux à mal faire, aussi qu'un entre autres (semblable à son nom) appellé Belial, qui à leur retour feirent soupeçonner quelque chose aux catholiques, combien que l'édict ne fust encores publié, par ce aussi que jà le bruit couroit qu'ils s'assembloient en secret jusques à une douzaine, et se donnoient le mot, quasi ne faisant qu'attendre la conclusion de la paix, laquelle ils tenoient comme toute faicte à leur avantage, de manière que pour telle espérance quelqu'un gardoit son enfant de longs moys sans estre baptisé, attendant la venue d'un ministre. Toutesfois, à cause des remonstrances et exhortations publiques faites en ladicte ville pour lors par un docteur cordelier, ils n'osèrent s'avancer ny ingérer à descouvert devant la Pentecoste, ce qui faisoit estimer et juger à tous bons catholiques que Dieu garderoit ceste ville-là de telle pestillente advenue, comme à la vérité il y avoit apparence et raison, puisque autrefois, souz le masque et fard de presche, l'avoient surprise et esté cause de sa ruine; joinct, que de nommez et enrollez pour lors qui estoient restez en leur opinion, ils n'eussent sceu estre

quarante, et les catholiques ayant continué sans varier en la religion catholique, et qui avoient fait leur devoir à la pasque dernière, le nombre surmontoit trente mille ou environ. Et aussi a-on opinion que, s'ils n'eussent eu intelligence par souz main, ils ne l'eussent onc attenté. Mais l'édict conclud et publié ès cours de parlement, Paris, autres et Rouen, les catholicques délibérèrent obéir à Sa Majesté pour vivre en paix soubs son authorité, la prudence du sénat et la force du gouverneur, ce qui donna occasion à ceux de la religion d'estre un peu plus asseurez. Et pour accroistre davantage leur authorité et prétendu, feirent une liste en leur requeste de plusieurs notables marchans et bourgeois de la dite ville qui avoient esté autresfois des leurs, et s'estoient par la grace de Dieu retirez au sein de l'Église catholique. Mais ces ames chrestiennes retirées de telle bourbe, de franc cœur et libre courage esmeuz et comme picquez d'une grande injure, désavouèrent les vanteurs et détestèrent jusques à demander réparation de leur honneur, ce qui feit baisser le sourcil aux deux ou trois chefs de leur troupe, et surséèrent leur entreprise pour aviser à ce qu'ils devoient faire. Durant lequel temps le peuple catholique prioit fort dévotement Dieu et en public et en particulier, car c'estoit le temps des Rogations, et pensoit-on par force d'oraisons destourner ceste tempeste, comme par le son des cloches est espars l'orage; comme il semble (par le réussissement) que ce l'ait pour un temps empesché. Pour les moyens humains, ils espéroient beaucoup en l'authorité du sang de monseigneur l'illustrissime et révérendissime cardinal de Bourbon, leur archevesque, qui a ceste seule église pour son épouse; mais ledit illustrissime cardinal estoit pour lors bien empesché aux affaires publicques du clergé. Nonobstant luy vint une très saincte inspiration, et conceut

en soy une chrestienne résolution, sans estre persuadé d'aucun vivant; c'est que, considérant combien grave, grande et d'importance est la charge d'un archevesque, qui doit respondre de toutes les ames de son église, les défendre et retirer, proposa de saincts moyens pour s'acquitter et descharger sa conscience devant Dieu, surtout de ne toucher à l'édict ny troubler la paix de ce royaume. Entre autres, délibéra de visiter son diocèse et réformer les abus qui pourroient avoir donné occasion à aucuns de se distraire de son troupeau; pour aussy y fournir de curez et pasteurs dignes et capables, ensemble y pourvoir de prédicateurs sçavans, sages et paisibles; pareillement s'ayder par les villes, colléges, et establir par les villages maistres d'escoles catholiques pour instruire la jeunesse; de là aller à Rouen habiter, pour prier, exhorter et faire office de pasteur, espérant par la vie exemplaire et la bonne doctrine confirmer les bons et donner occasion de conversion aux mauvais. A ces fins parla à quelques prédicateurs et docteurs des plus estimez. Tout ce qui eust esté exécuté dès la feste de Pentecoste, s'il n'eust esté nécessairement retenu à diffinir de l'aliénation du bien de l'Église pour subvenir aux affaires de Sa Majesté. Ainsi s'escoula un long temps pendant lequel continuoit l'illustrissime cardinal en sa saincte résolution, qu'il appelloit inspiration divine, et résister à icelle disoit estre résister au Sainct-Esprit. Tant persévéra en son sainct propos qu'après avoir observé le jour et feste du Sainct-Sacrement en son abbaye de Sainct-Germain-des-Prez, vers les sept ou huit heures du soir entra en son coche, et mena avec soy le docteur Cordelier qui avoit ce jour presché devant Sa Révérence, et donna charge pourveoir de monture à un sorboniste docteur, pour le venir le lendemain trou-

ver, prétendant en bref faire venir monsieur l'évesque d'Évreux, docteur en théologie (seul de son mérite), comme aussi il le vint trouver par après à Dieppe, où l'illustrissime et révérendissime cardinal fit tel devoir de sa charge; qui, comme seigneur temporel et spirituel du lieu, offrit et présenta à ses despens un collége pour les enfans, pension pour les régens, et mesmes gage pour un prédicateur, feist une belle exhortation à mes sieurs de la ville pour confermer la saincte foy catholique, outre qu'il visita tout ce cartier, et laissa audit lieu un honneste homme licencié en théologie pour y continuer les sermons. Autant en feist-il au Havre, où, pendant que Sa Majesté, pour le plaisir de la mer, feist voyle à Honfleur, mondit seigneur l'illustrissime cardinal visita son Église, offrit tous ses moyens à maintenir la religion catholicque; et, party du Havre, le voyage ou suite de la court n'empeschoit aucunement qu'il ne vit et visita les curez des villages et villes par aucuns de ses grands-vicaires qui l'accompagnoient ordinairement avec les docteurs et plusieurs très honnestes personnes. Enfin arriva à Codebec, auquel lieu demeura malade mondit sieur cardinal; mais la maladie ne diminua en rien de sa saincte résolution, qui fust cause, comme luy-mesme disoit, que Dieu luy rendist sa santé le troisiesme jour, pour ce que, aussitost qu'il peust s'ayder, s'achemina jusques en son abbaye de Jumiéges, auquel lieu visita ses religieux, leur fit faire deux exhortations par ses docteurs, luy-mesme leur en fit une docte, honorable, dévote et très religieuse, manda à ses doyens le venir trouver pour mettre ordre en ses paroisses. Ce qu'ayant fait, ne pouvant plus dissimuler son désir, s'achemina à Rouen. Au devant duquel vint, une bonne lieue loin de la ville, une belle troupe, en laquelle estoient messieurs du corps de la

ville, accompagnez d'un bon nombre de capitaines et principaux marchans et bourgeois de ladicte ville, qui certes luy firent grand honneur et compagnie jusques à son abbaye de Sainct-Ouen. Lors vous eussiez veu un bel ordre en entrant dans la ville et cheminans par les rues; car la croix de l'illustrissime cardinal portée devant luy, les rues estoient bordées de peuple qui sauteloit de joye, comme recevant la chose la plus désirée; car tous avoient un certain instinct d'espérance, et comme asseurance que pour son respect le presche ne se feroit en une telle ville, et disoient qu'un tel prélat et prince du sang ne méritoit avoir un compagnon de si vilain et mécanicque estoffe en son archevesché, entendu mesmes le peu de nombre des frères en Christ. Et de faict, mondit seigneur portoit une douleur extreme en son cœur de veoir son peuple ainsi divisé. Mais ayant veu et considéré le port et contenance du peuple catholicque, qui estoit ainsy orgueilly de sa présence, entra en grandissime doubte; car le peuple catholicque disoit résolument que les huguenots ne feroient le presche, puisque leur archevesque estoit venu; que si les frères en Christ s'avançoient de le faire, qu'ils s'en sentiroient, parce que ce seroit trop peu respecter un prince du sang. D'autre part, les frères prétenduz réformez se vantoient et disoient que ledit seigneur cardinal leur apportoit le presche; qu'estant prince du sang il avoit accordé l'édict, et, pour ce, les papaux auroient de la besongne taillée; mesmes osoyent bien avancer qu'en son absence ils avoient doute l'entreprendre à cause des papaux, mais qu'ils estoient aises de sa venue, qui leur seroit une belle occasion et couverture. Et Dieu sçait comme lors les surveillans alloient, couroient de çà de là avertir les leurs. D'autre costé, les catholiques s'aigrissoient et n'en pensoient pas moins. O

Dieu ! qu'eust faict alors cest illustrissime prélat, auquel Dieu commandoit d'une part et de l'autre le bien et la paix du public ? Luy, autheur de paix, amateur de la vérité, zélateur de la foy, du tout affectionné à Dieu et à Sa Majesté, pensa d'appaiser le plus mauvais par doux et gratieux moyens divers, moindres que supplication et prières. Pour ce manda monsieur le lieutenant du gouverneur de la ville, le priant faire tant envers ceux de la religion prétendue que pour éviter sédition ils s'abstinssent de faire presche pendant deux ou trois jours qu'il feroit sa visite. Et de faict les chefs des huguenots le promeirent audit sieur lieutenant, lequel en asseura mondit seigneur cardinal, estant le dimanche matin à sa messe, qui, ces nouvelles entendues, fut fort joyeux, et se disposoit faire de telles œuvres de piété et dévotion publicque qu'il n'y a homme si dyamantin en son cœur qui n'en eust esté esmeu, ny si dur et résolu qui n'en eust jetté des larmes. Les catholicques, advertiz de ceste promesse, partie doubtoient, partie s'asseuroient. Quant à moy, quiconques soyez, lecteurs, je vous proteste que la nuict donna tesmoignage de plus de dix mille personnes signalées qui, pleins de douleur et de crèvecœur, ne sçavoient que faire si le presche se fust faict. Vous eussiez dict que la présence de ce prince et prélat leur faisoit mespriser et oublier biens, maisons, femmes, maris et enfans. Ce leur estoit assez, mais qu'on ne fit point de presche. De ma part, si j'eusse esté huguenot, voyant une telle occasion doubteuse et hazardeuse, je me fusse teu trois jours pour en crier par après l'espace de cinq cens. Mais quoy ! le feu couvé ne se peut cacher ; après les fumées viennent les flammes ; il ne fust jamais qu'hérésie n'ait esté accompagnée de hardiesse et témérité. Ceux donc de la religion, ne pouvans cacher ou dis-

simuler leurs entreprises, deffiances, téméritez et haultesses; pensans abuser de la présence et piété du prince, faulsaires et perfides en leur promesse faicte, estimans que rien plus ne redouteroit le prince que sédition, et pour ce empescheroit les catholicques, ou bien, si les catholicques s'avançoient de les vouloir empescher, ils s'authoriseroient davantage par remonstrance à leurs Majestez en foulle, et d'une trouppe se lancèrent au lieu et place publicque députée et accoustumée autresfois à leur presche. Sçachez toutesfois que ce n'estoient pas les chêfs qui s'y présentèrent, mais bien des petits folets, comme enfans perduz, serviteurs et mécaniques, ausquels les grosses testes feirent tenter le gay. Or, comme entrez qu'ils furent commencèrent à heurler ensemble, fust quant et quant adverty le docteur cordelier par trois l'un après l'autre, lesquels il avoit chargez de l'advertir, pour le doubte contenu qu'il avoit de la témérité desdits huguenots. Les gentilshommes sollicitans le Cordelier d'en advertir monseigneur le cardinal, il ne voulust, d'autant que quelques-uns divertissoient mondit seigneur de sa saincte résolution. Enfin, adverty l'illustrissime par un gentilhomme, manda ledit Cordelier et s'en fist asseurer. En entendant que les catholiques (indignez contre ces perfides) y alloient en grande foulle comme bien colérez, craignant ce que tout pasteur doit craindre, sçavoir est sédition : «Que ferons-nous, dit-il, à cecy? Ils avoient promis au lieutenant du gouverneur de ne s'assembler; les catholiques sont advertis de leurs promesses; ils dépitent en ce les catholiques, lesquels ne pourront souffrir estre ainsi bravez; aussi ne peut finir ce fait sans un danger évident. O mon Dieu! j'ay vostre querelle et celle du Roy en recommandation; comment appaisera-on cecy? il ne faut que cela pour esmouvoir et

troubler tout un royaume. » Ainsi estoit perplex le bon prince, et pensoit d'une part : « Si j'y vay, ma présence orguellira les catholiques, et chargeront sur les autres, ce que je ne pourray empescher; par ainsi semblera que sois cause de telle sédition, que je n'ayme la paix et repos de la république, et que ne vueille obéyr à leurs Majestez.» De l'autre part pensoit : «Voire mais ma présence pourra tempérer leur colère, leur donnant bonne espérance, et remonstrant aux assemblez; outre que suis le pasteur. Le loup donc venu et se présentant, dois-je fuir? Qu'ay-je au monde de patrimoine? que tiens-je en possession? de quoy rendray-je compte que de ma charge? C'est cy mon Église, c'est mon trouppeau, ce sont mes oüailles les unes et les autres. C'est un loup celuy qui me les a esgarées et farouchées. Je tiens ce lieu de la part de Dieu et l'Église ; ce mercenaire l'usurpe sur moy; me dois-je taire? dois-je fuir? Quel nom remporteray-je devant Dieu et les hommes? Mieux me seroit n'estre prince pour estre bravé d'un tel coquin et estranger vagabond; mieux à moy n'estre prélat pour succomber à telle charge.

Quelques doctes prélats et autres, trouvant et jugeant l'événement doubteux, luy conseillèrent les laisser faire; mais survint le docteur Cordelier, poussé de plusieurs, qui dict : « Monseigneur, ne craignez point, allez-y; je vous respondray sus ma vie qu'il n'y aura point de sédition. » Et quelqu'un disant : « C'est une belle response que vostre vie. — Ma vie, dict le Cordelier, je l'estime plus que la vostre, tous voz estats et biens. » Et adressant son propos à monseigneur qui luy demandoit : « Que vous en semble, nostre maistre?— Monseigneur, dit-il, vous y estes tenu sur peine de la damnation de vostre ame. » Monseigneur l'illustrissime cardinal, après avoir ouy les uns et

les autres parlans diversement, quelques difficultez qui luy eussent esté faites, se résolut ainsi : « Apportez-moy ma croix. » Et se tournant à ses gentilshommes dict : « Ostez voz espées. » Lors ses domestiques le suivirent fort modestement, ignorant un chacun de la ville où il alloit. Mais aussitost le peuple (qui couroit par tous les quartiers de la ville, pour le bruit des huguenots assemblez, crians : « Les parjures ! les meschans menteurs ! ils avoient promis de ne faire presche, et les voilà assemblez tout en un coup ! ») s'assembla comme en un, suyvant monseigneur, qui à grande peine pouvoit passer par la rue pour la multitude du peuple qui y estoit jà assemblé. Vous eussiez veu et ouy autant de testes, autant d'opinions, les uns disans : « Les meschans ont esté cause de la ruine de nostre ville par deux fois ; » les autres : « Mon Dieu, il faut bien dire qu'ils sont supportez des grands, puisqu'ils osent entreprendre contre monseigneur le cardinal ; » d'autres : « C'est une folie ; ils n'en feront jamais autrement qui ne les tuera ; » les autres et la pluspart s'entredisoient : « Il n'y en auroit pas pour les petits enfans, si le Roy l'avoit dict. » Toutesfois, les uns et les autres se résolvoient disans : « Nous sommes bien, puisque monseigneur le cardinal y est ; au moins il verra leur meschanceté. » Jamais, certes, enfans n'eurent tant d'envie de venger l'injure faicte à leur père, comme ce peuple avoit désir de prendre raison pour Dieu et monseigneur. Les uns bouilloient de cholère, les autres murmuroient ; les uns joignoient les mains, regardans au ciel, les autres s'agenouilloient ; les uns estoient aux fenestres, autres sortoient de leurs maisons ; la pluspart pleuroit et jettoit des larmes. Certainement je veux dire que Dieu se mesla en cest affaire, autrement il y eust eu, comme on dit, de l'échet. Il n'y avoit si asseuré de la troupe des longs vestuz

à qui le cœur ne batit, quelque bonne mine qu'on monstrat de résolution, car il falloit garder le droict de Dieu et l'auctorité du Roy; ensemble ne dissimuler le droict de l'archevesque ny aussi toucher à l'Estat et édict. Parquoy monseigneur, par une grande prudence, avoit envoyé un fort honneste gentilshomme du pays devant advertir lesdits assemblez huguenots de se tenirs coy, et qu'en paix et doulceur il venoit à eux pour leur dire un mot et leur donner asseurance de leurs personnes, pour appaiser un trouble evident auquel il ne pourroit pas mettre ordre s'ils se séparoient et s'en alloient. Cependant chacun fit diligence d'appaiser le peuple, qui fut autant doux et obeyssant que petits enfans à la parole du père, si que à la remonstrance de plusieurs et particulièrement du docteur Cordelier qui les avoit preschez le caresme, ils ne s'avancèrent ni de parole ny de faict; de sorte que monseigneur, arrivé à la porte du lieu où se faisoit le presche, entra sa croix devant audit lieu où estoient assemblez ceux de la religion prétendue, lesquels, ayans esté advertiz (comme j'ai dict cy-devant), ne s'escartèrent pas. Or, comme le loup ne peut endurer la présence du pasteur et suite de ses chiens, le prédicateur s'enfuit et ne compaut point, combien que l'intention de mondit seigneur cardinal fust de luy remonstrer en la présence des autres. Quant à moy, j'ay opinion que c'estoit un Anglois, comme depuis me le dirent des femmes huguenottes pour lor. Les portes fermées, le peuple catholique brusloit de desir d'entrer en ce lieu par dessus les murailles; mais fu repoussé à la parolle du Cordelier, prédicateur du caesme passé. Vous eussiez veu alors ces pauvres frères de la religion si blesmes, deffaits et transportez, qu'ilsne sçavoient où ils estoient. Ils estoient environ cent personnes, tous médiocres et pauvres valets,

femmes et hommes. Assencez qu'ils firent et assemblez ensemble, monseigneur l'illustrissime et révérendissime cardinal, haussant sa voix, leur adressa sa parole et remonstrance ainsi que s'en suit.

« Mes amis, n'estant venu que pour faire ma visite, selon le deu de ma charge, ma venue ne vous doit farroucher ny estranger; car Jésus-Christ, par la grace de Dieu vostre pasteur, et vous mon Église, et le troupeau qu'il m'a donné, duquel je dois rendre compte devant sa divine Majesté au grand jour du jugement. Pesez donc, je vous prie, mes ames, combien est grand le desplaisir qu'ay receu d'entendre vostre retraicte et apostasie de l'union de l'Église catholique et romaine, vostre légitime mère, de laquelle je tiens ce diocèse comme me part et portion d'icelle. Pourquoy vous en estes-vous retirez? pourquoy cherchez-vous ailleurs salut? Où avez-vous esté baptisez (mes amis) sinon en mon Église? Vous n'avez cognu Jésus-Christ et n'avez esté faicts chrétiens que par la doctrine et enseignemens de mes prédécesseurs archevesques, qui depuis quinze cens ans (lorsque sainct Nicaise nous fut envoyé par sainct Clément, successeur de sainct Pierre) ont continué en mesme doctrine, sacremens et cérémonies qu'ils ont receu des apostres par légitime succession, et persévéré jusques à nous, qui d'autant tenons ces choses chères et véritables qu'elles sont auctorisées par la longueur du temps, les escrits des saincts docteurs, confirmées par les saincts et sacrez conciles, signées du précieux sang des apostres et martyrs. Et cependant avez quitté la voye la vie et la vérité, pour embrasser une opinion nouvelle introduitte depuis seulement soixante ans, sans aucun auctorité, approbation ny miracle. Pour ce, mes enfans, je ne puis que je n'aye un extreme regret de voir la perdition de voz

ames si précieuses et chères, séduictes par je ne sçay quels personnages que sans discrétion ou distinction recevez de tous costez et pays; lesquels ne vous peuvent repaistre que des blasphemes contre l'honneur de Dieu et révérence deue à l'Église et aux prélats d'icelle. Et toutesfois vous sçavez qu'aux seuls pasteurs ecclésiastiques est donnée la charge de doctrne et puissance de prescher ou enseigner : car, « de leur bouche, dit le prophète, doit estre tirée la loy, le salut et la vérité. » Que si vos nouveautez tenoient rang et lieu de vérité, il faudroit que, depuis la mort et passion de nostre Seigneur, nous eussions esté sans Église, et que la vérité eust esté cachée, mil cinq cens et d'avantage d'années incogneue pareillement, sinon depuis soixante, qui est une chose trop absurde et inconvéniente, comme elle n'est vraysemblable. Car, qui a renversé et aboly tant de sortes d'hérésies qui ont régné un trop long temps devant en la chrestienté? qui a respondu aux et rendu confuz les arriens, donatistes, pelagiens, manichées en leurs propositions? Qui a rejecté et condamné leur doctrine comme erronée et hérétique, et au contraire amené et retenu la vérité de la religion en l'Église romaine, sinon la nostre Eglise catholique, apostolique et romaine, deuement assemblée ès saincts conciles généraux? Je n'aurois puissance vous dire ces choses, si je n'estois auctorisé et ordonné d'icelle. Dont m'esbahis comme telles gens s'ingèrent de dogmatizer et prescher, veu qu'ils n'ont réceu l'imposition de mains de moy, auquel appartient ce en ce diocèse. « Comment prescheront-ils, dict sainct Paul, s'ils ne sont envoyez?» Plus m'esbahis-je de ce qu'orrez que, non auctorisez et incogneuz, si légèrement les recevez et entendez. Or, mes amis, encores que m'estime indigne, si suis-je vostre archevesque, le vingt-quatriesme

en ce diocèse et ville de Rouen depuis que Jésus-Christ y a esté presché et cogneu, et comme tel me devez recognoistre et m'escouter comme pasteur. Car sçavez-vous pas que nostre Seigneur a dit : « Qui vous mesprise me mesprise, et qui me mesprise contemne celuy qui m'a envoyé. » Ce que vous debvez bien peser, pour la charge à laquelle il a pleu à Dieu m'appeller, estant bien marry que ne l'ay exercée plus songneusement. Toutesfois j'oseray bien asseurer que je ne vous ay donné ny faict donner mauvaise viande spirituelle, ainsi que font ceux qui vous meinent, comme par la main, à la damnation éternelle. Pensez, mes amis, et considérez bien que c'est d'estre damné éternellement ; j'en ay si grande pitié que n'ay voulu faillir venir par cy pour chercher et retirer voz ames avec voz frères en ma bergerie, de laquelle vous vous estes trop légèrement et sans considération révoltez. Retournez donc, mes enfans, venez, mes amis, et n'ayez aucune crainte ou deffiance ; je vous tens les bras et suis tout prest à vous recevoir. Voyez combien vostre salut me touche ; considérez combien la perte de voz ames m'importe ; prenez garde comme me suis venu présenter à vous et avec quelles armes, non pour tuer, mais faire vivre, non pour vous esgarer, mais rassembler, non pour vous desdaigner, mais embrasser : je n'ay que ma croix, mon rochet et ma bonne volonté. Venez donc et retournez, sinon je proteste icy devant Dieu, qui est là haut au ciel, et tous ses saincts anges, que, quand ce viendra au jour du jugement, qu'on me demandera compte et raison de voz ames, il me souviendra du lieu où je fay la présente exhortation, laquelle devant Dieu, en son jugement, retournera à vostre confusion et malheur. Pensez-y donc, mes amis, et ne prétendez excuse, car je m'offre à tout mon devoir. Qui vous empesche?

Si la mauvaise vie et les mœurs scandaleux de mes ministres vous offencent, je viens pour faire ma visite et y donner ordre ; si les doubtes et scrupules, au fait de la religion, vous tourmentent, ne différez, au nom de Dieu, à me les faire entendre ; car, en asseurance, vous escouteray bénignement, vous consoleray comme père, s'il m'est possible, ou vous fourniray personnages de doctrine tellement suffisante qu'ils vous instruiront et esclairciront des difficultez que pouvez avoir en voz esprits et consciences. Qu'à la mienne volonté Dieu vous face la grace me donner autant de joye de vostre retour et conversion que je porte de tristesse et douleur de vostre retraicte et séparation.

« Amen. »

Puis, faisant la bénédiction, dict :

« La bénédiction de Dieu vous face obéyr à l'Église vostre mère, comme Jacob. »

Durant et à telles remonstrances, je vous asseure, comme tesmoin oculaire, qu'une bonne partie des huguenots assemblez pleurèrent abondamment, jusques à dire qu'ils avoient esté bien abusez. Quelques-uns de la suite de Monseigneur demandans à aucuns s'il n'estoit pas vray ce que Monseigneur le cardinal avoit dit respondoyent ouy. La pluspart, je promets, de ceste trouppe estoit si perplexée et mise en doubte de leur nouvelle religion qu'ils ne sçavoient que faire, ny où aller ou tourner ; ausquels fut dict qu'ils se trouvassent après midy au sermon à Nostre-Dame, s'ils avoient envie de s'y trouver ; néantmoins restèrent si espouvantez qu'ils ne pouvoiénт se rasseurer. Mais, par la prudence de Monseigneur, il y fut pourveu proprement ; car devant allèrent quelques uns pour appaiser le peuple, entre autres le docteur Cordelier qui les avoit preschez ceste année-là, l'exhor-

tant et priant le peuple ne leur faire aucune moleste. Et allant par la foule leur disoit : « Ils sont voz frères ; comme ils sont sortis d'entre vous, ils pourront, par la grace de Dieu, revenir avec vous. Le chrestien (comme la brebis et aigneau) ne doit rien avoir de furieux en soy ; vostre douceur et patience leur touchera le cœur. Au nom de Dieu, tenez-vous et les laissez retourner en paix ; laissez faire Dieu et vostre pasteur icy présent. Plusieurs des huguenots se rasseuroient. « Il ne faut point avoir peur, disoient-ils, puisque leur ministre parle ainsi à eux. » Puis demandoient audit Cordelier : « Monsieur, sommes-nous pas en asseurance ? — Ouy, mes amis, disoit-il, je mettray ma vie pour vous, et n'aurez mal en voz corps. Mais je me desplais extremement que vous vous laissez séduire à un estranger incogneu, qui, comme un loup, s'en est enfuy voyant le pasteur légitime arriver. — Monseigneur, disoient-ils, nous ne sçaurions que faire. — Il est aisé (répliquoit-il) de vivre comme vous faisiez paravant en l'Église romaine ; c'est vostre première institution ; elle ne peut si facilement s'oublier s'il n'y a de l'opiniastreté et malice. » Cependant faisoit faire large au peuple ; monseigneur venoit après, qui alla droit remercier Dieu en son Église, et fut suivy de tout le peuple, qui lors, à ce que j'en pouvois juger, eust souffert mille sortes de supplices pour la confession de Jésus-Christ et son Église romaine. Moy-mesmes sentois je ne sçay quelle braize eschauffer mon cœur, animer mon courage de zèle, que fut contrainte la chapelle du cerveau distiller l'eau de pures larmes, meslées de joye, dévotion, et quasi ravissement, ne pouvant juger autre chose sinon que tel fait estoit le doigt de Dieu, son Sainct-Esprit. O combien y en eut-il lors qui ne desjeunerent jusques au soir, ayant oublié la table, le pot et le disné. Car dès telle

heure du matin se placèrent en la grande église Nostre-Dame plus de six mille, attendans la prédication d'après midy; chacun outre envoya retenir sa place. Devant qu'il fust midy, ils estoient assemblez plus de douze mille; ce que considéré, je ne m'esbahis pas si le peuple, en la primitive Église, estoit eschauffé en l'amour de Dieu et sa parole, quand les Apostres et leurs successeurs en personne les exhortoient, instruisoient, consoloient et confirmoient; car il n'y a rien qui maintienne mieux la vérité de la loy et religion que le devoir de ceux qui sont en la chaise et auctorité d'enseigner. Dont se peut colliger des histoires que n'ont tant peu les tyrans ou monarques, avec leurs glaives, forces et puissances, pour maintenir le bien ou le mal, vérité ou mensonge, religion ou hérésie, comme ont maintenu l'un et distrait l'autre les évesques, prélats et pasteurs, par leur présence, vie et doctrine. Ainsi ce peuple de Rouen, tout intimidé et morfondu en sa religion catholique par le tépide édit de pacification, fust renamouré de son Dieu et salut par le devoir du révérendissime et illustre cardinal de Bourbon.

En sorte que sus une heure qu'il fut temps de faire le sermon, l'église de Nostre-Dame, ample et large, estoit si pleine, et les maisons et rues si vuides, qu'il sembloit l'église estre la ville et seule maison de tous. Vous eussiez veu aux plus haults et dangereux lieux les hommes et adolescens montez, sans aucune crainte, non sans frayeur aux regardans, les autres si serrez et pressez quasi par rangs qu'il fust aysé à un seigneur chevalier du Sainct-Sépulchre les nombrer jusques environ à vingt et un mil personnes; mesmes de ceux qui estoient au presche le matin furent veuz plus de quarante, qui du depuis protestoient ne retourner jamais en presche. Or,

Monseigneur arrivé et placé, le cordelier (la bénédiction receuë) monta en chaise, proposant l'Évangile du jour qui venoit fort à propos du faict du matin, sans toutesfois qu'on y eust pris garde, le tout se faisant par la providence de Dieu. Le texte estoit du bon pasteur et de la joye des anges sus la convertion d'un pécheur. Le sermon finy, la pluspart demoura en la mesme église à ouyr vespres, les autres allèrent en leurs paroisses. Tout ce jour fut si solemnel que sembloit estre créé un nouveau monde, et sembloient tous, à leur allégresse, estre faicts quelque chose de nouveau. Jamais ville ne fut plus religieuse, paisible et joyeuse qu'elle estoit pour lors; c'estoit certes une ville paradisienne. Ainsi pouvez veoir comme n'estant moins nécessaire en un corps monarchique celuy qui gouverne les ames que celuy qui a puissance sur les biens et les corps; il n'est aussi moins à respecter. Que si par obligation chrestienne nous sommes tenus prier Dieu pour les Roys, princes, potentats et magistrats politicques, à ce que Dieu les conduise et inspire nous maintenir paisiblement soubs leur puissance, nous devons bien aussi prier sa divine majesté nous donner (puisque c'est luy qui les appelle, comme Aaron) des prélats ecclésiasticques signez des marques conseillées par Hyetro à Moyse, qui soient ennemis d'avarice et oysiveté, qui soient villes de forteresse, colomnes de fer et murs d'airain sans crainte, pasteurs non mercenaires, virils, non effeminez, hommes, non enfans, successeurs, non larrons, non gens d'armes sanguinaires, non paillards ou yvrongnes, non bastards ny macquereaux, non infames, non ignorans ou de mauvaise vie. Bien, dis-je, devons-nous prier nostre bon Dieu pour la saincteté de Xiste cinquième, vicaire de Jésus-Christ, successeur de sainct Pierre, à ce qu'il luy donne la grace

maintenir le thrésor de chrestienté, qui luy est donné en garde, puis pour tous les illustrissimes et révérendissimes cardinaux, archevesques, évesques et autres prélats, signamment pour monseigneur l'illustrissime et révérendissime cardinal de Bourbon, duquel le devoir, zèle et dévotion a tant apporté de fruict que toute l'Eglise, particulièrement gallicane, luy en sera à jamais et aux siens, pour l'amour de luy, redevable. Car ayant planté et arrousé, Dieu a donné tel accroissement et heureuse yssue à ses très sainctes résolutions que non-seulement le presche finit dès ceste heure-là à Rouen, mais aussi sans aucune menace ou contraire n'y a esté du depuis faict, ny en plusieurs endroits du royaume, et de présent se voit à l'œil et s'expérimente le réussissement de sa saincte et chrestienne résolution à l'unité de l'Église, de religion et splendeur de l'Estat et personne du Roy nostre très chrestien prince. Je sçay que plusieurs rongeurs de réputation d'autruy, censeurs et controlleurs des intentions secrettes, dès lors taschèrent et essayèrent à faire trouver ce faict estrange à leurs Majestez, disans estre attenter à l'Estat, estre une entreprise de sédition et faction, souz prétexte de religion; mais les événemens donnent tesmoignage contre telles bourdes, et tels avanceurs et imprimeurs d'opinions sont huguenots masquez, ou athistes ou antropolatres, pour mieux mettre la main en plein beurre. Car tout homme de bien et amateur de l'honneur de son Dieu et son propre salut se résolvera avec son Roy très chrestien à une si saincte délibération. Que si (pour revenir à la suitte de nostre histoire) quelques-uns pour lors en feirent instance, ce ne furent que trois ou quatre susdicts banqueroutiers qui, empruntans des habits à la fripperie, s'osèrent dire des premiers de la ville, députez par l'église réformée. Car dès le lendemain

cinq ou six Anglois, qui le jour de devant estoient au presche, s'adressèrent au docteur Cordelier, auquel après avoir beaucoup objecté de leurs lieux communs, les ayans patiemment escoutez, leur dict : «Messieurs, deux choses sont si nécessaires à nostre nativité chrestienne que ne pouvons estre tels sans un Dieu pour Père et une Église pour mère, et puisque la mère doibt durer et comme féconde enfanter jusques à la fin du monde, il faut qu'elle se conserve en la succession. Car où il n'y a succession, il n'y a point d'Église. » Ils respondirent qu'il estoit vray. Lors leur replicqua : «Il ne faut point de longue remonstrance générale, mais venant au particulier, vous avez ouy monseigneur le cardinal et avez entendu son zèle et le devoir de sa charge; vous ne vous pouvez plaindre, car sa doulceur et clémence s'est du tout descouverte vers vous. Il ne s'est pas monstré en la grandeur de son sang, mais en équippage d'archevesque. S'il y a des abus en nos ecclésiastiques, qui vous ayent servy de poudre aux yeux et de pierres aux pieds, il est venu pour les réformer; vous luy ferez un grand plaisir, et ferez œuvre de charité à toute l'Église, si en cognoissez quelques-uns, les luy déclarer et l'en advertir. Nostre chrestienté n'est pas fondée sus la vie des hommes, mais sus la loy et le sainct Evangile : la loy ne doit pas estre traictée de toutes personnes; l'Évangile aussi requiert des pasteurs; l'espouse ne peut avoir deux maris. Ce n'est qu'une Église ceste ville et diocèse de Rouen; elle a esté nourrie immédiatement après les apostres en ceste mesme et une doctrine avec une et mesme authorité archiépiscopale. N'est-ce pas ruiner, bouleverser et vouloir mettre ce que dessus dessous, changer de religion, usurper le ministère (je ne dis pas le tollir simplement à un autre)? mais édifier autel contre autel? opposer religion à religion et diviser

Jésus-Christ? establir un ministre contre un ministre? outre qu'en cela Dieu est griefvement offensé et toute l'Église gallicane. Certainement c'est trop peu respecter la grandeur du prince, après avoir promis pour deux ou trois jours vous abstenir du presche, néantmoins mespriser ses prières et requestes honnestes et civiles, vous parjurer et le braver en telle sorte. Je vous proteste qu'il m'est advis qu'en ce faict (pour en parler humainement) y sont intéressez tous ceux de son sang. Partant, sy avez résolu suivre telle opinion, tenez-vous en paix en voz maisons, on ne prétend pas vous contraindre; si avez des doubtes, proposez-les, et monseigneur vous donnera des hommes pour vous en résoudre. —Monsieur (dirent-ils), nous ne pouvons trouver mauvaise la façon de laquelle a usé monseigneur le cardinal, mais nous le voudrions bien supplier que nous soyons en asseurance de nos personnes en ceste ville.—Mes amis, dict le Cordelier, il ne luy fault pas faire ceste requeste-là, car c'est sa pure intention, et croiez qu'il ne permettra qu'il vous soit faicte une seule injure personnelle, joinct que l'édict de Sa Majesté y est pour vous, et la justice vous maintiendra suivant l'édict; seulement avisez, je vous prie, de ne prester occasion de sédition à un infiny peuple catholicque de ceste ville, d'autant que, oultre la multitude grande, il y en a tousjours quelques-uns qui se picquent plustost que les autres. » Somme que la fin de leurs discours fut qu'ils ne trouvoient occasion de reprendre monseigneur en sa saincte résolution; et peut-on inférer par ce discours que ce faict ne ressent aucunement sédition, et ceux qui estoient avec mondit seigneur ne sont aucunement séditieux, combien qu'on l'aye voulu persuader aux grands, pour faire cheoir sur la teste de quelques-uns l'indignation de leurs Majestez. Et mettoient en avant ces

beaux presteurs de charité que jamais le prince n'eust euë la volonté telle s'il n'eust esté sollicité. Mais tels parlent à la volée, n'ayant fréquenté d'ordinaire ledit sieur révérendissime, pour cognoistre comme il est du tout consacré à Dieu et l'Église; que s'ils en avoient autant veu et ouy de luy comme j'ay, ils n'eussent dict, ny escrit, ny persuadé tant de propos perduz et vains, comme de dire que c'estoit une ouverture et occasion aux huguenots et nations estranges de reprendre les armes, puis qu'estoit violé l'édict; mais à la mienne volonté qu'on ne tirast jamais d'autres cousteaux en guerre; pas un ne seroit tué, et crois (au contraire) que toute division et sédition seroit unie et appaisée. Et tant s'en fault qu'on eust persuadé sédition à mondit seigneur qu'elle luy est du tout ennemie, oultre que ceux qu'on estimoit séditieux avec luy le lendemain luy dirent: «Monseigneur, vous avez eu deux choses en votre intention : vostre devoir de pasteur et vostre honneur pour éviter sédition; vous avez faict le premier pour mémoire à toute la postérité, et le second, Dieu graces, n'est advenu. Or, de peur que les huguenots vous bravent retournans à leurs presches, et que s'ils y alloient comme ils ont osé y aller (nonobstant leur promesse faicte, au contraire, à monsieur le lieutenant du gouverneur) les catholicques ne le peussent endurer, dont à vostre veuë aviendroit une grande sédition, nous serions d'opinion, si le trouviez bon, que feissiez retraitte à vostre Gaillion; aussi bien avez-vous besoin de repos estant malade.» Ce qui fut faict, non par le conseil donné, mais d'autant que l'illustrissime cardinal avoit délibéré partir, se trouvant très mal. Et ayant esté deux ou trois jours audit Gaillion, il retourna à Paris. Cependant je vous veux faire entendre combien ce faict est plus divin que humain;

car vous n'ignorez combien ont duré les guerres, quantes batailles ont esté données, combien de proscriptions ont esté faictes, de combien de force on a usé pour empescher les presches, et toutesfois la fin des guerres a contrainct leur accorder à nos despens, en leur payant la peine qu'ils ont euë de nous avoir vollez et pillez, ô Dieu béneit! Ceste est une mutation de la dextre et main puissante du Très-Hault; je tiens certainement que la main forte de Dieu a besongné en ce faict et changement de Rouen; car, comme le fer estoit encores tout rouge, le pot en son bouillon, l'édict tout nouveau né, un prestre, une croix, ung rochet, un camail et un bonnet de cardinal, la voix et la parole d'un archevesque, a esteint du tout ceste grande flamme de feu nouvellement rallumé en Rouen et toute la France, combien que sans menaces, sans armes, contre l'espérance d'un chascun, le presche a esté volontairement quitté, et, qui plus est, ne s'y est fait du depuis, quelque congé et liberté qu'ils en ayent euë. Somme, que pendant qu'il n'y a eu d'évesques et bons prélats, il a falu des gens d'armes; où il y a de bons pasteurs et évesques, il ne faut point d'armes. Adjoustez à ceste saincte résolution la sincère et chrestienne affection à l'Estat, l'Église, la religion et le peuple dudit sieur cardinal, jusques à avoir postposé son sang à la cause de Dieu, contemné sa personne, ses moyens et commoditez, pour résoudre un si heureux affaire comme il est encommencé, ne prétendant Sa Majesté la mort de pas un (car ce seroit desjà fait), mais (se tenant fort) leur donner occasion de repentance et recognoissance. Ce que je prie à nostre Dieu à jointes mains, tant je désire la splendeur de la nostre France retourner et revenir par l'unité de la religion. Amen.

FIN.

DISCOVRS

DV VOYAGE DE MONSEIGNEVR LE DVC DE IOYEVSE, PAIR ET Admiral de France, en Auuergne, Giuodan, et Rouergue : et de la prise des villes de Malziou, Marueges, et Peire.

Escrit par vn Gentilhomme de l'armée dudit seigneur, à vn sien amy.

A PARIS,
Par Mamert Patisson Imprimeur du Roy.
1586.
Avec Privilege.

AVERTISSEMENT.

Anne, duc de Joyeuse, favori de Henri III, et, à ce titre, détesté des ligueurs, voulut essayer de se réhabiliter aux yeux des catholiques en marchant contre les protestants. Il demanda et obtint du roi le commandement de l'armée qui devait agir du côté de l'Auvergne, du Velay, du Gévaudan et du Rouergue.

Il partit vers le commencement de juin avec une pompe, dit de Thou, qui ressemblait mieux au faste des rois de Perse qu'à l'équipage d'un homme de guerre.

Le récit de cette expédition fait l'objet de la pièce suivante, citée comme très rare par les bibliographes.

VOYAGE

DE

L'AMIRAL DE JOYEUSE

EN GÉVAUDAN.

1586.

Pour le peu de repos et loisir que nous a laissé prendre monseigneur le duc de Joyeuse depuis son partement des bains de Bourbon-l'Archimbault, je n'ay peu commodément vous escrire de ce qui se passoit jusques au séjour qu'il nous a donné présentement par la prise de la roche et forteresse de Peire. Or, pour vous raconter sommairement comme le tout est allé, vous sçavez, et chacun le sçait aussi, qu'à la sollicitation de ceux du pays d'Auvergne, du Vellay, de Givodan et Rouergue, il avoit esté appellé et demandé pour nettoyer leurs provinces des brigans et rebelles qui déprédoyent, rançonnoyent et couroyent tous les environs, s'estant emparez d'aucunes villes et forts bien fournis d'hommes et de munitions, tant de guerre que de victuailles; pour laquelle entreprise auroient esté ordonnées quelques forces, et ce qui estoit aucunement nécessaire pour la

levée et pour l'acheminement d'icelles, tant de la part du Roy que par la contribution et octroy des villes et bourgades desdits païs, et la personne de mondit seigneur de Joyeuse, nommée et despeschée par Sa Majesté pour en prendre la charge et conduite, à la requeste et grande instance des députez. Vous sçavez aussi comme, au mesme temps que les Auvergnats et circonvoisins le demandoient, ceux des villes maritimes de son gouvernement de Normandie, travaillez par des pirates Anglois et Holandois, et de diverses nations, qui battoyent toute la coste et troubloyent tout le trafic des navires marchans, prenant indifféremment, comme de bonne guerre, tout ce qui se présentoit sur mer depuis le Havre-de-Grace jusques au Pas-de-Calais et au-dessus, l'appelloyent en qualité d'amiral, comme cela touchant doublement le devoir de sa charge. Pour à quoy pourvoir et remédier de ce costé-là, il avoit desjà son armée de mer toute preste, avec laquelle il estoit résolu de s'embarquer; mais venant à son choix de prendre lors le commandement de l'une ou de l'autre de ces deux armées, combien que celle de Normandie (s'il eust eu plus en recommandation la facilité et la victoire certaine que les difficultez et l'honneur périlleux) l'eust deu plustost attirer que celle d'Auvergne, pleine d'empeschemens pour l'aspreté des chemins, disette des vivres, pestilence de l'air, toutesfois il choisit l'entreprise de terre, et laissa la conduite de l'autre au commandeur de Chastes (1), son cousin et son lieutenant en icelle. Ainsi doncques, ceste résolution prise dès le mois de juin, ayant prins congé du Roy, monseigneur de Joyeuse partit de la cour pour se rendre à Moulins, le

(1) Le commandeur de Chastes prêta à Henri IV, en 1595, 96,000 livres. Il avait été grand-maître de l'ordre de Saint-Lazare en 1582, et mourut en 1603.

rendez-vous des forces ordonnées pour ceste armée. Là, se trouvant le premier dès le 10 de juillet, une douleur de hanche le tenoit qui le travailloit tellement, qu'il craignoit fort d'en estre empesché de pouvoir monter à cheval, mesmes d'estre contraint de manquer à sa charge. C'est pourquoy, attendant son armée, il fut conseillé d'aller user des eaux des bains de Bourbon-l'Archimbault, et pour ceste fin il s'y retira. Mais les nouvelles qu'il y receut de l'assiégement de Compeire par le sieur de Chastillon (qui l'avoit entourée avec deux mille hommes de pié, trois cens chevaux et trois canons) eurent plus d'efficace que les eaux et luy guérirent sa sciatique, au moins la luy firent oublier, pour entendre et voler à la délivrance de ceux de la noblesse du païs, et d'autres gens de bien enfermez et surpris dans la place, assez mal pourveus de ce qu'il eust fallu pour soustenir le siége, lesquels l'apelloyent à leur secours. A ces nouvelles, il résolut incontinent de les secourir, et regarda soudain de quelles forces il pouvoit faire estat, despeschant de tous costez pour faire avancer les troupes qui devoient le venir trouver. Le sieur de Lavardin n'estoit pas loing avec sa compagnie d'hommes d'armes, qui pouvoit estre de cinquante maistres. Le sieur de Sipierre se trouva près, qui en pouvoit avoir autant auprès de luy. Monseigneur de Joyeuse, de sa maison, n'avoit pas plus de soixante chevaux, car les volontaires n'estoyent pas encore tous arrivés. Il manda les arquebusiers à cheval de sa garde, qui estoyent avec les compagnies de gens de pied, et desquelles s'en trouvant deux plus avancées que les autres, il résolut de s'en servir. Avecques ce peu de forces, en délibération de lever le siége, il s'achemina vers Brioude à grandes journées, où il arriva le premier jour d'aoust; et le lendemain luy vint advis du siége levé de devant Com-

peire ; de quoy son extreme diligence et bonne contenance (dont furent advertis les assiégeans par le bruit qui courut, faisant, comme l'on dit, le loup plus grand qu'il n'estoit, car il n'avoit quasi rien des forces qu'il s'étoit promises) furent les seules causes. Le mesme jour, après disner, ses lansquenets arrivèrent, ensemble les six canons que la ville du Puy fournissoit, dont l'attelage estoit rompu et qu'il fit promptement raccoustrer, faisant tousjours partir les quatre canons qu'il avoit de l'arcenal de Paris. Il fit aussi hastivement et soigneusement pourvoir aux munitions et magazins, n'ayant rien ou peu trouvé de prest à son arrivée ; mais il usa de telle pourvoyance qu'en trois jours il partit, n'ayant que les forces susdites, pour aller assiéger la ville de Malziou, en Givodan.

Cependant qu'il pourvoyoit à ce qui faisoit besoin pour le siége de Malziou, il envoya dès le 3 d'aoust le sieur de Lavardin, avec sa compagnie et quarante arquebusiers du capitaine Muz, commandez par le capitaine Chenard, son lieutenant, pour aller recognoistre la place et l'investir; et au mesme temps manda le sieur de Drugeac, qu'il avoit faict avancer, en intention d'aller vers Compeire, avec cinq cents arquebusiers qu'il menoit, de tourner court et venir environner Malziou quant et le sieur de Lavardin ; lequel, les ayant sommez de se rendre, ne tira pour l'heure autre réponse d'eux, sinon qu'ils estoyent amis et ennemis du Roy ; et se gossoyent, disans que l'armée de monseigneur de Joyeuse estoit de beurre frais, et qu'elle estoit fondue par les montagnes ; mais ils changèrent dans peu de jours de langage.

Le 5 du mois, monseigneur partit de Brioude, après avoir veu mettre en poinct ce qu'il falloit pour son entreprise et la pluspart acheminer devant lui, et vint cou-

cher à Langeac ; et le lendemain, suivi de près de son artillerie, il arriva au camp devant la place, laquelle il reconneut en personne. Les sieurs de Hauterive et Valon, capitaines chacun d'un régiment de gens de pied, arrivez là quant et le sieur de Lavardin (1), parlent à ceux de la place et taschent de les persuader de se rendre. Un sergent sortit sous hostage, qui offrit la place, demandant vie, armes et bagues sauves. Mais monseigneur de Joyeuse ne les veut accepter qu'à sa discrétion, pour en faire sa volonté, sçachant bien que dans cette place estoyent les chefs et principaux voleurs, et qui avoyent faict plus de mal par tout le païs, aussi que la ville ne méritoit estre receue à capitulation. Le jour ensuivant, qui fut le 7 d'aoust, ils tirèrent fort toute la matinée jusques à neuf heures, qu'ils veirent aprocher le canon; et lors ils perdirent cueur, et, cherchans à parlementer, demandèrent M. de Lavardin, lequel y fut envoyé. La Garde et l'Escure portant les clefs sortirent et rendent Malziou à monseigneur et à sa mercy. Il y avoit, outre les habitans, bien cent cinquante hommes de faict, et presque une vingtaine qui avoyent tous commandé et tenoyent grande créance parmi ceux de leur parti. Monseigneur vouloit, après une belle remonstrance, leur sauver à tous la vie, excepté quatre des plus haïs et remarquez pour avoir faict infinis maux à ceux du païs; mais il se trouva tant de plaintes sur d'aucuns des plus signalez qu'il ne peust s'esconduire qu'il n'en fist exécuter jusques au nombre de sept, de douze qu'ils estoyent destinez, lesquels furent pendus à l'entour d'une tour, au grand desplaisir de mondit seigneur; mais les maux exécrables qu'ils avoyent commis et la crierie

(1) Jean de Beaumanoir, seigneur de Lavardin, se fit catholique après la mort de son père, fut fait maréchal de France en 1595, et mourut à Paris en novembre 1614.

de ceux qu'ils avoyent outragez, le contraignirent d'accorder la punition qu'ils avoient plus que méritée. Ce fut le 8 du mois que ceux de Peire vindrent mettre le feu à la Balme et aux granches d'alentour. Le peu de temps que l'armée séjourna aux environs de Malziou, les soldats eurent grande disette de pain et commençoient à murmurer, et se fussent desbandez sans les douces remontrances de mondit seigneur, qui les retindrent en leur devoir et leur firent doucement passer des incommoditez incroyables. Aussi qu'ayant remis la place entre les mains de M. de Saint-Vidal, qui y laissa le sieur de Villeneufre, son lieutenant, il en partit et descampa le 10 d'aoust pour aller coucher à Saint-Cheli, que nous dirions Saint-Gilles. De là il envoya recognoistre la place de Peire, faisant mine de la vouloir assiéger, où fut faicte une escarmouche en laquelle beaucoup de bons soldats des nostres furent blessez, et Cœur-d'acier, soldat signalé, l'un des gardes de mondit seigneur, tué; Verdbois, blessé à travers le corps d'une arquebuzade; Chicot y eut son cheval blessé par le col, qui tomba dessous lui; le capitaine Muz, qui depuis fut blessé devant Marueges, y receut une harquebusade en son mandil. Ceux de Peire, voyant la contenance des nostres, s'attendoyent au siége, et ceux de Marueges ne s'en desfioyent; et négligèrent le secours d'hommes qui leur venoit, pour la crainte qu'ils avoyent de la diminution de leurs vivres qu'ils vouloyent espargner. Ce que monseigneur avoit faict exprès par ruse de guerre, car sa personne mesme monstroit vouloir tirer droit à Peire avecques son armée, et s'en estoit le chemin à Sainct-Cheli où le 12 du mois il résolut d'aller à Marueges, ville de nom, l'une des principales de Givodan, se promettant la trouver moins garnie d'hommes de faict qu'il ne l'eust trouvée s'il eust fait bruit de l'aller assié-

ger première que l'autre. Et vous marquerez que le séjour qu'il fit à Sainct-Chely, ce fut pour faire amener son artillerie, laquelle il falloit tirer à diverses fois par un mesme attelage, ce que luy-mesme en personne sollicitoit avecques toute vigilance et diligence dont le plus laborieux capitaine eust peu s'aider; et quand il avoit faict conduire une partie, il mandoit requérir l'autre; laquelle ayant aucunement faict marcher devant luy, laissa Peire, et marcha droit à Maruegues si hastivement qu'ils n'eurent le temps de se fortifier, encores que l'on trouva qu'ils avoient bien remué terre. M. de Lavardin, mareschal de camp, eut la charge d'y couler la nuict avec deux régimens.

Le mercredi 13 du mois, Maruegues fut investie, et monseigneur n'avoit avecques luy, pour toutes forces, qu'environ mille arquebusiers et quelque cent cinquante chevaux; toutesfois, il les pressa tellement à son arrivée qu'ils n'eurent loisir de le recognoistre. Ceux de la ville bruslèrent quelques logis et firent une sortie, et y eut grande escarmouche où plusieurs des nostres furent blessez; le capitaine Muz, qui commande aux arquebusiers à cheval de la garde de monseigneur de Joyeuse, homme hazardeux et vaillant; Rozilles, jeune gentilhomme de la maison de mondit seigneur; Merargues, la Bastide, la Roque, Bidet, Charnières, son lieutenant, tuez, et plusieurs autres blessez et quelques-uns tuez; mais enfin la contrescarpe demeura aux nostres, qui se logèrent près de leur fossé, après avoir repoussé l'ennemi dans la ville. Et bien que nouvelles fussent venues de secours pour favoriser ceux de la ville et tascher de lever le siége, monseigneur toutesfois, ne s'esmouvant de rien, continua tellement de faire tout devoir de les battre et assaillir qu'il gaignoit d'heure en heure avantage sur

eux, n'oubliant rien de l'office d'un capitaine vaillant et sage guerrier, n'espargnant non plus sa personne que le plus hazardeux soldat de son armée. Pour recognoistre l'ennemi, que l'on disoit estre vers la Canorgue avec quelque troupe, il envoya quant et le marquis de Canillac, son frère le grand-prieur de Tholouze, jeune seigneur de grande espérance, qui ne demandoit pas mieux que de trouver à jouer des mains; mais l'ennemi, adverti que l'on alloit le chercher, n'estant qu'à cinq lieues de là, s'estoit retiré de bonne heure. Le jeudi 14, les deux mille lansquenets arrivèrent, qui renforcèrent le camp; comme aussi firent les deux régimens des sieurs de Courtenay et du Pié-du-Fou. Lettres de Marueges furent entreprises, qui vindrent ès mains de l'évesque de Mende, par lesquelles ceux de la ville promettoient merveilles à ceux de leur parti, de se garder et tenir bon contre le siége, et qu'ils ne se missent en peine de les secourir. Néantmoins, tout le contraire de leur présomptueuse confiance advint par la bonne et vertueuse promptitude du chef et des assiégeans. Rien de marque ne fut faict jusques au lundi 18 du mois, à cause de l'artillerie, qui n'estoit encore placée; auquel jour monseigneur, qui se mettoit à tous les jours pour diligenter toutes choses, et qui à l'heure alloit au quartier du sieur de Courtenay recognoistre un lieu propre pour y mener et placer quatre pièces d'artillerie, afin de battre de ce costé-là, d'où l'ennemi tiroit souvent arquebuzades, encores que ce fust de nuict. Et monseigneur, pour contretirer ceux de la ville, fit venir près de lui quelque nombre d'arquebusiers, ausquels il commanda de tirer tous ensemble au lieu dont auroit esté tiré dessus eux. Ce qui fut cause que ceux de dedans placèrent un mosquet en cet endroit, du coup duquel monseigneur fut blessé d'un esclat au-dessus

de l'oreille, près de la tempe gauche; mais sa blessure, qui fut telle qu'il en eut un ou deux jours la fièvre, ne l'empescha de vacquer toujours à l'assiégement desjà bien avancé. Ce jour mesme, le canon du Puy arriva; et, le mardy suivant, les deffenses furent battues des quatre canons de Paris, et quelques tours furent abattues; une enseigne faicte d'une chappe d'église y fut prise, et monseigneur guerdonna de cent escus le soldat qui l'alla quérir et la luy apporta. La contrescarpe fut gaignée, et le portail de la ville battu. Le mercredi, faute de boulets, ne fut guères tiré; mais le jeudi 21 fut la furieuse batterie de douze pièces départies en trois endroits, qui ne cessa depuis dix heures du matin jusques à cinq heures du soir, laquelle estonna tellement ceux de Marueges qu'ils commencèrent à vouloir parlementer, et La Roche, qui commandoit en la ville, sur les dix heures de nuict, accorde au marquis de Canillac de venir à composition; ce que ledit marquis propose à monseigneur de Joyeuse, le venant trouver où il donnoit ordre pour abbatre la contrescarpe qui empeschoit la batterie, et pour se loger celle nuict dans le fossé, luy-mesme avecques les soldats. Mondit seigneur fut très aise de si bonnes nouvelles, pour le désir qu'il a de sauver la vie des hommes; Saugeac, qu'ils demandèrent pour capituler avecques eux, y fut envoyé. Le lendemain 22, jour de vendredy, Rodes et Barrau, consuls, sortent pour traicter, et contestent pour des hostages; mais ils en sont refusés. Et la capitulation fut conclue qu'ils sortiroient tous les vies sauves avecques l'espée, et les capitaines, et non autres, avecques leurs autres armes. Ledit jour, ils sortirent de la ville sur les deux heures, et monseigneur donna la charge de leur conduite au marquis de Canillac, en la compagnie duquel se trouvèrent quelques gentilshommes ulcérez d'in-

jures particulières à eux faictes par quelques-uns de ceux qui sortoyent de Marueges, lesquels ne se purent contenir qu'ils n'en frappassent quelcun; ce qui estant faict à la vue des lansquenets, qui ne demandoyent pas mieux, les convia, par exemple, à se ruer sur les pauvres rendus. Cela eust passé plus avant par un plus grand désordre, sans que monseigneur, qui avoit l'œil à ce qu'il n'en advint point, accourut, et non sans grande peine appaisa tout, punissant rigoureusement quelques-uns de ceux qui firent le plus grand mal, tesmoignant combien telles desloyales insolences de soldats luy estoient désagréables, ne voulant manquer en rien qui soit de sa parole. La ville fut abandonnée au pillage pour quelque considération, mesmes en rafreschissement de ce qu'ils avoyent enduré de disette de pain et de vivres jusques à la prise de la ville de Marueges, et à ce qu'ils eussent meilleur courage de suivre monseigneur au reste de ses entreprises.

Après la prise de la ville de Marueges, l'une des principales de Givodan, où se rendirent la pluspart des forces destinées pour celle armée, monseigneur de Joyeuse, faisant la reveue, trouva qu'il avoit près de lui trois à quatre mil arquebusiers françois, douze à quinze cens lansquenets, et quatre à cinq cents chevaux, tant des ordonnances que volontaires; lesquelles forces (bien qu'assez petites pour ses entreprises) ne voulant laisser inutiles, mais ayant délibéré les employer au siége de Peire, il ne peut si tost, comme il désiroit, y planter son camp, ny l'assiéger pour le temps qui alla pour y mener et charier son artillerie, tant à cause de la difficulté des chemins par un pays montagneux et pierreux qu'à raison de l'attelage et de l'attirail mal fourny qu'il fallut raccoustrer; de sorte que tout le reste du mois d'aoust s'escoula, tant au refraichissement de l'armée qu'au rabillage et

chariage des pièces et de l'équipage; et ne peut-on tant diligenter que dix ou douze jours ne s'en allassent devant que de pouvoir placer l'artillerie devant la roche de Peire, lieu tant fort de son assiette naturelle qu'elle estoit estimée imprenable. Toutesfois monseigneur, avec le sieur de Lavardin, son mareschal-de-camp, la fut si bien recognoistre, tant de jour que de nuict, et par tant de fois, qu'à la fin il trouva l'endroit et le moyen pour faire monter ses canons de batterie à force de bras, en lieu si commode et si avantageux (contre l'attente de ceux de dedans) que dans le septiesme jour qu'elle fut assiégée ils furent contraints de se rendre à sa mercy. Luy, débonnaire et pitoyable, donna la vie à tous les soldats, après les avoir faict jurer de ne porter jamais les armes contre le Roy. Ils estoyent quelques six vingts; et mit le capitaine, nommé La Peire, très méchant homme, contre lequel y avoit plaintes infinies de ceux du pays, entre les mains de la justice de Mande, qui l'a faict depuis exécuter. Les trois premiers jours du mois de septembre s'en allèrent aux aproches et assiette de la batterie. Le jeudi 4 du mois, l'artillerie joua contre le bas de la forteresse, lequel les soldats abandonnèrent, combien que ce fust le plus fort d'artifice, et qui eust peu retarder la prise s'ils eussent eu le cueur de faire le devoir d'attendre et de le bien garder. Mais ils s'estonnèrent et craignirent que quelque coup de canon ne leur rompist un escalier de bois qu'ils avoyent pour toute commodité de monter au dongeon sur la haute roche, s'ils eussent esté contraints de s'y retirer; et les nostres, sans trouver résistance, y entrèrent dans le bas et se logèrent au pied du roc. Ceux de dedans avoyent quitté le bas chasteau dès la première batterie, et montèrent au haut dongeon, qu'ils deffendirent et gardèrent fort opiniastrement; mais le vendredi

5 et samedi 6, après que l'artillerie eut foudroyé le terre-plein et murailles du haut, tirant sans cesse jusques à midi du second jour, ils parlèrent de se rendre; et monseigneur ne les voulut jamais recevoir à autre composition qu'à sa mercy. Beaucoup des nostres furent blessez au siége de ceste place, et les signalez furent les sieurs marquis de Raynel, La Vergne, Valon, Hauterive, son lieutenant et son enseigne. Voylà ce qui s'est passé jusques après la prise de Peire, où furent tirez 2,200 coups de canon; et la place ne se doit estimer moins forte que le chasteau de Lusignan, à la prise duquel furent tirez plus de 8,000 coups. Malziou, quelque peu que l'on en fasse cas, en eust bien cousté 5 ou 600. Marueges en fit despenser 1,000 ou 1,200, encores fut-ce bon marché.

Ce que monseigneur duc de Joyeuse a faict de service au Roy jusques icy par son voyage en ce peu de temps a repurgé toute la Haute-Auvergne, le Vellay, le Givodan et le Haut-Rouergue, qui fait plus de cent lieues françoises de circuit; et si l'artillerie avoit son équipage complet, passant plus outre, ne faut douter qu'il ne réduisist à l'obéissance de Sa Majesté tout le pays jusques aux monts Pyrénées. Et faut que je vous die que monseigneur de Joyeuse a toutes les bonnes parties requises pour faire un grand capitaine, tel que non seulement il donne espérance, mais encore asseurances par toutes dignes preuves d'estre en effect; car, outre qu'il est agréable, bien formé de sa personne, de traict et de taille en la fleur de son aage, tout jeune qu'il est, il se monstre sage et prudent entre les plus advisez, posé au conseil entre les capitaines, brusque et gaillard entre les soldats, gracieux, affable et libéral; autant sévère contre les insolens comme courtois et recognoissant aux biens méritans; soigneux des malades et blessez; vigilant, dili-

gent, laborieux, et qui jamais ne lasse; asseuré aux périls, et tel que, pour dire en deux mots ce que j'en voy jusques aujourd'huy, il semble qu'en toutes ses actions la vertu naïfve le meine, et la bonne fortune l'accompagne. Dieu le face tousjours prospérer et continuer à l'honneur de l'Église catholique, au contentement du Roy très chrestien, et au soulagement de tous les bons François, amateurs de leur prince naturel et de l'Estat.

FIN.

RESPONCE
QVE LES SEIGNEVRS ALLEMENS ESTANS DE present au seruice du Roy, font sur l'exortation et remonstrance à eux faicte par les Reytres et gens de guerre Allemens qui sont du party des Rebelles.

Traduit d'Alleman en François.

A PARIS

Iouxte la coppie imprimee pour Agnian Cyrat, Colporteur au Palais.

M. D. LXXXVI.

AVERTISSEMENT.

Henri III avait à son service des Allemands; les huguenots en avaient aussi. Les auxiliaires des huguenots reprochèrent à leurs compatriotes le drapeau qu'ils avaient choisi, les engageant à suivre les leurs pour le triomphe de la confession d'Augsbourg, règle de leur foi commune. La pièce suivante répond en établissant que cette confession n'a rien de commun avec le calvinisme et avec la révolte.

RESPONCE

FAICTE PAR LES

SEIGNEURS ALLEMANS

ESTANS AU SERVICE DU ROY.

Sur ce qui nous est imposé que, contre la nation germanique et contre la vraye et pure confession d'Ausbourg, nous nous sommes submis au service du Roy très chrestien, nous disons, comme associez et participans de la confession d'Ausbourg, que tout ce qui nous a esté sur ce imposé est faulcement et calomnieusement controuvé, sans aucun fondement de vérité, tout ainsi que ce qui est inventé par ces nouveaux chrestiens, de la boutique desquels il ne sort jamais chose qui approche aucunement de la vérité. Mais, au contraire, il se void clairement que, avec tout le droict qu'il est possible d'avoir en une juste cause, et sans rien altérer du devoir que nous avons à la patrie et religion, nous aydons et faisons service à un légitime Roy et vray successeur de la couronne de France, duquel certains subjects rebelles et sédicieux, se sont desjà pour la troisiesme fois eslevez, s'efforçans par armes chasser le Roy hors de son siége, et, contre tout debvoir et obéissance de subject, luy oster

la couronne de dessus la teste, espérans, par le moyen et soubz umbre de leur faulce et abominable secte de Calvin, eslever un autre Roy qui consentiroit à leur mauvaise volonté et approuveroit leurs séditieuses actions, et soubz le règne duquel toute meschanceté et mauvaise foy auroit lieu : chose qui, à bon droict, a tousjours esté trouvée si odieuse, et les perturbateurs du repos public tellement détestez, que toutes les loix, tant anciennes que modernes, y ont pourveu par griefves peines; et, qui plus est, il n'y a rien si esloigné ne contraire à la religion chrestienne et à nostre confession d'Ausbourg que telles rebellions de subjects envers leurs princes, contre lesquelles l'exprès commandement de Dieu se trouve en la Saincte Escripture, quand il est dict que toute personne doibt estre subjecte aux magistrats, et leur obéir en tous leurs commandemens; et combien qu'ils viennent à tomber en quelque faute, Dieu veut néantmoins que toute vengeance luy soit remise, et non au peuple et subjects, qui ne doibvent s'eslever ne reprendre les actions des princes que Dieu a constituez sur eux pour les régir et gouverner. Et doibvent telles séditions et rebellions estre réprimées, non seulement par nous, mais aussi par tous les royaumes et républiques où les princes désirent entretenir leur Estat en paix et union, car telle rage et furie menace autant tous les Roys et princes voysins comme la France, en laquelle, si elle estoit permise et approuvée, il seroit fort à craindre qu'en nostre propre patrie d'Allemaigne la commune ne nous feist le semblable, sans espargner aucune personne de quelque qualité qu'elle soit. Outre ce, le secours et faveur que la très renommée couronne de France a de tout temps presté aux Estats d'Allemaigne nous doit tous inciter et esguillonner à mesme devoir,

pour nous en revenger par le meilleur et plus prompt secours qu'il nous sera possible. Mesmes voyans la république, par la suscitation des nouveaux chrestiens, pleine de tant de feux, bruslemens, démolissemens d'églises, brisemens d'images et autres semblables cruautez, que chacun doit estre esmeu d'un bon zelle pour empescher qu'une totalle ruine et perdition des païs et subjects ne s'en ensuyve; de sorte que nous n'en pouvons juger autre chose, sinon que tant s'en faut que telles entreprinses ayent esté commencées pour la deffence de la pure et vraye confession d'Auguste, que ç'a esté totallement au contraire d'icelle; mais il faut que tel erreur soit confondu et extirpé par la parolle de Dieu, au seul avancement de sa gloire et du service du Roy très chrestien, auquel nous, Allemenz, de quelque condition que pouvons estre, et qui de présent sommes à la solde de Sa Majesté, ne nous sentons autrement obligez, ny avoir presté le serment à autre intention que selon nostre capitulation, pour luy ayder et le maintenir contre tous ses rebelles et leurs complices, de quelque nation qu'ils soient, n'ayans oncques esté requis de nous emploier contre nostre patrie, ne contre la confession d'Ausbourg; qui est cause que nous sommes fort esbahis que les Allemans de nostre mesme nation se laissent ainsi misérablement séduire de donner secours et faveur à tels séditieux et rebelles à leur Roy, qui ne tiennent leurs biens et commoditez que de sa libéralité. Et se trompent lourdement ceux qui pencent que nous n'avons soing de nos ames pour en rendre compte à Dieu aussi bien comme ceux qui, sans aucune considération, ont obligé leur foy et serment à la deffence et protection d'une cause dont l'issue est entièrement doubteuse et incertaine. A ceste cause, et d'autant qu'il ne se peut souste-

nir avec vérité telle guerre avoir esté commencée pour la vraye et pure confession d'Ausbourg ou religion (si ainsi l'appellez), ains que tous les effets et entreprinses en démonstrent le contraire, comme il est dict cy-devant, nous avons tous ensemblement résolu d'employer, comme vrais gens de guerre, noz vies, corps et biens pour la deffence, conservation et réputation de la couronne de sadicte Majesté, que nous tenons pour vray et naturel magistrat esleu et constitué de Dieu, sans avoir aucun esgard ne respect à l'affinité, parentage ou fraternité, espérans tant de la clémence et bonté infinie de Dieu qu'il favorisera tousjours le bon droict duquel nous soustenons le party, en nous donnant sa saincte bénédiction, comme aussi nous le supplions de faire à l'endroict de noz ennemys, désirant plustost leur amendement que leur perte et ruine. Et là où nous pourrons gratifier tous autres qui ne sont contraires au serment que nous avons au Roy très chrestien, nous offrons leur faire plaisir de bonne volonté.

Ainsi signé à l'original, *manu propriâ :*

Philibert, marquis de Bade; Jean Philippes Reingraff, Friderich Reingraff; Georges, compte de Leiningen, seigneur de Wluesterbourg et Chambourg, tousjours franc; Christofle, baron de Bassompierre; seigneur de Harroué; Albert, comte de Dietz.

FIN.

ADVERTISSEMENT

DES CATHOLIQVES ANGLOIS AVX

François Catholiques, du danger où ils sont de perdre leur Religion, et d'experimenter, comme en Angleterre, la cruauté des Ministres s'ils reçoyvent à la Couronne vn Roy qui soit Heretique.

EZECHIEL 33.

Celuy qui verra tomber le cousteau sur la terre et l'annoncera au peuple, si le peuple n'en tient compte et que le cousteau le frape et le mette à merci, son sang demeurera sus sa teste.

1586.

AVERTISSEMENT.

Nous ne pouvions choisir un exposé plus fameux et plus complet de l'esprit qui animait la sainte union, que le morceau de polémique suivant. L'opposition religieuse s'y montre en effet sous toutes ses faces. Il existe du même auteur un autre ouvrage ayant le même titre, mais où il se laisse emporter à des exagérations qui le séparent de ses confédérés, et lui enlèvent le privilége de représenter l'opinion publique. Celui que nous donnons a évité l'oubli, et paru digne à plusieurs personnages d'un examen spécial. Le jugement du cardinal du Perron, tout littéraire, ne relève que la forme, et tout critique, n'en relève que les défauts. Ces défauts blessent moins dans la présente réimpression dont on a élagué certains passages inutiles pour la pensée, et vicieux par l'expression. Cayet, au tome 1er de sa *Chronologie novennaire*, trouve la pièce écrite d'un langage naïf, ce qu'il faut traduire par franc jusqu'à la rudesse, simple jusqu'à la crudité, et véhément jusqu'à la colère. Enfin Bayle, dictionnaire historique, au mot *Calvin*, parlant du même discours, en apprécie le véritable objet, et reconnaît le véritable auteur.

Cet auteur, Louis d'Orléans, d'abord simple avocat, ensuite avocat-général au Parlement, charge dont la Ligue récompensa son zèle, après avoir tout employé pour le triomphe de son parti, parut se relâcher de sa haine contre le roi de Navarre en voyant l'état misérable où la ville de Paris était réduite, et parla de négocier la paix. Mais la suite prouva qu'il cédait à la nécessité sans rien céder de ses opinions. Henry IV sur le trône le retrouva pour adversaire, et, usant de clémence à son égard, le délivra de la Conciergerie où on le tenait enfermé pour propos séditieux. Cette clémence toucha d'Orléans, qui, devenu sujet fidèle, quitta peu à peu la scène du monde, et après s'être fait craindre, se fit oublier.

ADVERTISSEMENT

DES

CATHOLIQUES ANGLOIS

AUX

FRANÇOYS CATHOLIQUES,

DU DANGER OU ILS SONT DE PERDRE LEUR RELIGION, ET D'EXPÉRIMENTER, COMME EN ANGLETERRE, LES CRUAUTEZ DES MINISTRES, S'ILS REÇOIVENT A LA COURONNE UN ROY QUI SOIT HÉRÉTIQUE.

Messieurs, vous aurez peut-estre occasion de vous esbahir que, depuis le temps que la contagion de l'hérésie a saisi vostre Estat, et que le mal des guerres civiles vous a si estrangement travaillez, vous n'ayez eu de nostre part remède ny consolation; non pas que la diversité de nos mœurs, ny la division de nos provinces, ny les vieilles querelles de nos Roys, ayent retardé nostre affection, car, graces à Dieu, la paix intervenue a vuidé nos différens, et la fidélité jurée en une mesme église, avec l'amour qu'avons à nostre religion, ont assez lié et concilié nos volontez; mais, aux accez de vostre maladie, vous voyans sans douleur de teste, et que le Roy qui vous com-

mande estoit très chrestien et catholique, nous estimions que le mal ayant fait ses efforts, finalement venant à s'alentir, vous pourriez facilement retourner à vostre première santé. Toutefois, depuis le décès du duc d'Anjou (1), nous avons bien changé d'avis, ayans veu redoubler ses accès, et ayans entendu ce qui se pratiquoit sourdement pour vous assubjectir à un prince hérétique. Et pour ce que nous avons gousté en Angleterre et goustons encores chacun jour les fruicts de telle subjection, c'est pourquoy nous avons estimé qu'il vous falloit advertir de ce qui se brassoit contre vostre religion, tant pour nostre intérest particulier (qui avons trouvé en vous toute espèce d'humanité contre les cruautez des ministres) que pour la conséquence de la chose qui concerne vos biens, vos consciences et vos vies, et qui importe non seulement du repos de l'Europe, dont la France est le petit œil, mais aussi du salut de toute la chrestienté. A cette occasion, nous avons dressé cet advertissement, où nous avons discouru de la qualité du mal qui vous travaille, des principes, progrès et accident d'iceluy, des moyens qui ont empesché vostre guarison, du danger où vous estes à présent, si vous n'y prenez garde, et finablement des remèdes prompts et asseurez dont vous devez user pour parvenir à vostre première convalescence. En quoy vous estimerez, s'il vous plaist, nous estre advenu ce qui advient souvent à deux bons voisins touchez de mesme maladie, qui se visitent, se consolent et conseillent ensemblement, et dont le plus malade advise l'autre de se bien garder et tenir régime, et d'éviter ce qui peut nuire à sa santé. La France et l'Angleterre sont deux royaumes proches, et seulement divisez

(1) Mort en 1584. Voir la pièce imprimée au tome X, p. 201.

d'un traject de mer, comme sont deux voisins d'un ruisseau qui tranche le milieu de leur rue. L'un et l'autre autresfois se sont veus grands et florissans ; et peut-on dire que, sous la religion catholique, apostolique et romaine, ils sont parvenus en une santé telle qu'on la peut désirer aux royaumes de plus longue vie. Toutesfois, par succession de temps, ils sont tombez malades de mesme maladie, qui les a tellement affoiblis, lassez et débilitez, qu'en l'un il ne reste qu'un peu de vie, estant abandonné des médecins ; en l'autre il y a quelque espérance de salut, toutesfois assez légèrement fondée. Et ce qui faict désespérer de la santé du premier, c'est qu'au plus fort de ses accez et en l'extreme rigueur de son mal, il dit qu'il se porte bien, et pense ne sentir aucune douleur, se moque d'amis et de médecins, et quelquefois, quand le fumet luy monte en la teste, il se courrouce de telle impétuosité que, transporté de son entendement, il abandonne le lict, se jette sur eux et les deschire en pièces.

Or, la maladie qui travaille l'un et l'autre royaume est l'hérésie, genre de mal violent, malin et contagieux, causé par une tumeur d'esprit, accompagné d'opiniastreté et d'un amour de soy-mesme qui le rend un des plus dangereux de tous les maux qui tombent aux corps des royaumes. De ce mal ont esté attaints plusieurs peuples et nations, qui, pour avoir négligé les remèdes propres et convenables (comme il semble que vous les méprisez), se sont trouvez non seulement affoiblis et débilitez, mais à la fin vaincus de la maladie, et peu après entièrement perdus et ruinez. En ces derniers temps (ce que nous ne pouvons dire sans larmes), l'Angleterre a senty les pointes et violences de ce mal, qui, trouvant les catholiques endormis, voire ensevelis en oisiveté,

s'est tellement et si violemment emparé de toutes les parties de son Estat que, s'estant rendu maistre et du corps et des membres, il n'y a rien qu'il n'ait mis en ruine et désolation. Et sommes là tombez que, pour n'avoir tenu conte des advertissemens qu'on nous donnoit, et pour avoir mesprisé les remèdes utiles et nécessaires à la maladie, et pour nous estre soubsmis à une princesse hérétique, qui, pour nous contenir, donnoit quelque espoir de conserver nostre religion, maintenant (à nostre grand regret) nous voyons l'athéisme planté en Angleterre, Dieu exilé et bani de nos païs, l'Église despouillée, destruite et violée, les temples pollus, les catholiques effraiez, les prestres questionnez, pendus et deschirez, et brief, les gibets, les places et les portes des villes estoffées de testes, bras et jambes de nos pauvres frères catholiques, qu'on a pour la religion cruellement meurtris, tronquez et mutilez, et, si peu qu'il en reste, faits esclaves de l'audace et arrogance des impétueux ministres de Sathan, qui sont bourreaux perpétuels de leurs vies.

Voylà, messieurs, les tristes effects que ceste peste d'hérésie a produits en Angleterre, et dont les événemens futurs sont plus à craindre que les tristes accidens du passé ; qui est un bel exemple et un miroüer assez clair pour y cognoistre le danger qui vous menace, et auquel, si vous ne prévoiez et pourvoiez de bonne heure, asseurez-vous qu'estans opprimez tout à coup il sera fort tard après la mort de rechercher les remèdes.

Donc, tout ainsi que l'Angleterre a senty la secousse de ce mal, la France (autresfois très chrestienne et catholique) n'a peu pareillement s'en exempter; car à Nantes les hérétiques osèrent conjurer contre le Roy, sous la protection d'un chef muet. L'on donna aux conjurez l'estœuf miparty de blanc et de noir, pour se re-

cognoistre aux occurrences de leur trahison. Au mesme lieu l'on prit résolution de cantonner le royaume jusques à disposer des gouverneurs et du conseil. Depuis, ouvertement on s'arma contre le Roy, et, sous ombre de luy présenter une requeste, on le vint assiéger dans la ville d'Amboise; et sans quelques parties nobles, qui vaillamment s'opposèrent à telles entreprises, il n'y a doute que la maladie se fust rendue maistresse de tout le corps. Voyez la fureur de ce venin, qui altère tellement les functions de tous les membres que de serviteurs obéissans il en fait des maistres de tyrannie, de fidèles subjets en fait des révoltez, de catholiques françois en fait des partizans d'hérésie. Le Roy François mort, que l'on estime non sans occasion avoir esté par eux empoisonné, ils assiégèrent Paris, comme le cœur de vostre royaume et la fontaine des esprits de votre Estat; ils prirent Orléans et plusieurs autres villes, où de prime abord ils allèrent, comme ils disoient, à la chasse aux prestres; ils pillèrent les reliques et ruinèrent Sainte-Croix, l'un des plus beaux temples de l'Europe (1). Depuis ils donnèrent la bataille de Dreux, où, pour le respect qu'ils portoient au Roy, ils tuèrent de sang-froid le mareschal de Saint-André, l'un des premiers officiers de la couronne. Et pour ce que les princes plus affectionnez à Dieu et à l'Estat empeschoient le mal de passer outre, et que par remèdes convenables ils obvioient à toutes ces occurrences, voire que desjà on le tenoit enfermé pour l'estouffer en peu de temps, ce fut alors que, par une détestable prodition, aliénée du cœur d'un François, Beze et l'admiral suscitèrent Poltrot, luy livrèrent cheval, argent et armes, mesmes luy promirent paradis, affin

(1) On peut lire sur tous ces faits le *Discours sur le saccagement des églises catholiques*, par de Sainctes, imprimé dans le tome IV de ce Recueil.

de maculer ses mains au sang du duc de Guyse, prince très bon et très généreux, et dont la vie ne fut onques qu'innocente et très profitable à la couronne. On fit après l'édit de pacification d'un prince avec ses sujets, d'un Roy très chrestien avec des hérétiques, de gens rompus et deffaits avec un prince puissant d'armes, d'argent et d'alliances qu'il avoit en toutes les parties de l'Europe. Suyvirent après les seconds troubles et la desloyale conjuration de Meaux, sœur germaine de la conjuration d'Amboise, laquelle estoit divulguée en Angleterre et Allemagne plus d'un mois auparavant l'exécution, voire avec telle certitude que, le jour de Saint-Michel, il y eut gageure, faite bien loin hors le royaume, que le Roy de France estoit prisonnier. Estoit-ce pas un cruel spectacle de voir ce jeune prince, surpris et effroyé, monter à cheval en plein minuit, et, par les rigueurs de l'hyver, chercher asseurance en sa ville capitale ? Qui ne fust esmeu de douleur de le voir en ses tendres ans, sous l'horreur de la nuit, esgaré par les champs, se sauver des toiles des hérétiques ? Qui n'eust pitié de le voir, à cinq heures du soir, descendre en sa maison du Louvre, las, harassé et travaillé, ayant esté seize heures à cheval sans manger ? Et qui n'eust horreur de l'audace de ces détestables, qui, le voyant évadé de leurs mains, environné de ses Suisses, tentèrent par trois fois rompre leur bataillon pour enlever de force ce précieux gage qu'ils conduisoient, puisqu'il estoit heureusement eschappé de leurs ruzes ? Mais c'estoient les symptomes et accidens de vostre maladie, lesquels estonnèrent beaucoup de gens, et singulièrement quand on vint à penser que le Roi des François n'estoit plus asseuré entre les François, et que contre la desloyauté des hérétiques françois il trouva telle fidélité aux estrangers catholiques. De mesme suitte

fut la prinse de Sainct-Denis et autres villes, avec le siége de Paris, où le Roy s'estoit retiré. Qui fut lors qu'ils quitèrent le prétexte de leur religion pour se couvrir du vieil gaban du bien public et de l'Estat, dont toutesfois les hérétiques sont naturellement ennemis. On donna depuis la bataille Saint-Denis, où le connestable (1) ne fut espargné, en haine de la fidélité qu'il avoit au Roy, qu'il nommoit ordinairement son petit maistre. Ceste journée fit voyr que, comme il n'y a loyauté en l'hérésie, aussi n'y a-il respect de parentage, veu que l'admiral son nepveu, chef pernicieux des hérétiques de France, traita si rigoureusement son oncle, dont provenoient ses biens et son advancement, qu'il en mourut un peu après. Nous ne pouvons passer sous silence la rencontre de Coignac, où cet admiral laissa trop honteusement tuer un prince (2) qu'il avait auparavant trop laschement séduit, et lequel, avec un peu de cœur, il pouvoit desgager du péril où il estoit tombé. C'est de quoy ce pauvre prince se plaignit en mourant, et qui cogneut (mais trop tard) que jamais ferme hérétique n'aima les princes. Suivit après la journée de Moncontour, où pour la troisiesme fois cet admiral laissa meurtrir à sa barbe toute son infanterie françoise et alemande, peu soucieux du salut d'autruy, pourvu qu'il mist sa personne en asseurance. Or, n'est-il besoin de réciter ce qui se passa à Mussidan, et les particuliers effets survenus à la Roche-Abeille. Il nous suffit, pour conclurre les estranges accès de vostre maladie, de vous représenter le corps de vostre Estat pasle, maigre et desfiguré, et vous ramentevoir les saccagemens de vos temples, le feu de vos villes et villages, vos prestres meurtris, vos religieux massacrez, vos

(1 Anne, duc de Montmorency.

(2) Le prince de Condé.

frères tuez ou rançonnez, leurs biens ravis, leurs femmes forcées, leurs filles violées, leurs enfans esgorgez, et tout ce que la fureur et l'impiété a peu suggérer à ceux qui n'ont aucune piété. Dont il est ensuivi une telle difformité en vostre roiaume que difficilement on pourroit y recongnoistre ceste couleur vifve et vermeille qui paroissoit auparavant en son visage, et les linéaments de la vertu du temps passé; car vous avez expérimenté, avec tous les royaumes où ceste tempeste a passé, qu'en leur réformation prétendue il n'y avoit que difformation, et que ce prétexte de religion ne tendoit qu'à estaindre toute religion. Vous avez esprouvé que jamais en la France Dieu ne fut moins servy, le Roy moins honoré, le magistrat moins reveré, les sages moins prisez, les pères moins aimez, les maistres moins craints; et, bref, vous avez veu une desroute de toutes les vertus françoises et vostre champ semé d'une graine de rébellion et de vices dont la moisson vous reste maintenant à couper. Voylà les effets, voylà les divers accidents de vostre maladie, et ce qu'elle a causé en vous depuis soixante et deux jusques en soixante et treize.

Nous pensons donques qu'il y a trois choses qui ont empesché vostre guarison et qui ont tenu en longueur vostre maladie.

Quant au premier, en vostre Estat comme au nostre, lorsque ceste contagion y entra, elle trouva nos princes empeschez en guerres estrangères, ès quelles ils s'estoient tellement acharnez que le bénéfice de la paix estoit du tout désespéré.

Le clergé n'estoit que simonie, avarice, paillardise et ignorance; la noblesse, que piaffe, orgueil et ambition; la justice, que faveur, corruption et convoitise; le menu peuple, qu'improbité, malice et depravation. Chacun

vivoit sans Dieu, sans foy et sans loy. L'argent estoit le désir d'un chacun; le luxe avoit tout corrompu. Le marchant faisoit le gentilhomme, le gentilhomme le seigneur, le seigneur le prince, le prince le Roy. Nulle discipline aux maisons, nulle police aux villes, nul ordre au royaume; et les maisons, et les villes, et les provinces, et le royaume n'estoient qu'un magazin de vices et un esgout de toute turpidité; du moins l'antique vertu françoise, sous laquelle vostre royaume avoit si hautement flory, estoit grandement altérée et diminuée. A telle ordure ce venin s'estant allié, il s'en prévalut grandement, et, fortifié de ce secours, produit les effets tels que nous avons récitez. Nous ne voulons obmettre qu'il se sceut fort dextremement servir de l'envie et mescontentement des princes, de l'ambition des seigneurs, et particulièrement de ce meschant garnement de l'admiral; lesquelles il augmenta par faux rapports et par sourdes menées pour se trancher chemin au travers de ces divisions. Chacun sçait comme il gaigna le cœur des femmes plus impudiques dont il eut plusieurs advertissemens à son proffit. La jeunesse le suivit facilement, pour n'avoir la considération de cognoistre son venin desguisé, joint qu'elle trouvait en luy de petites mignardises affettées et autres allèchemens recherchez naturellement de cet aage, contraire néantmoins à l'aspreté et vigueur masle de la vertu. Nous ne parlerons point des bannis, essorillez et condamnez à mort pour les démérites, dont il fut très volontairement suivy. Les ignorans et amateurs de nouveauté luy firent bonne compagnie, lesquels il trompa sous apparence et sous le masque de sçavoir. Il fut par après secouru des malcontens, des politiques, des catholiques unis, et autres telles ordures de nostre siècle, sous lesquels il a pris tant de force et de vigueur qu'il

ose à présent se promettre que la victoire luy demeure sur tous les membres sains et sur tous les catholiques de la France.

Le second point qui a retardé vostre guarison est la faute des médecins, qui n'ont traité le mal selon que sa violence désiroit. En quoy nous protestons ne vouloir aucunement toucher à la personne de vostre Roy, lequel nous recognoissons estably de Dieu pour vous gouverner en sa crainte et sous les loix de son Eglise; et vous, et nous, pour luy porter honneur et révérence, encor que soyons estrangers et nullement obligez à luy. Ce que nous déclarons expressément pour l'expérience que nous avons des hérétiques, qui, à l'exemple de ce grand calomniateur dont ils sont issus, cherchent tous moiens possibles de calomnier les catholiques envers les princes, et par telles calomnies ont fait enserrer Morguant, l'un de nos frères, Anglois et catholique, en la Bastille de Paris. Nous parlons doncques de ces médecins qui ne sont pas vrais médecins, mais empiriques. Ce furent eux qui, par leurs bons advis, autorisèrent le colloque de Poissy, au lieu où le bon Roy sainct Loys remercioit Dieu d'avoir esté baptisé, et receu l'honneur et les marques d'enfant de l'église catholique, apostolique et romaine. En ce colloque, la France ouit publiquement blasphémer le nom et la doctrine du Dieu des chrestiens devant un Roy très chrestien; elle vid se moquer de l'Eglise devant le fils aisné de l'Église; elle vid remuer les fondemens de sa foy par ceux ausquels, pour ce faire, elle avoit donné et obligé sa foy. Aussi ceste assemblée poussa par après le fruit qui provenoit de l'advis de tels conseillers; car le mal, qui auparavant estoit nourry aux caves et fosses soubsterraines, fait plus audacieux, abandonna la nuit pour se monstrer au jour, et tout à coup prenant ses forces,

et courant par tous les membres de vostre corps, se jetta aux champs contre le Roy, surprit ses villes, s'empara de ses finances, brusla les églises, brisa les autels, courut les prestres, pilla les calices, desroba les chappes, fondit les reliques, battit monnoye, tua les gentilshommes, pendit les gouverneurs, volla les marchans, et fit des cruautez si cruelles, des inhumanitez si inhumaines, que la seule mémoire fait dresser les cheveux à ceux qui ont veu vostre maladie en cet accès.

La seconde faute de ces médecins d'Estat fut l'édict de pacification de soixante-deux, source de vostre recheute, et pire cent fois que si vous eussiez perdu de grandes batailles. Et à la vérité, la ville d'Orléans, principale retraite des hérétiques et siége de tout le venin, estoit serrée de si près et si destituée de tout secours qu'elle estoit presque rendue ès mains du Roy. Toutesfois, par cet édit, les hérétiques eurent moyen de se recognoistre, de réunir leurs forces, de recueillir les reliques de leur desroute, de s'assembler, de synoder, de convoquer leurs églises, fournir deniers, et bref faire que ce serpent tronqué retrouvast sa queue, rejoignist ses pièces pour se monstrer plus espouvantable que devant. Ce qui fit croire à quelques-uns que les médecins s'entendoient avec le mal, au grand préjudice de tout l'Estat; lesquelles fautes ont esté autant de fois réitérées que l'on a réitéré les édits de pacification; car pensant allier Sathan avec Jésus-Christ et l'hérétique aux catholiques, le vice s'est rendu maistre de la vertu et a tout corrompu par sa contagion; de sorte que ceux qui auparavant estoient ardents en leur religion sont devenus ou froids ou tépides, et ont expérimenté que par cette prétendue liaison de deux religions la France se trouve à présent sans aucune religion, ou du moins avec peu de religion. Aussi est-il certain que la fièvre

continue n'eust tant altéré vos forces comme cette fièvre lente, qui vous a tellement minez et affoiblis qu'à présent vous estes sur le point d'estre perdus. L'on adjouste que presque autant de fois que l'on s'est pacifié aux hérétiques, autant de fois le Roy a payé leurs reystres, de sorte qu'on les a invitez à recommencer de plus belles, puisque les estrangers ne leur coustoient rien. Et c'est pourquoy le domaine du Roy s'est trouvé de beaucoup engagé, et que, pour gratifier le Casimir (1) d'estre si bon amy des hérétiques, on luy avoit baillé le comté d'Estampes, neuf seigneuries en Bourgongne, la pension de capitaine de cent hommes d'armes, et l'estat de colonnel de quatre mil reystres, avec le collier de l'ordre; lequel toutesfois il renvoya depuis, et quitta tout ce qu'on luy avoit donné, bravant la France dans son adversité, laquelle il n'eust osé regarder en prospérité, et lorsqu'elle ne s'estoit rendue esclave de l'hérésie.

L'on remarque encore une autre faute de n'avoir combattu les estrangers sur les frontières lorsque l'occasion s'y est présentée; et à la vérité tous ceux qui autrefois ont veu vostre armée, avec disposition de charger les reistres ennemis, ont jugé qu'elle avoit sur eux tous les gages que l'on se peut donner d'une victoire certaine et asseurée; mais la maladie d'un prince servit de prétexte pour refroidir, sans estre employée, la brusque générosité de vos soldats; ce qui fut cause que la Charité fut prise sans coup de main, quelque advis qu'on eust donné de ce pas-

(1) Jean Casimir de Bavière, comte Palatin. Il était regardé comme l'appui des protestans de France et des Pays-Bas. Il eut toujours ce bonheur (dit le Laboureur) que ce fut à nos rois à payer les dépens des deux voyages qu'il fit contre eux (en 1568 et 1575), et qui lui réussirent mieux que s'il fut venu pour leur service, pour le soin qu'on eut de le satisfaire.

sage, et de l'intelligence qu'y avoit Féquières, le conducteur des reystres. Il a cousté depuis cinquante mil testes de subjets du Roy, dont il sembloit qu'on voulust faire grand marché.

L'on adjouste qu'après la journée de Moncontour l'on négligea la victoire au lieu de la poursuyvre, comme il estoit fort aisé; car depuis, et en la plus mauvaise saison de l'année, on alla attaquer Saint-Jean-d'Angely, où l'on combatit plus le temps que la ville; de sorte que l'on s'amusa à guarir le pied pendant que le venin pressoit le cœur et couroit tous les autres membres. Ce fut pourquoy vostre armée belle et gaillarde vint à se défaire d'elle mesme sans combattre aucunement.

Et qui fut le comble du mal, c'est que peu après il fut permis aux hérétiques, estonez de leur desroute, de faire une assemblée à Millaud, et là conférer et résoudre de leurs affaires; car ce synode ne servit que d'une plus rebelle et felonne conjuration contre le Roy, pour faire nouvelle pratique d'estrangers, nouvel amas d'hommes et d'argent, et pour courir de rechef la France et achever de la ruiner entièrement. Et cependant, et pour ne perdre le temps, les hérétiques avoient leurs facteurs et agents en cour; avoient Cavaigne et Briquemaut près de la personne du Roy, qui le serroient de si près que nul n'y pouvoit aborder qu'ils ne l'entendissent. De quoy Sa Majesté estant trop importunée fut contrainte d'abandonner sa cour, et, feignant beaucoup aymer la chasse, fut trois jours et trois nuits dans la forest d'Orléans, où elle confessa que, pour se distraire de telles importunitez, elle estoit contrainte de vivre avec les bestes brutes.

Nous ne pouvons dissimuler la cruelle clémence et l'inhumaine miséricorde du jour Saint-Barthelemy; car en ce jour, la crise de vostre maladie estant escheute et

ayant esté ordonnée une saignée tres salutaire et proffitable à tout le corps, on tira moins de deux poilettes qu'il ne falloit pour le salut de tous les membres. Non pas que les catholiques aiment le sang et qu'ils se plaisent en la mort des princes; car, graces à Dieu, ils n'ont jamais suscité de Poltrots, et n'ont couru leurs Roys à force, comme l'on fit à Meaux. Mais l'hérétique estant un membre pourry et gasté de gangrène qui perd les membres voisins, et qui vid à la ruine de tout le corps, coupez, tronquez, cizaillez, ne pardonnez à parens ny amis, princes et subjets, ny à quelque personne de quelque condition qu'ils soient; car pour cet effet Dieu a mis le glaive ès mains du Roy, comme il a mis le rasoir en la main du chirurgien. A ce propos disoit un ancien personnage de l'Église que c'est une souveraine clémence que d'estre cruel en cest endroit. Le zèle de Dieu dévore tout. Et pour ce que la réserve des grans, qui peuvent estre chefs de part, est plus dangereuse que des particuliers, c'est pourquoy les Roys doivent avoir plus de soin qu'ils ne demeurent pour estre chefs des hérétiques, dont la vie, les actions et les pensées ne respirent que les armes, les factions et les rebellions. Constantin-le-Grand nous en a monstré la pratique, qui se dépescha de son beau-frère et le priva de l'empire à cause qu'il estoit ennemy de Jésus-Christ. Clovis ne pardonna aux frères de sa femme pour estre gastez et contaminez de l'hérésie arrienne, plus tolérable cent fois que celle de Calvin. Aussi tiennent les doctes médecins d'Estats que, pour sauver un public, il ne faut respecter le particulier, et que si vous n'estouffez le venin, infailliblement le venin vous estouffera. Que si jamais les hérétiques avoient l'avantage sur vos princes comme vos princes les ont sur eux, croyez qu'il n'y a droit de royauté, ny d'affinité, ny de

parentele, qui ne fust coupé par le trenchant de leurs espées.

Nous ne voulons toucher à l'insolente liberté que les Rochelois se sont acquise depuis leur siége, dont ils se sont rachetez, sinon que nous pouvons dire avec vérité que, faute d'avoir nettoyé ceste partie en temps et lieu, la douleur nous tient encores par tous les membres; et y aura plus d'affaires à nous purger à l'advenir qu'il n'y a pas eu par le passé. Ainsi les renards ont leurs tasnières et les loups leurs cavernes pour se retraire et pour courir sus aux catholiques.

Depuis ce temps, le malade a changé de médecins qui n'ont ordonné aucuns remèdes au patient, car ils ont désiré et pourchassé, et conclu la paix avec les hérétiques; le venin, ne se sentant combatre, a repris force et s'est insinué aux meilleures, voire aux plus saines parties du corps de vostre Estat. Le mal de l'hérésie n'est pas un *noli me tangere;* c'est pourquoy il y faut mettre le fer et le feu bien avant et sans dissimulation, jusques à ce que le venin roidement combattu perde sa force et se laisse vaincre. Clovis vous a monstré que l'hérésie n'est pas un dragon si furieux qu'on ne le puisse bien dompter. «Je ne sçaurois, dit-il, endurer que ces canailles d'arrians occupent une partie des Gaules; allons au nom de Dieu et en exterminons la race avec le cousteau;» ce qu'il fit si vaillamment (suivy de sa noblesse fort dévote et religieuse) que Dieu, favorisant un si haut et généreux courage, le rendit victorieux d'Alaric, Roy des hérétiques, qu'il fit broncher par terre, le tuant de sa propre main. Cela nous apprend que l'hydre d'hérésie n'est pas invincible, et que trouvant des Hercules courageux, ou elle fuit, ou elle tombe sur la place. Ceste victoire acquit l'Aquitaine aux Roys de France, et leur fit expérimenter

que, combattant roidement les hérétiques, on acqueste des provinces, mais les prenant en protection on perd ce qui est acquis par ses prédécesseurs. Philippes-Auguste, sage et fidèle médecin d'Estat, guérit ainsi la France de la peste albigeoise, non pas par édicts de pacification, qui est une honteuse capitulation trouvée par les politiques de la France, mais par la force des armes sainctement levées, courageusement et loyalement employées, et non jamais rengainées que le mal ne fust esteint et le corps entièrement guéry. Et puisque les hérétiques de ce temps se disent estre la queue du corps des Albigeois et qu'ils les advouent comme leurs pères, pour fonder mal à propos une vicieuse succession, il est raisonnable qu'à mesme mal on employe mesmes remèdes.

Toucherons-nous à une autre faute signalée de ces bons médecins d'Estat, qui sont si peu soigneux de la santé de vostre royaume qu'ils ont conseillé, induit et persuadé le Roy de prendre en main la protection de Genève ? Nous autres estrangers estimions qu'entre les François il y a peu de vrais François et peu amateurs de la réputation des François ; car c'est mettre le malade en chaud mal, c'est luy donner du vin pur en l'extreme ardeur de sa fièvre. Nous ne voulons discourir comme, pour donner plus de cours à la maladie, on a esloigné de cour des princes catholiques, et comme en leur absence on fait des confédérations avec les hérétiques, dont vos bons empiriques d'Estat sont perpétuellement coulpables devant Dieu.

Reste maintenant à venir à la troisiesme cause de la longueur de vostre maladie, qui est la négligence et pusilanimité du malade et la lascheté de nature, qui ne s'est oncques voulu évertuer. Car depuis vingt-cinq ans

que le mal vous exerce, quelques symptomes et accidens qui vous soient survenus, vous estes demeurez froids et lents à la réformation de vos mœurs et amendement de vos vies. Davantage, lorsque ceste peste vous a frappez, lorsqu'elle vous a si estrangement agitez, qu'avez-vous fait, qu'avez-vous tenté? en quel devoir vous a-on veus pour regaigner vostre santé?

Premièrement il nous souvient qu'en l'an soixante et seize on commença une ligue à Péronne, qui fut aussitost négligée, et qu'un mesme jour, un mesme soleil, vid naistre et mourir en un mesme moment. Voilà tout le devoir qu'avez fait depuis l'an soixante et deux jusques à présent. Encore n'estoit-ce pas mal commencé (quoy que bien tard), si vous eussiez eu le cœur de continuer; car nous voulons bien vous advertir que l'hérétique ne craint aucune chose plus que vos ligues; c'est le contrepoison à son venin, c'est la vraye médecine à cette peste. Les hérétiques sçavent bien que vous les surpassez de nombre, de force et de moyens; que vous tenez les villes, vous commandez aux provinces; et bref, que les catholiques font la meilleure et la plus grande et plus saine partie du royaume; que l'Eglise, la noblesse, la justice, la marchandise et le peuple sont tous composez de membres catholiques; que, s'ils veulent s'entendre, s'ils se veulent allier, si seulement chacune teste veut contribuer un peu du sien pour soustenir le faix de la guerre, ils sont perdus, ils sont ruinez, et fuiront de ce royaume comme loups malmenez, qui prendront pour retraite ou la caverne de La Rochelle, ou s'iront embourber dedans la vase du lac fangeux de Genève. Ce fut pourquoy, estans advertis de cette ligue, plusieurs d'entre eux dressèrent leur pacquet, et néantmoins empeschèrent par tous moyens que cette bonne et nécessaire entreprise ne fust mise à

exécution. Wier, protecteur des sorciers, fut député du Casimir pour en faire ses plaintes au Roy, et le mesme Casimir, incité par les hérétiques françois, qui mettent contre vous toutes pierres en œuvre, s'en plaignit fort orgueilleusement au sieur de Villequier, estant en Alemaigne, comme si ce cadet estranger donnoit les loix en France et qu'elle se gouvernast par son advis. Misérable condition de personnes de blasmer la ligue des catholiques, et ne trouver mauvais qu'en mesme temps le Casimir et les Huguenots se liguoient contre Dieu, contre l'Église, contre le Roy, contre ses pays et contre tous les catholiques. Et pour ce que ces bons médecins remonstrèrent en leur consultation que cest antidote de la ligue estant une fois entré au corps du malade pourroit faire trop grande esmotion, ce fut pourquoy on ne parla plus de ce remède très bon et très salutaire, ains demeura l'entreprise des catholiques esteinte, et la ligue des hérétiques autorisée, receue et magnifiée comme chose sainte et grandement proffitable au public. Ainsi les loups conseillèrent qu'on ne fist des piéges pour les prendre.

Depuis ce temps vous avez tousjours dormy, combien que pour vostre guarison il soit requis une grande et extreme vigilance. Le mal nous a ruinez pour avoir trop dormy; nous en avons perdu nostre religion en Angleterre, que nous voudrions avoir rachetée de tous nos biens et de nos vies. C'estoit un beau mot d'un docte personnage de vostre France, que les catholiques ont bonne cause et la défendent mal, et qu'au contraire les hérétiques ont mauvaise cause et la défendent bien. Car si on confère leurs actions avec les vostres, il se trouvera qu'ils tiennent le sentier pour se conserver, et vous le chemin pour vous deffaire; ils ne cherchent que leur augmentation, vous voyez, et ne vous souciez de vostre diminution; ils s'ai-

ment, et vous haïssez; ils se supportent, et vous délaissez; ils se joignent, et vous desliez; ils se liguent, et vous séparez. Depuis vingt-cinq ans en çà, il n'y a hérétique en France qui n'ait espargné ou vendu de son revenu pour contribuer aux frais de sa ligue; et vous, pauvres nonchalans, aimeriez mieux perdre vostre religion, renoncer au ciel, abandonner Jésus-Christ et son héritage, que d'y contribuer un seul denier. C'est bien négliger un gage si précieux comme est le gage de la foy; que ce n'est pas l'exemple de vos pères, qui, dévotement nourris et eslevez en la religion, ont courageusement passé les mers, navigé en pays estrangers, enduré la faim et la soif, le froid et le chaud, subi mille dangers, suporté mille travaux, espandu mille fois leur sang, pour replanter la foy où les Turcs et infidèles l'avoient arrachée.

La porterez-vous aux pays estrangers, vous qui la laissez perdre en vos maisons? Aurez-vous souci des murs de Jérusalem, vous qui laissez gagner Paris par les hérétiques? Combatrez-vous le soldat d'Égypte ou le Turc, vous qui n'avez le cœur de chasser un séditieux ministre de vos villes? Espandrez-vous vostre sang, vous qui ne voudriez contribuer un seul denier? C'est une honte à vous qu'une poignée de gens grouillans de vices, corrompus de mœurs, bigarrez d'opinions, donne la loy au peuple de France et tienne en bride tant de catholiques endormis, qui n'ont soin ny de leur salut, ny de leur religion, ny de leurs vies.

Voilà les moyens qui ont retardé vostre guarison; reste maintenant à vous dire le danger qui vous est proche et la ruine qui vous menasse si vous n'y advisez bientost.

Le but où tend le mal est d'establir le Roy de Navarre à vostre couronne, au cas que Dieu eust disposé du Roy.

à qui Dieu donne longue vie, c'est-à-dire d'establir un hérétique sur les catholiques, le vautour sur les poussins, le loup sur les brebis, et le renard sur les poules; c'est-à-dire vous forcer à coups de baston de renoncer à la messe et assister au presche, et, au lieu de vivre sous la bénignité de vos évesques et pasteurs, estre désormais sous la tyrannie des ministres. Car il ne faut point dissimuler en affaires de telle conséquence; le fait de la religion est de si grand poix qu'il doit emporter toutes considérations humaines, et serions bien meschants si nous dissimulions les dissimulations de vos ennemis. Nous ne pouvons en cest endroit regarder qu'au ciel, et non en la terre. Les Roys, les princes, les biens de ce monde ne nous sont rien, non pas les tourmens que l'hérésie nous fait sentir de jour à autre, et qui vous sont très asseurés, comme à nous, si une fois vous recevez le Roy de Navarre à vostre couronne. Entendez maintenant la malignité de la maladie, ses allées et venues, son tour et son retour, et ce qu'elle fait pour parvenir à cest establissement.

Depuis le décès du duc d'Anjou, le Roy de Navarre n'a pensé qu'à pratiquer les moiens de parvenir à vostre Estat; à quoy il a esté incité non-seulement par la commodité qu'il en attend, mais par les ministres, qui sont ses adjoints perpétuels, et qui se promettent merveilles si leur dessein peut réussir. Toutesfois, il a trouvé de grands empeschemens.

Premièrement, qu'il craint merveilleusement les estats, et que luy, qui a ruiné tous estats, ne peut espérer aucune faveur des estats; que les catholiques sont en grand nombre en ce royaume; que les villes et les provinces sont toutes en la puissance des gouverneurs catholiques; que sa religion prétendue est odieuse comme la peste, ant pour l'impiété dont elle est composée que pour les

inhumanitez et barbaries dont les hérétiques ont usé; davantage qu'il a pour contraire le cardinal de Bourbon, son oncle, qui est plus proche de la couronne; que pour appuy il a l'alliance de la maison de Guyse, fort aymée en France et redoutée pour sa valeur; que tous les princes vrais catholiques mourront plustost que luy, qui est hérétique, parvienne jamais à la couronne.

Qu'a-il donc fait pour dissiper tous ces moyens? Il a envoyé Segur Pardaillan, sien gentilhomme, en Allemagne, Suède, Dannemarc et Angleterre, renouveller les anciennes confédérations qu'il a avec tous les hérétiques, et pour en pratiquer de nouvelles, affin que, ayant esmeu tous ses partisans contre vous et se voyant assisté de leurs forces, il s'introduise à la couronne, puisqu'il en est exclu par la raison. A quoy il a esté incité par le ministre Bocard (1), vraye trompette de Sathan, qui, transporté de bon sens, s'est persuadé et luy a fait croire que dans l'Apocalypse il est fait mention de luy, qu'il sera Roy de France, et qu'il chassera le Pape de son siége.

Voylà son premier et sanglant dessein, de remplir la France de forces estrangères, et d'estre conducteur d'une fourmilière d'hérétiques par les armes desquels il soit couronné aux despens de vos consciences et de vos vies. Et à ceste fin, et pour asseurer les reistres qu'il prétend lever, il a envoyé en Alemagne tout l'or et l'argent et les pierreries qu'il a peu recouvrer, encore qu'il y en ait si peu que les Alemans se sont moquez des richesses de ce grand monarque. Lequel ayant commencé à ruyner vostre royaume par l'establissement de son impure religion et

(1) Jacques Brocard, et non pas Bocard, était Italien, et parcourut l'Europe en débitant et publiant le récit d'une prétendue vision dans laquelle il disait avoir découvert l'application de divers endroits de l'Apocalypse aux événemens et à plusieurs personnages de son siècle.

par l'introduction des estrangers, il est tout résolu de n'abandonner ses entreprises qu'il ne soit réduit en extreme désolation. Et pour donner courage à ses confédérez de le secourir, il ne les entretient que de l'espérance du sac et du butin de vos villes, et principalement de la ville de Paris. Que s'il ne peut obtenir les forces estrangères qu'il solicite et qu'il se promet, il est résolu pour un temps de faire bonne mine, comme il le fit à la Sainct-Barthelemy, demander d'estre instruit, d'aller, si besoin est, à la messe, se dire catholique; mais, se voyant affermy, faire comme le loup de la Conciergerie du Palais à Paris, qui en une nuit (ainsi qu'on nous a dit) mangea les chiens et les poules du geolier, avec lesquelles il couchoit plus de trois mois auparavant. Ainsi les ministres l'ont dispensé de ce faire; et desjà les hérétiques disent qu'ils sont catholiques, et qu'entre nous et eux il n'y a qu'un ou deux petits points à vuider; mesmes on nous a rapporté que, lorsqu'on révoqua cest édict de pacification, ils se disoient estre contents d'aller à la messe, et qu'ils ne vouloient plus estre cause que ce royaume fust ruiné. Une chose, sçavons-nous bien, que c'est un cas résolu entre eux qu'il est loisible à tous hommes, et principalement aux princes, de dissimuler leur religion. A ceste occasion, et pour parvenir à leurs desseins, ils ont fait imprimer l'*Advertissement au Roy de Navarre de se réunir à l'église catholique*; les *Remonstrances d'un évesque catholique aux ministres*; l'*Advertissement d'un concile national que requiert le Roy de Navarre*; les *Articles généraux de la paix universelle*, et telles autres drogues de leurs boutiques, qui sentent si fort l'esventé au nez aux gens de bien qu'il leur seroit meilleur de les resserrer que de les mettre en vente à ceux qui les tiennent pour toutes veues. Nous ne voulons

vous réciter l'amas de deniers qu'il fait et les pratiques des gentilshommes, dont plusieurs l'ont honnestement esconduit, pour ne forcer leurs consciences et pour ne mettre vostre royaume en désolation. Somme qu'il est assez vulgaire entre les capitaines de son party qu'ils ne menassent que les catholiques, et particulièrement les Parisiens, qu'ils sçavent affectionnez à la religion catholique.

Voilà la fièvre ardente et périlleuse qui s'est cachée ces jours passez en vostre Estat, et qui a bruslé au fond de vostre corps, sans avoir peu estre descouverte, ny par le poux, ny par l'inspection du malade; car pendant ces pratiques chacun pensoit vivre en repos; on ne parloit que de paix, qui néantmoins couvroit une très cruelle guerre.

Toutesfois ceste esmotion secrette ne peut si bien estre cachée qu'elle ne fust apperceue par des mémoires tombez ès mains des princes catholiques, qui cogneurent l'ardeur et l'inflammation qui se couvoit, au péril et danger de tout le corps.

Ce fut pourquoy ces princes renouèrent la ligue de Péronne, auparavant négligée, levèrent les armes pour la conservation de la religion catholique et pour la tuition de vos biens et de vos vies; ce qui effroya grandement les hérétiques, qui pensoient leurs menées estre descouvertes, et qui se trouvèrent fort estonnez de voir en campagne une belle et gaillarde armée; mais rien ne les estonna davantage que l'asseurance des habitans d'Orléans, qui se déclara fort à propos pour l'intention des princes catholiques, et à la perte et dissipation des conseils des hérétiques; car c'estoit à Orléans qu'ils avoient résolu d'amener leur Roy de Navarre pour y tenir sa cour et s'approcher de Paris pour s'en emparer quand l'occasion

s'y présenteroit. Mais les habitans d'Orléans ostèrent la craye et l'espérance à ses fourriers d'y marquer son logis, se souvenans du gracieux traitement receu par les huguenots lorsqu'ils furent leurs hostes. Ce fut alors que l'hérésie, recourant à son jargon coustumier, sema force petits livrets contre la maison de Guyse, fit courir nombre de rithmes altérées contre leur honneur, leur imposant qu'ils se vouloient emparer de la couronne, comme si la mémoire fust esteinte de la conjuration d'Amboise, de la trahison de Meaux et autres actes signalez de sa desloyauté, à laquelle ceux de Guyse s'estoient valeureusement opposez. Mais d'autant que son babil ne la pouvoit garentir de la ruine prochaine dont ces armes la menassoient, et d'ailleurs qu'elle se voyoit mal appareillée pour soustenir le faix de ceste guerre, ce fut pourquoy elle pratiqua la surceance de six mois pour consommer les princes catholiques, et ce pendant pourvoir aux moyens de sa seureté; ce que libéralement ces bons princes accordèrent, pour estre accompagnez plustost d'une généreuse humanité que d'une renarde subtilité. Depuis, l'hérésie a tenté tous moyens, et les tente encores à présent, pour introduire son Roy de Navarre à la couronne; car de jour à autre elle se fait des partisans, pratique des intelligences, gaigne des villes, s'asseure des provinces, pour y fortifier son party, à la ruine de la religion catholique.

Eh quoy (messieurs les catholiques)! voyez-vous point le danger de vostre maladie? sentez-vous point la défluxion qui vous estouffe? que pensez-vous? Qu'attendez-vous que le cousteau sous vos gorges, les hérétiques en vos maisons, le feu dans vos temples et les soldats en vos villes? Qu'attendez-vous si vous recevez le Roy de Navarre, sinon de voir par tout vostre royaume ce que quelques

villes ont veu durant les troubles ? vostre religion opprimée, vostre dévotion esteinte, vos églises pollues, vos sanctuaires prophanez, vos autels démolis, vos maisons pillées, et bref vous voir comme forçats réduits sous la licencieuse arrogance des ministres ? Imaginez-vous ce que nous expérimentons en Angleterre ; que si vous allez à la messe, si vous retirez des prestres, si vous avez des chappellets, si vous ne révérez les ministres, vous serez crimineux de lèze-majesté. Le jour, la nuict, en toutes saisons et en toutes heures, vos maisons seront fouillées, vos meubles desrobez, vostre argent pillé, sous ombre qu'on y cherchera les prestres. Si vous n'allez au presche, si vous n'y faites baptiser vos enfans, si vous n'y célébrez vos mariages, on vous multera de grosses amendes ; les tortures, les questions extraordinaires, les cordeaux et les gibets ne vous manqueront jamais ; bref, estimez-vous les plus misérables créatures qui furent onques. Il est donc temps de mettre ordre à vos affaires ; l'hérésie vous poursuit de près, c'est à ce coup qu'il luy faut résister.

Il faut tenir les mesmes voyes qu'ils tiennent pour se maintenir contre vous ; ils se liguent, liguez-vous ; ils se supportent, supportez-vous ; ils s'assemblent, assemblez-vous ; ils se cotisent, cotisez-vous. Vous n'estes de pire condition que ceux qui, lasches déserteurs de l'Eglise, et trahistres à Dieu, à leur Roy et à leur patrie, se sont par leur téméraire jugement séparez de l'union commune, pour remplir le monde de factions, de sang, d'horreur et de crimes. Voyez leurs ligues et y prenez exemple ; advisez comme ils asseurent leurs chefs, comme ils leur obéissent et comme ils les défrayent de leur bourse commune. Voyez comme le Roy de Navarre a tant pour son plat, le prince de Condé tant et les autres chefs de leur faction tant ; et, au lieu de rien distribuer à vos chefs, dis-

tribuez-le à la cause et à l'entretien d'une bonne armée. Leurs villes sont liguées, faites liguer les vostres, unissez vos provinces, ayez intelligence ensemblement. Que l'ecclésiastique, le noble, le justicier, le marchand et l'artisan se résolvent qu'il ne faut plus qu'une religion catholique et qu'il est temps d'abolir la contraire; qu'il y a vingt-cinq ans entiers que ce mal vous mine, et, faute d'y remédier, il est près de vous estouffer.

Voylà ce que vous devez faire pour exciter vostre chaleur et pour vous esmouvoir à vostre salut. Ce n'est pas chose nouvelle de voir les catholiques liguez ensemblement; toutes les guerres de devant, où nos Anglois et vos François se sont si courageusement portez, n'estoient que ligues.

Pourquoy ne sera-il permis de se liguer contre les hérétiques, veu que tant de fois on s'est ligué contre les infidèles? Les hérétiques sont-ils pas plus détestables que les infidèles, veu qu'ils faussent le serment qu'ils ont à Dieu et à l'Église, auquel le Turc et le payen ne s'obligea jamais? Mais sera-il pèrmis aux hérétiques de se liguer, et on le défendra aux catholiques? Quelle loy a jamais favorisé ceste inégalité, encore en un royaume très chrestien et catholique. L'on sçait depuis soixante et treize que les hérétiques se sont liguez par plusieurs fois; qui les en a recherchez? qui s'en est plaint? quel procureur du Roy en a fait informer? quel décret en a-on levé? Et toutesfois ces ligues n'ont esté obscures, car elles ont esté faites en plein jour, à l'œil des lieutenans du Roy, à la veue des magistrats et de la justice. Le conseil les a sceues, et toutesfois il les a tolérées; les édicts les ont approuvées, à la ruine des catholiques. Et sera-il dit que n'oserez repousser le cousteau qu'on veut plonger en vos poitrines? Qui ne sçait que La Rochelle, Sancerre et Montauban,

et autres telles Sodome et Gomorre, sont liguées ensemblement? qui ne sçait que les huguenots de Béarn et de Navarre sont de la ligue? qui ignore les deniers que par chacun an les liguez mettent en la bourse commune? qui ne sçait qu'ils s'assemblent, qu'ils complottent et font chacun jour de nouveaux desseins, de nouvelles pratiques, pour parvenir à vostre ruine? Ce n'est donc pas chose nouvelle si les hommes, les villes et les provinces catholiques s'unissent de mesme liaison pour maintenir leur juste possession contre les iniques conspirations des hérétiques. Vostre cause a plus de mérite que la leur, conséquemment elle doit avoir plus de priviléges que la leur. Car, qui sont ces nouveaux champignons? qui sont ces enfans de la nuit, levez en une nuit, qui veulent opprimer vostre religion si long-temps establie? Où sont leurs origines? où sont leurs successions? qui estoient leurs pères? et de quelles vertus estoient-ils si recommandables? Sçait-on pas bien qui estoit Luther, combien qu'ils soient différens de Luther? Sçait-on pas bien qui estoit Calvin? et ne sçavons-nous pas bien les infames paillardises de cet insigne rufian de Bèze? Seront-ce les enfans de tels pères, seront-ce les disciples de tels maistres qui vous fouleront aux pieds sans crier, qui vous estrangleront sans vous oser plaindre? Quel aveuglement de trouver vostre ligue mauvaise et ne trouver estrange leur meschanceté et inique confédération! que d'une mesme chose en vostre endroit on en fait vice et que ce soit vertu pour leur regard! qu'ils soient armez et vous désarmez! eux asseurez et vous en crainte! et bref, que vous receviez la loy de ceux à qui vous devez donner la loy! Est-ce pas ce qui les a tant animez contre vostre ligue? est-ce par ce qui leur donne tant de subjet? Mais entendez la cause principale de leur colère: ils ont bien

sceu, comme l'on vous a dit, que ceste ligue estoit leur mort, que ceste association estoit leur ruine; ils ont préveu que c'estoit un cavalier bien planté pour battre et abattre toutes leurs défenses; a ceste occasion, ils ont tenté tous moyens, ils ont pointé toutes pièces pour le renverser.

Et qui n'a veu les volées de petits livres fondre sur ceste ligue et lui donner le coup de bec? qui n'en cognoist les auteurs, dont la vie dépravée et les mauvaises mœurs, avec leur religion, sert de bouchon pour recommander le mauvais vin qu'ils nous vendent? Qui ne les a veus se vanter que leur main avoit fait le coup, comme s'ils eussent composé quelque œuvre digne de perpétuelle mémoire? La nuit, leurs livres estoient pondus et couvez; le matin, ils se trouvoient esclos pour voler au palais et au Louvre, et pour estre présentés aux hérétiques, aux politics et faux catholiques qui en faisoient grand cas, et qui, les lisant, faisoient des mines des bras et testes, semblables à celles des muderis de Constantinople quand ils lisent l'Alchoran de Mahomet. Le sujet ne pouvoit faillir de leur plaire, puisque l'on mesdisoit du duc de Guyse et de sa maison; car à ceste sauce ce poisson se mange. Il suffit, pour voir quelque ouvrage singulier entre les hérétiques, qu'il y ait quelque outrageuse déclamation contre le Pape, contre le Roy d'Espagne ou contre la maison de Guyse. Voylà le sujet de leurs escrits; voylà le but de leurs caquets; voylà l'exercice de leurs plumes. Et qui sçait dextrement ceste leçon, il ne tient petit rang entre les premiers de Genève? Depuis soixante et un jusques à présent, le monde n'a veu autre chose. Nous disons plus, que les hommes de lettres n'ont esté ennuyez d'autre chose; car telle façon d'escrire est si importune aux gens d'honneur qu'il n'y a

personne qui ne s'en fasche. On n'a jamais veu les Tertulians, les saints Basiles, et tant de grandes lumières de l'Église d'Orient et d'Occident, eslire ce genre d'escrire; en leurs escrits, nulle injure, nulle mesdisance, nulle cholère; rien que doctrine, rien que bonnes mœurs, rien qu'humilité. Mais faisons-nous comparaisons de ces grands personnages à ces barbouilleurs de papier et de royaume? Reprenons ceste ligue, contre laquelle ils ont si furieusement escrit.

Ces escrivains disent de la ligue que c'est un poison pour vous perdre, et non une médecine pour vous conserver; ils crient qu'elle a amené la famine, comme si la traite des bleds n'en estoit cause, et la licence des soldats, qui ravagent impunément par toute la France. Il n'est pas jusques aux plumes des secrétaires qui couchent en leurs lettres que la ligue est cause de la ruine du peuple. Mesmes qu'on a supposé gens en la halle de Paris pour dire, pendant la cherté du bled, que la ligue estoit cause de la disette que l'on sentoit, comme si la défence de la foy de Jésus-Christ vous faisoit tous mourir de faim. Ce fut un bon mot d'un catholique qui, les voyant blasmer vostre ligue, dit que les huguenots ressembloient au loup d'Ésope, qui reprenoit les brebis d'avoir des dents, d'aller en troupe, d'avoir des chiens et des bergers, comme chose contraire à la douceur dont elles faisoient profession. Et, à la vérité, nous esbahissons que les hérétiques ne se faschent que vous fermez vos villes et vos maisons, et qu'ils ne peuvent entrer comme ils voudroient chez vous pour vous y esgorger en une nuit.

Ils disent que vous avez surpris les villes du Roy. O gens soigneux du proffit du Roy et de l'honneur du royaume! Mais il est besoin de sçavoir qui sont ceux qui entrent en ceste accusation si ce sont hérétiques, ils ne sont rece-

vables. Quoy! vous accuseront-ils d'avoir surpris des villes, eux qui, depuis soixante et deux jusques à présent, n'ont fait autre profession? vous blasmeront-ils d'y estre entrez du consentement des habitans, eux qui ne sont entrez que par la boucherie et que par l'effusion du sang des habitans? Seront-ils marris qu'ayez des refuges pour vostre innocence, eux qui en ont pour leur meschanceté? Les loups blasmeront-ils les brebis d'avoir des parcs, eux qui ont des cavernes pour se retraire? Que si ces accusateurs sont catholiques associez, ou telle autre semblable grene d'impiété, pourront-ils, n'ayant aucune religion, estre partie en choses qui concernent la religion? Quelle religion jugerez-vous estre en telles gens qui veulent lier Jésus-Christ à Sathan, la vertu au vice, la paillardise à la chasteté, l'ordure à l'honnesteté? Croyez qu'ils tiennent plus de l'hérésie ou plustost de l'athéisme que de l'Église. Donc, que tels accusateurs portent ailleurs leur accusation. Car, quant aux vrays catholiques, ils ne se plaindront jamais qu'on leur prépare des retraites pour se réfugier contre la cruauté des hérétiques. Les villes que vous avez sont autant d'asseurances contre leurs oppressions; ce sont fermes remparts pour vous deffendre de leurs incursions. Et ne faut point blasmer les princes que les habitans y ont receus, car ils ont fait ce que font les bons serviteurs, qui, ayant descouvert la nuit les eschelles des volleurs plantées contre le chasteau de leur maistre, se sont saisis des tours, les ont munies d'harquebuses et de personnes fidèles pour résister à leurs entreprises. Les hérétiques avoient envoyé ès pays estranges pour s'emparer de la France, qui est le chasteau où la religion catholique a de tout temps fait sa demeurance. Ils avoient en ce chasteau de grandes intelligences; leurs eschelles ont esté trouvées contre les

murs, les mémoires ont esté descouverts, les soldats de Sathan prêts à monter. Blasmerez-vous ces bons princes, ces bons serviteurs de la France, d'avoir saisi les tours pour résister à la violence et surprise des hérétiques? Mais qu'on nous die un peu si, entrant en ces villes, il y a eu quelque tumulte et confusion. Qui est tombé par terre que ce bel édict de pacification? quels citoyens y ont esté tuez? qui sont ceux que l'on y a blessez? quelle violence s'y est faite? quelle tyrannie s'y est exercée? L'Église a-elle cessé? la justice a-elle vacqué? quel membre de l'Estat politique s'y est trouvé intéressé? Messieurs les huguenots, il n'y a ville en France où vous soyez entrez qui n'ait senty la différence qu'il y a de vos entrées aux villes avec celles des princes de la ligue catholique : la pauvre Angoulesme en sçauroit bien que dire, laquelle nous osons nommer entre les autres; car quelle barbarie n'a-elle expérimenté? quelle inhumanité n'a-elle senty? L'air gémissoit de vos impiétez, la terre frémissoit de vos cruautez; le Roy de Navarre faisoit pendre les moynes, l'admiral faisoit tuer les prestres, et tous acharnez comme lyons sur la chair des catholiques. Mais comment n'eussent-ils maltraité leurs ennemis, qu'ils firent mourir la damoiselle de Marandat, leur hostesse, des plus estranges tourmens que l'on peut excogiter. Le droit d'hospitalité ne peut amollir le cœur de ces tygres, qu'après avoir esté bien traitez par elle ils ne luy bruslassent les pieds, luy déchirassent la peau par esguillettes, et la fissent mourir faute d'enseigner son argent. Qu'ont-ils fait à Nismes par deux fois, sinon à la première de jetter près de deux cens catholiques dans un puys, tous hommes signalez et des meilleurs citoyens de la ville, et à la seconde d'égorger un nombre infiny de gens de bien, après les avoir travaillez de divers tour-

mens et cruelles peines? Enterrèrent-ils pas tous vifs les Albanois du sieur de Montmorency, après avoir exercé contre eux toutes espèces de barbaries? Les fouldres, les tempestes qui esclatoient la nuit de leurs massacres, et l'horreur qu'avoit le ciel de leurs détestables tyrannies, ne les peut retirer du carnage qu'ils faisoient des catholiques. Mesmes ils laissèrent à Calvisson le corps du prieur trois jours sur la terre, sans vouloir permettre qu'on l'ensevelist. Qui n'a ouy parler de Montbrison et comme ils firent sauter les catholiques du haut en bas de la tour, prenant plaisir de les voir rompre dedans l'air et de recevoir leurs corps demy morts sur la pointe de leurs picques et halebardes? Sçait-on pas l'acte signalé des soldats de François du Cassé, lieutenant pour le Roy de Navarre à Bazas, l'an quatre-vingts et deux, qui, après avoir forcé et rançonné une pauvre veufve, la lièrent le ventre en haut et remplirent de pouldre à canon ses parties honteuses, de sorte que, y ayant mis le feu, son ventre s'esclata et les intestins dévalèrent sur la place? Mais ce ne sont que jeux aux hérétiques, qui en ont bien joué d'autres parmy la France et qui en joüeront encores s'ils ne sont empeschez par vostre ligue.

Car ceste ligue est l'espouvante des hérétiques; c'est la terreur des meschans, c'est le chastiment des rebelles, c'est le fouet des politiques, c'est le gibet des catholiques unis; et, au contraire, c'est l'asseurance des bons catholiques, c'est la réduction de la vertu antique, c'est le repos du pauvre peuple, lequel se peut asseurer que, tant que les hérétiques seront en France, tant que ceste maudite race vivra et germera en ce royaume, il ne s'esprouvera jamais que mal, et pis encores qu'il n'a expérimenté depuis vingt-cinq ans passez.

Et ne faut arrester aux hérétiques qui parlent des gen-

tilshommes retirez de la ligue; car ce sont ruses communes de leurs ennemis. On sçait qu'ils sont enfans de Sathan, qu'ils s'escriment fort du baston de menterie, et dont il a gaigné le prix de tout temps. Qu'ils resserrent donc leurs petits livres évolez, où ils ont tant sué et travaillé; car tels fatras de fables et mensonges ne peuvent faire quitter aux gentilshommes catholiques un seul petit point de leur devoir, et de l'obligation qu'ils ont envers l'Eglise et à la conservation de leur religion qu'on veut estaindre.

Or, ce n'est pas assez de vous souvenir de bien tenir les membres serrez et de vous bien liguer et unir ensemblement, il vous faut résouldre de plustost mourir que de recevoir le Roy de Navarre à la couronne; car en ce point gist vostre guérison, et lequel mesprisé il ne faut attendre de remèdes. Et comme c'est le but des hérétiques et leurs associez qu'il y entre, ce doit estre le but des vrais catholiques de le repousser de son attente et de luy barrer les portes de la royauté. Et qui est celuy qui ne sçache que l'hérétique est indigne de commander à des catholiques?

Ce nom de catholique est si haut, si auguste et si illustre, qu'il ne peut recevoir pour supérieur que celuy qui est très chrestien et catholique. Les catholiques sont marquez d'une autre marque que le reste des citoyens de la terre; c'est l'héritage de Jésus-Christ, ce sont les enfans légitimes, ce sont les fruits du lit de son espouse. Pensez que la religion est un don des plus grands que les hommes puissent recevoir de la main de Dieu; c'est un sacré dépost, c'est une perle formée de la substance de Jésus-Christ, qu'il a mise en vos mains et dont il demandera un compte bien exact à l'advenir. Jettez les yeux sur l'Angleterre, voyez la désolation de ceste vigne. Où en

sont les gardes? où en sont les vignerons? Hélas! on a mis les gardes, les vignerons, les raisins et la vigne, et jusques aux feuilles, au pressoüer! Il n'y a catholique que l'on n'ait fait mourir; il n'y a si petit qui ne soit yvre du sang que largement on en a fait respandre. La laye est entrée au clos, elle a tout gasté et dévoré. Nostre sang luy regorge par le nez et les yeux, par la bouche et par les aureilles; encores ne s'en peut-elle assouvir. Si vous recevez un Roy hérétique, qui vous garentira de pareil accident, puisque vous auriez commis pareille faute? L'estimez-vous plus doux que les autres hérétiques? pensez-vous en luy plus d'humanité?

Enquérez-vous, où luy et ses armées ont passé, de la singulière douceur et modestie dont le chef et les membres sont recommandez. Demandez aux catholiques de Béarn qui vous instruisent de sa clémence; demandez aux habitans d'Angoulesme les histoires de sa bonté; informez-vous des citoyens de Montaut, en la comté de Foix, des traits de sa miséricorde; vous aprendrez qu'il n'y a barbarie, il n'y a férocité, il n'y a inhumanité qui ne l'ait tousjours accompaigné. La rencontre ne fut pas mauvaise d'un catholique qui, en l'an soixante et douze, le voyant au Louvre suivy d'un jeune loup qu'on luy avoit apprivoisé, dit que les loups cherchoient l'un l'autre, et qu'il se fieroit plustost au plus jeune qu'au plus vieil. Que si nous pouvons juger du fils par les mœurs de la mère, hélas! qui n'a souvenance des cruautez de la poule noire qui l'a couvé? Quel honneur a-elle porté à la mémoire du Roy Henry d'Albret son père, d'avoir laissé rompre son tombeau à Castelgeloux, et, après que les huguenots eurent ravy ce carquant d'or avec lequel on l'avoit enterré, en laisser le corps aux chiens qui en firent curée? Qui ne sçait au pays que les catholiques recueillirent les os du père et

les ensevelirent secrettement pour les sauver de la barbarie de ceste cruelle fille et de ses prétendus réformez? Si le capitaine Gohas, si le baron de Perdiac, si le sieur de Sainte-Colombe pouvoient ressusciter de mort à vie, ils porteroient un suffisant tesmoignage de son humanité. Mais qui n'auroit horreur de la desloyauté qu'elle fit commettre à Montgommery, estant à Navarin, d'assassiner une nuit tant de seigneurs et chevaliers de l'ordre, et gentilshommes catholiques, qui s'estoient rendus sous l'asseurance de leurs vies? Sont-ce pas les trophées de la clémence maternelle? sont-ce pas les instructions où ce bon fils a formé ses mœurs? est-ce pas le lait de douceur qu'il a succé de sa mamelle? Le fruit ne peut estre doux, estant issu d'une racine si amère. Et qui ignore les ordonnances de Béarn contre les catholiques? qui ne sçait les iniques arrests de ce beau parlement de Pau? qui n'en sçait les exécutions? Quelles peines, quelles amendes contre ceux qui n'iront au presche? quel supplice contre ceux qui seroient trouvez à la messe? Advisez bien à telles loix; car si son fils est jamais vostre prince, telles ordonnances seront publiées en la France, et malgré vos dents ils vous y faudra obéyr. Et quoy! s'il les fait estroitement observer en Béarn, pensez-vous donc qu'il ne les face publier et observer en France?

Sa résolution est d'entrer en vostre royaume ou comme un lyon ou comme un renard, mais tousjours de régner comme un lyon. Voyez comme il fait le lyon à présent qu'il soustient avec les armes qu'il n'est hérétique, et qu'il monstrera que le concile de Trente, qui a condamné son hérésie, est un concile qui a erré. Je vous supplie de penser l'arrogance et l'impudence de ceux qui le conseillent. Appellez-vous catholique un prince retiré de l'Église catholique? appellez-vous catholique celuy qui

est condamné de l'Église catholique? appellez-vous catholique celuy qui se baigne au sang des catholiques? appellez-vous catholique celuy dont l'opinion ne fut onques universelle et catholique? Il ne fut onques hérésie, depuis la naissance de l'Église, qui ne se vantast d'estre la vraye Église catholique. Tous hérétiques se disent vrais catholiques; les uns s'appellent les purs, les autres les réformez, les autres les célestes. Et néantmoins ce n'est que terre, ce n'est que difformation, ce n'est qu'impureté; seulement ils ne sont d'accord entre eux, ains sont contraires, comme le blanc et le noir. Il ne faut donques que le Roy de Navarre ny tous ses ministres se vantent d'estre catholiques; c'est un tiltre d'honneur qui ne luy peut appartenir, et qui n'appartient jamais aux hérétiques, qui n'ont origine ny succession quelconque. Tant s'en faut que le Roy de Navarre soit catholique, qu'il est excommunié et frapé du fouldre de l'Église catholique; c'est un membre pourry, coupé et rescindé de l'Église catholique. Il est livré à Sathan, qui le possède et qui le fait armer contre l'Église catholique.

Et quant au concile de Trente, qu'il prétend monstrer avoir esté, c'est une besongne trop forte pour luy et pour ses ministres; toute l'antiquité, à laquelle le concile est conforme, ne se condamne pas ainsi. Quand ils verront en campagne le consentement universel de toute l'Église orientale et occidentale pour auctoriser ce concile, c'est assez pour les espouvanter. Quand on leur monstrera la sainte vie et l'érudition singulière de ceux qui ont tenu depuis douze cens ans jusques à présent ce que le concile a arresté, c'est assez pour les faire trembler. Quand on leur monstrera par escrit que, depuis que les fondemens ont esté jettez de la religion chrestienne jusques à présent, l'Église de siècle en siècle a approuvé ce que le

concile a déterminé, c'est assez pour le donner à penser. Nous tenons les ministres assez couards pour ne vouloir entrer en ceste lice, veu que maintesfois ils ont refusé le combat en lieux moins périlleux pour eux que celuy-cy; mais qui ne jugera de leur témérité et arrogance de condamner ainsi le jugement de tant d'évesques, docteurs et singuliers personnages, voire de condamner tant de conciles précédens qui ont déterminé auparavant ce qui a esté long-temps depuis renouvelé par ce concile? Les évesques, disent-ils, sont juges en leur cause; tout ainsi que si Jésus-Christ avoit ordonné qu'autres que les évesques, nourris et instruits en la religion, jugeassent du différend de la religion. Mais, disent-ils, jamais vos conciles ne sont libres; qui est un eschappatoire ordinaire de tous hérétiques, ausquels vous ne sçauriez trouver de conciles ny estats libres. Faites assembler un concile, les hérétiques sont en armes; faites assembler les estats de Bloys, le Roy de Navarre est en campagne. Somme, ils mourront plustots que de se voir condamnez, et sont résolus l'espée au point plustost maintenir leur opiniastreté que de la changer en bon advis.

Voilà le personnage du lyon que joue le Roy de Navarre en ceste tragédie, et qui veut par force entrer en vostre Estat, duquel il se nomme desjà le protecteur; tout ainsi que si les catholiques vouloient se submettre à sa protection: l'on ne baille par la brebis à garder au loup. Et quand les estats seroient assemblez, ils ne le déclareroient jamais leur protecteur. Mais qui vid jamais le protecteur d'un Estat pendant un Roy majeur, un Roy sage et advisé, un Roy qui vous a sagement gouvernez l'espace de douze ans entiers? A-il point opinion que le Roy ait besoing d'un curateur? car telles manière de gens s'estiment fort sages et croyent que le reste des hommes ne

soient que bestes. C'est faire une injure au Roy qui touche grandement à son honneur. Et que diront les nations estranges, que les François, autrefois tant jaloux de l'honneur de leur Roy, endurent maintenant qu'un autre que leur Roy prenne qualité de protecteur de son Estat? Est-ce pas le déclarer un Roy de nom et rien d'effet? est-ce pas taisiblement accorder que le Roy n'auroit l'esprit de bien deffendre et gouverner son peuple, et qu'il faille y appeller le Roy de Navarre, pour y interposer ceste haute sapience où les ministres l'ont instruit et eslevé? Vrayement vostre noblesse a peu d'honneur et peu de cœur en ceste patience. Nous ne sçavons pour qui désormais elle employera ses armes, puisqu'elle abandonne la cause de Dieu et de son Roy. Ce n'est au Roy de Navarre, qui n'est premier prince du sang, de se dire protecteur du royaume, encore que le royaume en eust besoing. Et quoy! en quel degré met-il le cardinal de Bourbon son oncle? ne revère-il point sa vieillesse? n'a-il point d'esgard à sa dignité? ne voit-il point le rang qu'il tient en France? Il est bien affamé de vostre couronne, que pour y parvenir il rompt son rang et veut passer par dessus les plus advancez. Il faut que le Roy de Navarre s'appelle, non pas protecteur, mais destructeur de vostre royaume, qu'il a donné en proye aux estrangers, et lequel il continue de ruiner de jour à autre.

Voions maintenant comment il joue le personnage du compère le renard, afin que plus facilement il puisse entrer en vostre Estat. Il vous donne à entendre qu'il ne désire que d'estre instruit, et qu'il n'a onques cogneu d'autre religion que la sienne, et mesmes qu'il y a grande espérance qu'il se réduise à l'Église catholique. A ceste occasion, il escrit aux prélats et aux villes, et fait le frère Mitou, selon que Roquelaure luy a conseillé; mais ces

dissimulations sont trop grossières, veu que l'on y voit le jour à travers.

Et, à la vérité, la dissimulation du Roy de Navarre n'est qu'un piége pour vous prendre ; car il luy suffit d'estre estably et se voir maistre de vos villes pour jouer puis après une sanglante tragédie sur les catholiques. Vostre royaume est grand, il est de grande estendue, les catholiques sont en grand nombre. Si, selon son projet, il en peut estre maistre, il s'imagine que le royaume de l'antechrist (ainsi appelle-il le Pape) sera de beaucoup retranché, que la grande marmite sera renversée, et que le sac et pièces du procès de la messe sera vuidé ; car ce sont les sornettes accoustumées de telles gens, qui pensent engloutir l'Église, dont le morceau les estranglera.

Et pour parvenir à ce dessein, il désire dit-il, d'estre instruit, n'ayant jamais esté autre que calviniste, c'est-à-dire, en bon françois, qu'il ne fut onques qu'hérétique ; car l'opinion de Calvin a esté long-temps devant Calvin déclarée meschante et hérétique. Voilà donc une recognoissance pleine de turpitude, qu'un Roy qui veut estre Roy de France se recognoisse hérétique, nourry et eslevé au sein des hérétiques, et jamais n'avoir esté qu'hérétique. Il devoit adjouster qu'il avoit esté chef des hérétiques, qu'il avoit abatu vos temples avec les hérétiques, et fait esgorger mil et mil catholiques, comme conducteur des troupes hérétiques.

Que s'il ne fut jamais autre qu'hérétique, d'où vient qu'il a changé la religion de ses ancestres? Car le Roy saint-Loys ny Robert, tige de la maison de Bourbon, ne furent jamais hérétiques. Que l'on recherche ceste maison depuis le fondement jusques au feste, qu'on prenne depuis la tige jusques aux dernières branches, il ne s'en trouvera aucun des Bourbons, fors ceux de nostre temps,

qui se soit substrait de l'Eglise catholique, apostolique et romaine; tous ont embrassé, aymé et révéré l'Eglise catholique, apostolique et romaine; tous se sont submis au siége de saint Pierre, ont travaillé en la nacelle de saint Pierre. Ils sçavoient bien que, selon la prophétie, les Roys et princes de la terre devoient estre les nourrissiers et protecteurs de ceste épouse de Jésus-Christ, aux pieds de laquelle ils se devoient tous prosterner, en recognoissance de la supériorité que Dieu se réservoit sur leurs couronnes. D'où vient donc que le Roy de Navarre, issu d'un tige si excellent, soit fait un rejeton de réprobation et un rameau enveloppé d'une chenilière de ministres qui court sous son adveu par le jardin de France, et qui a rongé et dévoré les plus belles feuilles des lis de vostre couronne?

Faut-il pas qu'il ait condamné toute l'antiquité comme ignorante, et qu'il ait creu que Calvin estoit plus grand théologien que toute l'Eglise grecque et latine? Faut-il pas qu'il se soit persuadé que les saints et doctes et sages personnages du temps passé n'entendirent jamais en l'Évangile ce que de Bèze avoit apprins dans les bordeaux où il a consommé la meilleure part de son aage? Faut-il pas qu'il ait creu que la robe de son hérésie, rapetassée de vieilles pièces condamnées et jettées entre les ordures du monde, et que Calvin a levées et cousues de fil blanc pour en faire un vestement tout neuf, soit plus belle que la robe de l'Église, dont le fond de drap d'or esclatant est enrichi et varié d'un passement de toutes couleurs?

Voyez avec quelles opinions vous le recevrez en vostre Estat, et jugez si un Roy qui rejette toute antiquité pour embrasser choses nouvelles y peut estre utile et profitable; car c'est manquer de cervelle et se monstrer du tout indigne de commander que d'avoir telles opi-

nions. Mais l'on sçait bien que l'hérésie est comme la mauvaise herbe, qui croist ordinairement aux masures ou parois ruineuses, et aux endroits où les pierres mal liées et cimentées ne menassent que ruyne. Ce n'est de présent qu'il est escrit que l'hérésie ne fut jamais le premier vice; nul n'est marqué de ce caractère qui n'ait auparavant grandement et grièvement offensé Dieu. Que si le Roy de Navarre dit qu'il est de la religion de sa mère, il ne dit rien qui soit à l'advantage de sa mère; car sa mère a trop légèrement condamné la religion de ses ancestres pour en choisir une nouvelle. Jugerez-vous qu'il soit propre à commander sur les catholiques, luy qui se dit ignorer la religion catholique? Le direz-vous propre à maintenir vostre religion, luy qui n'a jamais hay que vostre religion? Conservera-il vostre Église, luy qui a tousjours creu que c'estoit impiété que de l'Église? Quelle douceur attendez-vous de luy, qui ne vescut jamais que de glan et qui ne gousta onques du savoureux pain qui se mange en l'Église de Jésus-Christ? Que pouvez-vous attendre de celuy qui dès le ventre de sa mère estoit mancippé à Sathan, qui l'a eslevé et nourry pour Sathan, instruit et enseigné à l'escole de Sathan et pour establir le royaume de Sathan? Fermez, fermez le pas de la royauté à telles gens, et ne vous laissez commander qu'à des catholiques. Qu'il impute son malheur à sa mère, pour avoir trop curieusement recherché la nouveauté; qu'il ait horreur qu'elle ait changé ce que tout le monde tenoit pour arresté, qu'elle ait blasmé ce que tous les bons louoient, improuvé ce qu'ils approuvoient, condamné ce qu'ils recevoient. Qu'il croye que la nouveauté luy fait perdre le droit ancien de la couronne de France; qu'il tourne sa rage sur ses ministres, qu'il les deschire de cholère; car leur conseil, leur assistance, leur opinion

luy bousche le passage du plus beau royaume qui soit au monde. Il luy faut croire, comme dit vostre poëte, qu'ayant renoncé à la messe il a renoncé à la couronne de France, qui ne s'espouse qu'à la messe. Et si dès son enfance il avoit la messe en abomination, la couronne l'avoit en horreur dès sa première conception.

Il est trop tard de demander instruction quand on cognoist la dissimulation. Ceste instruction n'a esté requise que depuis la mort du duc d'Anjou ; pour estre Roy de Navarre il ne nous falloit d'instruction, car nul ne nous empeschoit de régner pour estre de la nouvelle opinion. Mais pour estre Roy de France, où les estats et les villes ferment le pas aux huguenots, il faut requérir instruction pour faire par après une estrange destruction. Les hérétiques sont caméléons qui changent de couleurs, comme bon leur semble ; ils se servent de tout en toutes occurrences et en tout ne regardent que de parvenir à leur intention. Arrius disoit à Constantin qu'il estoit catholique ; le palatin, estant calviniste, disoit à la diette d'Ausbourg qu'il n'estoit répugnant à la confession d'Ausbourg ; de Bèze, au colloque de Poissy, se disoit estre d'accord avec les luthériens : aussi sont-ils de toutes religion, pourveu qu'ils avancent leur prétendue religion.

Mais que sert de demander instruction, puisqu'il a Moyse et les prophètes, desquels il peut prendre instruction sans la requérir ? l'Église est-elle pas tousjours ouverte pour recevoir les pénitens à la confession ? S'il veut estre instruit, qu'il blasme son hérésie, qu'il la déteste publiquement, qu'il maudisse ses ministres, qu'il les chasse ; qu'il aille à l'église, qu'il se présente à l'évesque ; qu'on luy voye saillir les fontaines de larmes des yeux, les souspirs du cœur, les plaintes de la bouche, et qu'il

face fruits dignes de pénitence. Mais quoy! n'a-il pas desjà fait une confession catholique, et toutesfois il est retourné à son vomissement hérétique? A-il pas détesté son vice, où toutesfois il s'est plongé plus fort qu'auparavant? Donc, quelle certitude pouvez-vous espérer d'un esprit si variable, quelle constance d'une si grande légèreté? Quand il sera instruit, estimez-vous qu'il demeure à l'Eglise, luy qui par telle ruse a desjà trompé l'Eglise? n'est-ce pas un Ecébolius qui change de religion à toutes occurrences? Croyez que si le jour Sainct-Barthelemy, qui est un jour de merveilles, un jour de la vengeance de Dieu, un jour dont le penser le fait trembler, n'a rien profité pour sa conversion, qu'à présent que toutes choses luy rient on ne proffitera que peu par son instruction. Estimez-vous qu'il se convertisse, luy qui est si bien lié avec des hérétiques qu'il en est le chef, le prince et le Roy? Et si le vice de chacun hérétique le retient en son hérésie, combien faut-il avoir de vices pour estre le prince des herétiques? Et de combien de liens pensez-vous que ce prince soit attaché à l'hérésie? Sa mère l'a laissé pour gage à toute la communauté des hérétiques; par son testament elle leur a obligé; il leur est plus hypothéqué que ne sont les bagues de sa mère, et son grand ruby-balay en Angleterre. Sa mère en mourant, l'a laissé exécuteur de tous les desseins qu'elle avoit conceus à la ruine de l'Eglise et de Jésus-Christ; elle l'a recommandé à l'Admiral, luy a baillé pour disciple, et le voyant pensez voir l'Admiral, dont les actions, les pensées, la vie et les mœurs ne sont que la destruction de l'Église de France et de la couronne.

Toutesfois, comment croirons-nous qu'il désire estre instruit, luy qui plus que jamais se ligue avec les hérétiques? sçavez-vous pas l'ambassade qu'il a envoyé en tous

les royaumes où s'y trouvent gens de son party, afin de les attirer en France et par force s'investir de vos villes et de vostre royaume? Et néantmoins, faisant telles pratiques, il dit qu'il ne demande que d'estre instruit; comme si vous aviez oublié la protestation de Montauban, où il déclara vouloir vivre et mourir comme hérétique. Il a grand' peine à desnier le voyage de Pardeillan, qui néantmoins n'est que trop asseuré et descouvert. Les protestans s'en sont formalisez contre les calvinistes, et en ont escrit contre eux *le Boute-Feu des sectateurs de Calvin;* ils ont eu horreur des pratiques des hérétiques de France, ausquelles nul catholique ne s'opposoit. Paris en a veu les effets ces jours passez, qui a receu les ambassadeurs de Dannemarq, qui ont gelé vostre air françois de leurs froides religions et qui à la barbe d'un Roy de France ont mesdit impudemment et imprudemment de sa religion. Toutesfois, le Roy de Navarre desnie ce voyage et donne des desmantis à ceux qui l'ont asseuré; en quoy il ressemble l'Admiral son maistre, père de toute dissimulation, qui, pour tromper le Roy Charles et luy faire croire qu'il ne vouloit rien remuer, luy manda qu'il ne pensoit qu'à jardiner; et pour en faire foy, monstra au seigneur qui le vint trouver de la part du Roy une petite serpe qu'il tenoit en sa main. Toutesfois, huit jours après, on le vid aux champs avec ses trouppes protestantes. Pourquoy donques les croyez-vous, et pourquoy vous amusez-vous à ces piperies? Vous a-l'on pas dit qu'il faut estre simples comme colombes, mais advisez comme le serpent? Il faut vous résoudre qu'instruit ou non instruit vous ne devez le recevoir à la couronne; car s'il n'est instruit, et que sa paste soit gastée du levain de l'hérésie, il n'est raisonnable qu'un hérétique soit Roy des catholiques. Que si vous l'introduisez en vostre royaume,

vous ne pouvez attendre plus gracieux traitement que celuy des catholiques d'Angleterre.

Que s'il est instruit et qu'il se face catholique (ce qu'on ne croira jamais) vous ne devez le recevoir, pour la périlleuse conséquence que l'on en peut attendre, pource qu'il y a danger qu'il ne dissimule, selon que Roquelaure luy a conseillé, et comme il y est résolu, et qu'estant en la bergerie il exerce sur les aigneaux de Jésus-Christ les inhumanitez qui luy sont naturelles. C'est pourquoy l'Église a sagement introduit, que les hérétiques repentis n'auroient aucune charge en icelle. On ne les reçoit à prescher, on ne les reçoit à présider, pour l'extreme danger qui s'en pourroit ensuivir. Que s'il est vray pénitent et repenty, il se doit estimer bien heureux qu'il ait sauvé son navire de la tempeste, et qu'il se soit ancré dans le port de l'Église catholique, hors duquel il n'y a point de salut.

Vous direz néantmoins qu'il le faut recevoir, et qu'estant estably, s'il traite mal les Catholiques, vous le chasserez hors du royaume. Voilà une belle proposition, mais qui est soustenue sur de mauvais fondemens. Car comment le chasserez-vous, n'ayant la force et les moyens pour ce faire? Sçavez-vous pas que chacun adore le soleil levant? Quelle suite pensez-vous qu'il aura? quels sectateurs, quels ministres, s'il est jamais estably Roy de France? Les courtisans seront à luy, les politiques, les machiavelistes, les catholiques hypochrites, les catholiques associez, et tels corbeaux qui suivent ordinairement la charongne de l'hérésie. Quant aux vrais catholiques, ils ne seront qu'un peu de gens, sans chef, sans argent et sans moyens aucuns pour faire la guerre. Que si les hérétiques, n'ayant aucuns secours que d'estrangers et quelques naturels François, ont, par le

moyen de leurs intelligences et quelque peu d'argent par eux contribué, fait teste si long-temps à tant de fortes armées, s'ils ont enlevé tant de places, donné tant de batailles, que feront-ils quand ils auront pour chef un Roy de France, quand ils seront establis aux villes, quand les gouverneurs seront de leur religion, quand les receptes générales se deschargeront en leurs mains, et que tant de milliers d'hommes marcheront sous leurs enseignes? Sera-il temps de demander secours quand vous serez perdus? vous armerez-vous quand vous serez prisonniers? chercherez-vous des remèdes quand vous serez esteints? Ostez, ostez ces discours ridicules de vos esprits, et suffoquez le mal avant qu'il vous estouffe. Nostre pauvre Angleterre vous fait sages, qui de jours à autre nous reproche nostre lascheté; car si nous ne l'eussions abandonnée aux princes hérétiques, ce ne fust à présent un désert où il ne croist aucune religion; la vigne ne fust en friche, les sangliers n'y fussent entrez, et n'eust-on levé les boucheries pour y vendre à si bon prix la chaire des catholiques. Combien estimez-vous que ceste négligence nous sera reprochée? Quelle tache pensez-vous que ce soit à nostre honneur? quelle honte aux ecclésiastiques? quelle vergongne à la noblesse? quelle turpitude à tout le peuple? Il faut donc vous resouldre d'empescher que le Roy de Navarre ny autre hérétique vous commande; et faut vous asseurer que l'instruction qu'il demande n'est que la ruine de vostre Église qu'il souhaite.

Mais nous sçaurions volontiers si vous voudriez recevoir un hérétique à la couronne, veu que les hérétiques ne veulent de Roy catholique. Qui a meu ceux de Genève de chasser leur évesque et leur seigneur, sinon pource qu'il estoit catholique? Qui fait que les Rochelois ne

reçoivent en leur ville les princes catholiques, sinon pource que les Rochelois ne sont catholiques ? Pourquoy se sont-ils substraits de l'obéissance du Roy, sinon pource que le Roy est catholique ? Le Roy de Navarre n'a-il pas déclaré ses ennemis tous ceux de Béarn qui demanderoient l'exercice de la religion catholique ? ne fait-il pas faire profession à tous ses officiers qu'ils vivront et mourront hérétiques ? A-l'on pas osté des jurats en Béarn, pource qu'ils estoient catholiques? Et quoy ! la loy n'est-elle pas égale ? Aurez-vous en réputation celuy qui vous tient pour abomination ? aimerez-vous celuy qui vous hait? priserez-vous qui vous desprise ? ferez-vous bien à celuy qui jamais ne vous a pourchassé que mal ? Non, non, ce n'est en cest endroit où il faut pardonner à son ennemy, principalement quand il est excommunié de l'Église, comme est le Roi de Navarre à cause de son hérésie ; ceste excommunication l'a séparé d'avecques vous.

L'Église, comme une sage et prévoyante mère qui cognoist le naturel de la beste, ne veut que ses enfants fréquentent avec les hérétiques. Ferez-vous les serments de fidélité à celuy dont l'Église vous deffend la conversation.

Que s'il estoit Roy de France, feroit-il le serment accoustumé aux Roys de France ? jureroit-il de conserver l'Église, luy qui n'en procure que la ruine ? Nous voudrions bien sçavoir, si vous l'aviez receu, s'il voudroit ouir messe comme ont fait ses prédécesseurs. Seroit-il moins hérétique estant Roy de France, qu'il n'est estant Roy de Navarre ? Oyroit-il la messe à son sacre, luy qui la détestoit à son mariage ? feroit-il le pélerinage des Roys de France, luy qui se mocque de telle antique et religieuse dévotion ? mais seulement endureroit-il d'estre

sacré? Qu'il se souvienne qu'au sacre du Roy qu'avez à présent, se mocquant des cérémonies de l'Eglise, sa couronne luy tomba de la teste. C'est le présage de sa confusion; car celuy ne mérite d'estre Roy qui se rit et gosse de l'onction des Roys. Aussi n'est-il pas un David qui vueille estre oinct de l'huile de Samuel. Les hérétiques abhorrent de sacrer les Roys, eux qui ont en abomination les Roys.

Car, quelques mines qu'ils facent, ils sont tous ennemis conjurez des Roys; il ne se trouvera jamais hérétique qui ait bien senty et bien escrit des Roys. Calvin dit sus Daniel qu'il faut plustost cracher au nez des Roys catholiques que de leur obéir; il dit que tous les Roys de son temps, comme François premier et Henry second, père du Roy qu'avez à présent, n'estoient que sots et bestes, et en fait comparaison aux asnes et aux chevaux. Leur orgueil est si grand qu'ils sont impatiens d'estre commandez par les Roys, et s'ils estoient parvenus à leur intention, il n'y a doute qu'ils donneroient la chasse aux Roys: après avoir hay Dieu, ils ne peuvent aimer les Roys. Ont-ils surpris des villes? c'est pour les exempter de la subjection des Roys. La royale façon de gouverner leur put; ils blasment la servitude volontaire; le conseil de plusieurs leur est meilleur, l'estat d'une république est plus commode. Ont-ils désigné de cantonner la France? c'est pour l'affranchir de l'obéissance des Roys. La Rochelle est-elle à eux? elle est hors du commandement des Roys. Somme, qu'ils ont les Roys et les princes naturellement à contre-cœur. Ils s'en servent pour un temps, mais ils s'en mocquent à la fin. Ainsi se sont-ils mocquez de la jeunesse du duc d'Anjou, de laquelle ils ont usé et piteusement abusé, au grand déshonneur de la France. Le prince de Condé, qui semble aujourd'huy Roy des

Rochelois, quantesfois les a-ils trouvez mutinez contre luy? quantesfois luy ont-ils fermé au nez les portes de leur Rochelle? Il peut bien faire estat que, s'ils n'avoient affaire de luy, il luy seroit besoin de trouver party ailleurs. Aussi le sçait-il bien, mais il le dissimule, et le misérable estat où son hérésie l'a réduit luy fait endurer plusieurs choses indignes du degré qu'il devroit tenir s'il estoit catholique. Chacun déplore sa condition, qu'il aime mieux, estant hérétique, endurer des bravades de je ne sçay quels facquins pirates et mercadans huguenots de La Rochelle, qu'estant catholique se trouver en honneur près du Roy et des princes qui tiennent la religion que tenoient ses prédécesseurs. Il n'est donc pas raisonnable, puisque les hérétiques ne veulent un Roy catholique, que les catholiques reçoivent pour leur prince un hérétique; car ils ne se peuvent plaindre qu'on les mesure à l'aune où ils mesurent autruy. Suivez leurs conseils, conformez-vous au chemin qu'ils tiennent pour s'establir; vous establirez vous-mesmes et les enveloppe-rez de honte et de confusion. En leur *Françoise Gaule*, qui est l'un des plus détestables livres qui ait veu le jour, et que l'on a composé pour mettre toute la France en combustion, ils chantent qu'il est loisible de choisir un Roy à son appétit; dites doncques aux hérétiques que le Roy de Navarre n'est à vostre appétit, et partant qu'il se tienne en son Béarn jusques à ce que le goust vous en soit revenu. Ainsi les faut-il fouëtter des verges qu'ils ont cueillies, afin qu'ils cognoissent que la puissante main de Dieu les chastie par leurs meschans conseils et pernicieux escrits, et qu'à la fin il renversera sur leurs testes le plein boisseau de leurs iniquitez.

Jugez néantmoins, si vous recevez le Roy de Navarre à la

couronne, le trouble et la confusion qui en doit advenir.

Le royaume de France a eu cest honneur qu'il y a près de douze cens ans qu'il est catholique; et pouvons dire ce qu'un ancien escrit des François à leur grand honneur : qu'entre tant de nations qui ont embrassé le christianisme, il n'y en eut oncques de plus ardens en dévotion ny de plus droits en la religion. Tant de temples bastis, tant d'églises dottées, tant de monastères érigez, tant de legs, tant de présents, tant d'enrichissemens donnez aux églises de France en peuvent donner tesmoignage; tant de voyages en Levant, tant de guerres en Affrique, tant de conquestes en Asie, tant de secours en Italie, pour relever l'Église opprimée, en peuvent suffisamment parler. Pendant cette dévotion, ce n'estoient que victoires, ce n'estoient que lauriers pour la couronne de France; le nom et le renom de vostre nation trouvoit la terre trop petite pour le comprendre. On estimoit les François si chrestiens que, pour nommer un chrestien, on l'appelloit Franc ou François, de sorte qu'en ce nom de François on comprenoit le nom et toutes les vertus propres aux chrestiens. C'estoit lors que vostre terre estoit si religieuse que l'hérésie n'y pouvoit prendre pied; le lézart mouroit près de la vigne et n'y pouvoit entrer. Voudriez-vous donc qu'un hérétique commandast à un peuple si chrestien? Poseriez-vous sur un corps humain la teste d'un serpent pour difformer vostre figure?

Vostre royaume, qui autrefois a esté roy de tous les royaumes, a de particulier dessus tous qu'il est entièrement fondé sur la religion. Et y a long-temps qu'il est escrit que, comme il estoit né, nourry et eslevé avec la religion, il ne périroit jamais que y périssant la religion.

Si donc vous luy ostez ces fondemens, si vous luy abattez ceste coulomne, qui sera son appuy, qui sera le mur

pour le soustenir? Que faites-vous autre chose que de perdre ce bastiment? que faites-vous de vostre royaume, sinon une masure et un comble de ruyne? Introduiriez-vous par le larron en vostre maison, pour vous ravir tant de précieux joyaux, tant de belles bagues dont vous avez hérité par une religieuse succession de vos ancestres? Pardonneront-ils aux reliques de vos martirs, puisque ils n'ont pardonné aux monumens de leurs prédécesseurs? Que vous restera-il de ceste religieuse antiquité, sinon de dire, la larme à l'œil, comme à présent nous disons en Angleterre : Icy estoit une telle église, là un tel lieu dévot, où si ardemment nous avons prié Dieu? Duquel encores n'oserez-vous parler, ne vous restant que les larmes et les souspirs pour toutes plaintes. Comment donques voudriez-vous introduire un hérétique en vostre royaume? comment le voudriez-vous establir en vostre Estat? Regardez vos Roys de succession en succession, et les considérez tous catholiques; jugez si, à tant de princes catholiques, braves et généreux s'il en fut onques, il est raisonnable de leur bailler pour successeur un hérétique. Estimez-vous que Clovis, Martel, Philippes-Auguste, tous vrais fléaux des hérétiques; estimez-vous que tant de Roys, qui comme tonnerres ont foudroyé le chef des infidèles, puissent endurer un tel successeur se parquer en leur trosne, empoigner leur sceptre et mettre leur couronne en son chef? Estimez-vous qu'ils puissent supporter un tel pilote en leur navire, un tel gouverneur en leus terres, un tel seigneur sur leurs peuples? Croyez que les fleurs de lis haissent naturellement les hérétiques, que leur blancheur fuit telles ordures, que leur beauté craint d'estre touchée de leurs mains. Et si le bon Roy sainct Loys estoit juge en ce différend et qu'il eust à prononcer si le Roy de Navarre doit suc-

cèder à la couronne, il n'y a doute qu'il ne le déclarast non-seulement indigne de ceste succession, mais indigne de la vie ; mesmes son fils Robert, tige de l'illustre sang de Bourbon, voudroit n'avoir oncques esté marié, pour n'estre père d'un tel germe, qui par factions, par armes, et par tous mauvais moyens, veut destruire une religion pour laquelle luy et ses successeurs ont tant sué et tant et si longuement travaillé. Où est ceste belle parole du grand Roy François, conforme à celle de Jovinian l'Empereur, qu'il estoit Roy très chrestien et qu'il ne pouvoit commander qu'à des subjets très chrestiens? Ce grand Roy, s'il vivoit, jugeroit-il que le persécuteur du nom très chrestien fust héritier de sa couronne? Il estoit trop amateur de sa religion, il avoist en trop grande recommandation son peuple, pour donner à Achab la vigne de Naboth.

Mais nous sçaurions volontiers si vous seriez d'advis de recevoir au royaume celuy que toutes les loix banissent du royaume. Le crime de félonnie est aussi notoire en la personne du Roy de Navarre qu'est le soleil en plein midy. Qui ne l'a veu, comme page de l'Admiral, suivre le conducteur des troupes rebelles et marcher en campaigne contre le Roy son seigneur? Qui ne l'aveu assiéger les villes, prendre les places, donner bataille, et finalement, estant défait, regaigner les creux de sa Rochelle, comme un renard eschappé du filet? Qui ne l'a veu vestu de sa cazaque blanche, au milieu des drappeaux des conjurez, et, la lance au poing, desirer d'en rougir le fer dans le sang innocent de son prince? Quelle esponge effacera ce crime? quel ministre pensera d'en impétrer le pardon, et quel babil d'hérétique couvrira jamais cette faute? Que si l'on a privé de la couronne Charles de Lorraine pour avoir seulement porté faveur aux Ale-

mans contre la France, que direz-vous de celuy qui a non-seulement favorisé les ennemis de la France, mais a payé les hérétiques estrangers, les a introduits et conduits en la France, afin de s'enyvrer et saouler du sang et de la chair du peuple françois? Qui a fait armer le Casimir, sinon le Roy de Navarre? Qui a suscité le duc des Deux-Ponts, sinon le Roy de Navarre? Qui a esté le support des rebelles exilez, qui a esté le chef des mutins conjurez, qui a esté conducteur des hérétiques révoltez, que le Roy de Navarre? Et pour ce qu'il estime que ses édicts de pacification ont effacé tant de honteuses qualitez, qu'il se souvienne qu'un édict extorqué de son prince l'espée au poing n'est point un édict, ains une pure volerie; encores est-il à présent à rendre les villes, contre sa promesse souvent jurée et autant de fois parjurée. En quoy il nous semble qu'il a deux des vertus excellentes et recommendables de Charles d'Évreux, Roy de Navarre, son prédécesseur, à bon droit surnommé le Mauvais : la première, de ne jamais tenir promesse, ains tromper un chacun sous un faux serment; la seconde, d'avoir esté fatal à la France lorsqu'elle s'est veue en danger. Car ce que Charles d'Évreux fit à Paris et en Normandie durant la prison du roy Jean, de pilier et rançonner les bons subjets du Roy et les exciter à la révolte, cestuy l'a faict en Poictou, Xaintonge et en toute la Guienne, voyre en toute la France, contre le Roy deffunct et contre le Roy qui est à présent. Charles d'Évreux avoit espousé la fille de France, le roy de Navarre a espousé la sœur de France; luy fit assassiner le connestable de France, cestuy-cy son admiral, et ses ministres ont fait tuer le sieur de Guise, lieutenant du Roy de France, ont meurtry le connestable de France, un mareschal de France, et ont tué, en Navarre, les chevaliers

de l'ordre de France, et ailleurs quasi toute la noblesse de France. L'un extorqua une honteuse paix, cestuy a tiré trois ou quatre édicts de pacification; il fut permis à l'un de tenir eschiquier, l'autre a eu la chambre de l'édict; l'un demandoit des hostages, l'autre a eu des villes pour sa seureté. Les partisans de l'un luy faisoient leurs hommages; les fauteurs de l'autre non-seulement luy font hommage et luy jurent fidélité, mais ne recognoissent plus le Roy de France. L'on a veu les getons portans la figure d'un de leurs chefs avec cette inscription : « Au Roy des fidèles.»

Dirons-nous donc qu'il faille le recevoir à la couronne, luy qui tant de fois s'est rendu indigne de la couronne? Le ferez-vous Roy des François, luy qui tant de fois s'est allié contre les François, et a tant de fois pillé, couru et ravagé les François? Est-ce pas luy qui a procuré le déshonneur de la France, ayant pratiqué le Casimir de venir en France pour faire à Strasbourg et Hildeberg le triomphe de la France? Qui ne vit, en plain jour et en plaines rues, au milieu de tant de peuples, mener la France captive? Qui ne vit les bœufs aux cornes dorées que ce triomphant hérétique faisoit conduire à l'exemple des payens? Qui ne vit les chariots remplis de vos meubles et chargez de tant de biens que l'on avoit desrobez en France? Bref, qui ne vit ce triomphe de brigands et ce magnifique triomphateur au beau milieu faire gloire de son brigandage? Qui a procuré ce déshonneur à la France, que le Roy de Navarre qui maintenant veut estre Roy de France? Sont-ce pas les mérites qui le tirent à vostre couronne? sont-ce pas les obligations qu'avez à le recevoir?

Vrayement la France luy est de trop tenue, laquelle a esprouvé que, sous les catholiques, elle a tousjours esté

invincible; et sous les hérétiques, et par le moyen des hérétiques, un Casimir, c'est-à-dire un simple Alemand, accompagné d'une trouppe de larrons soustenus du Roy de Navarre, la meine en triomphe par Alemaigne. Qui dira que le Roy de Navarre soit bon François? qui dira qu'il ait le cœur d'un François? qui dira qu'il ait recommandé l'honneur des François? Il causera ce qu'il voudra contre la maison de Guyse, mais la maison de Guyse a conservé Mets et Poictiers à la couronne; elle a adjousté Calais, Guignes et Thionville, et toute la comté d'Oye, à la couronne; elle a augmenté de plusieurs villes et pays vostre couronne, où le Roy de Navarre n'a procuré que déshonneur à la couronne; et néantmoins il la désire sur sa teste. Il dit qu'il en est digne, il soustient qu'elle luy appartient, et dit plus que vous devez le recevoir pour vostre prince. Voyez quelle oubliance, et où l'orgueil et l'hérésie l'ont précipité. Celuy qui a mis les fers aux pieds de la France, qui luy a imposé les menottes aux mains, qui l'a vendue et livrée par une détestable desloyauté aux mains des estrangers, qui a procuré qu'elle fust menée captive, et qui l'a exposé aux risées et moqueries des hérétiques, cestuy-là mesme prétend que la couronne de France luy appartient comme l'aiant acquise par ses mérites!

Il vous monstre bien, par le traitement qu'il fait à sa femme, comme il traiteroit vostre Estat s'il en jouissoit. C'estoit un vieil mot de Caton, que nul ne peut estre bon sénateur, c'est-à-dire bon conseiller d'estat, qui ne soit bon mary. Quelle souvenance a-il qu'on l'ait pourveu si hautement? Se resouvient-il que sa femme soit fille et sœur de Roys très chrestiens? se resouvient-il qu'elle l'ait tant honoré que de l'épouser, encore qu'il fust hérétique? Mais comment aymeroit-il sa femme, luy qui

n'ayme pas son pays? comment aymeroit-il une femme catholique, qui ne tient compte de ses ministres hérétiques? L'on sçait l'histoire commune de sa preudhommie et bienséance, qu'estant au presche et mangeant des griottes il en jettoit les noyaux au nez de son ministre. Et toutesfois il maudit la messe; jugez de quelle religion il est. Il monstre que, ne pouvant aimer sa femme, ny son pays, ny ses ministres, plus difficilement il aimera ses subjets et son pauvre peuple.

Aussi est-il assez content de ses amourettes estrangères et des adultères qu'il exerce avec turpitude, au veu et sceu et du consentement de tout son conseil et de ses ministres; de sorte qu'il fait le proverbe vray, que la disnée est au presche, et la souppée est au bordeau, et le giste à l'athéisme; car, comme disoit un père ancien, l'hérétique n'est pas si tost hérétique qu'abandonné de la grace de Dieu il est livré ès mains de Sathan, fondateur du bordel et père de toute vilenie. Les citoyens de la ville d'Agen en sçauroient bien que dire, qui n'ont pas oublié ce misérable soir où le Roy de Navarre, au lieu de baller, fit esteindre les chandelles pour forcer leurs femmes et leurs filles; et sçait-on que la contrainte de l'honneur força quelques-unes de se vouloir précipiter par les fenestres, et que les autres moururent d'effroy, de regret et de douleur.

Et qui pensera que le Roy de Navarre doive estre plus chaste et plus humain que Henry VIII, nostre Roy d'Angleterre, qui estoit hérétique comme luy? Croyez que la chasteté ne s'aprend pas au presche, et moins encores l'humanité dont il faut traiter une femme. La coustume de Genève n'aprend que trop le chapitre des répudiations et le libelle de divorce; encores sera-ce beaucoup gaigné si, estant Roy de France, il n'y procède que par divorce;

mais il est fort à craindre de telles gens qu'ils ne se servent du coûsteau. Henry huitiesme eut six femmes, desquelles il fit voler la teste à deux, deux autres furent répudiées, la cinquiesme mourut en couche et tost après son mariage; et quant à la dernière, Dieu luy fit belle grace d'avoir survescu son mary. Les hérétiques aiment le change, et leurs alliances sont fort à craindre; car si leurs femmes les ennuyent, ils ont recours à d'autres. Que s'il est besoin de s'en dépescher, toutes exécutions leur sont bonnes. Jugez donc quel traitement il fera à ceste princesse, de commencer son advènement à la couronne ou par divorce ou par effusion du sang de France. Mais que fera-il au cardinal de Bourbon son oncle, qu'il dit estre son compétiteur à la couronne et son ennemy de religion? Sa peau n'est guères asseurée, puisque les ministres, qui sont les poëtes tragiques de nostre temps, ont enseigné à son neveu que, s'il faut violer le droit de parenté, il le faut violer pour régner.

Mais passez plus outre, et jugez quelle vengeance il prendra de la Sainct-Barthélemy, tant sur les princes que sur vous autres; car c'est ce qu'il vous faut considérer, si tant est que la perte de vostre religion ne vous esmeuve.

L'on parle à vous principalement, messieurs de Paris, qui faites les douillets et les délicats, et qui pour une masquarade contribueriez jusques à la chemise, mais en la cause de Dieu ne voudriez frayer un denier. Songez à vostre conscience et regardez comme vous parerez à ce coup. Voyez-vous point les ministres se promettre de se baigner en vostre sang? voyez-vous point les loups heurler, qui ne demandent que vos gorges? Vous pouvez penser si les actions de ce jour leur touchent au cœur, et principalement au chef, qui ne s'en promet petite vengeance. Marmet, ministre du Roy de Navarre, luy a conseillé,

pour expier le jour Sainct-Barthélemy, qu'il faut, estant Roy, qu'il livre ès mains des ministres deux habitans de chacune ville, pour les faire mourir de tels supplices qu'ils aviseront. Allez, et fiez-vous à la clémence de telles gens, et vous submetez à un tel Roy ; vous congnoistrez la douceur naturelle de luy et de ses ministres. Les villes qui ont sanctifié la feste peuvent s'asseurer qu'elle leur coustera cher, principalement Lyon, Rouen, Sens, Troyes, et plusieurs autres places ennemies des hérétiques. Quant à Bordeaux, il est assez certain de la volonté qu'on luy porte, puisqu'il en a esté adverty par lettres. Thoulouse ne peut ignorer l'affection singulière de ce bon voisin, et quant à Orléans et Meaux, elles sçavent bien qu'on les a mises des premières sur le papier. Somme, qu'il faut croire que vos maisons sont jà marquées, que vos noms sont enrolez, pour vous trouver à ce chapitre général. L'un se promet le pillage général de vos meubles, l'autre le sang de vos enfans, l'autre la virginité de vos filles, l'autre l'honneur de vos femmes, et tous de se saouler avidement de vos entrailles. Car si durant les troubles ils ont éventré les catholiques pour en faire des auges à leurs chevaux, s'ils leur ont couppé le nez, les aureilles et les parties honteuses pour leur faire avaler, s'ils les ont escorchez, s'ils les ont empallez, que feront-ils pour se vanger quand ils estimeront avoir quelque juste occasion de vengeance ? Les cruautez de Nismes (1), les inhumanitez de Montbrison, les barbaries d'Angoulesme, les tyrannies exercées en plus de mille lieux en la France, sont tesmoins irréprochables de la douceur des hérétiques, lesquels ne se peuvent plaindre du jour Sainct-Barthélemy, veu que ce n'estoit qu'une punition légère en récompense de tant

(1) Voir la note à la page 481 du tome VII.

de massacres perpétrez sur des catholiques dix ou douze ans auparavant. Et combien qu'ils en aient fait de gros volumes, si est-ce que ce ne sont que fables et pures menteries. Tesmoin qu'ils ont escrit et fait pourtraire le Roy défunct qui portoit la teste de l'Admiral sur une lance; tesmoin qu'ils ont escrit et fait pourtraire le Roy Henry troisiesme, à présent régnant, qui faisoit éventrer une femme enceinte pour voir la situation de son fruit. Nous mettons en mesme compte ce qu'escrit Poupelinière, que l'on vendit à Lyon la gresse de leurs frères; car il n'y a si petit des catholiques qui ne sçache que la chair vive ou morte d'un hérétique ne valut jamais rien. Que si de leur vivant ils ont esté nuisibles à chacun, qui pensera tirer proffit de leurs charongnes mortes? Les hérétiques en nulle saison ne sont utiles; en esté ce n'est que poudre, en hyver ce n'est que boue.

Toutesfois, posons le cas que l'on n'eust souvenance des actions du jour Sainct-Barthélemy; penserez-vous néantmoins vivre en paix avec les hérétiques? Il n'y a point de paix entre les loups et les agneaux, entre Jésus-Christ et Sathan, entre le vice et la vertu. Dieu n'a rien tant défendu à son peuple que la conversation et alliance des Gentils: « Vous mourrez de male mort, dit-il, si vous alliez avec eux.»

Il est fort aisé dedans les poisles d'Alemaigne, où la religion ne sent que le vin, de faire compatir trois ou quatre religions diverses, voire cent, si tant s'en treuve; mais entre les François, où l'Estat est fondé sur la religion catholique qu'ils ont naturellement gravée au cœur, et laquelle on ne peut arracher sans faire tomber la couronne, c'est une chose du tout impossible. Les hérétiques, et principalement l'engeance de Calvin, ne peut souffrir d'égalité ny de compagnie avec les vrais

catholiques; l'esprit de Sathan, esprit d'orgueil et d'outrecuidance, esprit de cruauté, ne peut endurer près de luy les aigneaux de l'Eglise sans les égorger. Croyez qu'il vous faudroit quitter la France ou faire avec eux profession de leur iniquité; car il n'y a aux huguenots ny repos, ny alliances, n'y amitié, si on ne se conforme à leur impiété. Si vous en demandez tesmoignage, le sieur de Montagu, maistre d'hostel du prince de Condé, le vous pourra donner, s'il est vivant, lequel ne peut oncques vertir avec eux qu'avec toute difficulté, quelque asseurance qu'eust son maistre de sa fidélité. En voulez-vous plus de preuve? La Royne de Navarre vous tesmoignera que son chappelain fut massacré à Pau pour avoir chanté messe par son commandement, encores qu'elle fust leur dame et leur princesse; et mesmes ils mirent en prison deux ou trois notables marchans, non pour autre chose que pour y avoir assisté. Demandez aux catholiques de Béarn quelle justice on leur fait au parlement de Pau contre les ministres, qui, comme boucs, ont corrompu l'ancienne et admirable pudicité de tout ce pays. A Sainct-Sever la paix estoit publiée l'an quatre-vingts, et toutesfois le lendemain de la publication ils partirent la nuit du fort de Bonne-Garde, entrèrent en l'abaye de Pontaut, où ils daguèrent les moynes et le prieur estans couchez; et, pour ce qu'il respiroit encores, mirent le feu en son lit, le couvrirent de lard et de gresse, afin de le consumer et réduire en cendre. Voilà la paix qui est avec les calvinistes. Demandez aux catholiques associez estans dans La Rochelle quelle confédération il y a aux huguenots; il ne faut qu'une légère suspicion qui en un matin leur troublera la cervelle; il faut que ces associez troussent bagage, il faut qu'ils content leurs chemises, quelque longue fréquentation qu'ils

ayent eue auparavant avec eux. Tournez les yeux devers nostre Angleterre, et vous verrez quelle gracieuseté ils ont fait aux catholiques anglais; vous verrez comme ils nous ont traitez sous promesse de nous conserver. Cherchez-y des prestres qui s'osent descouvrir; trouvez-y des religieux ! Enquerez-vous où l'on chante messe; informez vous de nos autels! vous n'y trouverez prestre ny autel, sacrificateur ny sacrificature; vous n'y trouverez aucun vestige que Jésus-Christ et sa religion y ayent autrefois habité. Nostre pauvre Sion est violée, les Babyloniens l'ont prostituée; ses temples sont pollus, ses murs sont destruits, et maintenant elle gémit captive sous la tyrannie de l'Antechrist. Nous sommes esclaves sous une Isabel pire cent fois que Jesabel; et bref, pour avoir souffert une Royne hérétique, nous sommes aujourd'huy le mespris, la fable et le jouet des hérétiques.

Et vous, messieurs, en pensez-vous avoir meilleur marché ? Certes, vous abusez grandement; le mesme esprit qui gouverne nostre Hérodias gouverneroit vostre Hérode, esprit qui ne peut se démentir, et qui revient tousjours à la rage qu'il exerce contre le genre humain, et spécialement contre les enfans de l'Église.

Vous pouvez voir de vostre rive le gracieux traitement que l'Angleterre fait aux catholiques; vous voyez les feux dont on les brusle, vous voyez les potences où on les pend, vous oyez les cris qu'ils jettent à la question. La France est un tesmoin sans reproche des inhumanitez que l'on nous fait, veu qu'elle a receu nos pauvres frères en leur affliction. Il seroit long de vous réciter les tourmens de ceux qui sont demourez par de çà, auxquels il faut prendre résolution, s'ils sont descouverts, ou de quiter la vie ou bien d'abandonner la religion. Encores n'est-on content de les faire mourir, veu que la mort

leur est un port très asseuré contre les tourmentes des ministres; mais devant que d'y arriver, ils n'ont membres que l'on n'ait brisez, veines ny nerfs que l'on n'ait rompus à la torture.

Une chose ne pouvons-nous dissimuler, que les hérétiques mensongers et misérables escrivent et disent partout que le Roy est leur amy, qu'il a pris la protection de Genève, qu'il s'est confédéré à la Royne d'Angleterre, qu'il a de grandes intelligences avecque elle, qu'il entend laisser le Roy de Navarre son successeur, qu'il luy a donné toute asseurance, et que, pensant perdre le presche, la messe se trouvera en grand hasard; tout ainsi que si le Roy estoit désespéré à toute meschanceté comme eux; tout ainsi que s'il avoit résolu de trahir et abandonner l'Eglise comme eux. Mais ce sont les ennemis de vostre malade qui le dégoustent de ses bons médecins pour le perdre entièrement.

Le Roy, graces à Dieu, est très catholique et n'abandonnera jamais au loup l'Église catholique; ses prédécesseurs luy ont assez recommandé l'Église catholique, par tant de secours et advancemens qu'ils ont donnez à l'Église catholique. Le bon Roy Henry, son père, l'a voué assez à l'Église catholique, veu que tousjours il s'est déclaré ennemy des ennemis de l'Église catholique. La protestation du Roy défunct, de ne se départir jamais de la foy catholique, oblige assez le frère et le successeur de ne rien faire contre l'Église catholique.

Quant à son particulier, il sçait que les victoires et les triomphes de sa jeunesse ont tous esté acquis de la défense de l'Église catholique. Son nom ne s'est jamais estendu et espandu sur la terre que pour avoir maintenu l'Église catholique. Il sçait ce qu'il respondit quand il receut le cimeterre du pape comme chevalier de l'Église

catholique ; il sçait ce qu'il promit au clergé de France, s'en allant en Pologne, d'estre à jamais le défenseur et protecteur de l'Église catholique ; il sçait le haut serment qu'il jura, lorsqu'il fut sacré en la présence des pairs et de la noblesse de France, de maintenir à jamais l'Église catholique ; il sçait les protestations qu'il fit aux estats de Bloys, et que maintesfois il a réitérez, particulièrement en la présence de plusieurs princes et des premiers de sa noblesse, d'aimer à jamais et de ne se départir de l'Église catholique. Ce n'est donc pas pour faire croire qu'il ait envie de se bander contre l'Église catholique ; ce n'est pas pour persuader que, pour son fils et successeur au royaume, il vueille nommer et appeler un hérétique. Ses actions y répugnent, ses paroles y résistent, et ne peut-on croire que ses pensées s'y accordent. Nous ne doutons pas toutefois que, s'il vouloit croire plusieurs qui luy assistent, il ne fist encore pis. Ceux qui luy ont persuadé la protection de Genève lui conseilleroient bien davantage ; ceux qui l'ont confédéré à nostre Royne, lorsqu'elle dégoutoit encores du sang des catholiques, luy pourroient persuader quelque chose de plus inique ; mais l'obligation qu'il a envers l'Église, les gages qu'il en a receus, les sermens qu'il luy a faits, les promesses qu'il a données, la religion qu'il a jurée, le tout rapporté à ses actions ordinaires, ne promettront jamais qu'il passe en telle impiété. Quel reproche luy feroit son père ? que luy diroit son ayeul, et tant et tant de Roys qui luy ont acquis et conservé sa couronne à condition d'estre protecteur de l'Église ? La mémoire de tant de gens de bien seroit-elle pas le bourreau perpétuel de sa conscience ? Que penseroit de luy son pauvre peuple ? que diroit sa noblesse ? que jugeroit l'Église, et tous estats et toutes conditions d'hommes ? qu'en estimeroient les estrangers ?

qu'en publieroient les princes voisins? Qu'un Roy qui, contre le commun, faisoit tant de démonstrations de piété et de religion, fust à la fin trouvé sans religion et sans piété. Car, outre que Dieu seroit juste vengeur de ce crime, encores l'infamie envers les gens de bien est une peine fort considérable.

Mais en faveur de qui le Roy voudroit-il faire ce lasche tour à l'Église catholique? est-ce en faveur du Roy de Navarre? Il n'y a homme de jugement qui le voulust croire, pour ce qu'on n'estimera jamais que le Roy, qui est prince si catholique, ait une si estroite confédération avec un Roy si hérétique. On ne dira jamais qu'il vueille pour successeur celuy qui traite si mal sa sœur, qu'il suive celuy qui le fuit, qu'il profite à celuy qui luy nuist, qu'il ayme celuy qui le hait, qu'il donne sa vie et sa couronne à celuy qui a maintefois cherché par le fer de s'emparer de sa vie et de sa couronne.

Qu'il pourchasse ce bien aux hérétiques, on le croira encore moins; car qui luy tira le coup que receut De Vins devant La Rochelle? les hérétiques; qui a fait rebeller les sujets? les hérétiques; qui luy a perdu son royaume? les hérétiques; qui s'est efforcé de luy oster la couronne de Pologne? les hérétiques; qui l'a décrié en Alemaigne? les hérétiques; qui a tant blasmé son appennage? les hérétiques; qui a fait Henry l'hermite? les hérétiques; qui a fait les Perles du cabinet? les hérétiques; qui a fait le Pénitent qui chasse les mouches? les hérétiques; qui a espié et mesdit de toutes ses actions? les hérétiques; qui a déshonoré sa race? les hérétiques; qui a dit que la maison d'Orléans, dont il est issu, a ruiné la France? les hérétiques; qui a tant blasmé son père? les hérétiques; qui a tant mesdit de sa mère? les hérétiques; qui a fait la Vie de saincte

Catherine (1) ? les hérétiques; qui a tant blasmé ses frères ? les hérétiques, c'est-à-dire ceux dont le Roy de Navarre est le chef et le protecteur, et à l'adveu duquel s'impriment et se vendent par toute l'Europe les livres qu'ils composent contre la Royne mère, contre la Royne de Navarre, et mesme contre Sa Majesté, dont ils se disent si bons serviteurs.

Et penserions-nous qu'il se fust de tant oublié, que, laissant ses bons sujets, il se fust allié des hérétiques? Il ne peut faire pour le Roy de Navarre qu'il ne face pour eux, puisqu'il est fauteur et auteur des hérétiques de France. Les ministres nous pardonneront si nous ne pouvons croire ce qu'ils nous veulent persuader; nous estimons le Roy si sage que, comme en ses actions il a tousjours esté prudent, il le sera encores plus en l'affaire qui se présente, lequel est de si grand poix et auctorité, et qui mérite si grande considération, qu'il n'y eut jamais prince qui eust un point à décider qui fust de si haute importance et où il allast plus de sa conscience; car il s'agit ou de la conservation ou de la ruine entière de l'Estat et de l'ancienne religion de France, d'autant que si le Roy choisit pour successeur le Roy de Navarre (ce que nous ne croirons jamais) et qu'il vueille establir au royaume un hérétique, qui sont les catholiques qui le voudront souffrir? Le peuple, qui ne cognoist son mal qu'à mesure qu'il le sent, se voyant en danger de perdre sa religion, bondira de furie, et

(1) L'auteur indique ici la Vie de Catherine de Médicis, par Henri Estienne, publiée dans cette collection, tome VIII, et qui avait été traduite en latin, sous le titre : *Legenda sanctæ Catharinæ Medicæ.*

Les Perles du cabinet, dont il parle plus haut, désignent un pamphlet huguenot mis au jour en 1582, sous le titre : *le Cabinet du roi de France, dans lequel il y a trois perles, etc.*

comme une mer esmeue pourra bien engloutir le patron et les matelots, et le navire tout ensemble. Donc que l'on se désiste de persuader que le Roy ait désigné pour son successeur le Roy de Navarre; il aime trop sa religion, il a trop de pitié de son peuple, il chérit trop son royaume.

Et pource que le cardinal de Bourbon, comme prince très chrestien et très vertueux, a roidement déclaré ne le vouloir souffrir, et qu'à ceste occasion il s'est ligué aux autres princes et spécialement à la maison de Guyse, c'estpourquoy ils ont escrit de ces princes tout ce qu'on sçauroit vomir de mesdisance contre la plus basse et vile personne qui soit au monde; car ils reprochent au cardinal de Bourbon d'estre un cardinal cassé, un prince desnaturé, allié des ennemis de sa maison, qui luy font jouer le Roy sur son vieil aage. En quoy l'on doit aviser la subtilité des ennemis du malade, qui le veulent desgouster de ses bons et fidèles médecins, afin que, les ayant à contre-cœur et ne recevant médecine de leur ordonnance, plus facilement et sans résistance la maladie s'empare de tout le corps. Mais à telles reproches le cardinal de Bourbon respond que les royaumes fleurissent sous les vieux conseillers et se ruinent sous les jeunes; que s'ils appellent desnaturé celuy qui soustient la querelle de Dieu, qui s'unist à l'Église, qui garde l'ancienne religion du royaume, la foy de ses ancestres et l'honneur de sa maison, il est content qu'on l'appelle desnaturé, et qu'on le blasme de la plus belle vertu dont les hommes, et particulièrement les princes, se puissent parer, de s'estre ligué avec les ennemis de sa maison. Tant s'en faut, qu'il n'y a race où il y ait tant d'alliance qu'entre la maison de Bourbon et de Lorraine. Que de jouer le Roy il n'en a et n'en eut oncques l'in-

tention ; que la perte seule de la religion catholique l'a esmeu d'entreprendre l'association avec les princes catholiques; qu'il s'est proposé la ruine et le ravage qui se feroit en ce royaume si les hérétiques gouvernoient, et comme cette belle face d'Estat seroit estrangement changée ; que si de bonne heure il ne s'opposoit aux furieux desseins de ces nouveaux tuteurs du royaume, il rendroit compte devant Dieu de telle négligence et laschcté. C'est pourquoy il veut bien que toutes sortes de gens entendent son intention, qui est qu'il s'est tousjours souvenu et se souviendra à jamais qu'entre ses prédécesseurs nul n'a quitté et abandonné la religion catholique; que la vertu de ses ayeux, leurs gestes, leur piëté l'obligent assez de demeurer en l'Église et de défendre et conserver l'Église; que de s'en départir il ne le fera jamais, ains entend demeurer ferme en sa ligue contre les conjurez ennemis de l'Église; qu'il n'ignore ny les actions ni les factions des hérétiques; qu'il a esté spectateur vingt-cinq ans entiers de leurs meschancetez et sçait comme ils ont joué en France le roole des enragez; qu'il sçait, à son grand regret, les playes que ce pernicieux admiral a faites en sa maison, lesquelles saignent et saigneront à jamais en la race de Bourbon; qu'il ne peut oublier le rang et le degré qu'il tient en l'Église; qu'il en est cardinal, et des premiers, comme il est premier prince du sang en France, et conséquemment l'un de ceux sur lesquels se doivent soustenir les portes de l'Église, que de sa part il ne laschera jamais; que si Judas veut trahir Jésus-Christ, il est résolu de le deffendre avec saint Pierre; qu'autant de fois qu'il se vest, autant de fois la couleur de son vestement l'admonneste de ce qu'il doit faire pour l'Église; qu'il est bien résolu d'y employer ses biens, ses forces, son crédit

et sa vie; que quand sa robbe mouillera dans son sang, ce n'est que la teinture qu'elle doit prendre; que si un Roy commandoit à un prince séculier de deffendre une place contre son ennemy, il le tiendroit à grand honneur; que, de sa part, il recognoist Jésus-Christ pour son Roy, pour son seigneur et pour son maistre; qu'il luy a presté le serment de fidélité à l'entrée de sa vie, lequel, comme prince qui tient sa parolle et sa foy, il maintiendra jusques à la fin de sa vie; qu'il luy a commandé de tenir fort en la place de l'Église, qu'il s'y est obligé par serment, et qu'il estime cette obligation la plus honorable qu'il passa oncques; conséquemment, que de la fausser ce luy seroit un reproche éternel devant la majesté de Jésus-Christ son maistre, et c'est pourquoy il entend demourer ferme dans le vieil chasteau de l'Église et d'en deffendre l'entrée aux hérétiques, soient parens, amis ou ennemis, jusques au dernier souspir.

Quant au duc de Guyse et ses frères, et tous les autres princes de sa maison, ils mesprisent et les calomniateurs et leurs calomnies; ils se mocquent des démentis qu'on leur donne de deux cents lieues loing, et cognoissent assez la foiblesse de cœur de leurs ennemis et le commun jargon des hérétiques. Ils sçavent que la seule mémoire de leur nom les fait escumer; ils sçavent que leur race sert de butte aux huguenots pour y descocher tous les traits de leurs mesdisances, qu'il n'est pas bon ministre qui ne sçache un presche contre eux, qu'il n'est pas bon huguenot qui n'ait apris à les blasmer en aprenant son cathéchisme, que cela se chante avec leurs psalmes, qu'il se prononce en leurs prières, qu'il se publie en leurs assemblées, qu'il se résould en leurs synodes. Ils sçavent bien que Bèze a fait excommunier Poupelinière à La Rochelle pour ce qu'il avoit escrit (bien que froidement)

ce qui ne se pouvoit taire de leur vertu, laquelle toutesfois ne veut estre recommandée des plumes de Genève; car, outre qu'elles sont menteresses et vanteresses, ce qui est loué de cette part vient en trop de suspicion entre les gens de bien; les hommes de lettres en sçavent juger. Mais sçavez-vous qui rend les hérétiques si animez contre ces princes? c'est le zèle, c'est la dévotion qui de tout temps a esté gardée en leur maison. Sathan ne peut nier que ce tige n'ait produit de très illustres et très généreux rejettons; il l'a trop esprouvé et en trop d'endroits, où il s'est veu combattu et dissipé par leurs armes; il sçait qu'en quelque part qu'il se soit niché il a tousjours eu quelque assaut des princes de Lorraine; il sçait que leurs espées ne rougissent que du sang infidèle, que les hérétiques ne tombent que dessous leurs coups, que les meschans ne périssent que par leurs forces; il a veu Godefroy en Jérusalem, il a veu Fédéric en la Syrie, il a veu les uns en Constantinople, les autres en l'Asie, et tous rangez contre luy sous l'estandart de l'Église. Il craint fort qu'ils ne rebastissent sur les fondemens de leurs pères; il a veu l'ayeul du duc de Guise tailler en pièces Zuingle et les hérétiques d'Alemagne; il a veu son père les foudroyer à Dreux, à Bourges et à Rouen; il a veu les serrer à Orléans et presque les estouffer en leur renardière; il cognoist le cœur du duc de Guise, qui est à présent doux et honneste, mais haut et magnanime au possible, et qui ne respire que la ruine de l'hérésie. Il l'a veu à Poictiers, Jarnac, Moncontour et autres lieux; il l'a veu mettre les Reystres en fuite et les Barbouillez en desroute; il sçait comment il charge. Il voit le duc de Mayenne, son frère, qui le seconde en toute espèce de générosité; il voit le cardinal leur frère, qui ne cède aux deux autres, soit de cœur, soit de devoir envers

l'Église; il les voit accompagnez de leurs cousins, tous princes vaillans et généreux; il voit la noblesse se ranger à leur party, tant pour la deffense de la religion que pour estre fort mal contente. Et c'est pourquoy ce mesme Sathan, qui calomnia leur ayeul au grand Roy François pour avoir défait Zuingle, qui blasma leur père de ce qu'il avoit justement fait à Vassy, qui a tant mesdit du cardinal de Lorraine, leur oncle, prince autant accomply de vertus qu'autre qui fut de nostre temps, ce mesme Sathan s'efforce de les calomnier partout, jusques à faire escrire par les hérétiques que ce sont les mortels ennemis du Roy et de la couronne. De quoy toutesfois ils ne s'esmeuvent aucunement, car ils sçavent bien que ce sont mastins qui jappent contre la lune, et qui nonobstant leurs abois ne la mordront jamais.

Aussi sont-ils résolus, nonobstant leurs cris et leurs escrits, que si le Roy de Navarre s'est oublié d'estre descendu du généreux estoc de Bourbon, ils n'oublieront jamais qu'ils sont petits-fils du Roy Loys douziesme leur grand-père; et si le Roy de Navarre s'efforce de perdre la religion catholique, ils n'oublieront jamais de la bien deffendre, comme estant la seule religion de tous les Roys de France et qui est propre et péculière aux François. Au reste, ils mesprisent le mesdire des huguenots, dont les plus gens de bien de nostre siècle ont senty les pointes; car chacun sçait comme, parlant du Roy François premier, après l'avoir dépeint de toutes couleurs, ils disent que ses vices estoient vertus auprès des vices de ses successeurs; ainsi honorent-ils ceux qui les ont pris en leur protection. Ils ont escrit du Roy Henry second, père du Roy qui vous commande, que ce n'estoit qu'un sot et une beste; ils ont pour épithète donné au Roy François second que c'estoit un sourdaut misérable; ils ont escrit

du Roy dernier que c'estoit un furieux et un insensé. Quant à vostre Roy, ils en ont dit et escrit ce qu'il ne faut ny dire ny escrire ; et quant à sa mère, ils l'ont tellement découppée de la pointe de leurs plumes qu'une impudente tripière acroupie sus son bacquet, au fort de son courroux, n'en sçauroit dire davantage ! La Royne de Navarre a eu part en ce gasteau de mesdisance, et bien largement. Mais comment n'escriroient-ils contre leurs ennemis, qu'ils ne pardonnent à ceux de leur party ? Qui n'a veu les sonnets qu'ils ont publiez contre le feu prince de Condé ? L'accusent-ils pas d'estre un Sardanapale, et bref un homme qui trahissoit leur cause, estant mancipé à toute volupté ? Et toutesfois il est mort en leur querelle et pour leur querelle ; de sorte qu'il rencontra fort bien de dire à sa belle-mère, qui l'avoit attiré à l'hérésie et qui se vantoit luy avoir monstré les jeux de cartes qu'il sçavoit, qu'elle luy avoit monstré un jeu où il perdroit et la vie et la réputation. Qui n'a veu l'épitaphe qu'ils firent du feu Roy de Navarre, où ils publièrent ce qu'ils devoient taire, pour l'honneur de celuy qui de présent est leur conducteur ? Mais qui ne sçait ce qu'ils ont dit du feu duc de Bouillon et quel remerciement ils luy ont fait après sa mort de les avoir retirez à Sedan ? Que disent-ils à présent du prince de Condé et de tous leurs chefs, dont ils se servent seulement pour se maintenir aux angusties de leurs affaires ? C'est pourquoy le duc de Guyse ne fait conte de leur mesdire et ne se soucie de leur respondre, encores que, graces à Dieu, il n'ait manqué, et ne manque, et ne manquera jamais de gens d'esprit et de lettres pour la défense de sa cause. Car qui est la personne d'honneur qui n'estime le temps mal employé de tenir pied à telles harengères ? L'innocence de ceste maison est une souveraine éloquence. Le Roy Charles

neufiesme, prince de grand et de vif esprit s'il en fut onques, sçavoit bien que la querelle des huguenots et de la maison de Guyse estoit la querelle de luy et de son Estat, et que nul ne s'estoit pris à l'Estat qui ne se fust pris à la maison de Guyse. « Je voy bien, disoit-il, que je suis le Guysard, et que mon Estat fait la querelle. » Et c'est pourquoy il estimoit l'Admiral le plus capital ennemy qu'il eust au monde, de sorte qu'estant mort et pendu par les pieds à Montfaucon il voulut voir sa charongne, laquelle il regarda fort longuement avec plaisir. Et comme on luy persuadast de se retirer pour l'odeur que sentoit ceste voyrie : « L'odeur, dit-il, est bonne de son ennemy mort. » On remarque aussi de luy que, comme on luy parloit des pseaumes des huguenots : « J'ay (disoit-il) pour mon pseaume : Dès ma jeunesse, ils m'ont fait mille maux; » arguant par ces paroles la meschanceté des hérétiques, qui dès son jeune aage l'avoyent voulu despouiller de sa couronne, et qui avoient tousjours travaillé et bourrelé sa jeunesse.

Et à la vérité, si ceux de ceste maison ne se fussent opposez aux desseins qui se pratiquoient, et qu'on a voulu exécuter à Amboise, Paris, Meaux et autres lieux de la France, la maison de Valois se pouvoit bien passer de la couronne; le cantonnement du royaume désigné à Nantes monstre bien qu'on n'y vouloit laisser ny Roy, ny roch, ny sceptre, ny couronne. Mais d'autant que les larrons crient les premiers au larron, c'est pourquoy les hérétiques ont dit que le feu duc de Guyse se vouloit emparer de la couronne, comme si le bas aage du Roy et la lieutenance générale du royaume qu'il avoit, et le commandement sur toutes les forces de France, ne luy en eussent pas offert toutes les commoditez, si seulement il les eust voulu prendre.

Que disent-ils à présent contre les princes de ceste maison? ce qu'ils disoient contre le père : qu'ils tendent encore à la couronne ; en quoy ils resemblent les chiens de chasse, qui, ayant perdu le train, recourent sur leurs premières voies. Et pour donner plus de crédit à leurs mensonges, ils supposent que le duc de Guyse se dit issu de Charlemaigne et de Charles de Lorraine, que Capet déshérita, et que la couronne leur appartient. Et là dessus ils fueillettent leurs livres, ils brouillent leurs papiers, escrivent des généalogies, y meslent du faux et du vray, et du bon et du mauvais, et se rompent la teste en une chose qui ne leur sert de rien, tant le malin esprit les tourmente; car c'est proprement battre les ombres, c'est faire la guerre aux chimères, que de réfuter ce qui ne fut jamais objecté. Mais despouillons un peu le huguenot et le voyons à nud; nous descouvrirons Sathan en son cœur et la meschanceté qu'il cache sous sa robbe. Après la Sainct-Barthélemy, les hérétiques firent un livre des fureurs françoyses, où ces furieux ennemis de l'Estat de France, pour mettre tout vostre pays en combustion, prioient le duc de Guyse de s'armer contre le Roy et croient que le royaume justement luy appartenoit. Le duc de Guyse les voulut-il croire? non, car il sçavoit qu'il falloit mener ces enragez à Sainct-Mathurin et qu'ils avoient besoin d'ellébore. Pourquoy doncques l'accusent-ils à présent de tendre à la couronne, puisqu'ils disoient lors que la couronne luy appartenoit? Si tant estoit qu'il eust creu leur conseil et qu'il se fust armé pour ceste querelle lorsqu'ils le désiroient, l'eussent-ils peu blasmer de suivre leur advis et d'avoir acquiescé à leurs conseils? Le duc de Guyse les cognoist trop bien; il sçait bien que ce sont des forcenez et désespérez, que ce sont des Nérons qui voudroient, se voians perdus, que tout fust perdu, et

que la mer, le ciel et la terre vinssent à se confondre et abismer ensemblement.

Les princes de Lorraine, et spécialement la maison de Guyse, ont trop aimé vos Roys, ont trop chéry vostre couronne pour s'armer contre la couronne. Frédéric, second du nom, duc de Lorraine, s'allia au Roy Philippes-le-Bel et envoya son fils en France pour faire service à la couronne de France. Thibault son fils, est recommandé que toute sa vie il demeura si bon François qu'il égaloit en amour envers les princes les vrais et naturels François. Frédéric troisiesme fut si aimé de Charles de Valois, frère du Roy de France, qu'il l'estimoit comme un luy-mesme. Raoul, son fils, prince hardy et très chevaleureux, mourut à la journée de Crecy, faisant service à la couronne de France. Le duc Antoine de Lorraine estoit à la journée de Marignan, où valeureusement il fit son devoir contre les Suisses. Son frère Claude, ayeul du duc de Guyse qui est de présent, se trouva en la mesme bataille, et fut tout le jour respirant parmy les morts. Son frère, François de Lorraine, fut tué en la bataille de Pavie aux pieds du Roy François. Bref, il ne s'est passé journée où les princes de la maison de Lorraine n'ayent fait congnoistre quelle fidélité ils avoyent à la maison de France. Nous ne voulons parler du feu duc de Guyse, dont les victoires sont trop récentes, et l'accroissement qu'il a procuré par ses armes à la couronne, sinon que l'on vueille rapporter cest ancien proverbe à ces travaux : qu'il n'y a rien qui plus facilement s'oublie que le bienfait.

Vos huguenots et leurs alliez font un grand pavois d'un pur mensonge par eux inventé, que le grand Roy François souloit dire que les Lorrains mettroient son royaume en chemise et ses enfants en pourpoint; car si le Roy

François eust fait ceste prophétie des huguenots, il n'y a rien de plus véritablement dit, il n'y a rien de plus certainement deviné. Les expériences servent de preuves; car, n'eust esté la maison de Guyse, la race des Valois estoit en pourpoint et le royaume en chemise. Mais il n'est croyable que ce mot eust esté prononcé de la bouche de ce grand prince, qui sçavoit trop les services par luy receus de ceste maison, laquelle il avoit aimée et dessus toutes estimée. A l'entreveue de l'empereur et de luy à Aiguesmortes, il s'accompaigna du duc de Lorraine par-dessus tous. On sçait qu'il n'eut oncques personne plus amy que le bon cardinal Jean de Lorraine, qui seul fut choisi pour luy annoncer la mort du Dauphin, pour l'extreme amitié que le Roy François luy portoit. Le Roy Henry, son fils, qui a tant aymé ceste maison, ne les eust approchez près de luy, estant Dauphin de France, s'ils eussent esté si peu favorisez du Roy François son père. Toutesfois, il ne se repentira jamais d'avoir eu tels princes à son service, dont il a expérimenté durant son règne la valeur et fidélité jusques au bout. Et peut-on dire de leur maison, que tant qu'elle a esté en crédit, les estrangers ne vous ont fait aucun escorne que cette race ne l'ait vengé et ne l'ait fait comparoistre aux ennemis de la France.

Qu'adjoustent-ils de médisances contre ces princes : ils ont, disent-ils, fait imposer des subsides sur le peuple. O gens amateurs du peuple du sang duquel ils sont gorgez jusques au cœur! C'est une accusation qu'ils dressèrent contre le Roy Charles neufiesme aux seconds troubles, et dont ils se désistèrent bientost, se sentans assez mal fondez. Mais quels édits, quelles impositions, et quels subsides? Car ce n'est pas assez de le déclarer en général, il faut plus particulièrement les spécifier. Et comment

sçavent-ils que les impositions qu'on a faites soient à leur suscitation? C'est une chose inouïe parmy la France que les princes de ceste maison ayent esté daciers, mangeurs et rongeurs de peuple et inventeurs de subsides; Ils sont petits enfans de Loys douziesme, qui fut père et conservateur du pauvre peuple. Penseroit-on qu'ils eussent oublié les vertus de leurs ayeux? La France a bien sceu et souffert plusieurs subsides; mais qu'ils en ayent esté auteurs, c'est chose de trop légère croyance. On leur objecte d'avoir eu assignation des deniers qu'on a levez; mais ils respondent qu'ils en ont si peu touché que leurs ennemis ne sçauroient prendre grand advantage de ceste part; et toutesfois, si peu qu'ils en ont receu, ç'a esté ou pour les affaires de la guerre, ou pour la dissolution des debtes qu'eux et le feu duc de Guyse leur père avoit contractées pour le service de la couronne, et dont ils ont vendu leurs héritages propres. Que si c'est le Roy de Navarre qui les accuse de tels subsides, il faut qu'il confesse que la nécessité des guerres les a fait imposer. Et qui a fait la guerre au Roy, sinon les hérétiques? et qui a esté conducteur des hérétiques, sinon le Roy de Navarre? Il faut donc nécessairement conclure que le Roy de Navarre a esté la première occasion des impositions faites sur le peuple; car si l'on n'eust surpris les villes du Roy, si l'on n'eust révolté ses bons et fidèles subjets, si l'on n'eust saccagé ses provinces, il ne falloit aucune guerre, et conséquemment il ne falloit aucun subside. Devant le tumulte d'Amboise vous viviez en paix et en repos; la paix estoit jurée entre les princes estrangers, et laquelle a esté si bien entretenue du Roy d'Espagne que, quelque subjet qu'il ait eu de se remuer, il n'a jamais bougé. Mais le Roy de Navarre a bonne grace de se plaindre de telles impositions, comme s'il estoit

marry qu'on eust trouvé deniers pour obvier à ses agressions. Il eust esté fort aise que l'espée en la main on l'eust receu dedans les villes, qu'on lui eust tendu le col, qu'on se fust submis à sa loy sans luy faire aucune résistance. Toutesfois, comment peut-il estre accusateur en cest endroit, luy qui a levé deniers et lève ordinairement sur le peuple? Les ordonnances deffendent de lever aucune chose sans la volonté du Roy; où sont les édits qu'il en a obtenus? où ont-ils esté vérifiez? quel procureur du Roy y a consenty? Sçayt-on pas bien la levée ordinaire des hérétiques? sçait-on pas bien quelle est la bourse commune? sçait-on pas bien quel argent il reçoit de ses pensions? Toutesfois, c'est peu de chose de ce qui se lève avec la volonté de ceux qui contribuent; mais que direz-vous de la force et de la contrainte qu'on fait sur le peuple? comment la doit-on appeler, qu'une pure tyrannie, une oppression, une barbarie?

Néantmoins, considérez la rage de leurs ennemis, qui, non contents de s'attaquer aux vivans, deschirent la mémoire du feu cardinal de Lorraine. Ils disent qu'on l'appeloit le fléau du clergé de France; et toutesfois, qui a esté le fléau du clergé de France que les huguenots? et qui a esté ennemy des huguenots que le cardinal de Lorraine? Ce n'a donc pas esté le cardinal, mais les huguenots, qui ont esté le fléau du clergé de France. Que si les huguenots avoient à disposer du clergé, dont ils feignent avoir compassion, il y a long-temps que ce premier membre de vostre Estat ne fust plus, et que les biens de l'Église, où l'on tend principalement, fussent dispensez comme le Roy de Navarre les dispense à son profit en son pays de Béarn. Mais tant s'en faut que ce prince, l'un des grands ornemens de nostre siècle, ait esté mal voulu du clergé, que, toutesfois et quantes qu'il

s'est présenté quelque honorable charge pour le clergé de France, soit en la France ou aux pays estrangers, elle luy a tousjours esté defférée. Et si le huguenot ne veut crever d'opiniastreté, il faut qu'il confesse en sa conscience que, quelque chose qu'il die ou qu'il escrive de luy il sçait, et sent, et a tousjours senty, que c'estoit un très grand et très sage personnage.

Il est bon que l'on accuse leur maison d'estre des ennemis de France; il faut donc que l'empereur Charles cinquiesme, il faut que nos Anglois ayent esté les grands amys de vostre Estat. Que s'ils estoient les ennemis de France, comment deffendoient-ils Mets pour la France, et comment, au péril de leur vie et de leur sang, prenoient-ils Calais, Guignes et Thionville pour la France? Comment combattoient-ils les ennemis de France, et comment les faisoit-on lieutenans généraux en France? S'ils se sont monstrez ennemis depuis la paix, il faut donc que les huguenots soient les bons amis de vostre royaume, contre lesquels ils ont fait guerre jusques à présent; il faut que les reystres du Casimir, qui vous ont pillez jusques à la chemises, soient vos protecteurs et deffenseurs. Il faut donc qu'à présent vous soyez amis des huguenots, amis du Casimir, amis du presche et ennemis de la messe; car ils ont protesté et protestent encores que, tant qu'ils seront vivans, ils feront la guerre à Sathan et à l'hérésie, et tant qu'ils pourront remuer les armes ils n'auront ny paix ny repos avecques eux. Voyez toutesfois quelle noblesse vous faites vostre ennemie si vous les estimez voz ennemis; car toute la noblesse liguée avec eux ne s'est eslevée que pour ruiner l'hérésie, laquelle est résolue qu'elle mourra ou elle esteindra le presche. Mais en quoy veut-on fonder cette inimitié? Quoy! sont-ils condamnez de crime de lèze-

majesté? ont-ils procuré du déshonneur en France? ont-ils fait chose où la France ait senty dommage? La France est bien pauvre de sens si de ses bons amis elle en fait des ennemis, et ces pauvres princes sont bien eslongnez de leur espérance, d'avoir tant sué et travaillé pour un pays si ingrat et mescongnoissant.

Passons outre, et voyons ce qu'ils imputent à la maison de Guyse et à tous les catholiques : ce sont, disent-ils, tous Espagnols; comme si c'estoit un vice que d'estre Espagnol, et que ce ne fust un crime détestable dessus tous que d'estre huguenot ou allié des huguenots. Les Espagnols sont catholiques et les huguenots sont hérétiques; les Espagnols n'ont jamais trahy Jésus-Christ et les huguenots l'ont crucifié et le crucifient tous les jours; les Espagnols n'ont jamais abandonné leur religion et les huguenots ont esteint toute la religion; les Espagnols n'ont jamais mesdits de leur Roy et les huguenots perpétuellement le deschirent; les Espagnols bon subjects et les huguenots sont rebelles; les Espagnols ont conservé l'honneur d'Espagne et les huguenots ont trahi et vendu l'honneur de France; les Espagnols assujettissent les villes pour leur Roy et les huguenots s'en emparent pour y tenir contre leur Roy. Qui n'aymera donc mieux estre Espagnol que huguenot? qui voudroit eschanger les vertus des uns avec les vices qui sont aux autres? Mais les François (disent-ils) ne doivent avoir intelligence aux Espagnols. Qui leur a dit cela? de quelle escole vient ceste doctrine que de Genève? qui tient ceste proposition que les ministres? Ne sera-il loisible de s'entendre avec l'Espagnol contre les communs ennemis de la France? Avez-vous pas la paix à l'Espagnol? le Roy d'Espagne est-il pas un bon prince? Qu'a-il fait depuis la paix au préjudice de vostre Estat? a-il usé des moyens

que le temps luy présentoit ? a-il, en un seul point, contrevenu aux articles de la paix qu'il a jurez ? Et néantmoins on sçait les occasions qu'il a receues de se remuer et que les hérétiques luy ont suscitées pour s'affermir pendant les guerres estrangères. Qui ne voit donc leur intention et volonté ? Ils s'efforcent de voller vos maisons et ne veulent pas qu'appelliez vos voisins à vostre ayde ; le loup veut entrer en la bergerie et ne veut pas que les bergers voisins luy courent sus. Que si le duc de Guyse et les catholiques sont Espagnols, que doivent estre les hérétiques ? Il les faut appeller Alemans calvinistes ; car ils ont perpétuelle confédération au Casimir et à quelques Alemans de ceste religion prétendue ; de jour à autre ils font associations et ligues ensemblement. Leur hérésie est née au terrouër d'Alemagne ; Zuingle et telles autres pestes de nostre temps se sont eslevez en Alemagne : c'est la nourrice, c'est la forteresse de l'hérésie. Ou bien il les faut appeller Anglois, c'est-à-dire les anciens conjurez et invétérez ennemis de vostre couronne ; car tels estions-nous auparavant la paix, et tels sont encores à présent les hérétiques d'Angleterre, avec lesquels vos huguenots ont estroitte confédération. Qui les a mis en vos villes que les huguenots ? qui les a tirez à leur secours que les huguenots ? qui les a fait entrer en France que les huguenots ? qui leur a emprunté de l'argent que les huguenots ? qui les solicite à présent de descendre que les huguenots ? Donques les huguenots sont les mortels ennemis de vostre France, sont les Anglois de vostre France. Et, à la vérité, ce n'est pas sans raison que nous les appellons Anglois ; car, comme l'Angleterre est de présent l'amas de tous les vices et immondicitez qui sont au monde, vos huguenots plongez en toute abomination, peuvent à bon droit estre nommez

Anglois. Nous avons horreur que ce nom, autrefois tant recommandé pour les vertus qui l'accompagnoient, soit aujourd'huy un nom d'opprobre, un nom de contumélie, et que l'hérésie l'ait ainsi misérablement diffamé. Mais quel orgueil aux huguenots qu'il leur soit loisible avoir des intelligences en Angleterre et Alemagne, et qu'ils vous blasment d'en avoir en Espagne; vos intelligences (s'il y en a) sont pour la conservation de la France, et leurs confédérations sont pour la destruction. Ils envoient en Dannemarq, en Suède et aux pays lointains pour avoir des forces, et vous n'oserez vous ayder du secours de vos bons voisins. Ont-ils quelque prérogative par-dessus vous! qu'il leur soit loisible ce qui ne vous est permis? Nous voudrions sçavoir de qui ils ont obtenu ces priviléges; en quel lieu ont-ils esté trouvez? de quel sceau ont-ils esté scellez? Une chose sçavons-nous bien, qu'ils ne sont de grande antiquité, veu que ceux qui les ont donnez, et ceux qui les ont impétrez ne font que de naistre. Mais c'est la chancelerie de Genève qui dispense de toutes choses; on vous y dispense de croire en Dieu, sinon en tant et si longuement que vous voudriez; on vous dispense d'obéyr à vos Roys, dissimuler vostre religion, de répudier vos femmes, qu'une femme soit chef de l'Eglise, et mille autres reigles pratiquées pour la liberté de l'évangile de Calvin.

Mais ne vous esbahissez si les hérétiques et leurs alliez haissent tant les Espagnols et le Roy d'Espaigne; car eux qui n'ont aucune religion, et qui facilement s'émancipent de toute religion, haissent surtout l'inquisition d'Espaigne, qui contient les hommes aux bornes de leur religion. Un catholique qui croit, et qui sent en la religion catholique ce qu'il y faut sentir et croire, n'a jamais crainte de l'inquisition. Le huguenot, qui est au contraire, ne craint rien tant que l'inquisition; c'est

pourquoy ils ne font livres qu'ils ne détestent ceste inquisition; ils en font un monstre, une chiche-face, une chimère dont ils font peur aux petits enfans. Et sçavez-vous pourquoy? c'est que la haye estant à bas, il sera aisé d'entrer en la vigne. Calvin et de Bèze ont tenté d'establir leur doctrine en Espaigne autant qu'en lieu qui soit en l'Europe; ils pensoient y trouver quelque reste de semence de Mores ou de Sarrazins, avec lesquels facilement ils se pourroient associer, pour ce que le calvinisme et la doctrine de Haly, que tiennent les Mores et les Sarrazins, ont de grandes conformitez, pour estre toutes deux hérétiques en leur loy. Ils se sont levez la nuit, comme l'ennemy de l'Évangile, et, pendant que le père de famille dormoit, se sont essayez d'entrer au champ pour y semer leur yvroye; mais ils ont trouvé ceste haye d'inquisition forte et vive qui les a gardez de passer outre, ils y ont trouvé les catholiques bien fermes; c'est pourquoy ils la blasment, ils la détestent, et voudroient volontiers nous en faire peur, combien qu'on ne la vueille introduire en France. Ainsi ont-ils fait de toutes choses qui leur ont vertueusement résisté. Tant que le parlement de Paris a esté la forte haye qui a barré le chemin aux hérétiques, tousjours ils ont crié et abayé contre luy, tesmoin les causes de récusation proposées par le feu prince de Condé, tesmoin la mort du conseiller Sapin (1), tesmoin tant de plaintes contre la cour, qu'elle vouloit estre la tutrice du Roy et seule demesler les affaires d'estat, de quoy ils ont barbouillé tous les escrits qu'ils ont composez et mis en lumière. Tant que la ville de Paris a résisté à l'hérésie, tant qu'elle a aimé

(1) B. Sapin, conseiller au parlement de Paris, envoyé en Espagne par Charles IX, fut pris par les huguenots et exécuté à Orléans en novembre 1562.

les princes catholiques, tant qu'elle a offert et la vie et la bourse de ses habitans pour sauver et soustenir la religion, c'est contre elle que les huguenots ont dressé leurs plumes, leurs langues et leurs forces. Mais à présent qu'elle preste de l'argent au Roy de Navarre, que sa bourse subvient aux affaires du prince de Condé, qu'elle tolère le presche à ses yeux, c'est lors qu'ils laissent Paris en paix et n'escrivent plus contre elle, ains luy adressent leurs lettres, la recognoissent pour une très bonne ville, et s'attendent bientost d'y loger, si on veut croire leurs fourriers, afin d'y exécuter une contre-Sainct-Barthélemy.

Voilà l'une des raisons pour lesquelles ils haissent les Espaignols. La seconde est que, comme l'hérésie cherche la jeunesse, à laquelle elle s'attache facilement, ainsi en Espagne leur venin s'estoit coulé jusqu'à la personne de Dom Charles, fils unique du Roy d'Espaigne, prince certainement bien nay, mais qui trop inconsidérément avala l'amorce et l'ameçon de l'hérésie. Et pource qu'à la suasion des hérétiques il conjura contre le Roy son père, et que, par honnestes moyens l'ayant vouleu réduire à l'Eglise, on trouva sa jeunesse accompaignée de trop grande opiniastreté, le Roy d'Espagne aima mieux violer les droits de nature, et se priver d'enfant masle et de successeur à son Estat, que de rompre la foy qu'il avoit promise à Dieu et à l'Église, et mettre sa religion en péril et tout son royaume en danger d'une longue et cruelle guerre. En quoy il a monstré ce qu'un bon prince doit faire pour l'amour de son Dieu, qui, en faveur de ce, l'a récompensé de l'augmentation de son Estat et d'une heureuse et féconde lignée. Que s'il eust pardonné à son propre fils, comme l'on fit à la Sainct-Barthélemy à ceux qui n'estoient cousins que de bien loing, l'Espagne

fust en trouble à présent comme est la France; le fils fust eslevé contre le père, comme le Roy de Navarre est eslevé contre le Roy; l'on eust enlevé les villes de son obéissance, et fait en Espagne les sacriléges, les violemens, et bref tous les meschans actes que l'on a exercez en France. Qui fut l'occasion aux ministres de quitter l'Espagne, et penser, non sans raison, que si le Roy n'avoit pardonné à son propre fils, qu'on leur chaufferoit les plantes bien asprement si on les pouvoit rencontrer.

L'autre et troisiesme raison pour laquelle ils haïssent le Roy d'Espagne et les Espagnols est que, ne pouvans s'establir en Espagne, à cause de l'inquisition et du bon ordre qu'on y avoit donné, ils se jettèrent en la Flandre, où il n'y avoit que désordre. Là, ils trouvèrent plusieurs choses propres à leurs desseins, comme l'opulence des villes, le luxe des citoyens, la superbe et légèreté du peuple, et le peu d'amour qu'ils portent naturellement à leur prince. Dieu sçait si l'hérésie, trouvant ce mesnage, rencontra ce qu'elle demandoit. Par ces moyens elle chassa la religion catholique pour introduire trois ou quatre religions contraires, qui toutes sont venues à nulle religion. Et pour ce que les hérétiques s'estoient saisis des villes du Roy, les Espagnols, bons et fidèles sujets, ne pouvans endurer cest escorne fait à leur prince, passèrent du midy au septentrion et de l'Espagne en Flandres, où par les armes et forces de la guerre, et non par édicts de pacification ny argent baillé aux reistres, ils reconquirent vaillamment ce que les gueux avoient emporté sur leur prince; de sorte que, graces à Dieu, la religion catholique est restablie en toute la Flandre par la vaillance des Espagnols, que la lascheté des Flamens hérétiques avoit trop pauvrement laissé perdre. Que s'ils

nomment les catholiques Espagnols, vous leur pouvez dire que vous aimez mieux estre Espagnols que huguenots comme ils sont; qu'il n'y a nom qui porte avec soy et qui comprenne tant de crimes, tant de vices et tant de sales ordures et impuretez que le nom d'un hérétique; que, devant que d'avoir un prince huguenot, vous iriez chercher non-seulement un Espagnol au fond de Grenade ou de Castille, mais un Tartare, un Moscove, ou quelque Scyte qui seroit catholique; que ce mot de huguenot est en telle horreur, pour leur monstrueuse doctrine et pour leurs exécrables vices, qu'on ne vous sçauroit rien représenter qui vous soit plus à contrecœur.

Ils vous nomment aussi Liguez et les princes de la maison de Guyse, et disent que vostre ligue n'est pas saincte, mais qu'elle est fainte; car ce sont leurs allusions coustumières. Toutefois, c'est une folie de vous reprocher ce qu'on doit reprocher à eux-mesmes. Peuvent-ils nier qu'ils ne soient liguez, veu que leurs ligues et associations sont toutes publiques? Mais peuvent-ils nier qu'ils ne vous ayent monstré le chemin de vous liguer, veu que leurs ligues sont premières que la vostre? Si c'est un crime que la ligue, ils en sont les premiers entichez. Ils ne peuvent donc venir à l'accusation qu'ils n'aient premièrement une justification; ils ne peuvent reprendre en vous ce dont ils vous ont donné le patron et l'exemple. Que s'il leur est loisible de se liguer pour asseurer leur nouveauté, pourquoy ne vous séra-il permis de vous liguer pour défendre vostre antiquité? Ils font ligues pour l'ofencive, et vous n'en ferez pas pour la défencive? Ils sont liguez pour oprimer l'Église, et vous ne le serez pas pour la défendre? Quant à vostre ligue, c'est une ligue sainte et non pas fainte; elle est sainte, puisque c'est pour la querelle de Dieu, qui est le sain tdes

saincts; elle est saincte, puisque c'est pour la conservation de l'Église, qui est la communion des saints; elle est sainte, puisque c'est pour la manutention de vostre religion, qui est sainte; elle est sainte, puisque c'est pour vostre pays, pour le Roy, et pour le peuple chrestien, qui est saint. Et comment ne seroit-elle sainte, veu qu'elle est faite pour extirper les hérétiques, les sacriléges, les violateurs de nonnains, les destruiseurs de temples, les pilleurs de reliques, les massacreurs de prestres, et les perturbateurs de tout le droit divin et humain ?

On a, disent-ils, voulu associer le Casimir à ceste ligue; comme si les catholiques avoient affaire du Casimir, comme si le Casimir n'estoit pas hérétique, avec lequel il est défendu aux catholiques de s'associer. Combien d'hérétiques se sont offerts de les suivre, et dont ils ont refusé de s'accompagner? les Israelites n'ont aucune affinité aux Mohabites. Mais c'est grand cas que les hérétiques de France ne parlent que de leur Casimir; ils ne chantent que de luy, ils ne font targe que de luy, comme si l'on ne cognoissoit pas la mouche dont ils font leur éléphant. Est-ce pas un cadet d'Alemagne qui escume toutes les terres de ses voisins comme un pirate toutes les costes de la mer? Est-ce pas luy qui ne vit que de pillage, et qui se fait arbitre du différend des Roys de l'Europe? Est-ce pas luy à qui la Royne d'Angleterre parla si bien en l'an mil cinq cens septante-huict? Est-ce pas luy qui n'osa onc s'attacquer au duc de Parme et à ses Espagnols? Il sçavoit bien qu'on le recevroit tout autrement que l'on ne fait en France; car qui tient le pied ferme contre la démarche des huguenots les espouvante, voire les pert entièrement.

Mais respondons à ce qu'ils vous appellent révoltez

contre le Roy leur seigneur; car ces honnestes tiltres et magnifiques qualitez qu'ils donnent à présent au Roy nous esbahissent, veu que par leurs livres ils l'ont bien autrement qualifié. Ne ressemblent-ils point au renard qui louoit la corneille afin qu'elle luy laissast tomber en la gueule le fourmage qu'elle tenoit en son bec? Il y a grande apparence qu'ils flattent le Roy afin qu'il déclare pour son successeur le Roy de Navarre; car ils n'ont usé de ces termes d'honnesteté que depuis la mort du duc d'Anjou. Les hérétiques usent du temps et sont le jouet du temps, qui les fait et les défait sans qu'on sçache qu'ils sont devenus. En leur nécessité il n'est rien si traistre, en leur prospérité il n'est rien si superbe. Le duc de Saxe, estant prisonnier de l'empereur Charles cinquiesme, l'appeloit invincible empereur et le nommoit son père, combien qu'estant en liberté il le nommast par un mespris Charles-le-Grand. « Mais, luy dit l'empereur, je ne suis point ton père, et ne le veux estre de tels enfants comme toy; ains je suis père de mes bons et loyaux sujets. » Le Roy en peut autant dire aux hérétiques, qu'il n'est et ne veut estre seigneur de tels sujets, mais bien seigneur et Roy de ses bons et loyaux sujets catholiques, lesquels ne peuvent estre révoltez, veu qu'ils ne sont jamais armez contre leur Roy. C'est la différence qu'il y a des hérétiques et des catholiques, car l'un est très obéissant, et l'autre très desloyal et rebelle sujet. Quelles cours de parlement ont jamais condamné les catholiques de rébellion comme ils ont fait les hérétiques? Où en sont les arrests? qui les a prononcez? quels princes y ont assisté? Les armes ne font pas la rébellion, mais la cause. Le Roy défunct a plusieurs fois aprouvé la cause pour laquelle les catholiques se sont liguez et armez de présent; et combien d'ordonnances ont esté faites par le

Roy François premier et Henry second pour extirper les hérétiques? Ceste ligue n'est faite qu'à ceste intention; vostre Roy qui est de présent s'est déclaré chef et protecteur de ceste cause; il s'est en personne trouvé aux batailles, il a conduit les troupes et a protesté ne rien tant désirer que la ruine des hérétiques. Ceste mesme cause dure encores et n'a jamais changé. Les princes catholiques qui veulent remédier au mal de l'hérésie ne cherchent que de la deffaire; c'est leur but, c'est leur intention, c'est où ils désirent de mourir. Si le Roy a esté et est encores de ce party, où fonderont-ils une révolte? et quand il n'en seroit, les appelleroit-on révoltez? C'est le propre des hérétiques de jouer à la révolte, et non aux catholiques; car en l'Église catholique il n'y a rien de rébellion, il n'y a que douceur et obéissance. Les enfans de l'Église ne se séparent jamais du giron de l'Église, les enfans de Sathan facilement s'en distrayent; et pour ce qu'ils sont transportez d'orgueil, ils blasment, ils mesprisent leur mère, et de despit luy rompent et deschirent ses vestemens. Le premier degré de révolte est contre Dieu et contre l'Église, et le second de se révolter contre les Roys.

Mais, passant outre, venons à ce qu'ils disent que le duc de Guyse et les catholiques ont grand soucy de la succession du Roy; en quoy vous voyez l'esprit de Sathan, qui accuse les catholiques de désirer cette succession, laquelle le Roy de Navarre ne désire pas seulement, mais la dévore desjà par espérance : car, pour s'en approprier, il a envoyé en tous les quartiers de l'Europe vers ses confédérez pour l'ayder de leurs forces, de peur que ceste succession ne luy eschappe. Quant aux catholiques, tous d'un mesme cœur souhaiteroient qu'il pleust à Dieu de donner un fils au Roy, qui fust successeur de la couronne.

Le Roy sçait que les catholiques ont prié Dieu publiquement en leurs églises, et particulièrement en leurs maisons, qu'il luy donnast lignée; en quoy ils sont bien différens des hérétiques, qui ont et dit et escrit par plusieurs fois qu'il falloit tuer la Royne mère et les petits; car ainsi parlent-ils du Roy et de sa mère. Que s'il n'a pleu à Dieu les exaucer, pourquoy trouvent-ils mauvais que l'on supplie le Roy de nommer un successeur? Ce qu'ils en font est pour obvier aux troubles de la France; ils ont pitié du peuple ruiné; celuy qui sera nommé du Roy sera receu du peuple; chacun jettera l'œil sur luy comme sur la seconde personne du royaume. Mais les misérables hérétiques, brouilleurs d'Estats, que nature a fait naistre comme bourrasques de Sathan, et qui en un moment tempestent et renversent les plus asseurez navires et meilleurs gouvernemens et royaumes, et puis soudainement se perdent, ces mesmes pestes d'hérétique ne veulent que le Roy nomme un successeur, afin que par armes la France soit perpétuellement agitée; et disent que le duc de Guyse se débat grandement de ceste succession et qu'il ne tend qu'à parvenir à la couronne, comme si le duc de Guyse eust recherché ses amis pour l'en investir, ainsi qu'a fait le Roy de Navarre. Il y a trop longtemps que luy et son admiral ont tenté par les armes le guet de la royauté afin d'y trouver passage; mais, l'ayant veu trop profond et périlleux, ils se sont essayez d'obtenir par finesse ce que la voye de fait n'avoit peu leur donner. Toutesfois, ce moyen s'est trouvé court, estans, par la grace de Dieu, vos Roys eschappez de tous leurs aguets, qui ont esté descouverts et dissipez par la maison de Guyse, qui n'a jamais esté que très fidèle à vos Roys et très utile à vostre couronne. Et combien que les rebelles et mauvais sujets l'accusent d'infidélité,

les hérétiques d'irréligion, les daciers de nouvelles impositions, si est-ce qu'elle ne s'esmeut de telles calomnies, ains se tient ferme sur la base et le pied-d'estal de sa vertu, qui ne craint ny la langue ny les armes des hérétiques et de leurs partisans. Il y a vingt-cinq ans et plus qu'ils dépitent, qu'ils enragent de les voir si bien venus en France, si amis des bons, si chéris de la noblesse et de toutes personnes de valeur; mais ils pourront bien crever devant que ces princes oublient un seul petit point de la générosité de leurs majeurs et religion de leurs ancestres; et faut qu'ils s'asseurent que, tant qu'ils auront des forces, tant qu'ils trouveront des moyens, tant qu'ils auront un filet de vie, l'hérésie sera par eux combattue et les ennemis de vostre couronne dissipez.

FIN.

LETTRE

D'UN

GENTILHOMME CATHOLIQUE FRANÇOIS,

CONTENANT BRÈVE RÉPONSE AUX CALOMNIES D'UN CERTAIN PRÉTENDU ANGLOIS,

PAR DU PLESSIS-MORNAY.

1586.

AVERTISSEMENT.

L'auteur de la pièce suivante, Duplessis-Mornay, surnommé le pape des huguenots, est un de ces personnages dont l'illustration n'a pas besoin d'éclaircissemens biographiques. Diplomate habile, savant profond, écrivain distingué, administrateur intègre, il occupe dans l'histoire, à tous ces titres, une place honorable. Cependant sa gloire ne brille pas d'une lumière sans tache, et, comme patron du calvinisme, il montra plus de zèle que de candeur. Indépendamment du secret promis à Mayenne lors de la capitulation de Paris, secret violé malgré cette promesse, il est reconnu que, dans son livre *de l'Eucharistie*, les pères et les théologiens cités ont subi d'évidentes falsifications. La réfutation ci-jointe, où il entreprend de combattre article par article Louis d'Orléans et fait preuve d'une logique serrée, ne révèle pas toujours une sincérité complète. Plusieurs notes critiques instruiront à cet égard le lecteur, et l'avertiront en général de vérifier avant d'admettre les faits articulés dans les discussions de cette nature. Le caractère passionné des écrits voués à la défense des doctrines qui partageaient alors la société exige cette réserve. Les deux exposés contradictoires dont il s'agit présentement découvrent déjà les sentimens qui animaient la réforme et la ligue. Plus tard le tiers-parti aura son tour.

A l'exemple de Louis d'Orléans, qui met ses raisons dans la bouche des Anglais catholiques, Duplessis-Mornay, usant du même artifice oratoire, met les siennes dans la bouche d'un catholique français. Cet artifice autorisait le premier à plus de véhémence et engageait le second à plus de retenue.

Disons, pour terminer, qu'à cette époque de fermentation intellectuelle, le talent, le savoir et la dialectique militent également sous tous les drapeaux. Les premières pièces en rendent un témoignage que ne démentiront pas les dernières. Sans doute, un examen scrupuleux du mérite littéraire de ces ouvrages y trouverait souvent à reprendre l'abus de l'esprit, l'emploi des jeux de mots et des subtilités; mais cet examen nous éloignerait de notre but, et les grands intérêts qui nous occupent méritent de nous occuper seuls.

LETTRE

D'UN

GENTILHOMME CATHOLIQUE FRANÇOIS,

CONTENANT BRÈVE RÉPONSE AUX CALOMNIES D'UN CERTAIN PRÉTENDU ANGLOIS.

Monsieur, j'ai lu le livret que m'avez envoyé, encore que je ne lis pas volontiers les diffamatoires; et quant à mon avis que demandez, il m'est souvenu que les plus sages disent que ces livres-là ne doivent pas estre pesés, mais méprisés. Toutefois, sans entrer au fond de la cause qu'il plaide, que chacun débat selon son appétit, joint que contre telles passions j'estimerois par raison mal employée, j'ai examiné les plus notables points, page pour page, qui vous feront mieux juger quel peut estre le reste.

L'auteur veut estre pris pour Anglois, et je pense qu'en cela il n'a pas fait mal à propos, puisqu'il avoit entrepris de dire plusieurs choses qui ne peuvent sortir de la bouche ni aisément entrer en l'oreille d'un François; toutefois, le style le découvre, et ce n'est pas peu qu'il ait eu honte et conscience de faire tenir un tel langage à un François.

Page 115, à l'entrée, décrivant la maladie de France et d'Angleterre, il l'appelle premièrement hérésie, puis

tout à coup il enfle son style et lui donne le nom d'athéisme. Pensez si ceux du parti contraire ont un beau champ là-dessus pour le bien galopper; car qui jamais ouït dire, ou qui voudroit croire, qu'un athée veuille souffrir pour la religion, non le feu, ni l'eau, ni les tourmens, mais la moindre perte ou incommodité? Et qui toutefois ne sait combien d'années les feux ont bruslé en Angleterre et combien en ce roïaume, mesme les calamités et pertes que ceux de cette profession souffrent encore aujourd'hui? Je confesse que les hérétiques ont eu leurs martyrs, et chacun est hérétique à son voisin jusqu'à un concile. Je nie que les athéistes en puissent avoir; car nul ne perd cette vie que pour une meilleure et ne quitte ce qu'il a que pour espoir de mieux, et telles considérations ne peuvent tomber au cœur de l'athéiste.

Page 117, ligne 15, dit que le Roi François II fut empoisonné par ceux du contraire parti. J'étois de ce temps, et vous de la cour alors assez avant, et vous savez s'il en fut jamais parlé. C'est trop tard vingt-cinq ans après. Et du maréchal de Saint-André, tué à Dreux, et de feu M. le connétable à Saint-Denis, qu'il leur reproche. On lui dira que, quand les visières sont baissées, on ne connoist personne, et que le bien ou le mal des actions particulières en la guerre dépend et descend du tort ou droit de la cause qui s'y débat. Quant au meurtre de feu M. de Guise, je ne me suis pu tenir de rire, quand il dit que Bèse et l'Amiral promettoient paradis à Poltrot (1); car j'ai toujours ouï dire que c'est un des points de leur religion, qu'il n'y a œuvre quelconque qui mérite para-

(1) Il est constant que l'assassinat du duc François de Guise par Poltrot fut alors approuvé de la plus grande partie des huguenots. Une foule de pamphlets et de pièces de vers parurent après le supplice de ce meurtrier, dans lesquels son action est généralement louée. Hollutius, entre autres, composa

dis. Mais l'auteur s'est oublié, pensant parler des jésuites, qui promirent paradis à l'Espagnol qui blessa le prince d'Orange, et depuis au Bourguignon qui le tua, les ayant enveloppés tous deux d'*Agnus Dei* et de parchemin vierge; ou bien pensoit-il au cardinal de Como, qui traita l'année passée avec le docteur Parry pour tuer la Reine d'Angleterre, et lui bailloit caution d'aller tout droit en paradis; et je crois que vous avez vu la lettre du cardinal et le procès de l'homme.

Pages 118 et 119. Il incite au reste sur les prises d'armes, siéges et batailles, et sang épandu, etc. Ce sont argumens, comme savez, communs à tous les deux partis, reproches que réciproquement les uns feront aux autres; car depuis que les partis se sont formés en un État, les armes s'ensuivent, et depuis que les armes sont prises, chacun fait ce qu'il pense à propos contre son ennemi et pour sa conservation. Tout cela se justifie ou se condamne par l'injustice ou justice des partis, et chacun tire le droit de son costé; chacun a ses écritures, ses salvations, ses contredits; chacun mesme des édits du Roi en sa faveur, des arrests des cours souveraines qui approuvent, reconnoissent et avouent ce qui s'est fait. D'enfler ses défenses d'une rhétorique d'avocat ne sert de rien; car les gens de jugement laissent cela pour les oreilles et s'arrestent seulement à la solidité de la raison pour démesler le droit.

Il reproche à ceux du contraire parti d'avoir voulu quitter le prétexte de religion aux seconds troubles, et s'estre couverts du vieux gaban du bien public, ainsi

sur ce sujet un poème latin qu'il termine par un tableau de la gloire dont Poltrot doit jouir au ciel. Enfin les aveux mêmes de ce dernier firent peser sur l'amiral Coligny et Théod. de Bèze des soupçons de complicité dont leurs dénégations ne purent entièrement les laver.

l'appellent-ils. On sait toutefois qu'en la paix qui s'ensuivit il ne fut parlé que de religion, et l'édit en fait foi ; et à meilleur droit on pourroit dire que MM. de Guise, qui s'étoient naguères revestus du bien public, s'en sont dépouillés pour se masquer de la religion. Mais il est bon qu'il nous parle de ce vieux gaban, qui ne s'est trouvé encore si vieux ni si usé que ceux de la Ligue ne l'aient emprunté tout fraischement pour abuser le peuple, et chacun sait si en paix faisant ils ont rien fait pour lui.

Page 122. Il s'escrime contre le colloque de Poissy. Quel remède y a-t-il donc contre un faux jugement que la raison? et qu'est-ce qu'un colloque ou un concile, qu'un combat de vérité contre vérisimilitude, de religion contre opinion, qui ne se peut décider que par raison? Et vu que la vérité est plus forte que tout, que diront les adversaires, sinon que nous ressentons notre foiblesse et la foiblesse en une doctrine? Qu'est-ce que tare de vérité? Qu'est-ce, par conséquent, que mensonge?

Page 123. Il déteste les édits de paix, et la fièvre continue lui semble meilleure que l'intermittente; propos d'étranger, tel qu'il se fait, qui voudroit voir cet État en cendres. Et ceux du parti du contraire nous diront, et peut-estre avec plus de raison, que si on eust poursuivi la Ligue vivement, elle étoit exterminée en moins d'un demi-an, et n'eust pas cousté au Roi ni siége ni bataille. Et de fait, M. le cardinal de Bourbon, se voyant débarrassé par l'édit de juillet dernier, le confessa à la Reine privément. Mais nos guerres ont-elles pas été faites par MM. de Guise? Et eux-mesmes, quand ils s'en sont trouvés las et harassés, ont-ils pas signé les articles de paix? et voudroient-ils pas déjà l'avoir, maintenant qu'ils ont

jetté leur feu, maintenant qu'ils voient que le Roi de Navarre aura son tour, sans doute, peut-estre tiendra là-dessus?

Page 124. On verra si, à ce coup, ils combattront les étrangers, puisqu'ils se plaignent si fort ici qu'on ne l'a fait ès troubles précédens, èsquels toutefois ils menoient les armées; mais je n'attens qu'ils feront comme M. d'Aumalle. Lorsque le duc des Deux-Ponts entra en ce roïaume, il protestoit du service de leurs Majestés si on ne combattoit, et quand on lui consentit de combattre (si occasion s'en présentoit), il chercha des excuses. Et de fait, s'ils se plaignent qu'on n'ait combattu aussi souvent qu'ils eussent bien voulu, ils se mettent en danger d'une forte replique; car il est certain que, lorsqu'ils ont commandé en chef aux armées pendant nos troubles, il ne s'est point donné de bataille. Les batailles qui se sont données ont été sous le commandement de feu M. le Connétable, ou mesme du Roi (lors Monsieur) à présent régnant, afin qu'ils n'aient ou à élever leur zèle pardessus les autres, ou à reprocher que la connivence ou la froideur des autres aient été cause de reculer le succès de la guerre.

Page 125. Il se plaint que la Saint-Barthélemi n'a tout tué, et notez qu'en ce feuillet autant de lignes, autant de monstres. Nous savons que mesme les auteurs en eurent honte et taschèrent à la déguiser par tous moyens; les plus eshontés en rougissent encore quand l'oient nommer; la France en a perdu son honneur en toutes nations, et les plus barbares ont été contraints de dire : *Excessit medicina modum;* et cet homme vouloit encore deux poilettes pour la guérison, dit-il, de tous les membres. Ces poilettes, si vous les voulez savoir, il les vous

dit; ce sont le Roi de Navarre et monseigneur le prince (1); car, dit-il, Constantin-le-Grand se dépescha de son beau-frère, et Clovis des frères de sa femme. Et ainsi eut-il voulu que le Roi se fust souillé du sang du Roi de Navarre son beau-frère, qu'il appelle ailleurs cousin lointain, reprochant au Roi le zèle du Roi d'Espagne qui a immolé son propre fils aux Jésuites. Et de fait, pour l'avoir épargné, il lui propose qu'il est réprouvé de Dieu comme Saül pour avoir sauvé la vie à Agag, Roi d'Amalech; comme si le Roi eust eu le commandement exprès de Dieu de le tuer, comme s'il étoit Amalécite, payen, Turc et non chrétien; comme si la maison de Lorraine étoit élevée au cabinet de Dieu pour entrer en la place du Roi et de son sang; comme si déjà monsieur de Guise, ou autre de sa race, avoit reçu l'onction d'un Samuel, comme David, pour estre établi au lieu du Roi. Et jugez par ces conclusions où prétend ce prétendu Anglois. Et qui ne sait toutefois que, pour dériver la haine des massacreurs sur le Roi, ceux de Guise, qu'il veut entrer en sa place, firent des doux et clémens en leur gouvernemens, même en l'hostel de Guise sauvèrent des principaux de la religion contraire.

Il condamne la paix faite par nos Rois avec ceux du contraire parti, et sa raison est que ce sont des hérétiques qu'il ne faut jamais laisser en paix. Que dira-t-il donc des infidèles? Car qui voudroit ignorer qu'infidélité ne fust pire qu'hérésie? que l'infidèle, par conséquent, ne mérite plus grief traitement que l'hérétique? Et voilà toutefois que le Pape laisse les Juifs en repos au milieu de ses terres, au milieu de Rome, et en tire tribus, et les princes d'Italie à son exemple. Et si l'hérésie lui semble plus

(1) Le prince de Condé.

gluante ou plus contagieuse, voilà le duc de Savoie qui laisse vivre avec libre exercice ceux de la vallée d'Angroigne ses sujets, ceux aussi des bailliages naguères à lui restitués par les seigneurs de Berne, que ce livret tient pour hérétiques. Et que dira-t-il du Roi d'Espagne, qu'il nous baille pour miroir d'un prince catholique, qui pacifia, l'an septante-six, avec ses sujets de Hollande et de Zélande, à condition non-seulement qu'ils jouiroient de leur religion, mais qui plus est que la sienne n'y seroit reçue? qui, depuis encore, au traité de Cologne, accordoit mesme condition aux villes de Gand, d'Anvers, d'Utrecht, etc., par le duc de Terranove, traitant de sa part avec les députés des Païs-Bas. Mais les états du païs la requéroient partout, et les édits et traités en sont communs. Ce qui sera saint au Pape, pourquoi profane au Roi très chrétien? ce qui sera catholique au Roi d'Espagne, pourquoi anathème, pourquoi marque de vraie réprobation au Roi de France? Mais certes ce catholique cherche la grandeur du Roi d'Espagne en nos ruines, et lui dit que cette guerre qui, sans doute, nous mène à ruine, reçoive quelque intermission, quelque intervalle.

Page 128. Et n'est pas à propos ce qu'il ajoute, qu'ainsi furent extirpés les Albigeois par Philippe-Auguste; car s'il avoit bien lu les histoires, il sauroit qu'il y eut des colloques et des conférences, qu'il y eut aussi divers traités de paix, et non dissemblables à ceux-ci; mais je dirai plus, qu'il n'y a nulle comparaison, ains trop de différence; car alors cette doctrine ne tenoit pour tout qu'un coin de France, qui tient aujourd'hui des roïaumes entiers, qui a miparti les empires et républiques, qui n'a en somme laissé païs, famille et presque maison en chrétienté où elle n'ait su prendre racine, où elle n'ait su gagner sa part. Et pensez s'ils sont unis étroitement, s'ils

se ressentent bien vivement les uns les autres, quand jamais nos guerres n'ont passé un an entier qu'ils n'aient été secourus d'une très forte armée, quand, depuis que la Ligue est debout, nous n'avons vu qu'ambassades vers le Roi d'Angleterre, de Suisse, d'Allemagne, de Dannemark mesme, ou pour exhorter le Roi à leur rendre la paix, ou pour, au défaut de ce, lui déclarer qu'ils ne les pouvoient abandonner en telle guerre.

Page 128. Il foudroie contre le Roi, qui a mis sous sa protection la ville de Genève, parce qu'elle est alliée étroitement avec les Suisses; toujours selon cette règle, que tout est répréhensible à notre Roi, tout au Roi d'Espagne non que rémissible, mais louable; tant de sages princes, tant de sages conseillers qui leur ont assisté, ne sont pas à condamner si promptement. Le grand Roy François négocia premier par M. de Langey, grand personnage de son temps, l'alliance avec les princes protestans du Saint-Empire; le Roi Henri la fit et conclut depuis, et lui-mesme se mit en campagne en leur faveur. De là ils tiennent la paix dont ils jouissent; de là nous tenons encore Metz et autres villes; et monsieur de Guise, père de ceux-ci, la défendit contre l'empereur Charles, et ne mit point en dispute qu'elle ne fust acquise sur lui à très bon titre. Cette couronne a une alliance très étroite et très utile avec messieurs des Ligues de Suisses et des Grisons, avec la Reine d'Angleterre, avec les Rois de Dannemarck, d'Écosse et de Suède. Qui seroit si idiot que de conseiller au Roi, par superstition, de s'en distraire? Et que dira donc ce bon Anglois du Roi d'Espagne, qui tant de fois a négocié en Angleterre pour rafraischir l'alliance avec la Reine, je dis cette alliance de la maison d'Angleterre et de Bourgogne? qui tasche par tous moyens de tirer à soi les Ligues des Suisses, qu'il sait estre miparties au fait de la religion, et

toutefois, si étroitement unis ensemble qu'il ne peut estre allié aux uns, selon leur union, qu'il ne le soit aux autres? qui a recherché par tous moyens le Roi de Navarre mesme, lui présentant et ouvrant tous ses trésors, pourvu qu'il voulust troubler le Roi en son roïaume? Et qui ne sait qu'il a son ambassadeur envers le Turc? qu'il pratique d'y tenir le premier lieu au préjudice de la France, lui qui condamnoit auparavant telle alliance? qu'il en a avec les Rois de Barbarie, d'Éthiopie, des Indes, idolâtres, Turcs et Sarrasins, lui qui par ses avocats nous veut rendre abominable la communication que nous avons avec nos voisins chrétiens? Et que dirons-nous du Pape mesme? de Sixte, je dis, celui qui expose en proie le Roi de Navarre et monseigneur le prince, qui, pour diviser les réformés, a recherché ceux de la confession d'Ausbourg, disant, pourvu qu'ils voulussent reconnoistre la dignité de son siége, qu'ils étoient ès autres choses tolérables jusqu'à un concile, eux toutefois qui abominent la messe non moins que les autres? qui mesme, pour la seule commodité de ses affaires, pour exempter Avignon et le comtat de la foule de nos guerres, a fait concordat exprès avec ceux de la principauté d'Orange, ceux de Dauphiné aussi et de Provence, qui sont armés aujourd'hui contre la Ligue? Ce sont des prétextes que la Ligue fait mettre en avant pour rendre le Roi odieux à son peuple. Mettez-leur demain le sceptre en main, qu'ils y touchent seulement du bout du doigt; pour le retenir ou l'acquérir ils feront toutes choses. Tout ce qui leur sera sain leur sera saint; ils ne feront différence du chrétien au Turc, de Jérusalem même à Gomorrhe.

Page 129. Il reproche qu'on ne s'est mis en aucun devoir pour regagner santé; ce sont ses propres termes. Disons, je vous prie, que nous peut-il dire que nous

n'ayons assayé, que nous n'ayons jà fait? Nous avons bruslé trente ans et plus en ce roïaume; après, il y a vingt-sept ans tantost que nous faisons la guerre, guerre cruelle et sanglante s'il en fut jamais, car il est mort deux cens mille hommes, il s'y est donné quatre batailles générales, et de toutes avons eu victoire. Il s'y est passé infinis siéges, infinis combats; il n'y a famille en ce roïaume qui n'ait fait deux ou trois duels pendant ce temps. Non contens, nous les avons défaits en pleines noces. Le clergé y a contribué son abondance, le tiers-état jusqu'à sa nécessité, la noblesse, le plus clair, le plus beau de son sang; nos Rois mesme, leur honneur, leur réputation, leur foi. Que pense cet homme que nous puissions faire davantage, si ce n'est peut-estre qu'il se persuade que, sous le nom de ligue, il y ait quelque grand stratagème, quelque mystère ou quelque force occulte?

Page 129, ligne 15. Il s'imagine peut-estre qu'au nom de la ligue les huguenots tourneront arrière, qu'à la vue de ce bel oriflamme ils seront aveuglés, et nous voyons tous s'ils s'en émeuvent, nous savons le compte qu'ils en font. C'est certes ce qu'ils ont bien su dire; la Ligue n'a point créé hommes nouveaux ni nouveaux cœurs ès hommes; la Ligue n'a point ouvert nouvelles mines ni nouveaux trésors. J'obmettois une ineptie en ce discours; car il dit que le duc Casimir envoya Wier (qu'il appelle protecteur des sorciers) vers le Roi pour se plaindre de la ligue de Péronne, et notez qu'il doit avoir lu un livre des Illusions des diables, composé par un Wier, médecin du duc de Clèves, et ce fait accroire que c'est cetui-ci, conseiller du duc Casimir (1).

(1) Wier, né en 1515, mort en 1588, était en effet médecin du duc de

Page 131 et 132. Le but de la Ligue, dit-il, ce doit estre que le Roi de Navarre, le Roi venant à mourir, ne soit pas Roi en France, et ses raisons sont: « Que les Rois et » princes ne viennent point en considération quand il » est question de la religion » ; c'est parler bien généralement de ceux que Dieu a constitués sur nous. « qu'il est hérétique. » Cette question est débattue fort amplement par un jurisconsulte, et puisqu'il en étoit venu si avant, il devoit avoir refuté ses raisons; car de l'emporter de haute lutte, son autorité est trop petite; et puis il a été souvent répondu qu'il ne peut estre tenu pour hérétique, se soumettant mesme à estre instruit jusqu'à la décision d'un bon concile. « Que M. le cardinal son oncle » est plus proche que lui. » On pourra répondre à cet Anglois que les Anglois nous sont trop suspects pour interpréter la loi salique, que ce n'est à eux à décider de notre sang. Et puis il devoit répondre aux traités de Hottoman (1) et de Belloy, par lesquels il est prouvé par toutes loix, tant anciennes que modernes, qu'ès choses non divisibles le fils de l'aisné est préféré au frère, le neveu à l'oncle. Le Roi et la Reine n'en ont pas jugé ainsi; car mesme depuis ces remuemens ils ont toujours parlé du Roi de Navarre comme du premier prince du sang, et en paix faisant avec ceux de la Ligue ils n'y ont aucunement voulu toucher. Les cours souveraines ont

Clèves, et nous n'avons trouvé nulle part qu'il eût été chargé d'une mission en France par le duc Casimir. Louis d'Orléans le nomme *protecteur des sorciers*, parce que, dans son livre *De prestigiis dæmonum*, il s'était efforcé de montrer que la plupart des phénomènes qu'on attribue au pouvoir des sorciers peuvent s'expliquer d'une manière naturelle, appelant bourreaux les juges qui les condamnaient à mort.

(1) C'est le traité de François Hotman, intitulé *Disputatio de controversia successionis regiæ inter patruum et nepotem*, etc., Francfort, 1585, in-8°, dans lequel cet auteur établit les droits de Henri IV à la couronne contre les

longtemps préjugé la question, quant à la présentation des roses qui se fait par les princes du sang, chose solemnelle où l'ordre des princes est gardé. Le Roi de Navarre sans dispute y a toujours gardé le premier lieu. Mesme il y a arrest donné en parlement, depuis deux ans, où cette clause est expressément : *En faveur de la proximité qu'a le Roi de Navarre avec le Roi.* L'air du peuple mesme, qui nous est comme un consentement, en a toujours opiné ainsi, et lui faut nouvelle instruction pour le faire penser au contraire. Et je vous puis dire davantage qu'il n'y a pas un an et demi que monsieur le cardinal me commanda par deux fois de prier le Roi de Navarre son neveu de ne croire point ce qu'on pourroit lui dire, qu'il étoit son oncle voirement, plus vieux que lui, mais qu'il le reconnoissoit pour chef de la maison, et comme à tel lui rendroit toujours ce qui lui étoit dû; qu'il étoit de trop bon naturel pour rien entreprendre outre le droit et la nature, et m'assure qu'il ne sera mal-aisé de l'en faire ressouvenir.

Page 133. Vous marquerez en passant qu'il dit que « le Roi de Navarre dépescha le sieur de Ségur en Alle- » magne tost après le décès de feu Monsieur, pour prati- » quer les moyens de parvenir à cet État. » Et c'étoit un an auparavant, Son Altesse étant en très bonne santé.

prétentions du cardinal de Bourbon, son oncle. F. Hotman n'avait pas toujours professé les principes qu'il défendit dans cet ouvrage; car, dans sa *Franco-Gallia*, imprimée en 1573, il avait essayé de prouver que le royaume de France n'était pas héréditaire, et que les états-généraux avaient seuls le droit de donner un chef à la nation.

Il est à remarquer que, l'année même de la publication du livre de F. Hotman, où il appuyait les prétentions de Henri IV au trône, son frère, Antoine Hotman, mit au jour les *Droits de l'oncle contre le neveu*, en faveur du cardinal de Bourbon, pamphlet qu'il réfuta depuis lui-même dans le *Traité de la loi salique*, 1593.

« Que ce fut aux persuasions d'un ministre Brocard qui » lui avoit fait entendre qu'il seroit Roi de France. » Et notez que Brocard est un vieux Italien qui n'est et ne fut jamais ministre, qui a été condamné par leurs synodes, qui ne vit onc le Roi de Navarre et ne mit jamais le pied en France. Par là jugez des conclusions qu'il tire de la vérité des autres choses dont je n'ai pas de connoissance (1).

Page 154, ligne 21. S'ensuit une absurdité moins supportable, quand il dit : « Que c'est cas résolu entre les » huguenots et leurs ministres qu'il est loisible à tous » hommes, et principalement aux princes, de dissimuler » la religion. » Il est aisé de voir où il tend; c'est pour dire que, quand le Roi de Navarre se réuniroit à l'Église romaine, qu'il ne faut pourtant le recevoir, et Dieu nous conservera le Roi pour nous oster de cette peine. Mais s'il est permis entre les huguenots de déguiser sa foi, si c'est mesme une maxime résolue, comment étoient tant de gens de toutes qualités et nations si mal instruits en leurs articles, qui se sont laissés brusler tout vifs pour la religion, et qu'on connoît par tous moyens à s'en dédire? Et qui ne sait au contraire que c'est une discipline entr'eux, quand quelqu'un a vacilé en sa religion, qu'il n'est point admis en leur communion qu'il n'ait fait pénitence publique; jusques-là que le Roi de Navarre, se retirant de la cour où il avoit fléchi, la fit en pleine assemblée à Alençon, premier que d'estre reçu à

(1) Il est certain que Brocard prédisait dans ses livres l'avénement de Henri de Navarre au trône de France, et que Ségur Pardaillan, gentilhomme calvinisme au service de ce prince, fit les frais d'impression des livres de ce visionnaire. Brocard, condamné par plusieurs synodes protestans dès l'année 1581, termina sa carrière à Nuremberg, à la fin du 16e siècle. On trouve la liste de ses écrits dans Fabricius (*Bibliotheca latinit. med. et infimæ ætatis*).

nommer des enfans au baptesme? Pensez qu'il y a belle apparence qu'un ministre conseille la messe à ses paroissiens, et quelle créance il auroit vers un prince s'il lui ordonnoit de feindre sa créance, et combien eust pu durer cette religion, au milieu des feux, des massacres, à la preuve de tant de misères et calamités, si elle eust pour article de se feindre, c'est-à-dire de s'exterminer et éteindre soi-mesme. Mais je ne sais de quel il y a moins en ces discours, de vérité ou de jugement.

Page 135. Parce qu'il voit que la Ligue ne peut s'excuser d'avoir troublé la France, il veut faire croire que le Roy de Navarre faisoit son état de surprendre Orléans pour y tenir sa cour. Recours à monsieur le chancelier, qui y commande, si jamais il en ouit parler; recours à ceux d'Orléans, s'ils en ont eu le moindre vent; ains qu'il nous dise donc sous quel prétexte ceux de cette Ligue, à Orléans, fermèrent les portes à monseigneur de Montpensier, envoyé de par le Roi pour y entrer, lui tirèrent mesme quelques canonades pour l'accabler de ruine en une maison du faubourg où il étoit, où de fait en fut tué des siens. Certes le sang de Bourbon, le sang de nos Rois leur est tout huguenot, à peine qu'ils ne nous disent impudemment que ce prince est hérétique. Et Monsieur le cardinal le leur seroit comme les autres, s'ils pensoient qu'il eust encore dix ans à vivre.

Page 137. Il nous fait peur ici d'Angleterre; l'Angleterre a ses façons, et nous les nostres. Nous connoissons l'Angleterre mieux que lui. D'autant que les papes se disoient souverains d'Angleterre et tenoient les Rois pour leurs vassaux, le Roi Henri VIII, prince non lutherien ni huguenot, ains prince au contraire qui a fait des livres (et nous les lisons encore) contre Luther, voulut

sortir de cette tutelle, à laquelle il se voyoit assujetti par la superstition d'un certain Roi Inas, et en passa si avant qu'il fut déclaré par les états que le pape ne seroit plus reconnu souverain d'Angleterre. Ses successeurs ont continué de mesme; et comme dès lors quelques catholiques superstitieux y avoient contredit, il s'en trouve qui le font encore, tels sont chastiés en Angleterre comme crimineux de lèse-majesté, et non pour article de religion, car il ne se vit jamais symbole où il soit dit que le pape soit Roi d'Angleterre. Et de fait le parlement d'alors ne pensoit point de rien innover en religion; mais les Jésuites, quand ils vont susciter les Anglois contre leur souveraine, quand ils vont prescher entre les ignorans qu'elle est usurpatrice du roïaume sur le Pape, quand ils lui suscitent des assassins de fois à autres, choses confessées, choses pleinement vérifiées à tous princes de la chrétienté, choses manifestes et connues à un chacun, étant découverts et chastiés comme ils méritent, nous voudroient bien faire croire qu'ils souffrent pour la religion, qu'ils sont martyrs. Quelle foi nous a jamais permis d'attenter à la vie de nos princes? et quels assassins de princes ont jamais été (sinon entr'eux) canonisés martyrs? Ces ossemens donc et ces quartiers que cet Anglois nous montre sur la tour, sur les portes de Londres, ne pensez que ce soient des reliques; ce sont marques de rebellion, d'attentat, d'assassinat, de trahisons, crimes détestés entre les plus barbares, crimes pour lesquels juger il ne nous faut parlement ni concile, crimes que nature a condamnés suffisamment au cœur de tous les hommes, quand entre les hommes n'y auroit ni loi ni écriture.

Page 137, ligne 20. Je passe pardessus toute cette éloquence injurieuse. Il exhorte fort à renouer et résoudre la Ligue : Ne pensez, si le Roi ne s'en mesle, que le Roi

de Navarre et les siens s'en mettent fort en peine.» Les huguenots sont unis par le commun péril, et ce prince sait assez que les catholiques savent bien qu'ils n'ont rien à craindre de sa part. *Le Roi de Navarre*, dit-il, *a tant pour son plat.* Il n'y a si ignorant en ses affaires qui ne sache bien qu'il ne prend rien d'autrui et y dépend le sien. *La Rochelle et Sancerre sont liguées ensemble* : voyez quelle ligue, vu que Sancerre est démantelée et ruinée quinze ans y a. *Ces ligués mettent tous les ans deniers en la bourse commune.* Pensez, quand encore ils doivent le paiement de leurs rentes de l'an septante-six, pour lequel lever tout le conseil du Roi témoignera qu'ils ont eu commission du Roi et diverses contraintes, comme pour ses deniers propres; et en est le trésorier comptable en la Chambre des Comptes; et si la levée se fust faite autrement, ne doutez qu'assez de gens eussent pris prétexte pour les molester. Ce que je ne trouve de mieux, c'est qu'après avoir vomi un million d'injures teintes de colère il reproche aux huguenots que leurs livres ne tiennent rien des Tertulliens et des Basiles, ès écrits desquels n'y a injure ni colère, rien que doctrine et humilité.

Page 141. Ils nous voudroient faire croire qu'ils sont entrés ès villes du Roi paisiblement et sans excès. Bien leur étoit-il aisé d'ainsi le faire quand ils étoient les gouverneurs, quand ils en tenoient et les clefs et les portes; Mais s'ils les ont doucement traitées, pourquoi ceux d'Auxonne s'en sont-ils soustraits, ville de Bourgogne en leur gouvernement, où n'y a un seul du contraire parti. Et pourquoi les habitans de Bourg se jettoient-ils tous les jours pardessus les murailles? Et pourquoi ceux d'Agen mesmes, où la Reine de Navarre étoit, qui moins se devoient ressentir de leurs excès pour sa présence,

ont-ils été réduits à tel désespoir que de les aller forcer dedans leurs citadelles et les en chasser honteusement? On sait qu'ils y ont vécu tous à discrétion; qu'ès lieux où ils ont fait mine de payer il s'est trouvé que c'étoit fausse monnoie; qu'ils les ont contraints à sommes excessives, et par rigueurs extraordinaires, j'en ai honte, et si le faut-il dire, qu'il y a eu des femmes pendues pour avoir gémi et soupiré. Il allègue deux ou trois exemples des cruautés du parti contraire, qui ignore que la guerre n'en produise? que la guerre ne mène à sa suite des méchans qui se font connoistre par leurs actes tels qu'ils sont? Mais quel champ ouvre-t-il de lui répondre, quand en pleine paix ils peuvent objecter les horreurs de la guerre, au plus riant d'une comédie les cruautés tragiques, plus en une seule ville et en un jour qu'il n'en sauroit recueillir en trente années. Il revient toujours sur le Roi de Navarre, et l'accuse *qu'il faisoit pendre les moines en la prise d'Angoulesme.* Chacun sait que lors il étoit à La Rochelle avec la feue Reine sa mère, et qu'il ne prit les armes qu'après la bataille de Jarnac. *Aussi qu'un du Casse, son lieutenant à Bazas, commit cruauté insigne à l'endroit d'une femme.* Je sais comme le Casse, capitaine de la citadelle, étoit homme violent et vicieux; je n'ai toutesfois entendu cette histoire. Bien sais-je que le Roi de Navarre lui osta la charge de la ville de Bazas; et sur les plaintes que lui fit M. le maréchal de Matignon, qu'il fortifioit une sienne maison auprès, l'alla prendre en cette maison-là lui-mesme, ou autrement il eust fallu mener le canon, et la fit raser à la mesme heure. Et depuis, son frère s'étant par dépit mis de la Ligue, qui prenoit tout le rebut des autres, ledit sieur maréchal le fit prendre à Bourdeaux et tout chaudement lui fit trancher la teste.

Page 146. Quant aux inhumanités exercées à Montaust, en la comté de Foix, cinq cens gentilshommes catholiques, qui étoient en Foix lorsque monsieur d'Épernon vint à Pamyés voir le Roi de Navarre, témoigneront ce que j'en dirai : et je dirai plus, monsieur Duranty (1) mesme, premier président au parlement de Toulouse, sait qu'il n'y fut répandu une goutte de sang, ni pris un poulet, ni rien attenté contre personne en sa religion, en son honneur, en sa vie, en ses biens ; et en oserois répondre en propre nom. Au moins, n'alléguant que trois exemples contre le Roi de Navarre, ils devoient estre certains et véritables; et si voyez-vous assez, les ayant cherchés par tous les coins, qu'il ne l'a pas fait pour l'épargner.

Page 147. Combien dirons-nous plus véritablement que le Roi de Navarre, ès lieux de son autorité, n'a point fait différence entre les gens de bien pour la religion ; qu'au fort de la guerre il a maintenu les catholiques, les prestres, les moines, mesme a laissé leurs exercices et dévotions en leur entier; que jamais il n'a souillé ni sa main ni son honneur au sang d'aucun, non des plus aspres ennemis, non de ceux-là mesmes qui avoient juré et entrepris sa mort; qu'au sortir des armes il a donné ses injures à la paix pour jamais ne s'en ressouvenir ; que mesme en pleine paix ses sujets du Mont-de-Marsan s'étant insolemment opiniastrés contre lui, nonobstant fréquentes jussions du Roi, il auroit trouvé moyen de les surprendre en une nuit, et toutesfois leur auroit pardonné leurs fautes sans qu'aucun y fust pillé, et sans qu'il y mourust des habitans que deux, l'un en se défendant à l'abordée et l'autre par un ennemi particulier, lequel craignant la

(1) Jean Etienne Duranti, massacré le 10 février 1598 par les ligueurs. Le récit de sa mort fait l'objet d'une pièce intitulée : *Advertissement de ce qui s'est passé à Tholose*, etc., et imprimée dans le volume suivant.

punition, est depuis demeuré fugitif. Et de ce témoignera monsieur de Belièvre, qui lors arriva auprès de lui pour autres affaires de la part du Roi. Je laisse l'exemple mémorable de ceux d'Auze, ses sujets en Armagnac, qui en l'an soixante et dix-sept, ayant levé le pont sur lui et abbatu le rateau sur ses talons, l'enfermèrent lui dix-huitième dans leur ville et tirèrent une arquebusade, et nonobstant, s'étant résolu outre toute apparence et leur ayant gagné une tour pour faire entrer le reste, il sauva la vie à tous les habitans en considération qu'ils étoient ses sujets, et n'y eut pour tout qu'un seul homme pendu, qui lui avoit acaré l'arquebuse à l'estomach; encore lui vouloit-il sauver la vie, sans ce qu'il menaça les magistrats de les faire tous mourir s'il en réchappoit, à l'instance desquels il fut exécuté; dont toute la ville eut le cœur si touché qu'il n'en a point eu depuis de plus obéissante.

Et quant à la Reine de Navarre, mère de ce prince, qu'il déchiffre à son plaisir, laissons, je vous prie, les morts en paix, laissons-les dormir en leurs sépulchres; c'étoit une grande princesse, fille d'une sœur d'un de nos plus grands Rois, et s'il veut sinistrement juger du Roi de Navarre à cause de sa mère, il ne peut ni doit parler que bien, pour la mère dont elle est issue. Son petit Estat fut ébranlé comme le nostre grand; il eut ses folies et ses fureurs, et nous les nostres; et n'entrons point en comparaison ni des accès, ni des excès de notre maladie. La guerre répand du sang partout, mais nos paix ont été à leur proportion plus sanglantes de beaucoup que les guerres des autres. Et pour le regard de cette belle histoire qu'il récite du tombeau du Roi Henri d'Albret son mari, rompu à Castel-Geloux, voyez je vous prie comme il en est bien informé; car le Roi Henri fut enterré à l'Escar, en Béarn, avec ses prédécesseurs, où son corps et

son tombeau sont entiers, et par-là jugez ou l'ignorance du suppliant ou la malignité insigne.

Il nous allègue Béarn pour conséquence du traitement que le Roi de Navarre fera aux catholiques. Il me fasche d'avoir à présupposer en mes réponses ce qu'il présuppose tant de fois en ses discours, la mort du Roi, auquel je prie Dieu qu'il donne longue vie, mais j'en proteste une fois pour toutes. Il leur a été mille fois dit que la Reine Jeanne, mère du Roi de Navarre, en une assemblée générale d'estats, établit le changement qui se voit en Béarn; que depuis, les estats de Béarn n'ont jamais requis la messe; que mesme après la Saint-Barthélemi, le Roi de Navarre, retenu en cour, leur envoyant le sieur de Miossens pour gouverneur, l'un des barons du païs et catholique, nonobstant l'horreur du temps et la terreur de deux si grands voisins qui favorisoient les catholiques, nul ne s'y présenta onc pour la leur demander que les gentilshommes catholiques; néanmoins ils vivent doucement sans estre recherchés, les sieurs de Miossens, de Sainte-Colombe, de Lago, de Saint-Estefe et autres, et ne voudroient pas estre autrement; que mesme ceux du clergé jouissent de leurs biens et de leurs pensions, le surplus étant employé à l'entretenement des écoliers et des écoles; qu'au contraire, en la Basse-Navarre, où pour la plupart le peuple est catholique, il n'y a autre exercice par tout le païs, fors seulement à Saint-Palai, et leur est gardé et maintenu inviolablement l'exercice entier de leur religion, sans avoir touché aux bénéfices et biens d'Église; qu'ils déclarent nettement en leurs écrits, puisqu'ils veulent répondre, s'ils confessent ce que dessus ou s'ils le nient; et s'ils sont contraints de confesser (comme ils ne peuvent autrement), qu'ont-ils donc plus à nous alléguer l'exemple de Béarn, puisque,

sous le mesme prince, ils voient le contraire en la Basse-Navarre? Mais il nous faut bien passer plus outre sur ce point. Pensez qu'un Roi de Navarre, si Dieu l'appelloit à la couronne, voudroit prendre le modèle de gouverner ce roïaume sur Béarn? Pensez qu'il en voudroit bien avoir l'avis de son conseil de Pau, dont cet homme nous veut faire peur; pensez qu'il seroit si peu habile ou si mal conseillé que de ne considérer que cet Estat est d'une autre nature, et que, s'il entreprenoit d'y changer la religion, il attireroit une ruine sur sa teste? Pensez qu'il n'aura voulu rien innover en la religion ès païs de la Basse-Navarre, païs tout acquis, où il le peut faire sans danger, et qu'il le voudra en ce roïaume, païs jà parti de faction, et plus que balancé, païs grand, puissant, duquel la richesse et la beauté sont suffisantes de rabattre et retenir toutes les passions que d'ailleurs il pourroit avoir?

Page 147. Je ne sais qu'il faut plus à cet homme. Il conseille d'avoir un Roi catholique; il se fasche que le Roi de Navarre veuille estre instruit, et instruit mesme en un concile; il a peur enfin qu'il ne se fasse catholique, et s'il vouloit ouir une messe, je pense à la vérité qu'il ne le voudroit point. Oyons ses propos : *Il est condamné au Concile de Trente.* Ce concile n'est pas encore reçu en ce roïaume. Mais avez-vous donc si peu de charité que, pour regagner un prince, un prince sur qui regarde ce roïaume, un prince suivi de tant de milliers d'ames, vous plaigniez encore un concile? Et combien de fois, pour moindre occasion et sur un mesme article, les anciens pères les ont-ils réitérés, les anciens pères, desquels nous faisons bouclier à toutes heurtes? *Il veut estre instruit, mais c'est,* disent-ils, *feintise;* car avant la mort de feu Monsieur il ne s'en parloit point. Ains y a-t-il eu aucun édit de

paix par lequel le différend des deux religions n'ait été remis à un concile libre? Et dès l'assemblée de Blois, qu'on lise les cahiers et les mémoires, le Roi de Navarre répondit-il pas aux députés qu'il étoit tout prest d'estre enseigné? que, s'il étoit en erreur, on lui feroit plaisir de lui montrer? Et au lieu de terminer les différends, qu'a-t-on fait que tenter tous moyens en tout ce temps de l'exterminer et tous les siens? *Les ministres ni voudront venir, ils sont couards.* Ains ils vous ont dit qu'ils furent à Constance, et très mal leur en prit; car ils furent bruslés contre la foi publique; et depuis à Trente, on sait qu'ils coururent fortune; et ne laissèrent pourtant de se trouver à Poissy au colloque, où ils plaidèrent leur cause vivement. Et c'est de quoi cetui-ci se deult de ce colloque, car il eust voulu qu'on les y eust tués, pour retrancher à jamais l'espoir d'un bon concile. *Mais qui doute que la vérité ne soit de notre part?* Et on lui dira: la moitié de l'Europe, Allemands, Polonois, Anglois, Écossois, Danois, Suédois, Suisses, plus d'un tiers de France, plus d'un tiers des Païs-Bas; Rome mesme n'est plus crue à Rome. Quand tant de gens en tous lieux protestent, roïaumes entiers, nations entières, peut-ce estre sans apparence de raison, et est-ce donc pas le sujet d'un concile? *Mais nous sommes cette Église que Christ a plantée, que les apostres ont cultivée, que les martyrs ont arrosée de leur sang.* Ains, nous disent-ils, nous sommes celle-là mesme; qui vous répondront que, sur les plantes de Christ, vous avez laissé venir l'ivraie; que les apostres et les martyrs ont cultivé et arrosé cette mesme doctrine que nous retenons, non pas les erreurs des hommes qui depuis sont survenus, qui protestons contre vous de tels abus et en requérons la réformation. Chacun tire les apostres, les martyrs et les docteurs à soi;

chacun appelle à garant la parole de Dieu ; chacun dit que sa doctrine est l'ancienne ; est-ce pas donc de rechef matière de concile ? Et c'est certes comme qui en nos Estats requerroit la réformation de plusieurs désordres et confusions introduits ou par le laps de temps ou par la perversité des hommes. Qui allégueroit alors que notre Estat avoit été fondé, établi et ordonné par un Clovis, un Charlemagne, un Capet, un Philippe-Auguste, etc., et partant qu'il n'y faudroit toucher, ne seroit recevable ; car ceux-là ont fait les bonnes loix, et les hommes en ont inventé les feintes et cautèles ; ceux-là en ont fondé les colomnes, et le temps les a mangées et ébranlées : ceux-là y auront donné la forme, et nous avons à nous plaindre des déformités, des rides, des macules. Toutes choses en ce monde se corrompent ; les choses sur-tout qui passent par les hommes, les plus corrompus de toutes créatures. Il n'est pas en somme question de la forge ni de l'allumelle, mais bien de la rouille et de la vermoulure qui se voit à l'œil ; et si vous faites difficulté d'en accuser les hommes, accusez le temps qui corrompt toutes choses, accusez-en l'air, si vous voulez ; on n'en requiert que l'amendement, on n'en demande que le remède. Tout le reste, c'est que le Roi de Navarre est hérétique, qu'il est infidèle ; que c'est un Coré, Dathan et Abiron ; que c'est un esclave de Sathan, etc., toutes ou présuppositions ou hyperboles qui ne trouvent pas grand lieu entre les gens de jugement, parce qu'on les peut nier tout en un mot.

Mais, ajoute-t-il (c'est le meilleur), *le Roi de Navarre est-il pas suffisamment instruit par le jour Saint-Barthélemi ; et si par-là il ne l'est assez, qui le peut convertir ?* Pensez si ce jour étoit pour le détruire ou pour l'instruire, pour le subvertir ou pour le convertir. Quant

à moi, j'ai opinion que si saint Barthélemi, pour convertir les Indes, eust tenu cette méthode-là, qu'il n'en eust jamais persuadé aucun à se faire chrétien. Et combien, de fait, en avons-nous connus qui, par l'horreur de ce jour, sont entrés en doute de leur foi, et enfin étant hors de danger se sont faits huguenots? Mais voulez-vous voir la charité de ce livret, qui ne craint rien tant, comme j'ai dit, que ce prince se change : *Aussi bien*, dit-il, *ores qu'il se convertisse, hérétiques repentis n'eurent jamais charge en l'Église;* c'est-à-dire, quoiqu'il puisse faire ou devenir, il se faut résoudre de l'exclure, il faut supplanter le sang de France pour y planter le sang de Lorraine ; il en faut entièrement exterminer la race.

Page 149. C'est pour répondre aux déclamations qu'il fait jusques à la page 160. Et n'est toutefois à oublier qu'entre-deux il sème partout des inepties, des absurdités, des ignorances qu'il est bon de remarquer. Il reproche que le Roi de Navarre se dit protecteur de ce roïaume ; il se devoit souvenir que messieurs de la Ligue en leurs écrits s'attribuoient ce nom, le marquis d'Elbeuf, monsieur d'Aumalle et autres, tellement que nous avions autant de protecteurs en France que la maison de Lorraine a de cadets. Jugez si à meilleur droit le Roi de Navarre pourroit pas prendre ce titre, étant en ce roïaume. Il dit qu'il a envoyé chez les Estats voisins, qui sont de mesme profession, pour les susciter contre la France; suffit que le Roi est demeuré content sur cet article, et que ceux qui ont semé ces calomnies ont à se laver du démenti qu'ils ont reçu à ce propos; mais pour preuve de son dire il dit que les protestans s'en sont formalisés contre les calvinistes, et en ont écrit un livret intitulé le *Boute-Feu*. Qui aura lu ce beau livre connois-

tra assez quels boute-feux l'ont fait (1). Car ce sont évidemment les jésuites, et n'y a homme d'entendement qui ne le voie. Et de fait, jugez par les effets; car, comme cette ambassade tendoit principalement à réconcilier les différends en la religion, s'en est ensuivi que ceux de la confession d'Ausbourg ont embrassé les églises de France pour faire dorénavant un corps et une cause; que les voyant molestés en France, ils ont entrepris leur cause envers le Roi, leur défense contre les perturbateurs; et nous en voyons et avons vu les ambassades. Tant s'en faut, comme le Boute-Feu nous vouloit faire croire par ses réponses mal supposées, qu'ils les eussent rebutés comme ennemis.

Page 160. Il fait accroire à Calvin qu'il dit sur Daniel qu'il faut cracher au nez des Rois catholiques plutost que leur obéir, et qu'il y médit de nos Rois François et Henri, etc. Je l'ai recherché exprès pour mieux mesurer toutes ses menteries par les plus remarquables. Il est question en Daniel de Nabuchodonozor qui veut faire adorer sa statue. Calvin dit qu'à l'exemple de Daniel, quelque lieu qu'il tinst en la maison du Roi, il vaut mieux désobéir et déplaire à son prince que d'offenser Dieu. Qui sera le catholique qui n'en parlera de mesme? Et nos Cyprians et nos Justins en ont-ils pas fait ainsi? Qu'a cela de commun avec nos princes? Ailleurs Daniel, parlant des monarques, les compare aux lions et aux ours, etc. Il dit qu'à la vérité les Estats ravissans et les

(1) *Le Boute-Feu des calvinistes*, imprimé à Francfort en 1584, est un recueil de pièces relatives aux négociations faites par le roi de Navarre en Allemagne, en 1583, pour attirer dans son parti plusieurs princes protestans. *Le Boute-Feu* fut publié par un protestant de la confession d'Augsbourg, qui, dans le cours de l'ouvrage, se répand en invectives contre le calvinisme et fait l'éloge des doctrines luthériennes.

princes tyranniques sont justement comparés aux bestes, et que nous en avons vus en notre temps de tels. Qu'est-ce que ce que saint Augustin nous dit, que les grands empires sans justice sont brigandages et non Estats? et pourquoi veut ce bon interprète qu'il ait dit cela contre nos Rois? Ains, voici les mots que j'ai rencontrés à l'aventure : je dis à l'ouverture du livre, au sermon 3, sur le chap. 5, que les roïaumes se donnent par la providence de Dieu, soit par succession ou par élection, soit par sort ou par conqueste; qu'il ne s'y fait changement qui ne soit ordonné de lui; que toutes puissances en procèdent; mais particulièrement qu'en l'Estat roïal il y a plus d'excellence, étant cette police non seulement ordonnée de lui, mais comme son image; qu'à cause de cette image engravée de Dieu en la face des princes, ils doivent estre obéis de leurs sujets, ores mesme qu'ils usent d'excès en leurs gouvernemens, et que de fait ils sont souvent obéis parce seulement qu'ils portent cette image; que quelques excès qu'il y ait aux princes, comme Dieu les envoie tels quand il veut chastier les peuples, néanmoins il nous faut louer Dieu, duquel la bonté surmonte, en ce qu'il ne permet point que les polices soient confuses, étant tout certain que, s'il n'y avoit principauté et magistrat, nous serions trop pires que les bestes. Et lisant le livre plus avant, on y trouvera plusieurs passages plus exprès. Et de fait, qui veut voir ce que ceux du contraire parti tiennent du magistrat, il ne faut pas aller arracher des mots deçà delà; il ne faut pas rechercher ni les Pasquilles ni les Marphores, je dis les livrets diffamatoires, qui sont tous licentieux et insolens de part et d'autre, et qui ne font foi ni pour l'un ni pour l'autre. Il faut lire les confessions de foi; il faut lire les traités exprès; il faut voir si la Reine d'Angleterre, si le

Roi de Dannemarc, et si les princes protestans sont obéis en leurs Estats, Estats, toutefois, où la religion dont il est question règne sans contredit; car si nous voulions regarder les livrets, si mesme par cetui-ci nous voulions juger du respect et de l'obéissance des catholiques envers les Rois, quel tort, je vous prie, leur ferions-nous, vu qu'il dit ouvertement qu'en fait de religion les Rois et les princes ne doivent venir en considération aucune, vu qu'il ne craint point de dire que le Roi est réprouvé de Dieu pour n'avoir tué le Roi de Navarre et monseigneur le Prince lorsqu'ils étoient en ses mains, vu qu'il ne parle jamais de princes, de sa souveraine mesme, puisqu'il veut estre tenu Anglois, qu'à bouche sanglante et venimeuse?

Pages 159, etc. Il revient toujours à son dessein: que le Roi de Navarre ne soit pas reçu à la couronne, et se bat sur cette perche comme si le Roi étoit à l'agonie; comme si entre ci et là, par sa prudence ou par un concile, ces difficultés ne pouvoient pas estre levées. *Comment,* dit-il, *sera-t-il sacré?* et ils pensent à le massacrer plutost qu'à le sacrer. *Comment oira-t-il la messe?* et ils n'appréhendent chose au monde tant que de l'y voir aller. *Comment succédera-t-il à ces bons Rois, défenseurs de l'Eglise?* et on lui pourra répondre que ces princes héroïques défendoient l'Église et non pas les abus, que le Roi de Navarre proteste aujourd'hui contre ces abus-là et ne laisse nonobstant de révérer et embrasser l'Église. Ainsi, quand Charlemagne ordonna au concile de Francfort que les images et statues qui étoient venues en idolastrie seroient ostées des églises, dont nous avons entre les mains le livre exprès, il réformoit les abus et honoroit l'Église. Ainsi, quand le bon Roi saint Louis, ennuyé des simonies de Rome, défendit, sous grandes peines,

d'y porter argent, et tascha de retrancher tant de corruptions en la distribution des charges de l'Église, il honoroit véritablement l'Église; il ne laissa d'estre honoré en l'Église. Ainsi, quand le Roi Philippe déclara le pape Boniface impertinent, et quand la Sorbonne l'excommunia, le condamna, le déclara hérétique, instrument de Satan, pour la tyrannie qu'il vouloit usurper sur notre Église comme sur les autres, il ne laisse pas, ni eux aussi, combien qu'excommuniés du pape, d'estre membres, et membres notables de l'Église. Défendre en somme l'Église, c'est défendre la doctrine de notre Seigneur, fondement unique de l'Église, et nul donc ne la défend plus véritablement que qui cherche de purger et réformer l'Église des abus que le temps ou les hommes ont introduits en l'Église; nul ne l'honore plus sérieusement que qui ne peut endurer patiemment qu'on la couvre d'ordures. Et cette défense ne se fait pas par l'épée, mais par le livre, ne dépend pas du succès d'une bataille, mais d'un bon concile; et qui proteste contre l'abus, qui requiert qu'il soit réglé par un concile, est donc le plus vrai ami et défenseur de l'Église de Christ, si nous ne disons, comme les Juifs, que notre Seigneur détruit le temple quand il chasse les marchands et les pigeons, les ordures et les tromperies du temple.

Pages 164, *etc.* « Mais, dit-il, au moins ne pouvez-vous » nier qu'il ne soit crimineux de félonie, car on l'a vu en » campagne, etc. » Si estre en campagne, si prendre les armes simplement est félonie, rend-il pas donc crimineux de félonie, sans doute aucune, monsieur le cardinal de Bourbon et messieurs de la Ligue, toute la maison de Guise, qu'on a vus armés ces jours passés, contre la volonté du Roi, s'emparer des villes, mettre la main aux finances, ravager la France, attirer les étrangers dans le

roïaume, Suisses, Reistres, faire en somme tout ce qu'il impute à l'Amiral, tout ce dont il veut rendre odieux le Roi de Navarre et son parti. Félonie donc, s'il veut échapper ce mauvais pas, n'est pas simplement prendre les armes; la prise des armes se forme ou en crime ou en service selon le motif, selon la cause, et toujours nous faut revenir à point que la guerre prend la qualité bonne ou mauvaise de la question qu'elle soutient. S'ils disent que le Roi a condamné les autres; et qui n'a vu ses édits, ses déclarations contre eux, ès quels ils sont déclarés rebelles, ennemis du Roi et du roïaume? Et qui ne l'a ouï tonner en parlement, les chambres assemblées, et en plein Hostel-de-Ville de Paris contre leurs actions? Et quels propos en a-t-il tenu à tous les ambassadeurs des princes qui résident près de lui? et quelles dépesches a-t-il envoyées aux siens, qui ont charge près des autres princes? Que s'ils disent que le Roi depuis les a autorisés et approuvés par l'édit de juillet, et quelle justification ouvriront-ils aux autres, qui allèguent leurs premières armes prises par commandement verbal et par écrit du feu Roi et de la Reine sa mère, qui en ont produit les lettres originelles en toutes les cours et conseils de l'Europe, mesme ès pleins Estats de l'empire? Et combien d'édits en est-il ensuivi, qui avoient leurs armes en termes trop plus exprès et les reconnoissent prises et continuées pour le service du Roi et le bien du roïaume? Et ces édits ont-ils pas été omologués ès cours de parlement, et y a-t-il ni formalité ni solemnité qui n'y soit employée? Et s'ils veulent répliquer que ç'a été à main armée, qu'ils disent donc comment ils ont obtenu leur édit de juillet. Et combien de fois le Roi a-t-il depuis dit et écrit que leur violence l'avoit contraint de ce faire, ne sentant mesme sa vie trop assurée entre leurs partisans? C'est toujours

pour revenir à notre fondement : la prise des armes est bonne ou mauvaise par la cause ; et la cause, certes, si je n'ose dire qu'elle est préjugée contre la Ligue par le Roi, au moins nul ne peut nier que ce n'est à elle à décider ce point.

Pages 165 et 166. Le Roi de Navarre, dit-il, nous fait venir le duc Casimir en France, et lui a fait donner l'ordre des gendarmes, des possessions, des pensions ; il est cause qu'il a mené nos dépouilles en triomphe à Heidelberg. Voyez où la passion nous mène ; il parle de l'an 76. Qui ne sait que cette guerre-là fut menée par feu Monsieur, que la paix sur-ensuivie fut conclue sous son autorité, le duc Casimir payé et honoré à son instance ? qu'au contraire le Roi de Navarre lors de toutes ces pratiques étoit en cour, que s'en retira pour s'en aller en ses païs, voyant que sa vie pendoit toujours à un filet ? qu'il ne demanda rien par la paix, pour ne retarder le bien de ce roïaume, se contenter de se voir en liberté ? Et de fait, qui eust eu plus longue patience de vivre à la cour, à la discrétion de telles gens que ce bon discoureur, qui magnifie hautement le Roi d'Espagne pour avoir tué son propre fils, et blasme nos Rois de n'avoir voulu souiller leurs mains au sang de leur beau-frère, qu'il appelle cousin de bien loin ? Et puis avec quel front, je vous prie, reproche-t-il le duc Casimir, quand ceux de la Ligue nous ont amené des Reistres tout fraischement ? des Reistres pour défendre le clergé, qui ont couru les prestres ; pour conserver les reliques, qui ont saccagé et violé églises et autels ; pour extirper la religion contraire, qui ont fait prescher publiquement, qui ont mesme fait la Cène en leurs armées ?

Il accuse le Roi de Navarre de parjure pour n'avoir rendu les places de réserve à point nommé ; on pourra

répondre que c'étoit sous la condition de l'exécution de l'édit. Mais il y a plus; car on sait qu'en répondant le cahier qui fut présenté au Roi à Saint-Germain, l'an 84, au mois de décembre, le Roi consentit par exprès que les susdites villes demeureroient encore en la garde du Roi de Navarre pour deux ans, pour donner loisir aux animosités de s'amortir entièrement de part et d'autre; et est cette réponse bien signée du Roi, et contre-signée de M. Pinart, secrétaire d'Estat, en date du onziesme décembre. Et comme ceux de la Ligue, en leurs protestations, voulussent s'en prévaloir contre le Roi, le Roi de Navarre, qui n'avoit requis ces seuretés que contre leurs déloyautés et perfidie, s'offrit de remettre ès mains du Roi toutes lesdites places, pourvu que ceux de la Ligue, auxquels toutefois il ne veut s'égaler, fissent de mesme. Et pensez comme ces reproches leur sont bien séans en la bouche, quand eux-mesmes ont requis et obtenu des seuretés du Roi, eux qui disposent à leur plaisir de leurs gouvernemens, eux qui sont logés au milieu des provinces, où il n'y a rien à craindre pour eux, où, au contraire, il n'y a rien à craindre qu'eux? car n'est-ce pas donc les demander contre le Roi, contre les catholiques, contre les allarmes et remords de leurs mauvaises consciences?

Page 167. Il reproche au Roi de Navarre le mauvais traitement de sa femme; jamais gens de jugement ne mirent le doigt entre maris et femmes; ces querelles s'accommodent sans arbitres, et ceux qui les veulent attiser le plus souvent s'y bruslent. Ne réveillons point ici ni les justes douleurs ni les fortes repliques; épargnons l'honneur du mariage, épargnons le sang de la France. Il est bon que messieurs de la Ligue deviennent prescheurs de la chasteté; on ne connoist pas leurs mœurs et leurs humeurs. Qu'ils nous fassent le procès au Roi de Navarre

sur l'amour; car on ne sait pas et leur vie et leurs vices; que ce qu'il y a de plus vicieux en lui seroit vertu entre eux, que ce qu'il y a de plus vertueux en eux lui seroit une tache, que ce qu'ils s'estiment vertueux, c'est parce qu'ils sont si corrompus et si cautérisés qu'ils ne sentent plus de remords en leurs ames, qu'ils ne voient plus de distance entre vertu et vice. Certes, il est hors de doute que qui sortira de la maison du Roi de Navarre pour entrer en celle de ceux de la Ligue pensera à passer de Sion en Gomorrhe; que qui passera de la considération de sa personne aux leurs, en matière des vices mesmes qu'ils blasment, pensera à estre passé et transporté en songe d'un David à des Sardanapales. Il est arresté dans sa religion, ni les croix ni les couronnes ne l'émeuvent; ceux-ci n'ont foi ni religion qui tienne; l'ombre d'un espoir les fait luthériens, les fera, s'il leur peut profiter, mahométistes. Et de fait, il n'y a pas long-temps que monsieur de Guise, pour amadouer les huguenots, disoit qu'il n'en étoit pas si éloigné comme ils pensoient, que sa grande-mère étoit huguenotte (c'étoit feue madame de Ferrare), qui lui en avoit assez appris; qu'aussi feu monsieur le cardinal son oncle l'avoit fait instituer en sa jeunesse en la confession d'Ausbourg. Le Roi de Navarre est prince belliqueux, nourri au travail, refuiant toutes délices; il sait mépriser pour sa religion les voluptés de la cour et les grandeurs du monde; il voit les roïaumes du haut du pinacle dessous lui, et il les foule aux pieds pour ne fouler sa religion, pour ne violer sa conscience. Quel de ces princes nourris en un sérail feroit cela? quel d'eux pourroit vivre sans l'amour ou sans la cour trois mois entiers?

Ils ajoutent un excès prétendu à Agen en l'an 77, qu'ils publient par tout le monde, chandelles éteintes, l'an-

cienne calomnie (et pieça surannée) contre les huguenots. Misérables! et qu'ils en enquièrent, ceux d'Agen grands et petits, hommes et femmes, si jamais il en fut mention, je parle confidemment et le dis derechef, s'il y en a jamais eu feu ni fumée. Madame la maréchale de Monluc, qui est aujourd'hui madame d'Escars, étoit présente. Le Roi de Navarre et madame sa sœur, princesse au-dessus de la corruption et de la médisance de ce siècle, devisoient avec elles: qu'elle soit ouie en témoignage, s'il y eut scandale ou de parole ou de fait, s'il y eut chandelle éteinte, comme ils disent, s'il ne partit tout ce soir d'avec elle, si elle en ouit un seul mot sur le lieu, si ne elle fut fort ébahie quand se trouvant de retour chez elle on lui en vint parler. Et de fait, il me souvient que lors un gentilhomme s'en venant de France pour se donner au service de ce prince, entendant à Périgueux ce bruit, voulut en savoir la vérité par ses amis premier que lui parler, résolu de retourner tout court s'il étoit véritable, et je fus présent qu'il s'adressa à feu monsieur de Foix, personnage de vertu et de vérité, qui lors étoit de la part du Roi près du Roi de Navarre, lequel l'assura sur son honneur qu'il n'en étoit rien ni en soupçon ni apparence; que c'étoit une méchante calomnie, et qu'il en avoit écrit au Roi pour le témoignage qu'il devoit rendre à la vérité et pour l'acquit de sa conscience. Qu'on s'enquière mesme à Agen; le Roi de Navarre en sera très content, et encore qu'il y en ait de récusables, je m'assure qu'il seroit marri d'en recuser aucun pour ce regard. Mais c'est une calomnie héréditaire; car elle fut inventée par le feu amiral de Villars, beau-père de M. de Mayenne, pour dévoyer ceux de Bourdeaux et autres villes de recevoir le Roi de Navarre, comme alors elles le décrièrent. Et je dirai plus, que

si on demande à ceux d'Agen quel ils aiment mieux en conscience, ou vivre sous ce temps-là dont ils veulent se prévaloir, ou sous le régime de la Ligue (qui toutefois devoit estre tempéré par la présence d'une Reine), qu'ils aimeront mieux les mois entiers sous le Roi de Navarre que les plus courts jours sous les désordres de la Ligue (1).

Page 170. Il poursuit toujours en son dessein. « Mais si » vous venez à recevoir, dit-il, le Roi de Navarre à la cou- » ronne, souvenez-vous que Mermet lui a donné avis que, » pour expier la Saint-Barthélemi, il faut livrer ès mains des » ministres deux bourgeois de chaque ville ». Pensez qu'il a de bons espions et qu'il sait beaucoup de ses affaires, quand il attribue ce conseil à Mermet, qu'on ne vit jamais entrer en son conseil; comme si le Roi de Navarre ne savoit que la Saint-Barthélemi n'est pas venue du peuple; qu'à Paris il n'y avoit bourgeois qui n'en fust déplaisant et qui ne taschast à conserver son hoste; que mesme on fut plus de deux heures à harrer les crocheteurs premier que de les faire mordre! comme si aussi il ne savoit que, quinze jours après et plus, quoi qu'on eust fait à Paris, les autres villes ne tuoient point; que les mandemens en furent envoyés d'ailleurs; que le peuple ne s'y pouvoit acharner, que les soldats n'y vouloient toucher; que mesme en quelques lieux les bouchers, les mariniers, les bourreaux le refusoient! comme si chacun ne savoit pas assez qu'il n'y a si bonne ville, si bons habitans, si bonnes mœurs, où on ne trouve toujours prou de méchans pour faire mal, quand d'une

(1) Les faits démentent ce que Mornay avance ici. La ville d'Agen fut une des premières à se ranger sous les drapeaux de la Ligue, et une des dernières à se soumettre à Henri IV. Quant au reproche odieux que d'Orléans fait à ce prince, et dont Mornay le disculpe d'avoir, dans un bal, fait éteindre les lumières pour favoriser ses débauches, il est juste de dire qu'il n'a été reproduit que par les plus outrés ligueurs.

part personne n'empesche et que d'autre part ils sont autorisés? Certes, c'est question de l'expier; jà n'est pas grand besoin que les hommes s'en peinent. Dieu, auquel toute vengeance est réservée, semble bien en avoir déjà fait une partie, quand il a fauché les principaux auteurs et les plus grands dedans le bout de l'an, quand nous avons vu leurs satellites, leurs brigands pourrir sur le fumier; quand nous remarquons autant de massacreurs, autant de fins tragiques; quand nos factions ont redoublé, nos calamités multiplié, que nous pensions éteindre; quand encore nous voyons la main de Dieu sur ce roïaume, armée de guerre, de peste et de famine, armée de nouveaux fléaux qu'elle y élance de ligueurs, de mal-contens, de publiquains, la lie et le marc de tous les précédens, pour le ruiner évidemment et le confondre.

Page 171. « Ores que cela ne soit, dit-il, deux religions » ne peuvent aussi bien vivre ensemble. » Cette question a tant de fois été vuidée, elles vivent doucement ensemble en Allemagne, en Pologne et en Suisse, pourquoi serons-nous moins compatibles que les autres? Elles ont vécu en ce roïaume; les particuliers s'y accordent très bien sous un mesme toit et en mesme maison, pourquoi moins les villes? pourquoi moins les provinces ensemble? En l'armée (que dois-je dire plus) du duc de Mayenne les Reistres sont luthériens; ils ont leurs ministres, leurs presches, leur Cène; la messe et le presche ont su, dis-je, s'accorder parmi leurs armes; pourquoi, moins par une paix publique, voisin à voisin, citoyen à citoyen, nés pour s'entre-conserver, s'entre-supporter et s'entr'instruire? « Mais, dit-il, le sieur de Montegu n'a pu vivre » auprès du prince de Condé. » Il y a certes été autant qu'il a voulu, il y a passé des ans et en paix et en guerre, et ne s'en est retiré que pour se marier. Mais

posez que non; tant de gens d'honneur de toutes qualités, catholiques s'il en fut jamais, servent le Roi de Navarre en leur religion ès plus importantes charges de ses terres, ès plus proches dignités de sa personne, en ses gardes, en son conseil, en son cabinet; ils y tiennent les plus anciens et les principaux lieux. Si quelque particulier s'en vouloit retirer, ennuyé peut-estre de la cour ou de soi-mesme, qui condamnera le prince ou la religion pour un homme ou une humeur particulière? « Mais le chapelain de la Reine de Navarre fut massacré » en Béarn. » Elle-mesme répondra pour le Roi son mari qu'il n'en est du tout rien, et nous n'en voulons autre témoin que l'évesque de Digne, son grand-aumosnier.

Page 172. Et quant à ce qu'il ajoute que les ministres de Béarn ont corrompu l'ancienne pudicité du pays, ce mot seul suffit pour rendre suspect, à qui sait le pays, tout le reste du livre; car il est certain que le clergé de l'Escars, métropolitaine du pays, avoit introduit telle corruption que la paillardise n'y étoit plus reconnue pour vice, au lieu qu'aujourd'hui, par les loix de la feue Reine de Navarre, elle y est punie plus rigoureusement que ne sont ailleurs les adultères et incestes.

Il dit que ceux du parti contraire tiennent le Roi de Navarre pour bastard : « Car, dit-il, Belloi en son » livre dit que non. » Jugez quelle preuve ou plutost quel nouveau genre de médire. La vérité est que ceux de la Ligue avoient fait un traité contenant quatre raisons pour lesquelles le Roi de Navarre ne pouvoit estre reçu à la couronne, et celle-là en étoit l'une, à savoir : à cause du mariage qui fut traité entre la feue Reine de Navarre et le duc de Cleves; et Belloi réfute doctement cette malignité en son Apologie.

Quand les Rois, dit-il, deviennent hérétiques, c'est

» lors que les catholiques les estiment moins que fange ;
» car perdant leur religion ils perdent leur dignité, etc. »
C'est chose certaine qu'en deux opinions contraires l'une est hérétique réciproquement à l'autre ; chacun catholique à soi et à son jugement; et pourtant est-ce une proposition très dangereuse, que les princes puissent estre rejettés des peuples sous prétexte d'hérésie.

Philippes le Bel un temps fut hérétique au pape, parce qu'il ne vouloit pas tenir pour article de foi que le pape fust seigneur souverain et absolu de tous les Rois, mesme pour le regard du temporel. Il fut excommunié et son roïaume interdit pour cette cause, ses sujets dispensés du serment, et la France abandonnée au premier occupant. Pensez, si l'Église gallicane et la faculté de théologie eust eu cette maxime, que devenoit alors cet Estat? Et le Roi Louis XII, l'un des bons princes du monde, pour avoir tenu la main à un concile pour réformer les insolences du pape Jules et les abus et corruptions de la cour de Rome, fut traité de mesme; Maximilian aussi, lors empereur, et le Roi Ferdinand d'Espagne. Pensez de rechef en quelle confusion venoit la chrétienté si cet article de foi des Jésuites eust été reçu entre les catholiques. Et qui doute que ceux de la confession d'Ausbourg tiennent ceux de l'Église romaine pour hérétiques? Et quel intérest auroient donc en cette proposition les empereurs de la maison d'Autriche, qui sont obéis et révérés des protestans sans contradiction, sujets toutefois à estre dépossédés et déposés, si ce bel arrest étoit reçu? Les Vénitiens aussi, qui à toutes heures ont à disputer leur patriarchat contre le pape, et, quand ils ne veulent tout céder, sont déclarés excommuniés et interdits, et exposés en proie? Et qui ne sait quantes fois légèrement, pour vengeance ou passion particulière, les grands

princes ont été déclarés hérétiques? et que peu s'en fallut que l'empereur Charles V ne fust excommunié après le sac de Rome? ne fust blasmé d'hérésie pour avoir reçu Luther en conférence, pour avoir poursuivi un concile? Et quel autre crime peut-on imputer au Roi de Navarre que celui-là? Certes, demeurons en la doctrine de saint Paul et de saint Pierre; elle est plus certaine que la cabale des Jésuites : « Obéissez à toute puissance supé-» rieure; obéissez à tout ordre humain pour l'amour de » Dieu, pour l'acquit de votre conscience : car telle est » l'ordonnance de Dieu, etc. » Et si vivoient-ils sous les plus infidèles empereurs, et les plus cruels persécuteurs qui furent oncques. Combien plus à qui sollicite un bon concile, à qui ne désire que de voir les abus repurgés, que de voir l'Église en son premier état? Et combien plus religieusement Calvin, qu'ils blasment tant, lorsque toutefois il n'attendoit ni recevoit aucun support des princes : « Il faut, dit-il, obéir aux princes, mesme infidèles et » payens, car ils portent l'image de Dieu. »

Il fait de grandes adjurations au Roi, il lui ramentoit ce beau surnom de très chrétien, son baptesme, le serment fait à son sacre : que s'ensuit-il donc de tout cela, sinon qu'il conserve et maintienne l'Église? et qu'y a-t-il de plus digne de son nom, de son honneur, de son baptesme, que de procurer, après tant de divisions, la réunion de l'Église chrétienne après un si long et misérable schisme, la paix et concorde de la chrétienté? et vu qu'il a reconnu par tant de fois que le glaive que tira saint Pierre contre le valet du sacrificateur y est plutost dommageable qu'utile; que ce cymeterre aussi qu'il a reçu du pape, qu'il lui ramentoit, n'a point de puissance ni de prise sur les ames. Vaut-il mieux qu'il exhorte d'ici en avant à employer le vrai glaive de saint Pierre,

mieux instruit depuis par le Saint-Esprit, le glaive spirituel de la parole de Dieu, plus pénétrant, dit l'apostre, que tout glaive à deux tranchans, qui atteint jusqu'aux divisions de l'ame et de l'esprit, jusques aux jointures et aux moelles?

Pages 176, 177, *etc.* Il craint fort que le Roi ne désigne pour successeur le Roi de Navarre, et là dessus il s'escarmouche en mille sortes pour l'en divertir : grand abus à lui, comme pouvez penser; car, pour chose qu'il en dise, il est bien certain qu'il n'y avance ni recule rien. Laissons ordonner au Roi de son Estat; prions Dieu qu'il lui donne postérité. Il est prince sage, qui saura bien nous pourvoir contre tous inconvéniens, et du reste laissons faire aux loix de ce roïaume. Mais quant à ce qui le menace d'une sublévation de catholiques et d'une inondation des princes étrangers sur ce roïaume s'il le fait, je crois fermement que le Roi a reconnu avec l'expérience que la Ligue peut de soi si peu, que, quand il auroit à résoudre ce point, il ne mettroit guères en compte leurs menaces, et m'assure, qui plus est, que le Roi de Navarre ne rétractera jamais la première déclaration qu'il envoyoit au Roi, par laquelle il le supplioit très humblement de lui laisser démesler cette querelle avec la Ligue; tant s'en faut qu'étant autorisé du Roi il puisse entrer en aucune crainte ou appréhension de leurs efforts.

Jugez au contraire avec plus de raison, le cas advenant que, sous prétexte d'hérésie, on le voulust débouter d'une succession à lui ouverte par le droit civil des gens et de nature, s'il ne seroit pas tost secouru de tous les princes et Estats qui font mesme profession, d'Angleterre, d'Allemagne, de Dannemarck, d'Écosse, de Suisse, etc., c'est-à-dire de la plus forte partie de notre chrétienté,

se représentant chacun en son endroit que le jugement donné contre ce prince seroit un préjugé contre soi, un arrest donné contre les princes et Estats qui ont protesté des abus de l'Église et en ont requis la réformation; si la France aussi ne seroit pas obligée par ce moyen à calamités perpétuelles, à une guerre mortelle et immortelle entre ses citoyens, qui ne pourroit avoir fin que par la fin de l'un des deux partis, ni l'un mettre l'autre à fin sans venir bien près de sa ruine. Et qui ne voit que sur ce théatre auroit à se décider alors la querelle de toute l'Europe? et qui voudroit bailler caution aux catholiques d'obtenir victoire en un combat si incertain, contrepesé, si balancé de part et d'autre? Et posé, ce qui peut avenir, que le sort des armes fust contr'eux, que pourroit (je vous laisse à penser) produire l'animosité d'une guerre tant débattue, d'une guerre si sanglante, si envenimée, si acharnée? et combien est-il plus souhaitable, plus raisonnable, plus salutaire, de garder le droit à un chacun, de se tenir aux moyens plus doux, sans passer à ces extrémités, de s'obliger à la conservation, non à la confusion les uns des autres?

Pages 178. Je laisse monsieur le cardinal de Bourbon; je sais qu'il commence assez à découvrir les desseins de la Ligue, qu'il s'en est, après l'édit de juillet, confessé à la Reine, et que déjà il étoit lassé de leurs menées, et ne doute aussi aucunement que le Roi son neveu et lui ne s'accordent aisément ensemble.

Page 180, *etc.* Mais quant à ceux de la Ligue, à messieurs de Guise nommément, qu'il prétend laver de blasme, voyons, je vous prie, si son eau les en pourra garantir. Il dit que le Roi de Navarre leur envoie des démentis de loin; vous savez l'histoire. En leurs protestations ils l'avoient calomnié en toutes sortes; là dessus il

envoya sa déclaration au Roi, écrite et signée de sa main propre, qui fut lue en plein conseil, par laquelle, sauf le respect deu à leurs Majestés, il prononce un démenti contre les auteurs desdites protestations, et offre, pour soulager le peuple d'une guerre, puisque ceux de Guise le vouloient prendre à partie, de vuider cette querelle en un duel. Jugez si un démenti si solemnellement donné se couvre d'un pasquil; jugez si un libel diffamatoire répandu au vent satisfait à une déclaration si autentique; jugez qui a plus de cœur, ou celui qui offre le combat ou celui qui l'esquive; qui a plus d'amour à ce roïaume, ou qui n'épargne son sang pour le sauver d'une sanglante guerre ou qui répand le sang d'un chacun pour épargner et racheter le sien! Et quant à ce qu'il le trouve donné de trop loin, le Roi François le donna à l'empereur de bien plus loin, qui n'eust pas laissé de frapper de bien près. De moi, pour vous dire vérité, je n'y sache qu'une excuse envers la chrétienté qui l'a su, envers la postérité qui le saura; c'est certes que messieurs de Guise ont reconnu le Roi de Navarre, à cause du sang dont il est issu et du rang qu'il y tient, si haut au-dessus d'eux qu'ils ne craignent point que ce qu'ils endureront ou auront enduré de lui puisse préjudicier à leur honneur.

Page 181. Je laisse Godefroi de Bouillon, etc., qui ne vient à propos sur ce sujet, car les vertus des ancestres ne justifient pas les vices de leurs successeurs; mais je m'ébaïs, comme il dit si souvent, que messieurs de Guise n'oublieront jamais qu'ils sont arrière-fils du Roi Louis XII, vu que c'est par feue madame de Ferrare, leur grand-mère, hérétique, comme ils disent, et excommuniée, et qui a continué jusqu'à la fin; car ne voient-ils pas que, selon leurs maximes, elle auroit donc perdu tous ses droits de posséder, de succéder et de transmettre, et

par conséquent qu'elle ne peut pas leur en avoir laissé aucun, et que leurs prétentions tant célèbres sont nulles, et en Bretagne et ailleurs. Mauvais avocat, qui pour un mot qui ne sert de rien leur fait perdre une si riche cause.

Page 185. *On leur fait*, dit-il, *accroire qu'ils se disent héritiers de la couronne de par Charlemagne*, et là-dessus il allègue les services faits par eux à ce roïaume. Comment autrement eussent-ils obtenu l'autorité des armes, et sans cette autorité qui y pust parvenir? et Pepin, sans cette mesme voie, eust-il supplanté la race de ses maistres. Et combien faut-il faire de bien pour parvenir au mal, et à un si grand mal? Mais, pour bien répondre sur ce point, il devoit avoir désavoué le livre de des Rosières, archidiacre de Toul, sujet de monsieur de Lorraine, de la généalogie des princes de Lorraine, là où il soutient qu'ils sont Rois de France premier que Capet, que Charles-le-Grand, et que Clovis, c'est-à-dire avant les trois lignées; là où il les a fait descendre néanmoins de Charlemagne, mais par échelons si fresles, si entre-rompus, si vermoulus, qu'il est malaisé, sans se précipiter, qu'ils montent jamais par-là à la couronne; là où il déduit le tort fait par Capet (duquel nos Rois son descendus) à Charles de Lorraine et à ses descendans, jusqu'à appeller Dieu en vengeance et à garantie du droit qu'ils leur retiennent. Et ce livre a été imprimé à Paris, et le Roi l'a vu et lu et se l'est fait traduire; et l'auteur a été prisonnier pour cet effet; et monsieur le président Bruslart a instruit son procès, et le Roi, en son conseil privé, l'acondamné; tant que ceux de Guise, par entremise d'amis, firent convertir la mort en une amende honorable devant le conseil du Roi, accordée néanmoins à condition qu'il retracteroit son livre par un autre exprès, ce qu'il n'a encore fait (1).

(1) On a insérée dans la satyre Ménippée, t. 2, p. 408 : *Le procès-verbal*

A ces choses si preignantes et si concluantes, qui se sont traitées devant si grands témoins et dont les actes judiciaires font foi à toute la France et feront à la postérité, il falloit pertinemment répondre, non par vanteries de leurs services, non par vanteries songées contre ceux de Bourbon, non par proverbes ni apophthegmes, car à gens de jugement tout cela ne fait rien, mais en détestant publiquement et autentiquement ces livres-là, en protestant de renonciation à toutes ces protestations, en requérant la punition sévère et exemplaire des auteurs. Et quant à certains propos qu'il nous tire de certains libelles dont il fait ceux de la religion contraire auteurs, j'ai certes toujours tant abhorré cette façon d'écrire que je n'ai pas pris la peine de les lire, et partant ne vous en puis particulièrement répondre. Bien vous dirai-je que je m'assure que le Roi de Navarre prendra grand plaisir d'en voir les auteurs chastiés, soit de part, soit d'autre; et ne sais, vu que ce sont libelles sans nom et fameux, par quel préjugé on les pourroit plutost donner aux uns qu'aux autres, quand on voit qu'il en est procédé évidemment de la boutique et des uns et des autres.

Page 187. *On les accuse*, dit-il, *d'avoir été cause de mettre des impôts sur le peuple*, et il pense s'en estre bien échappé, quand il a dit que la nécessité des guerres en est cause; et nous savons à la vérité qu'à la guerre les deniers sont nécessaires; mais la question demeure toute entière, si la guerre qu'ils ont introduite étoit nécessaire ou non;

de l'amende honorable faite devant Henri III, ce 26 avril 1585, par Fr. de Rosieres au sujet de son livre, Stemmata Lotharingiæ ac Barri ducum. Il n'y est point dit que cet auteur eut pris l'engagement de rétracter son livre, et il ne paraît pas, comme l'avance Mornay, qu'il eut été condamné à mort. De Rosières, né en 1554, mourut en 1607, après avoir exercé pendant environ trente ans les fonctions d'archidiacre de Toul.

car si elle n'étoit nécessaire, ils demeurent auteurs des imposts qui autrement n'étoient nécessaires. Disons donc, après les estats tenus à Orléans, que nous vivions paisiblement les uns avec les autres, étoit-il tant nécessaire que monsieur de Guise, père de ceux-ci, sans commandement du Roi, contre l'ordonnance qu'il avoit faite ès estats, allast tuer à Vassi, sans discrétion d'aage et de sexe, ceux qui s'y trouvoient au presche, usant de la liberté à eux accordée par les estats? Et n'est-ce pas toutefois la source de nos calamités, l'origine de nos guerres? Disons encore de plus frais, lors de ces derniers remuemens, que la France étoit partout paisible, que nos cœurs de jour à autre se réunissoient, que toutes nos plaies s'en alloient consolidées, que le Roi n'avoit autre occupation que d'en effacer les cicatrices, de donner soulagement au peuple, de remettre sus la dignité de la noblesse, de rétablir le clergé en son entier, rendre et aux personnes et aux choses leur ancienne splendeur; étoit-il donc nécessaire de courir aux armes, d'allumer le feu en ce roïaume, de remuer les édits de paix, la succession, le bien public, saisir les deniers du Roi, emprunter le Roi d'Espagne, mettre l'étranger dans le roïaume, renouveller tous les maux, regratter toutes les plaies, ramener et rappeller tous les désordres qui s'en alloient déchassés de cet Estat? Et à qui donc pouvons-nous attribuer les vingt-sept édits nouveaux qu'à messieurs de la Ligue, édits qui confondent la justice, la police, les finances, qui rendent taillable la noblesse, qui donnent le dernier coup au tiers-estat? édits dont messieurs de Guise prennent une partie pour leur particulier, vendeurs de marée et de bétail, receveurs alternatifs d'épices, ampliation à tous siéges roïaux en finançant, lieutenant de robbe-longue en chaque élection, l'hérédité des chambres des comptes

en partie, outre ce que les deniers qui provenoient des autres sont destinés à leur guerre, c'est-à-dire passent par leurs mains, sont distribués et dispensés par eux. Et n'objectent pas ici ceux de la Ligue au Roi de Navarre les deniers qu'il lève maintenant pour se conserver contre leurs attentats; ce qui est licite à qui défend sa vie n'est pas estimé licite à qui assaut autrui; l'un vient de nécessité, l'autre d'un guet-à-pens; l'un excusé par les loix divines et humaines, l'autre condamné, l'autre puni exemplairement en tous païs, par toutes loix. C'est en ce cas que David mange les pains de proposition, en ce cas qu'il prend le glaive consacré à Dieu des mains du sacrificateur. Et si jamais prince se trouva en mesme cas pour ce regard, c'est celui auquel ils font la guerre, qui a le ciel et la terre garants de son innocence; leurs Majestés, tous les parlemens, toute la France témoins de sa patience, qui ne s'est jamais voulu armer que quand il a vu la Ligue en ses entrailles, les forces du Roi jointes aux leurs, le Roi lui faisant assez entendre par ses actions et par ses lettres que qui s'armoit contre cette armée ne s'armoit pas contre lui, s'armoit pour lui.

Page 191. Il lui deult qu'on appelle ceux de la ligue Espagnols; c'est signe qu'on a touché le mal; il en frémit. *Est-ce vice,* dit-il, *que d'estre Espagnol?* C'est vertu, certes, à l'Espagnol d'estre bon Espagnol; au François ce n'est vertu d'estre Espagnol, c'est louange d'estre bon François. *L'Espagnol,* dit-il, *est et a toujours été bon catholique; il n'a pas fait comme nous ès Païs-Bas, il y a procédé par les armes, non par édit de pacification.* Et pauvre homme, s'il le savoit bien, aux troubles des Païs-Bas de l'an soixante-cinq, ce ne furent qu'édits de pacification du temps de la duchesse de Parme; et nous savons la pacification de Gand de l'an septante-six,

par laquelle ceux de Hollande et de Zélande ont libre exercice de leur religion partout; et la messe par exprès n'y est point rétablie, et les biens de l'Eglise demeurent aliénés entièrement; et toutes les places que tenoit le Roi d'Espagne ès dits païs sont mises ès mains du feu prince d'Orange, et le Roi d'Espagne l'a ratifié; l'a juré, l'a signé de sa main. Jamais nos Rois firent-ils édits si désavantageux pour leur religion et pour leurs sujets catholiques? encore que le Roi d'Espagne, ce grand monarque du Nouveau-Monde, ce grand Roi des Indes et des isles, n'avoit à lutter que contre deux provinces qui ne font pas la dixième partie des Païs-Bas, et ès quels mesmes il tenoit bien près de la moitié? Nos Rois, au contraire, contre un tiers de leur roïaume, de leur noblesse, et aidés et favorisés de puissans princes, nos Rois qui, perdant la France, perdent tout, et ne la peuvent mieux perdre que quand ils la jouent contre la France mesme. Le Roi d'Espagne, au contraire, qui, perdant et Hollande et Zélande, ne perdoit pas un ongle du petit doigt, un poil, s'il faut ainsi dire, de sa teste; et qu'a-t-il enfin gagné par ses efforts? Au commencement ils n'avoient que Flessinghe, village partout plongé dedans les eaux; Flessinghe s'est épandu en face du duc d'Albe en Hollande et Zélande; Hollande et Zélande ont attiré à leur parti les dix-sept provinces du païs, dont à peine faisoient-ils, comme j'ai dit, une dixième. Et n'en sachent gré les Espagnols à leur industrie ou à leur force; qu'ils en sachent gré à nos folies, à notre jour Saint-Barthélemy, non à leur dévotion ni à leur zèle : car aujourd'hui, sans cela, le Roy d'Espagne en seroit hors. Et encore retournent-ils, quelques secousses qu'ils aient endurées, la Frise, le païs d'Utrecht et partie de Braban, de Gueldres et de Flandres, et ont réduit en telle nécessité Anvers et Gand,

les conquestes du prince de Parme, qu'il sera contraint de leur rendre au premier jour, s'il ne veut laisser mourir de faim tout le païs.

Pages 192. *Il nous est*, dit-il, *aussi licite d'employer les Espagnols pour nous qu'aux autres les Anglois.* Donnons qu'ainsi soit; mais voyons donc qui premier l'a fait, qui premier a introduit les étrangers; car il est certain que qui premier l'a fait a mis en nécessité l'autre parti de faire le semblable, et partant, en doit porter la coulpe, à la décharge et justification de celui qu'il a réduit en cette extrémité. En nos premiers troubles, desquels ceux de Guise sont partout reconnus auteurs; qui ne sait que les Suisses, les Italiens, les Espagnols étoient premier arrivés, avoient premier combattu en France que feu monsieur d'Andelot n'allast chercher secours en Allemagne ou le vidame de Chartres en Angleterre? Ès seconds aussi, que les Suisses étoient à Chasteau-Thierry deux mois premier que les armes se prissent? les Bourguignons et Wallons du comte d'Aremberg en Picardie, les Italiens conduits par monsieur de Nevers en Auxerrois, premier que les reistres du duc Cazimir entrassent en France? Ès troisièmes, que le marquis Philippe de Bade et les landgraves du second mariage, étoient premier joints avec monsieur d'Aumalle que le feu duc de Deux-Ponts ne fust sur la frontière? Et quant à ces remuemens derniers, sait-on pas que les reistres et Suisses de la ligue ont paru dès le commencement en la Champagne? que, sans la paix de juillet, le comte Charles de Mansfeld leur amenoit des Espagnols et Bourguignons? Et qui trouvera étrange, quand un étranger (car tels sont ceux de Guise) ose si avant que d'introduire l'étranger en France pour chasser le domestique, qu'un prince du sang, un enfant de la maison et

le premier, s'aide de tous ses amis, tant dedans que dehors, pour repousser les efforts de l'étranger? Ici donc y a deux différences trop notables : ceux de Guise assaillent sans occasion le Roi de Navarre et ceux de son parti : il n'y a rien si privilégié, si naturel que se défendre; ceux de Guise, seigneurs étrangers, introduisent l'étranger contre le domestique : à qui doit-il être donc étrange que le domestique (ains disons), que l'enfant de la maison, le premier prince du sang de France, s'arme contre cet étranger, se rempare et s'accompagne et d'étrangers et de domestiques pour se garantir de leurs efforts, pour garantir, qui plus est, en sa personne le Roi, ses bons serviteurs et son roïaume? Ajoutez que le Roi de Navarre s'est adressé proprement à ceux ausquels le Roi mesme s'étoit plaint de la conspiration de ceux de Guise, je vous dis la Reine d'Angleterre, le Roi de Dannemarck, les princes du Saint-Empire, messieurs de Suisse et des Grisons; à ceux, dis-je, qui, par ses propres dépesches, étoient instruits de sa volonté, de l'état des affaires; à ceux qui là dessus lui avoient offert et accordé secours contre la Ligue; lesquels à mesme fin et intention le continuent et l'ont continué à l'instance du Roi de Navarre, voyant tout évidemment que le Roi sans doute avoit été ou surpris ou forcé, vu que, trois semaines seulement auparavant, ils l'avoient vu détester ceux de la Ligue, condamner leur conspiration, protester de leur rébellion, les préparer, et tous les amis et alliés de sa couronne, pour l'assister contre leurs pernicieuses entreprises; et l'avoient vu tout-à-coup par un changement inopiné (prince toutefois ferme en ses actions) armé contre ceux qu'il vouloit conserver et qui l'avoient très fidèlement servi contre ses ennemis; armant, qui plus est, et de ses propres armes, ceux qui avoient conjuré sa mort et sa

ruine, ceux à la punition desquels peu auparavant il connoit tous ses bons serviteurs, tout ce qu'il avoit d'amis et d'alliés hors du roïaume.

Et notez que contre ceux de Guise le Roi ne demandoit pas secours au Roi d'Espagne; car il savoit bien qu'ils avoient eu de son argent pour faire tomber l'orage sur la France qu'il voyoit tout prest à fondre sur ses Païs-Bas; il savoit qu'ils avoient contracté avec le duc de Parme de racheter la prospérité de ses affaires par l'adversité et misère des nostres; il savoit que, pour assurance du traité, ils avoient promis de lui livrer Marseille entre les mains, la clef d'une de nos principales portes de la Porte, que sur toutes autres l'empereur Charles son père convoitoit pour la proximité d'Espagne et d'Italie, pour la commodité de la mer, etc.; et à faute d'y avoir pu satisfaire il n'a pas continué de mesme affection à fournir ses moyens.

Il se fasche que le Roi de Navarre ait écrit à messieurs du clergé, de la noblesse, du tiers-estat, à messieurs de la ville de Paris semblablement; qu'il les ait tous avertis de leurs desseins de repaistre le clergé d'hypocrisie, la noblesse de vaines espérances, le tiers-estat de paroles de soulagement; qu'il ait dit à messieurs du clergé (et de bonne heure) qu'ils seroient las et recrus de tirer à la bourse premier que de voir aucun progrès en leurs prétentions; à messieurs de la noblesse que leur sang ne seroit employé que pour exterminer le sang de France, et par gens qui n'avoient pas de soin de l'épargner, parce qu'étant étrangers ils n'en sentent pas la diminution, et ne craignent la saignée au bras d'autrui; à messieurs du tiers-estat aussi, à ce pauvre peuple qui paie tout, que ceux de la ligue contractoient, que pour les y engager ils bailloient bien les arrhes, mais que ce

seroit à eux à fournir au marché; que nouvelles guerres lui apporteroient nouveaux imposts; et à messieurs de Paris pareillement, l'abrégé des trois estats de France, la lumière et le miroir de ce roïaume, qu'à eux proprement appartenoit d'y bien penser pour tous, qui avoient tant d'yeux, tant d'oreilles, tant de bonnes testes; que sans doute cette guerre étoit une entreprise vaine, et que, fust-elle seulement vaine, ains pernicieuse, ains calamiteuse, misérable et ruineuse à cet Estat. Et qu'a-t-il donc dit qui ne soit vrai, que nous ne voyons, que nous ne sentions, qui jà ne nous fasse soupirer au profond de nos cœurs, qui ne nous fasse déjà crier à Dieu pour nous y donner quelque soulagement? La Ligue, pour s'assouvir, aura exercé des cruautés; voici maintenant de grandes forces qui viennent. Qu'en pouvons-nous mais pour la plupart? et qui pourra toutefois discerner nos volontés? Elle a rasé les maisons, elle a bruslé les villes entières; maintenant elle se cachera, elle cherchera de se mettre à couvert. Qui nous garantira de pareil esclandre? tant de maisons, villages et villes qui ne peuvent pas soutenir un effort, les meilleures mesmes, si elles viennent à estre surprises, vu que ceux qui trempent en la Ligue semblent tremper en ses cruautés.

Je ne vois certes aucun moyen, sinon que tous unanimement nous détestions la Ligue, protestions de n'y vouloir participer en façon que ce soit, recourions au Roi, le suppliant très humblement de détourner tant de calamités, de divertir les orages que cette Ligue a émus et attirés sur ce roïaume; surtout que nous nous convertissions à Dieu de cœur et d'ame; le priions, par ses saintes miséricordes, au nom de notre Seigneur, auquel elle appartient, de consolider la chrétienté, de réunir l'Église, et particulièrement de nous donner à tous un

vrai zèle de sa maison, pour la tenir et désirer nette et repurgée de toute corruption et de tous abus, un esprit de charité, pour supporter cependant les uns les autres, pour vivre paisiblement ensemble, comme citoyens d'une mesme patrie, enfans de mesme famille, membres dépendans d'un mesme chef et faisant mesme corps : c'est l'Église de notre Seigneur, auquel soit gloire par-tout et à toujours. *Amen.*

Monsieur, vous avez enfin, plus peut-estre que vous ne vouliez, ni moi aussi, au lieu d'une lettre, un livre entier ; les absurdités et les mensonges de cet homme ont fait cela. Et pensez que c'eust été, si je me fusse arresté à ses injures, à ses déclamations et invectives. Si vous jugez que ce mien écrit soit utile au public, je le permets à votre discrétion. Je ne crains point d'y estre nommé, car je serai toujours prest à m'inscrire en faux contre l'auteur et contre ses mensonges, de justifier aussi, aux dépens de ma vie, la vérité de tout ce que j'ai dit. Voyez au reste, Monsieur, si en autre chose je vous puis faire service, et me commandez comme à

Votre bien humble et entier ami et serviteur.

FIN.

RELATION

DE LA

BATAILLE DE COUTRAS.

OCTOBRE 1587.

Le Roi de Navarre, après les défaites des compagnies de M. de Joyeuse et du marquis de Renel (1), ainsi qu'ils se retiroient de leur voïage de Poitou, s'achemina avec son armée à Monsoreau (2) sur Loire, où il séjourna environ quinze jours. Durant ce séjour fut pris, par la conduite de M. de Turenne, le riche bagage de M. de Mercœur, près Saumur, lorsqu'il s'acheminoit de son gouvernement de Bretagne pour joindre l'armée dudit sieur de Joyeuse, son beau-frère, qui étoit encore pour lors en la ville de Tours.

Là aussi le Roi de Navarre recueillit M. le comte de Soissons avec toutes ses troupes; puis, retournant, conduisit son armée en Saintonge, donna semblablement jusqu'à La Rochelle, prit là deux pièces de canon; et, aïant résolu de s'acheminer en Gascogne, tant pour se renforcer de troupes que pour joindre son armée étran-

(1) Clermont d'Amboise de Rénel.

(2) Ville et comté en Anjou.

gère, passant par les provinces qui lui sont favorables, partit de La Rochelle pour retourner à cette fin joindre son armée en Saintonge.

Pour exécuter ce dessein, il falloit, entre autres rivières, passer la Drogne et l'Isle, qui étoient les plus prochaines. M. de Joyeuse le vouloit par toutes voies empescher, avec charge (comme il disoit) de n'épargner (tout autre moïen lui manquant) l'extrémité du combat, tirant en conséquence de la défaite du Roi de Navarre (dont il assuroit) que l'armée étrangère infailliblement ne pourroit subsister.

Le sieur de Joyeuse reçoit pour cet effet renfort de plusieurs compagnies de gendarmes, et avec toute son armée, artillerie et autres munitions, se met en campagne. Le principal sujet de cette entreprise consistoit au passage de ces rivières, avec apparence que le premier passé auroit sur le dernier grand avantage; occasion aussi que le Roi de Navarre (usant de sa prévoïance et diligence accoutumée, et qui le rend admirable), accompagné des princes et seigneurs susdits, avec toute son armée s'achemine droit à Coutras pour y passer la Drogne à gué.

M. de Joyeuse, aïant quelques jours costoié l'armée du Roi de Navarre, sur l'avis qu'il reçoit de M. de Matignon de s'emparer de Coutras, bourg et chasteau (place importante à cause de sa situation, à la facilité du passage), s'avance en diligence pour cet effet. Il prit son logis à Barbezieux, et de là à la Rochechalais; le Roi de Navarre à Archiac, Montlieu, et autres lieux circonvoisins. Le sieur de Joyeuse fit avancer nombre de chevaux-légers, qui arrivèrent à Coutras une heure plus tost qu'il n'eust su faire; mais comme ils vouloient loger, ils y trouvèrent les troupes du Roi de Navarre qui y arrivoient

aussi, auxquelles ils firent diligemment place pour n'estre les plus forts. Ce fut le lundi au soir, dix-neuvième jour d'octobre.

M. de Joyeuse aïant cette expédition à cœur, et estimant qu'étant le Roi de Navarre enclavé entre deux rivières il le pourroit aisément combattre, se résolut promptement à la bataille.

Et à cette fin donna le rendez-vous, pour le mardi suivant de grand matin, à toute son armée, entre la Rochechalais et Coutras. Le jour venu, il prend sa place de bataille au lieu le plus avantageux qu'il put choisir, à demie lieue de Coutras.

Le Roi de Navarre fut dès le grand matin averti de ce préparatif, mais ne s'en émouvant beaucoup, ni pour le second avis qu'il en reçut; sur le troisième il fit paroistre n'avoir pas moindre envie de combattre que l'ennemi, auquel déjà par deux fois auparavant il en avoit présenté les occasions, monte à cheval, part de Coutras, va au-devant de l'ennemi, mande au sieur de Clermont, maistre de son artillerie, qu'en diligence il fasse que son canon passe la rivière (car il n'avoit su passer le soir auparavant), met son armée en bataille, fait placer son artillerie à la tête, si commodément que toutes les pièces servirent, n'incommodèrent aucuns des siens et endommagèrent grandement l'ennemi. Au reste, aïant résou les siens au combat, qu'il trouva pleins d'ardeur et de dévotion, fit faire la prière à Dieu de troupe en troupe.

Environ les huit heures, l'artillerie commença à jouer de part et d'autre; celle du Roi de Navarre étoit placée si à propos qu'elle incommodoit merveilleusement une partie de la gendarmerie que le sieur de Joyeuse avoit à sa main et les régimens qui flanquoient cette gendarmerie; occasion que, plusieurs emportés, aucuns des chefs

prirent résolution leur estre meilleur d'aller à la charge que de mourir ainsi misérablement sans rendre autre combat.

L'arquebuserie semblablement commença à s'attaquer, et n'y avoit personne qui ne montrast beaucoup d'affection de bien faire. L'artillerie du sieur de Joyeuse tira quelques coups vers la troupe de M. le prince de Condé, mais sans grand effet, fors d'un cheval (sur lequel étoit monté un page, près la troupe du Roi de Navarre) qui fut tué. La cause de ce peu d'effet fut une petite élévation de terre qui empeschoit le libre aspect et visée de l'artillerie, tellement que plusieurs coups demeuroient en la terre.

Sur les neuf heures, la cavalerie légère du sieur de Joyeuse (en nombre de quatre cens chevaux, conduits par le sieur de Laverdin et le capitaine Mercure) donna en celle du Roi de Navarre, laquelle, après quelque combat, fut enfin ébranlée, tellement que celle de l'ennemi se fit jour.

Le reste de la cavalerie dudit sieur Roi étoit distribué en quatre escadrons quarrés, distans les uns des autres, à savoir: celui du Roi et de M. le prince de Condé, d'environ cent cinquante pas; celui de M. le comte de Soissons, d'environ soixante pas de celui du Roi, à sa main gauche, et celui de M. de Turenne distant d'autant de celui de M. le prince, à sa main droite. Laverdin, en la charge qu'il fit, rencontra aussi la troupe de M. de Turenne, mais toutefois sans l'endommager.

Les trois autres escadrons où étoient les trois princes du sang virent tout ce choc de pied ferme, jusqu'à tant que M. de Joyeuse, suivi d'un gros de cavalerie, et aïant à sa droite et à sa gauche deux longues haies de gendarmerie, s'avança pour furieusement venir à la charge pour

la meslée générale. Alors ces trois princes, marchant chacun d'eux à la teste de son escadron, serrés, s'acheminèrent premièrement au pas, puis au trot, et finalement le signal donné à toute bride, et chargèrent en mesme moment, séparément toutefois et chacun selon sa route, si brusquement et rudement cette multitude de gendarmerie que toutes les troupes furent aussitost meslées et aux mains. Les lances, qui étoient en très grand nombre ès troupes du sieur de Joyeuse, eurent fort peu d'effet, car il fallut joindre de plus près.

C'est chose étrange qu'en un moment une si furieuse troupe comme étoit celle de M. de Joyeuse (armée et équippée à l'avantage, flanquée à droite et à gauche de deux gros bataillons composés de plusieurs régimens d'infanterie), fut renversée et vaincue par une troupe qui n'avoit, ni en nombre d'hommes, ni en armes ou équipages, ni en assiette d'armée, aucun avantage. Dieu, qui préside sur toutes choses et tient en sa main la balance des victoires et des défaites, fit lors prévaloir le courage contre la multitude et la juste défense contre le grand et brave appareil d'armes; car, comme avant les neuf heures ces deux armées étoient venues aux mains, le combat fust sitost décidé qu'à dix heures il ne se trouva un seul homme de l'armée de M. de Joyeuse qui rendist combat, qui mesme fust en vue, sinon par terre ou en fuite. Et comme la gendarmerie fut tantost renversée, foulée et mise en route, en aussi peu d'espace fut défaite l'infanterie, attaquée par le régiment du Roi de Navarre, où commandoient pour maistres de camp les sieurs de Castelnau, Parabière, Salignac et autres, à la droite du Roi de Navarre, et à la gauche les sieurs de Charbonnières, Préau, Lorges et autres; tous lesquels, chacun à son égard, suivant courageusement l'occasion de la vic-

toire, taillèrent en pièces tout ce qui leur voulut résister et mirent en route tout le reste, tant du costé de la garenne qu'ils avoient à la droite que du costé de la rivière qu'ils avoient à la gauche.

Le champ où fut faite la charge et principale meslée demeura couvert de gendarmerie, chevaux et armes, et entre autres de lances si épais jonchées qu'elles empeschoient le chemin. Là demeura M. de Joyeuse, comme aussi son frère (1), et grand nombre de chefs et signalés seigneurs.

Cependant le Roi de Navarre, messieurs les princes de Condé et de Soissons, et le reste de l'armée, poursuivoient la victoire. Là aussi furent pris plusieurs notables gentilshommes, comme entre autres le sieur de Belle-Garde, Saint-Luc et les sieurs de Montigny, et de Berri, qui commandoit à une compagnie de gens d'armes, lequel fut remarqué avoir en la meslée percé à propos plus avant que nul autre de son parti; car il vint fondre jusqu'au costé des gardes du Roi de Navarre que ledit sieur Roi avoit à sa main droite, et là porté par terre fut pris par aucuns des gardes. Dieu donna cette signalée victoire au Roi de Navarre, et fit en cette journée reluire la valeur dont il l'a orné en toutes les particularités qui peuvent illustrer un prince généreux et un grand capitaine, non seulement pour le conseil, résolution, diligence et sage conduite, mais aussi pour l'exploit des armes; car, faisant office de capitaine et de soldat, il y vint aux mains et jusqu'à colleter. M. le prince de Condé le seconda aussi heureusement, et lui fut son cheval tué. M. le comte de Soissons y fit des prisonniers

(1) Claude de Joyeuse, seigneur de Saint-Sauveur. Le corps d'Anne de Joyeuse, son frère, fut embaumé et porté à Paris, où Henri III lui fit faire de magnifiques funérailles dans l'église des Augustins.

de sa main. Le cheval de M. de Turenne lui fut aussi tué. Dieu fit valoir chacun des autres seigneurs qui étoient en cette journée selon son rang, pour en tirer l'exécution qui lui plust, tellement que chacun apporta du sien quelque chose à cette victoire, qui fut de tant plus signalée et honorable au Roi de Navarre qu'elle ne lui fut sanglante; car, en une si grande multitude de morts de l'armée contraire, il y perdit fort petit nombre d'hommes, soit de pied soit de cheval, et en ce peu qui y demeura ne s'en trouva un seul de marque ou de commandement.

De l'autre part, tous les chefs furent ou tués, ou blessés, ou pris, sauf le sieur de Laverdin qui se sauva à grande peine. Le capitaine Mercure donna jusque dans le bourg de Coutras, et étoit déjà après le bagage, pensant que le duc de Joyeuse eust gagné la bataille, lorsqu'il ouit crier victoire pour le Roi de Navarre, qui l'occasionna de ressortir hativement, et prenant le long de la rivière, vers la Rochechalais, se sauva à la fuite.

La victoire fut poursuivie trois heures au plus, et en cette poursuite en furent tant tués que pris un grand nombre. Toutes les cornettes furent prises, mesme la générale, le canon emmené, le bagage perdu, l'action de graces, au retour de la poursuite, rendue à Dieu sur le champ de la bataille, les blessés enlevés, les morts enterrés, les logis de l'ennemi bruslés; et ce qui combla l'honneur du Roi de Navarre fut qu'il ne se montra moins humain et courtois envers les prisonniers et blessés qu'il s'étoit montré fort en la ferveur du combat : le témoignage en soit rendu par ceux qui l'expérimentèrent, et qui reconnurent en effet l'affection qu'il porte aux bons François, les distinguant par une sage prudence d'avec ceux de la Ligue, conjurés ennemis de l'Estat et de

tous les gens de bien. Il commanda que les blessés fussent soigneusement pansés, il licencia presque tous les prisonniers gratis, il gratifia plusieurs des chefs et à aucuns fit rendre leurs drapeaux, nommément au sieur de Montigny. Et s'il eust pu aussi facilement empescher en la meslée le sort des armes, plusieurs y demeurèrent auxquels il eust libéralement pardonné, car il ne se remarqua en lui pour ce succès un seul trait ou d'insolence ou de passion, qui est d'ordinaire la mère de cruauté.

Dieu, en cette bataille, a déploié ses jugemens et fait sentir à ceux de la France qui aiment le sang des guerres civiles qu'enfin la perte est commune, et que telle peste détruit jusques aux auteurs d'icelle.

Le Roi, qui étoit à Gien avec son armée (pour s'opposer à l'armée des Allemands au passage de Loire), reçut nouvelles que les deux armées s'étoient rencontrées, et disoit le bruit commun qu'il n'y avoit eu qu'une petite rencontre où le Roi de Navarre avoit eu du pire. Mais la vérité ne se peut longuement cacher ; car enfin il fut notoire à tous que le Roi de Navarre avoit gagné la plus signalée bataille qui se fust encore donnée en France pour la défense de la religion, avec une perte incroïable pour ceux qui la vouloient exterminer. La cour en mena un merveilleux deuil, qui tempéra bien la réjouissance des succès qu'on s'y promettoit en la défaite de l'armée des Allemands.

Après cette victoire, le Roi de Navarre poursuivit son chemin vers la Gascogne pour les fins que dessus. Il emmena avec lui une partie des meilleures troupes, accompagné de M. le comte de Soissons; M. le prince de Condé se retira en Saintonge avec l'autre partie, en intention de rallier encore ce qu'il pourroit, et se trouver au rendez-

vous quand il se faudroit acheminer vers l'armée étrangère, de l'état de laquelle on avoit rares avertissemens.

Ledit sieur Roi, tirant en Gascogne, prit et s'assujettit plusieurs places sur la rivière de l'Isle; et depuis voulant passer outre, pour avancer plus légèrement et diligemment ce chemin, laissa le gros de ses troupes à M. le vicomte de Turenne, lequel, pour ne perdre l'occasion, en tenta aussi plusieurs, tant sur cette rivière qu'autres lieux circonvoisins, qu'il prit et mit en la disposition du Roi de Navarre, comme il appert par le mémoire et dénombrement qui fut pour lors fait.

FIN.

SOMMAIRE DISCOURS

DE TOUTES LES

DEFFAICTES DES REISTRES

QUI ONT ESTÉ DEPUIS LEUR PARTEMENT D'ALLEMAIGNE JUSQUES A LEUR RENDITION, QUI FUT LE NEUFIESME DE CE PRÉSENT MOIS DE DÉCEMBRE.

1587.

SOMMAIRE DISCOURS

DE TOUTES LES

DEFFAICTES DES REISTRES

QUI ONT ESTÉ DEPUIS LEUR PARTEMENT D'ALLEMAIGNE JUSQUES A LEUR RENDITION, QUI FUT LE NEUFIESME DE CE PRÉSENT MOIS DE DÉCEMBRE.

1587.

Par cy-devant vous avez veu plusieurs guerres et batailles qui se sont données à l'encontre des ennemis et perturbateurs du repos public de la France, lesquels sous voile et prétexte d'une nouvelle religion ont voulu remuer mesnage, se rebeller et secouer le joug, s'il leur estoit possible, de leur Roy et prince naturel. Car, comme les Roys sont instituez en ceste magnificence et degré pour commander et maistriser le peuple d'un royaume par la volonté de Dieu (lequel en iceux veut représenter les créations de sa majesté), il y en a une infinité, s'il falloit chercher de loin, qui en pourroient porter tesmoignage. Mais sans sortir de ce royaume, si on veut mettre en ligne de compte et dénombrement les malheurs ausquels se sont précipitez telles manières de gens, on trouvera que toutes les guerres, menées, entreprinses et desseings que ceux de la préten-

duc opinion ont sceu dresser et entreprendre depuis que le venin de leur religion a infecté la France, n'a jamais réussi sinon à leur grande perte, déshonneur et dommage, désolation de leurs biens; aussi, quelques plaies qu'ils ayent receues, quelques victoires que l'on aye emporté sur eux, il a esté impossible d'exterminer de tout point ceste méchante vermine. Voilà pour l'amour d'eux un chasteau desmantelé, voilà une ville mise à sac, voilà une plaine ensanglantée et couverte de leurs corps. Toutesfois, c'est tousjours à recommencer, sans que le respect et l'obéyssance naturelle de leur Roy, voire l'honneur et crainte de Dieu, les puisse amener à recognoissance de leurs fautes et amendement de leurs vies. Que si les pertes et desconfitures qu'ils ont expérimentées deux ou trois années leur semblent vieilles et hors de mémoire, la fresche route et le misérable carnage desdits Suisses les devroient faire sages, veu qu'ils ne peuvent attendre de l'issue de la guerre (qui n'est encore indécise) sinon la mesme peine qu'ont souffert leurs compagnons, tant en Lorraine, Champaigne, que Beausse, et à plusieurs escarmouches qui se sont faictes, auxquelles il en est demeuré tantost un cent, tantost deux cens; et je vous puis asseurer qu'il ne s'est passé jour, pendant qu'ils ont esté en France, que monseigneur le duc de Guyse n'en ait fait demourer sur la place, s'estant tellement comporté qu'il en est tousjours venu à son honneur, n'ayant avec lui que six ou sept mille hommes, tant de cheval que de pied, et eux qui estoient venus en France quarante-cinq mil hommes, qu'ils se trouvèrent estre ensemble à la monstre qu'ils firent à Falsebourg.

Je finiray ci ce discours pour vous dire que, ces jours passez, monseigneur le duc de Guyse, ayant eu advertissement qu'il y avoit trois cornettes de reistres de l'ar-

mée de ceux de la nouvelle religion qui estoient logées en un village près la frontière de Lorraine, entre Nancy et Blasmont, dépescha diligemment deux cens hommes de cheval soubs la conduicte des sieurs de Rosne et de Sainct-Pol, bien armez et bien montez, lesquels avoient bonne intention de combattre vaillamment lesdits reistres s'ils attendoient la charge, comme ils feirent; car estans arrivez près du village, et appercevans iceux reistres, ils se lancèrent de telle violence et roideur contre eux qu'ils sentirent plustost les coups et fureurs des lames et des coustelas que la nouvelle des nostres, de manière que, quelque résistance et efforts qu'ils feirent pour eux défendre, l'exécution fut telle, qu'il demoura du costé desdits reistres cinq cens hommes estendus sur la place, sans aucune perte des nostres, et six-vingts qui furent menés prisonniers. Il fut prins six cens chevaux, des meilleurs, et fut gaigné trois cornettes, dont il s'en perdit deux à cause de la nuit qui estoit fort brune, et aussi qu'il venoit deux mil chevaux de reistres à leur secours, qui avoient entendu la charge. Je croy qu'avez aussi entendu comme mondit seigneur de Guyse les chargea en un village nommé Villemory, près Montargis, où il y avoit sept cornettes de reistres et le baron d'Aulnay; lequel comme il se mettoit à table, mondit seigneur de Guyse et monsieur du Mayne les vindrent si cruellement servir qu'il en demoura quinze ou seize cens tous morts, tant par ledit village qu'ès environs, et trois cens chariots pillez et bruslez, trois cens tant prisonniers que blessez, deux mil cinq cens chevaux de butin, et plusieurs de leurs chefs morts et prisonniers. Monsieur du Mayne combattit trois cornettes avec soixante chevaux qu'il avoit avec luy, dont il y perdit son enseigne qui du depuis recouverte à une autre charge que feit mondit seigneur de Guyse

en un village nommé Aulneau, en Beausse, et y avoit peint en ladicte enseigne une vierge Marie d'un costé et un sainct Georges d'autre. A ceste charge ledit baron d'Aulnay receut à la teste un coup de coustelas de la main de mondit seigneur du Mayne, lequel ne lui fit aucun mal. Pourquoy l'ennemi, voyant qu'il ne lui profitoit pas beaucoup à guerre ouverte, recourut à ses moyens et trahisons accoustumées, pensant gaigner le capitaine du chasteau de Montargis par somme de deniers; lequel capitaine en advertit messieurs de Guyse et du Mayne, lesquels feirent faire une fougade pleine de poudre à canon au lieu par lequel l'ennemy devoit entrer, estimans que les chefs ne demoureroient derrière. Mais comme ils commençoient à entrer, ils cogneurent que les choses n'estoient pas à leur fantaisie, parquoy commencèrent à se retirer, encourageans leurs soldats à donner dedans; lesquels s'appercevans de la retraire de leurs chefs, comme ils pensoient retourner on mit le feu à ladite fougade qui en brusla plusieurs, que je pense qui n'estoient des moindres. Néantmoins ils ne laissèrent pour cela d'aller loger en un village nommé Aulneau, en Beausse, où ils faisoient rage, dont le baron d'Aulnay estoit logé audit village avec huit ou neuf cornettes des meilleures de toute leur armée, joint que ledit village est grand et fort bon, appartenant à monsieur le comte de Bouchage son capitaine; lequel, estant audit chasteau, en feit advertir monseigneur de Guyse, qui estoit pour lors logé à Estampes, et luy feit entendre le moyen qu'il avoit de les aller deffaire, ce que mondit seigneur délibéra faire le dimanche au matin, dès le point du jour; et print mil chevaux, conduits par les sieurs d'Elbœuf, de la Chastre, de Boys-Daulphin et plusieurs autres, avec deux mil arquebusiers sous la conduicte des sieurs de Sainct-Pol, de Sacremore,

d'Escluzeau, de Grez et autres; lesquels estans demie-lieue près dudit village, attendans le jour venir, ouyrent le bruit que le baron d'Aulnay faisoit de trois cens chevaux choisis qu'il avoit fait sortir hors dudit village; car il avoit descouvert l'entreprise par le moyen d'un des nostres qu'ils avoient prins prisonnier, lequel apportoit l'advertissement à mondit seigneur. Mondit seigneur de Guyse descouvrit lesdits trois cens chevaux et les envoya recognoistre par monsieur de Vince avec cent chevaux, lequel s'y gouverna si sagement qu'il les attira jusques près d'une cense où estoit mondit seigneur en embuscade, qui les poursuivit de si près qu'il en demoura sur la place huit-vingts pour le moins, et trente ou quarante tant prisonniers que blessez, et neuf-vingts chevaux de butin.

Le lendemain, le capitaine dudit chasteau vint trouver mondit seigneur pour luy faire entendre qu'il n'avoit pas tenu à luy qu'il n'exécutast son entreprinse, et que s'il luy plaisoit d'y aller, qu'il y faisoit plus beau que jamais, ce que mondit seigneur délibéra de faire; et monta tout incontinent à cheval pour s'en aller parachever le reste, menant avec luy les sieurs d'Elbœuf, de la Chastre et de Boys-Daulphin conduisans la cavalerie, et les sieurs de Sainct-Pol, de Sacremore, d'Escluzeau et de Grez menans l'infanterie, qu'ils feirent entrer sur la minuict audit chasteau par le parc, et y estant mondit seigneur feit sa prière à Dieu le genoil en terre avec tous ses soldats. Leur prière estant faite, mondit seigneur feit boire ses gens chacun un coup, et la cavalerie qui estoit en la campagne feit le semblable, attendant le jour venir. Et le jour estant venu, mondit seigneur commanda au capitaine de faire abbattre le pont dudit chasteau, ce qui fut fait; et lors les soldats donnèrent de telle furie qu'ils en feirent de-

mourer sur la place deuxmil huit cens pour le moins, et trois cens tant blessez que prisonniers. Et croy qu'ils y fussent tous demourez; mais le malheur voulut que le baron d'Aulnay sauta par-dessus les murailles dudit village dans un marais, auquel lieu se sauva bien soixante chevaux qui emportèrent trois cornettes avec eux. Il fut aussi bruslé et pillé quatre cens chariots. Cela fait, mondit seigneur se retira pour faire prier et louer Dieu, ce qui fut fait par une grand'messe et un *Te Deum*. Et quant aux gens de pied, ils demourèrent audit village bien trois jours, pendant que le reste desdits Reistres tenoit conseil pour adviser qu'ils devoient faire, qui fut de brusler leurs chariots et monter leurs gens de pied pour s'en fuir, et partirent d'Angerville de belle nuict; dont monseigneur en ayant esté adverty, et qu'ils estoient déjà vers Montargis, il partit d'Estampes pour aller après eux et leur faire courir mesme fortune qu'à leurs compagnons. Quant aux douze mille Suisses qu'ils avoient amenez en France avec eux, ils se sont rendus au Roy, lequel les a prins à mercy, ayans supplié Sa Majesté les y vouloir recevoir et leur donner sauf-conduit pour retourner en leur pays, avec protestation de ne porter jamais les armes contre Sa Majesté, recognoissans que ceux qui les avoient induicts à ce faire estoient gens sans foy, et qu'ils les avoient surprins par belles parolles, leur promettant passage par la France qui seroit libre et des richesses d'or et d'argent. Et voyant que ce n'estoit que belles mensonges et tromperies, se rendirent à sadicte Majesté, considérans qu'ils n'avoient pas chevaux pour fuyr comme les Reistres, et qu'ils craignoient avoir mesme fortune que ceux qui sont demourés en la Beausse. Je vous laisse maintenant à penser combien le malheur de ces meschans Reistres a esté grand, d'avoir perdu au

moins dix à douze mille hommes, tant Reistres, lansquenets, que Suisses et autres, et pour le moins huit mille chevaux et deux mille chariots, dix-neuf pièces de canon qu'ils avoient et qui y sont aussi demourées. Voilà qu'ont gagné ces faux loups ravissans de les avoir fait venir en France, pour pensant mettre l'Église catholique, apostholique et romaine à bas. Mais Dieu l'a si bien assise en France et y a mis de si bons pilliers qu'ils n'ont garde de la mettre à bas, et aussi que Dieu les maintiendra si bien en leurs victoires qu'ils feront geler et perdre cette mauvaise graine, qui est comme l'yvroye dans le bon bled qui le gaste à la saison, et enfin, l'hyver venant, perd toute sa force. Aussi sera-ce ainsi des faux ennemis de Dieu et de son Église, en laquelle vivrons tous bon catholiques. Au nom du Père, du Fils et du Sainct-Esprit. Amen.

AVERTISSEMENT

SUR LA MORT

DE

MGR LE PRINCE DE CONDÉ.

1588.

En ce temps, Dieu décocha un trait de son ire contre l'ingratitude et perversité du monde, et singulièrement de la France, retirant des travaux de cette vie au repos des cieux feu monseigneur, d'heureuse mémoire, Henri de Bourbon, prince de Condé. Dieu l'avoit honoré de beaucoup de vertu; car, né et nourri en son Église (la conservation de laquelle il avoit fort affectionné), il vécut fidèle à Dieu, entier à son service, loïal à son Roi, amateur de sa patrie et de la liberté et fleur du royaume, ennemi irréconciliable des perturbateurs du repos d'icelui et de tous ceux qu'il savoit avoir conjuré contre le Roi et son Estat.

Sa générosité et valeur, avec la hautesse de son courage, se fit voir en beaucoup de beaux exploits et signalées occasions; il reçut de grands assauts et supporta de grands travaux ès misérables guerres civiles de la France;

il échappa en tout le cours de ses ans de grands périls et dangers.

Une mort lamentable ravit sa vie en la fleur de son aage, le samedi cinquième jour de mars 1588, en la ville de Saint-Jean-d'Angely, en Xaintonge, au grand regret de tous les bons François et autres gens de bien, envers lesquels, de postérité en postérité, sa mémoire sera à jamais honorable.

L'espèce de sa mort fut de tant plus déplorable qu'elle fut violente, car le diable (enviant une telle lumière au monde) entra en la teste de quelques monstres, ses sujets domestiques et ausquels il avoit fait beaucoup de bien et d'honneur, pour leur persuader d'attenter par poison (non moins perfidement que cruellement) à sa vie, que ni le sort des armes, ni aucun hasard ou danger n'avoit pu jusqu'alors endommager. Tous y eurent dommage, et lui seul y eut gain, en ce qu'il fit échange de cette vie vaine, caduque, laborieuse, et qui toujours traisne (sans exemption d'aucun grand qu'il soit) à la mort, en l'unique, vraie et solide vie, immortelle et sans flétrissure, tranquille et éternellement bienheureuse; de laquelle assuré il mourut en notre seigneur Jésus-Christ.

Mais pour ce que ceux qui ont reconnu les causes de sa mort (pour les avoir soigneusement recherchées après sa vie) en ont rendu assuré témoignage, il a semblé estre à propos d'insérer en ce petit recueil, de mot à mot, le rapport qu'ils en firent.

Rapport des médecins et chirurgiens sur la mort de monseigneur le prince de Condé.

Nous soussignés, médecins et chirurgiens (aïant presté le serment), certifions ce qui s'ensuit. Le jeudi troisième

jour de mars mil cinq cens quatre-vingt et huit, feu monseigneur le prince de Condé, une heure et demie après avoir soupé, se trouvant mal d'une grande douleur d'estomach, suivie incontinent de grands vomissemens revenant à plusieurs fois, avec continuation de mesmes douleurs et beaucoup de soif, fut assisté par Me Nicolas Poget, son maistre chirurgien. A mesme heure y fut appellé Me Bonaventure de Médicis, docteur-médecin, lesquels, ayant vu ces accidens, aidèrent les vomissemens, suivant en cela les mouvemens de nature. Le mal nonobstant continua toute la nuit, s'étant communiqué par tout le ventre inférieur avec tension et dureté d'icelui, et si grande difficulté de respirer qu'il ne pouvoit demeurer dans le lit, ains étoit contraint de se tenir assis dans une chaire.

Sur quoi, le lendemain, furent appellés pour conseil maistres Louis Bontemps et Jean Pallet, aussi docteurs-médecins; lesquels tous ensemble secoururent Son Excellence, avec toute diligence et fidélité, par tous les moïens qu'ils jugèrent propres, selon les occurrences du mal. Le samedi, cinquième dudit mois et second jour de sa maladie, sur les trois heures après midi, toutes choses allant en pis, il survint une entière suffocation de toutes les facultés, en laquelle il rendit l'esprit à Dieu, demie-heure après. Ce soudain et non espéré accident donna occasion aux susdits médecins et chirurgiens de penser qu'en cette maladie y avoit eu cause extraordinaire et violente. Deux heures après son décès commença à sortir par la bouche et par les narines une écume épaisse et blanche, qui se ramassa peu à peu à la grosseur d'environ le poing; et par les mesmes lieux, peu de temps après, coula une humeur roussastre en abondance.

Le dimanche matin, sixième dudit mois, par le commandement du conseil de Son Excellence. Nous,

médecins et chirurgiens, avons appellé d'abondant avec nous maistre Pierre Mesnard, maistre chirurgien à Saint-Jean-d'Angely, et Foucault Chotard, aussi maistre chirurgien, pour faire la dissection du corps et rechercher tous ensemble les causes d'une mort si soudaine.

Et premièrement nous avons trouvé tout le corps livide et plombé, le ventre étrangement enflé, dur et tendu. A l'ouverture du corps, nous avons vu au ventre inférieur toutes les parties d'icelui et les intestins livides et entrenoirs, et sa capacité toute pleine d'eaux roussastres. Puis, cherchant diligemment l'estomach, nous l'avons aussi trouvé livide, et en la partie droite et supérieure d'icelui, un poulce ou environ au-dessous de son orifice, percé tout au travers en rond, tellement qu'on y pouvoit passer le petit doigt, et par ce pertuis étoient coulées les eaux et liqueurs que nous avions trouvées en la capacité du ventre inférieur. Aïant donc soigneusement lavé, visité, coupé et vuidé ledit estomach, nous avons vu manifestement tout le corps d'icelui, tant au dedans qu'au dehors, principalement vers la partie droite, noir, bruslé, gangrené et ulcéré en divers lieux, signamment autour du pertuis, que nous ne pouvons juger avoir été fait autrement que par quantité insigne de poison bruslant, ulcérant et caustique, mesme le poison ayant laissé évidemment les traces de son passage en l'œsophage; le foie, au lieu joignant le pertuis susdit fait en l'estomach, estant altéré et bruslé, et en tout le reste de sa substance livide, comme aussi étoient les poulmons. Il n'y avoit une seule partie de tout le corps de Son Excellence qui ne fust de très bonne conformation et très saine, si le poison violent n'eust gasté et corrompu les parties susmentionnées. Tout ce que dessus contient entièrement vérité. En foi de

quoi nous avons signé ce rapport de nos seings manuels.

Fait à Saint-Jean-d'Angely, ce sixième de mars 1588,

Ainsi signé, DE MÉDICIS, BONTEMPS, PALLET, POGET, MESNARD et CHOTARD.

La Majesté du Roi de Navarre (aïant été en toute diligence avertie sur son retour de Gascogne de cette mort) commanda très expressément poursuite estre faite contre tous les soupçonnés de cette lascheté, ce qui fut fait. Un page (1) soupçonné se sauva des premiers; plusieurs autres furent appréhendés et mis prisonniers; le procès fut fait à aucun d'eux avec toutes les solemnités requises, d'où seroit ensuivie quelque temps après la condamnation à mort d'un nommé Brillaut (2), qui étoit domestique dudit seigneur, et du page susdit. Le page fut défait en effigie, condamné par contumace; Brillaut fut traisné sur une claie par toutes les rues de la ville de Saint-Jean-d'Angely, et en la principale place d'icelle tiré à quatre chevaux.

(1) Henri IV, dans une lettre à M. de Ségur (Mss de Dupuy, 87), dit que ce page s'appelait Belcastel.

(2) Jean Ancelin Brillaut, ancien avocat au parlement de Bordeaux, était alors attaché au service du prince de Condé. Ayant été convaincu d'avoir fourni à deux domestiques soupçonnés de ce crime des chevaux pour prendre la fuite, il fut condamné à être écartelé et exécuté le 11 juillet. Charlotte de La Tremouille, épouse du prince, fut aussi mise en accusation. Le procès qui lui fut fait dura jusqu'en 1596, époque à laquelle elle fut déclarée innocente par arrêt du parlement. Cette princesse mit au monde, six mois après la mort de son mari, un fils qui fut Henri II, prince de Condé, père du grand Condé.

BARRICADES.

MAI 1588.

AVERTISSEMENT.

Henri III, pour maîtriser la Ligue, en éloigna le maître; et, fermant les portes de la capitale au duc de Guise, les ouvrit à des troupes armées, dans une fin que les traditions laissent douteuse. Les ligueurs la crurent sinistre, et, comme ils prévoyaient une attaque, organisèrent une défense. Le duc de Guise, dans ses conjonctures, oubliant la défense royale pour écouter l'appel populaire, vint diriger un soulèvement qui souhaitait de le recevoir et menaçait de le remplacer en qualité de chef. Le rôle qu'il choisit fut celui de conciliateur entre le prince et la Ligue, rôle qui obligea envers lui le premier dont il protégea la personne, et la seconde dont il stipula les intérêts. Il reste maintenant à savoir pourquoi le duc de Guise adopta d'abord et désarma ensuite l'insurrection, il reste à démêler ce qu'une pareille conduite offre ou de zèle religieux, ou d'ambition coupable, ou de vanité imprudente. A ces points mal éclaircis en succède un autre débattu plus mal encore. La coutume d'écrire moins l'histoire des nations que celle des grands, de placer tous

les fils de la destinée publique dans la main de quelques individus, a fait effacer la Ligue derrière les chefs; et une fois ces chefs déclarés rebelles, cette condamnation a enveloppé tout le reste. Cependand il ne faut pas confondre, pour l'évidence des intentions, ceux qui composaient avec ceux qui dirigeaient la sainte union. Les récits sont unanimes pour reconnaître dans les catholiques une inspiration ou une exaltation purement religieuses. Si on secondait un usurpateur, c'était sans le savoir et sans le vouloir.

Les pièces suivantes renferment de curieux détails, et d'autant plus curieux, que l'histoire, faute de renseignemens, a plutôt mentionné que raconté un évènement qui, par le fond, par les moyens, par la marche, fournit cependant le sujet d'un tableau plein de vie et de couleur.

Parmi les exposés de cet évènement, il en est un, le *Procès-Verbal de Nicolas Poulain*, qui présente les ligueurs sous le jour le plus odieux. Nous avons déjà eu occasion, dans les Comptes de dépenses de Henri III (1), de signaler les rapports de ce magistrat avec la cour, rapports désormais prouvés et prouvant le peu de fonds à faire sur un homme à double face, gagé en secret par un parti comme espion, c'est-à-dire, vu l'occurrence, comme accusateur de l'autre. On doit, au surplus, lire avec la même réserve les autres relations de la même

(1) Tome X, page 452.

journée, afin de ne rien accorder soit aux exagérations d'une plume fanatique, soit à celles d'une plume salariée.

Deux autres pièces (1) nous présentent Henri III et le duc de Guise comme se purgeant, chacun suivant son rôle, de toute intention coupable. Mais ils avaient trop d'intérêt à parler de la sorte pour que ces paroles soient adoptées sans examen. Leur intérêt pourtant n'infirme pas nécessairement leur défense. C'est au lecteur, s'il y a lieu, de distinguer ce qui appartient à la position et ce qui appartient à la vérité.

Enfin, si on se sert des événements pour en étudier les acteurs, on trouvera que les Parisiens, depuis cette époque, n'ont pas démenti l'esprit de résistance qui les distingue entre tous contre l'action du pouvoir. Sans examiner la justice des causes qui excitèrent leurs divers soulèvements, nous constaterons ici, comme trait général de leur caractère, une pensée indépendante, une résolution audacieuse et un courage énergique, grandes qualités voisines de grands défauts.

(1) La déclaration de Henri III sur sa sortie de la capitale, et la lettre du duc de Guise à ce prince.

LE PROCEZ-VERBAL

D'UN NOMMÉ

NICOLAS POULAIN,

LIEUTENANT DE LA PRÉVOSTÉ DE L'ISLE-DE-FRANCE,

QUI CONTIENT L'HISTOIRE DE LA LIGUE, DEPUIS LE SECOND JANVIER 1585 JUSQUES AU JOUR DES BARRICADES, ESCHEUES LE 12 MAY 1588.

L'an 1585, le deuxième jour de janvier, furent à moy, Nicolas Poulain, lieutenant de la prévosté de l'Isle-de-France, natif de Sainct-Denys en France, envoyez de la part du party de messieurs de la Ligue de Paris, maistre Jean Leclerc, procureur en la cour de parlement, et Georges Michelet, sergent à verges au Chastelet de Paris, qui me cognoissoient de vingt ans et plus, et avec lesquels j'avois ordinairement fréquenté. Et après m'avoir parlé de plusieurs affaires, me firent entendre qu'il se présentoit une belle occasion, où, si je voulois, il y avoit moyen de gaigner une bonne somme de deniers pour se mettre à son aise, avec la faveur de plusieurs grands seigneurs et personnages de la ville de Paris, et d'ailleurs qui avoient moyen de me faire advancer, pourveu que je leur fusse fidelle en ce qui me seroit donné

par eux en charge, qui n'estoit sinon pour la conservation de la foy catholique, apostolique et romaine; ce que je leur juray et promis faire. Et sur ceste asseurance, il me fut donné jour par ledict Leclerc pour le lendemain en son logis. Et ledict jour du lendemain, 3 dudict moys, sur les huict heures du matin, me serois transporté au logis dudict Leclerc, où estoient aucuns des habitans de ladicte ville qui estoient du party, et avec eux un gentilhomme nommé le seigneur de Mayneville, qui leur estoit envoyé (comme ils disoient) par le duc de Guyse pour leur communiquer de leurs affaires et entreprises; en la présence duquel me fut dict par ledit Leclerc que la religion catholique estoit perdue si on n'y donnoit ordre et prompt secours pour empescher ce qui se préparoit pour la ruyner, et qu'il y avoit plus de dix mil huguenots aux fauxbourgs Sainct-Germain qui vouloient couper la gorge aux catholiques pour faire avoir la couronne au Roy de Navarre; et qu'il y en avoit plusieurs tant aux fauxbourgs que dedans la ville, attiltrez, qui tenoient son party, moitié huguenots, moitié politiques; que plusieurs du conseil de la cour de parlement favorisoient le Roy de Navarre, à quoy il estoit besoin de pourvoir; mais aussi qu'il estoit très nécessaire que les bons catholiques prissent les armes secrettement pour se rendre les plus forts et empescher telles entreprises; qu'ils avoient de bons princes et grands seigneurs pour les soustenir, à sçavoir le duc de Guise, de Mayenne, d'Aumale, et toute la maison de Lorraine, et qu'en leur faveur le pape, cardinaux, abbez, évesques et tout le clergé, joints avec messieurs de la Sorbonne, les assisteroient, pour estre portez et soustenuz par le Roy d'Espagne, le prince de Parme et le duc de Savoye; qu'ils cognoissoient qu'à la vérité le Roy favorisoit le Roy de Navarre, et qu'à cet effet il luy

avoit envoyé d'Espernon pour luy faire toucher par prest ou autrement la somme de deux cens mil escus pour faire soubs main la guerre aux catholiques, mais qu'il y avoit desjà un bon nombre d'hommes secrettement pratiquez dans Paris qui avoient tous juré de mourir plustost que de l'endurer; ce qui leur seroit facile, car ils n'avoient affaire qu'à rompre et ruyner les forces que le Roy avoit dans Paris, qui estoient foibles et en petit nombre, à sçavoir deux ou trois cens de ses gardes qu'on mettoit en garde au Louvre, le prévost de l'hostel et ses archers, et le prévost Hardy, qui estoient toutes les forces dont le Roy se pouvoit ayder dans Paris. Et quant au prévost Hardy, qui estoit vieil, ils sçavoient qu'il ne faisoit les exécutions des mandemens qui luy estoient donnez et qu'il les renvoyoit à moy; et que si je voulois estre de leur party, auquel je pouvois beaucoup servir, je ne manquerois de moyens; ce que je leur juray et promis. Eux aussi me jurèrent que le premier d'entre eux, fust-ce moy ou un autre, qui seroit mis prisonnier pour ceste querelle, qu'on employeroit la vie et les moyens pour le secourir, mesmes par les armes, si autrement faire ne se pouvoit, et qu'il ne falloit rien craindre; car à la première occasion le duc de Guise seroit prest pour les secourir, qui avoit des forces secrettement levées en Champagne et Picardie, jusques au nombre de quatre mil hommes souldoyez par beaucoup de gens de bien; ce qu'ils me firent confirmer par le sieur de Mayneville. Et remirent au lendemain pour me faire cognoistre aux principaux de Paris qui avoient ceste affaire en main.

Le lendemain, 4 janvier, me transportay au logis dudict Leclerc, où estoit Michelet, lequel il avoit prié me mener au logis de la Chappelle-Marteau, où il y avoit plusieurs des principaux de la Ligue, pour me présenter à

eux et leur faire entendre que j'estois le lieutenant de prévost Hardy, dont il leur avoit parlé, ce que ledict Michelet auroit faict. Et m'auroit mené au logis dudict de la Chappelle, où estoient assemblez les sieurs de Bray, Hotteman, qui estoit receveur de monsieur de Paris, Le Turc, Rolland, général des monnoyes, le père de La Bruyère, de Santeuil, près Sainct-Gervais, Drouart, advocat, Crucé, procureur au Chastelet, Michel, procureur en parlement, et plusieurs autres; et leur dict ledict Michelet qui j'estois, et l'asseurance que Leclerc luy donnoit de moy. Et lors me firent entendre ce que ledict Leclerc et eux m'avoient le jour précédent proposé avec le seigneur de Mayneville. Après lesquels le propos fut conclu entre eux qu'il falloit que les armes fussent achetées par moy, afin qu'ils ne fussent découverts, d'autant que le Roy avoit fait défenses à tous quinqualliers et armuriers de Paris de vendre aucunes armes ou cuirasses sans sçavoir à qui. Et me donnèrent un prétexte pour acheter lesdictes armes, à sçavoir de dire, au cas que je vinsse à estre descouvert, que c'estoit pour aller en une commission secrette en une maison forte où il estoit besoin mener quantité d'hommes; et me donnèrent des mémoires où eux-mesmes sçavoient qu'il y avoit des armes et gens attiltrez par eux qui faisoient semblant de les vendre secrettement. Et toutesfois je faisois le prix desdictes armes sans dispute, et les faisois payer soubs main par un autre, et les faisois porter la nuict en certaines maisons qui estoient l'hostel de Guyse, du Clerc, Compan, commissaire de Bart, Rolland, Crucé, et autres lieux en tous les quartiers de la ville; et en fut par moy achepté en six mois pour six mil escus suivant l'arrest qu'ils en avoient faict. Et comme je m'enquerois un jour dudict Leclerc qui bailleroit l'argent pour payer lesdictes armes, il me res-

pondit que c'estoient tous gens de bien qui ne se vouloient déclarer qu'au besoin, crainte d'estre descouverts; et toutesfois il m'en nomma plusieurs, et entre autres un seigneur de Paris, duquel je tairay le nom, qui avoit baillé des premiers dix mil livres, avec d'autres encores qu'il ne voulust déclarer. Pendant lequel temps et achapt desdictes armes je serois entré plus avant en cognoissance de leurs affaires, voyant tous les jours practiquer plusieurs personnes à leur dévotion soubs les prétextes dessus déclarez, et se practiquoient de la façon suivante : ceux de la chambre des comptes, par La Chappelle Marteau; ceux de la cour, par le président Lemaistre; les procureurs d'icelle, par Leclerc et Michel, procureurs; les clercs du greffe de la cour, par Senaut; les huissiers, par Lekeu, huissier en ladicte cour, voisin de Louchart; la cour des aydes, par le président de Nully; les clercs, par Choulier, voisin du Clerc; les généraux des monnoyes, par Rolland; les commissaires du Chastelet, par de Bart et Louchart, commissaires. Lesdits commissaires ont aussi practiqué la plus grande part des sergens à cheval et à verges, comme aussi la pluspart des voisins et habitans de leurs quartiers sur lesquels ils avoient quelque puissance. Le lieutenant particulier La Bruière avoit charge de practiquer ce qu'il pourroit des conseillers du siége du Chastelet, comme aussi Crucé, qui a pratiqué la pluspart des procureurs et une grande partie de l'Université de Paris. De Bart et Michelet ont aussi pratiqué tous les mariniers et garçons de rivière du costé deçà, qui font nombre de plus de cinq cens, tous mauvais garçons; Toussaints Poccart, potier d'estain, avec un nommé Gilbert, chaircutier, ont practiqué tous les bouchers et chaircutiers de la ville et fauxbourgs, qui font nombre de plus de quinze cens hommes; Louchart, commissaire, a prac-

tiqué tous les marchans et courtiers de chevaux, qui montent à plus de six cens hommes; à tous lesquels l'on faisoit entendre que les huguenots vouloient couper la gorge aux catholiques et faire venir le Roy de Navarre à la couronne, ce qu'il estoit besoin d'empescher, et s'ils n'avoient des armes que l'on leur en fourniroit; ce qu'ils avoient tous juré et promis se tenir prests quand l'occasion se présenteroit.

Quelques temps après, Leclerc m'auroit mené au logis de Hotteman, qui estoit ou avoit esté receveur de Monsieur de Paris, demeurant rue Michel-le-Compte, devant les estuves Sainct-Martin, qui estoit celuy qui avoit la bourse des deniers de la Ligue, qu'ils tenoient fort homme de bien et fort zélé au party; où estant seroit venu La Chappelle, La Bruyère, le père Drouard, advocat au Chastelet, Ameline et Santeuil, lesquels furent d'advis que, suivant la lettre qu'ils avoient receue du duc de Guise, qu'il estoit nécessaire de practiquer le plus qu'ils pourroient des meilleures villes de ce royaume et leur faire entendre ce que dessus, afin de se ranger de leur party. Et pour ce faire, prièrent ledict Ameline de vouloir prendre ceste charge, et aller par la Beausse, Touraine, Anjou et le Mayne, et autres provinces, dont il luy fut baillé mémoire, avec les noms de ceux à qui il se devoit adresser, afin de leur faire entendre, mais principalement aux plus zélez, soubs le prétexte dessus déclaré, la volonté et intention du duc de Guise, et la grande diligence qu'il avoit faicte d'assembler des forces secrettement, tant en Picardie qu'en Champagne et ailleurs, avec la grande provision de grains qu'il avoit faicte pour nourrir ladicte armée; qu'il promettoit mettre sus jusques au nombre de quatre-vingts mil hommes et plus pour l'exécution de ceste entreprise; que le duc de Guise

avoit juré et promis que dans trois ans il n'y auroit qu'une religion en France, sur laquelle promesse il avoit tiré de messieurs de Paris trente mil escus par plusieurs fois. Fut baillé par ledict Hotteman trois mil escus audit Ameline, et deux bons chevaux pour faire son voyage; luy firent aussi entendre que, sitost qu'il auroit esté en quelques villes, qu'il leur mandast incontinent ce qu'il y auroit faict et la disposition en laquelle il auroit trouvé les affaires; et quant aux lettres qu'il escriroit qu'il les fist tenir en mon logis, de moy, dis-je, qui parle; ce que fit ledit Ameline. Et s'en alla de Paris droit à Chartres, où il se seroit adressé au receveur Bonhomme, receveur du domaine, et qui avoit esté commis de monsieur de Bray, parent de madame de Grand-Rue; et de Chartres seroit allé droit à Orléans, Blois, Tours, et plusieurs autres villes, où sitost qu'il avoit faict des practiques, il escrivoit incontinent à Paris et adressoit ses lettres en mon logis, lesquelles je portois incontinent à messieurs de la Ligue, au lieu où ils tenoient le conseil, lequel j'apprenois d'un nommé Merigot, graveur tenant sa boutique aux pieds des degrez du palais, qui sçavoit tousjours le lieu où ils tenoient le conseil; où sitost que j'estois entré, faisoient en ma présence lecture desdictes lettres, par lesquelles il leur manda en somme qu'il avoit practiqué pour le party tous ceux qu'il avoit peu, et qu'ayant parlé aux plus zélez il les avoit trouvez en dispositions et résolution de suivre ceux de Paris en tout et partout, et d'estre tousjours prests de bien faire quand ils le seroient.

Ledict Ameline estoit homme d'affaires et grand négociateur.

Pendant les menées, je me trouvay un jour aux Jésuites, près Sainct-Paul, où se tenoit le conseil, et là un d'en-

tre eux fit une ouverture pour la ville de Boulogne, qu'ils disoient leur estre fort nécessaire pour faire aborder et d'escendre l'armée qu'ils attendoient d'Espagne, et de fait leur fit entendre que le prevost Vetus avoit accoustumé d'aller de trois mois en trois mois à Boulogne pour faire sa chevauchée, et qu'en y allant il pourroit, avec cinquante bons hommes, se saisir de l'une des portes, attendant que monsieur d'Aumale, qui avoit les forces près la ville et qui seroit adverty du faict, luy donnast secours, et que par ce moyen ils se pourroient rendre maistres de la ville de Boulogne, qui ne se doutoit en rien dudict prevost Vetus. Lequel advis fut trouvé fort bon de messieurs du conseil, tellement qu'au mesme instant fut escrit une lettre audict prevost narrative de tout leur faict. Ce qu'estant par moy entendu, j'en advertis aussi tost Sa Majesté, qui en escrivit incontinent au sieur de Bernay, gouverneur de la ville, qui estant adverty se tint si bien préparé qu'il receust fort honnorablement ledit prevost Vetus entre les deux portes et le fit mettre prisonnier avec une bonne partie des siens. Cependant le duc d'Aumale, qui pensoit que ledict prevost eust gagné l'une des portes, s'avança assez près de la ville pour soustenir ledict prevost; mais il fut salué de coups de canon qu'on luy tira tout à travers de ses troupes, ce qui fut cause de les faire escarter; et faillit d'Aumale à estre prisonnier par une embuscade d'arquebuziers que luy avoit dressée le sieur de Bernay, qui tailla en sa présence quelques-uns de ses gens. Et demeura ledict prevost Vetus prisonnier audict Boulogne quatre mois et plus, et n'en sortit que par la prière qu'en fit le duc de Guise au Roy. Au sortir de la prison il vint à Paris, où il fut bien receu et caressé de tous ceux de la Ligue, et me fut commandé de le mener par les meilleures maisons et les

plus honorables de la Ligue, ce que je fis; et demeurasmes huict jours à faire nos visites, car plusieurs estoient bien aises de le recevoir, pour l'appréhension qu'ils avoient conceue de l'issue de la prison.

Cependant une infinité de menu peuple, qui avoit envie de mener les mains et de piller soubs ce beau prétexte qu'on luy avoit faict entendre, estant impatient de la longueur de ceste entreprise, murmuroit fort, tant qu'il fallut aller par les quartiers leur remonstrer qu'ils eussent patience, autrement qu'ils se perdroient tous, que les chefs n'estoient encore prests, et que ceste entreprise estoit de grande conséquence; nonobstant lesquelles raisons, desquelles ils ne se payoient guères, ils disoient qu'ils craignoient d'estre descouverts si on ne se hastoit, et que le Roy les feroit tous pendre (ce qu'ils m'ont dit à moy-mesme), et qu'il s'entendoit avec les huguenots. Et là dessus bastissoient eux-mesmes des entreprises pour commencer le jeu de se défaire du Roy, sans parler ny à prince, ny à chef, ny à conseil, qu'à eux-mesmes. Les uns disoient qu'il se falloit jeter sur luy et le tuer; les autres disoient que non, et qu'il le falloit seulement prendre et le mettre en un monastère. De fait, ils furent, un jour qui ne se peut cotter, en délibération de le surprendre en la rue Sainct-Anthoine, revenant du bois de Vincennes, et n'avoit lors avec luy que deux hommes de cheval et quatre laquais; proposèrent de tuer son cocher et quelques-uns d'autour de luy, et incontinent devoient crier au Roy : « Sire, ce sont les huguenots qui vous veulent prendre. » A laquelle parolle il seroit tellement effrayé qu'il sortiroit de son carosse, et lors ils s'en saisiroient et le meneroient où bon leur sembleroit. Que s'il ne vouloit sortir, ils l'en tireroient de force et le méneroient en l'église Sainct-Anthoine, en

une petite tour qui est fort près du clocher, en attendant que le commun peuple s'assemblast pour y venir. Mais sur l'exécution de leur entreprise leur fut remonstré par un plus sage que eux qu'un Roy ne se prenoit pas ainsi, que cela ne se pouvoit faire sans murmure, et, quant il se fust peu faire, qu'il eust fallu avoir un prince de marque pour la conduite, ce qu'ils n'avoient pas, et n'estoient asseurez d'estre secourus au cas qu'ils se trouvassent foibles; bref, que telles entreprises estoient trop grandes pour eux et trop hazardeuses : dont ils demeurèrent tous refroidis, et ne fust exécutée ladicte entreprise. Or attendoient-ils tousjours le duc de Guise, qui promettoit les venir voir de jour à autre. Mais sur ces entrefaites arriva le duc de Mayenne de son voyage de Guyenne, où ils disoient qu'il avoit faict de grands faicts d'armes contre les hérétiques, et n'estoit aucun bien venu envers la Ligue s'il ne tenoit ce langage. Estant arrivé à Paris, les principaux de la Ligue le furent trouver à dix heures du soir, en l'hostel de Sainct-Denys, où il estoit logé, mais en petite compagnie, luy communiquèrent leurs desseins, et comme le duc de Guise, son frère, leur avoit promis de les assister et ne les abandonner point; mais qu'ils craignoient en cela la longueur et d'estre descouverts par le Roy, qui les pourroit surprendre si on n'y donnoit ordre promptement. Lequel duc de Mayenne trouva bon et leur promit assistance de sa vie et de ses moyens mesmes et sur la plainte qu'ils lui firent d'un des leurs, nommé Lamorlière, prisonnier en l'Hostel-de-Ville par le commandement du Roy, pour avoir usé de quelques menaces, fust luy-mesme chez le prevost des marchands Perreuse, et l'intimida tellement qu'il fust contraint le mesme jour mettre Lamorlière en liberté. Depuis ce temps, fut advisé entre

eux du moyen qu'ils devoient tenir pour se saisir des places fortes de la ville. En premier lieu, pour avoir la Bastille, ils devoient aller sur le minuict au logis du chevalier du guet, à la Cousture Saincte-Catherine, lieu fort escarté, et là faire heurter un homme à la porte, qui demanderoit à parler à luy de la part du Roy, ce qui luy seroit rapporté par un de ses archers practiqué de leur intelligence, qui luy diroit que le Roy le mandoit, comme il faisoit souvent, et leur feroit ouvrir la porte; où estans entrez au nombre de cent ou six-vingts, monteroient et se la feroient ouvrir soubs espérance de grande récompense et d'avoir la vie sauve; ce qu'estant accomply ils luy couperoient la gorge. Autant en devoient-ils faire à monsieur le premier président, au chancelier, au procureur général, à messieurs de la Guesle, d'Espesses et plusieurs autres, lesquels ils devoient faire mourir et piller tout leur bien. Pour le regard de l'Arsenal, ils s'en asseuroient par les moyens d'un fondeur qui estoit dedans, et quelques autres pour eux. Touchant le Grand et le Petit-Chastelet, qui leur estoient nécessaires, ils les devoient surprendre par des commissaires et sergens qui feindroient y mener de nuict des prisonniers. Quant au palais, ils trouvoient aisé de le prendre à l'ouverture d'iceluy, le Temple et l'Hostel-de-Ville de mesme façon; mais quant au Louvre, qu'ils trouvoient un peu plus malaisé, ils le devoient bloquer et assiéger par les avenues des rues, puis deffaire les gardes du Roy ou les affamer, afin de se saisir de Sa Majesté et de ceux qui seroient dedans le Louvre. Sur quoy il leur fut remontré qu'il y avoit dans la ville une grande quantité de voleurs et gens méchaniques, qui passoient le nombre de six, voire de sept mille, qui n'estoient advertis de l'entreprise, lesquels il seroit malaisé de retenir, s'estans une fois mis à piller;

que leur bande seroit une pelote de neige qui grossiroit tousjours et enfin apporteroit ruine et confusion totale à l'entreprise et aux entrepreneurs. Sur cest advis, qui sembla considérable et très pertinent, fut proposé l'invention des barricades, suivies et approuvées, finalement conclues, assavoir que, joignant chacune chaine, il seroit mis des tonneaux pleins de terre pour empescher le passage, et que, sitost que le mot seroit donné, nul ne pourroit passer par les rues que ceux qui auroient le mot et la marque pour passer, et que chacun en son quartier feroit la barricade suivant les mémoires qu'on leur envoyeroit. Seulement quatre mil hommes passeroient par lesdites barricades, tant pour aller au Louvre rompre les gardes du Roy qu'ès autres lieux où il y auroit des forces pour Sa Majesté; par le moyen desquelles barricades ils empescheroient aussi que la noblesse qui estoit logée en divers quartiers ne luy pourroit donner secours, ausquels on devoit couper la gorge, et à tous les politiques qui tenoient le party du Roy, spécialement aux suspects de la religion. Cela faict, on devoit crier par les rues: Vive la messe, et ce afin d'inviter les bons catholiques à prendre les armes; aussi qu'au mesme jour toutes les villes du party seroient adverties de faire le semblable; qu'aussitost qu'ils se seroient rendus maistres du Roy et du Louvre, ils tueroient son conseil et luy en donneroient un autre à leur dévotion, suivant sa personne, à la charge qu'il ne se mesleroit d'aucunes affaires. Et quant à l'armée qui venoit d'Espagne, elle seroit envoyée avec autres forces en Gascogne, pour faire la guerre au Roy de Navarre et aux hérétiques jusques à ce qu'ils les eussent ruynez et exterminez du tout. Bref, chacun se délibéroit de meurtrir, piller et se vanger à toutes restes, et s'enrichir du bien de son voisin. Les prin-

cipaux se promettoient les premiers estats et dignitez de la république, au moyen des confiscations qui proviendroient des massacres des premiers officiers du Roy.

Mais après avoir longuement considéré ceste damnable et meschante entreprise (je dys moy qui parle), et que ce n'estoit qu'une pure volerie; aussi que les princes et les grands faisoient jouer ce jeu par le petit peuple pour déposséder le Roy de sa couronne et en investir ceux de Lorraine, après avoir coupé la gorge aux vrais héritiers d'icelle et aux principaux membres et officiers de ceste couronne; l'horreur de ceste entreprise m'estonna, et tant de sang qui se devoit espandre se représentant continuellement à mes yeux, et mesme quand je pensois prendre mon repos, m'effroya tellement et me donna une si grande appréhension, inquiétude et remors de conscience, que je pensois dès lors à bon escient de me tirer de la Ligue et compagnie conjurée de tels meschans, me proposant en moy-mesme que si je pouvois, avec la grace de Dieu, estre cause d'empescher un si grand carnage de gens de bien, qui estoit la ruyne et dissipation de cest Estat, je ferois une bonne œuvre; aussi bien que les grandes richesses qui m'estoient promises par tels voleurs et rebelles ne profiteroient en rien; que je pouvois mourir, et au partir de là aller droit en enfer, qui estoit le grand chemin de la Ligue. Je me remettois après devant les yeux que moy qui estois François naturel, de la première ville de France, où mon Roy souverain avoit pris sa couronne, et que je luy avois presté le serment de fidélité, mesmes lorsque je fus receu en l'estat de lieutenant général en la prévosté de l'Isle-de-France, tellement que, s'il se brassoit quelque chose contre son Estat, j'estois tenu, soubs peine de crime de lèze-majesté,

de l'en advertir; joint que je vivois des gages et proffits que me donnoit Sa Majesté; toutes ces considérations, dis-je, jointes ensemble me touchèrent tellement le cœur, qu'après avoir invoqué Dieu à mon ayde je pris résolution d'en advertir le Roy. Mais m'en proposant la manière, je me trouvay si fort perplex et troublé sur les difficultez qui s'y présentoient, outre la peur que j'avois d'estre descouvert par les conspirateurs, que je demeuray tout court. Car premièrement, je n'avois personne auquel je peusse ou osasse me descouvrir; je n'avois jamais parlé au Roy, et ne me cognoissoit aucunement, sinon peut-estre par l'advis que je luy avois fait donner de Boulogne par monsieur le chancelier, depuis lequel s'estant passé beaucoup de choses de grande conséquence dont je ne l'avois adverty, qui seroit cause qu'il ne croiroit pas de ce que je luy dirois. Il me souvenoit, d'ailleurs, qu'on en avoit fait mourir tout plein pour avoir dit la vérité, et que j'avois affaire à des princes et à une maison de Guise contre laquelle les plus grands n'osoient parler. Et ainsi je demeurois entre deux selles le cul à terre, ne sçachant à quoy me résoudre. Mais enfin, une nuict que je me mis à prier Dieu, le priant de me vouloir bien conseiller et fortifier, je me senty tellement résolu en mon esprit, qu'il me tardoit grandement qu'il ne fust jour pour en advertir Sa Majesté. Le jour donc venu, je fus trouver monsieur le chancelier, auquel je fis entendre que j'avois affaire de conséquence à luy dire, qui concernoit l'Estat, la personne du Roy, la vie de luy et de tous les siens, et de plusieurs autres; lequel ne pouvant lors m'entendre secrettement, pour ce qu'il luy falloit aller au conseil, me donna heure au lendemain matin. Mais le jour mesme, comme je revenois de son logis, il me survint un accident à la suscitation d'un nommé Ratier et un autre nommé

Faizelier, et fus mené prisonnier au Grand-Chastelet, ce qui me fit penser qu'il y avoit quelque malin esprit qui vouloit empescher mon dessein. Toutesfois, je me résolus de passer outre et de faire entendre par escrit à monsieur le chancelier ce dont je luy avois fait ouverture le jour précédent, lequel auroit incontinent commandé à monsieur le lieutenant civil Seguier me venir prendre en la prison et me mener le soir en son logis, et m'auroit mis entre les mains du commissaire Chambon, qui m'auroit mené avec cinq ou six sergens à monsieur le chancelier; où estant, comme il me vouloit tirer à part, je luy fis entendre que je ne pouvois parler seurement devant ledit Chambon que je ne fusse descouvert. Lors il me fit entrer dans son cabinet, où je luy fis entendre bien au long tout ce qui se passoit; et, afin de n'estre descouvert, je le priay que, me remettant ès mains dudict Chambon, il me donnast devant luy quelques réprimandes, ce qu'il trouva bon; et me dit en sa présence que j'avois fait une grande faute en mon estat, et que je devois informer du faict de la commission qui m'avoit esté baillée, ou bien faire bons et suffisans procez-verbaux; que le Roy estoit courroucé contre moy, et que résoluement il falloit que je me deffisse de mon office, ou autrement qu'on me le feroit perdre. Auquel je fis response qu'il me falloit faire premièrement mon procez; et à l'instant (ce jeu ayant esté assez bien joué) commanda audit Chambon de me remener prisonnier, ce qu'il auroit fait. Le lendemain, Leclerc, la Chapelle et quelques autres vindrent au Chastelet me visiter et sçavoir les causes de mon emprisonnement, et pourquoy on m'avoit mené au logis du chancelier, dont ils estoient fort estonnez et bien empeschez. Mais la grace de Dieu, qui ne me laissa jamais despourveu de response, je leur fis entendre que le commissaire

Chambon m'auroit mené audit chancelier, qui m'auroit bien crié, mesmes en présence dudit Chambon, jusques à me vouloir contraindre de résigner mon estat, et qu'il en avoit charge du Roy, qui me vouloit beaucoup de mal; auquel j'avois faict response qu'il me falloit faire devant mon procez; ce qui leur fut confirmé par ledit Chambon, auquel ils furent sçavoir la vérité. Et adjoustant foy à ces paroles, me dirent qu'il falloit patienter et avoir courage, et que devant qu'il fust quatre ou cinq jours qu'ils l'en empescheroient bien et qu'ils me viendroient quérir en bonne compagnie, voulant parler de l'exécution de leur entreprise; ce qu'incontinent je fis entendre par une lettre à monsieur le chancelier. Dont ayant esté incontinent advertie Sa Majesté, il m'auroit envoyé quérir de rechef par le commissaire Colletet, qui m'auroit mené au soir, bien tard, au logis de monsieur le chancelier, où je fis entendre incontinent au Roy tout ce qui se passoit, et les places desquelles ils prétendoient se saisir pour effectuer leur entreprise. Et commanda Sa Majesté à monsieur le chancelier de m'envoyer au logis de monsieur de Villeroy, ce qu'il fit; et m'y mena Colletet. Entre les mains duquel ledit chancelier me mettant (tousjours pour couvrir ceste affaire), dit tout haut qu'il ne falloit point faire le rétif, qu'il y falloit aller, et me disoit que c'estoit pour mon estat, lequel il falloit résigner, et qu'on n'en parlast plus. Estant arrivé au logis de monsieur de Villeroy, ledit seigneur me tira tout aussitost à part, auquel je discourus sommairement de toute l'entreprise, laquelle il rédigea par escrit; et quant et quant me demanda si je voulois sortir de prison, et qu'il m'en tireroit de puissance absolue. Auquel je fis response que si je sortois par la puissance du Roy que je serois descouvert, mais qu'il y avoit autre bon moyen dont je luy ferois ouverture quand il seroit temps,

Cependant le Roy, sur mes advis, commanda la garde estroitte des portes de la ville, mit des forces au Grand-Chastelet et au petit, à sçavoir : monsieur Lugoli et monsieur Rapin au Temple ; pareillement à l'Arsenal, pont Sainct-Cloud, Charenton et Sainct-Denys, et fit venir force troupes, dont ceux de la Ligue se trouvèrent estonnez ; et craignoient fort que le Roy ne les fist prendre et punir, ne sçachans le moyen par lequel ils avoient esté descouverts. Or avoient-ils opinion sur La Bruyère le père, pour ce que le Roy l'avoit envoyé quérir.

Sur ces entrefaictes, je sortis de prison sur une simple requeste que je présentay à monsieur le lieutenant civil pour estre mené par la ville à mes affaires, à la charge de retourner chacun jour à la prison, et par ce moyen je demeuray libre jusques à ce que je sortis de Paris.

Or, monsieur de Mayenne, voyant ceste entreprise descouverte, fut au Louvre voir le Roy, où il n'avoit esté qu'une fois depuis un mois ou six sepmaines qu'il estoit arrivé de Chastillon ; et prenant congé de Sa Majesté, le Roy luy dit ces mots : « Comment, cousin, quittez-vous le party de la Ligue ? » Auquel il fit response qu'il ne sçavoit que c'estoit, comme luy-mesme le conta à messieurs de la Ligue, desquels prenant congé il leur promit de voir le duc de Guise son frère et luy communiquer de leurs affaires, leur promettant de ne les abandonner point au cas que le Roy, ou autre quel qu'il fust, s'en voulust fascher, et pour cest effect qu'il ne s'esloigneroit pas fort loing d'eux, dont ils le remercièrent. Et ne pouvans faire pis, semèrent force pasquils et autres libelles diffamatoires contre Sa Majesté, desquels ils remplirent Paris, pour de plus en plus le rendre odieux au peuple.

Le duc de Mayenne, d'autre costé, qui ne dormoit pas, bastit une autre entreprise qui tourna à néant comme les

précédentes, à sçavoir, à soixante capitaines, tant à luy qu'au cardinal de Guise son frère, qu'à son départ il laissa et logea aux fauxbourgs Sainct-Germain, espérant surprendre le Roy à la foire, auquel on devoit donner à disner pour cest effect en l'Abbaye; mais Sa Majesté en fust par moy advertie, et ne fut ny à l'abbaye ny à la foire; mais y envoya le duc d'Espernon, où on luy dressa une querelle d'Alleman, qui commença par les escolliers, ce que voyant le duc se retira.

Les conspirateurs se sentans frustrez furent contraints renvoyer leurs capitaines, ausquels fut à chacun d'eux baillé argent pour se retirer secrettement et à petit bruit. Et fut la levée faicte sur les plus affectionnez de certaines grandes sommes de deniers, et un roole faict d'iceux, qui estoit intitulé pour bouës; ceux qui estoient taxés à trente sols, c'estoit trente escus, et ceux de six sols, six escus; de laquelle invention ils tirèrent une bonne somme de deniers de toutes les paroisses, tant de la ville que des fauxbourgs.

Monsieur de Guise estant adverty de l'entreprise du duc de Mayenne en fut fort courroucé contre ceux de la Ligue; de fait, il leur envoya le sieur de Mayneville pour sçavoir qui les avoit meus de ce faire, s'ils avoient esté pressés du Roy en quelque chose, et pourquoy ils ne luy avoient fait entendre; qu'ils sçavoient ce qu'il leur avoit promis, s'ils ne s'asseuroient pas assez sur sa foy; et finalement qu'ils eussent à dire s'ils estoient entrez en quelque soupçon et deffiance de luy. A quoy ceux de la Ligue ne sçavoient bonnement que respondre ny comment s'excuser, sinon qu'ils avoient eu peur que le Roy leur jouast un mauvais tour, voyant qu'il avoit fait emprisonner La Morlière, supplians ledict de Mayneville de prier pour eux le duc de Guise de ne le trouver mauvais, et l'asseurer qu'ils

avoient plus d'espérance en luy que jamais, qu'ils n'y retourneroient plus; et pour faire leur accord donnèrent à Mayneville une chaisne d'or de quatre ou cinq cens escus.

En l'an 1587, Sa Majesté partit de Paris pour aller au-devant des reistres, et laissa à Paris la Royne sa mère et la Royne sa femme, pour gouverner en son absence; et lors messieurs de la Ligue furent en délibération de se saisir de la ville de Paris en l'absence du Roy, selon les mémoires que leur en avoit dressé le duc de Guise, qui pensoit se saisir de la personne du Roy en la campagne. De fait, ils envoyèrent le commissaire Louchart, avec dix ou douze courtiers de chevaux, à Estampes, où estoit logé le duc de Guise, pour sçavoir si ceste entreprise réussiroit. Estoit venu aussi à Paris le chevalier d'Aumale, et s'estoit logé à la Rose-Rouge près Sainct-Germain de l'Auxerrois, qui attendoit les nouvelles de Louchart, qui ne furent pas telles qu'il désiroit ny la Ligue aussi; car le duc de Guise ne trouva pas ceste entreprise seure, voyant une si grosse et forte armée près la ville, tellement qu'il la rompit.

En ce mesme temps, monsieur de Villequier m'envoya quérir pour parler à luy; où estant il me demanda si j'avois parlé au Roy et de quelles affaires je l'avois entretenu. Je luy fis response que je n'avois point vu le Roy et ne sçavois de quoy il me vouloit parler; mais il me répliqua, en reniant Dieu et blasphémant, qu'il sçavoit le contraire, et que je luy avois rapporté des mensonges; mais que s'il m'advenoit jamais plus, qu'il m'apprendroit à me mesler de mes affaires et non de celles de l'Estat. Et me fit toutes lesdictes menaces en présence d'un nommé Lacroix, capitaine de ses gardes; lesquelles toutesfois m'estonnèrent si peu que je ne laissay, suyvant le commandement que m'en avoit

laissé le Roy, d'advertir journellement monsieur le chancelier de tout ce qui se passoit à Paris en l'absence de Sa Majesté, laquelle estant de retour à Paris m'en fit remercier avec grandes promesses de récompense.

S'ensuyvent les préparatifs de la Ligue pour les barricades, afin de tuer ou prendre le Roy.

Messieurs de la Ligue, continuants leurs mauvais desseins, écrivirent au duc de Guise, le priants de leur tenir promesse, et qu'ils estoient en bon nombre pour exécuter leur entreprise ; ausquels il fit response qu'ils gardassent de s'accroistre en plus grand nombre d'hommes qu'ils pourroient, et du surplus qu'ils l'en laissassent faire ; qu'il falloit attendre la commodité, laquelle il ne lairroit passer quand elle se présenteroit. Ceste lettre fut apportée par le sieur de Mayneville et fut leue en ma présence au logis de Hotman, rue Michel-le-Comte, où il y avoit plusieurs du party ; et lors ils commencèrent à practiquer le plus de peuple qu'ils peurent, soubs le prétexte de la religion ; et les prédicateurs se chargèrent en leurs sermons de parler fort et ferme contre le Roy et le dénigrer envers le peuple plus qu'ils n'avoient jamais fait, et ce pour provoquer le Roy à faire prendre quelqu'un d'eux, afin d'avoir subject de s'élever contre luy ; ce qui advint enfin par la séditieuse prédication d'un des leurs à Sainct-Severin, auquel ils firent vomir en chaire tant de vilaines injures contre le Roy que Sa Majesté fut contrainte de l'envoyer quérir pour parler à luy. Incontinent ils firent courir le bruit qu'on le vouloit pendre et se saisir de tous les bons prédicateurs. Et là dessus Leclerc avec sa compagnie s'arme secrettement et se met en embuscade au logis d'un notaire, près Sainct-Severin, nommé

Hatte, pour empescher ledict prédicateur d'estre pris. De quoy le Roy adverty envoya le lieutenant civil Seguier au logis dudict Hatte, pour sçavoir que vouloient faire ces gens armez là dedans; mais ils ne le voulurent laisser entrer, et retinrent un valet de chambre du Roy qu'il leur avoit envoyé, sans vouloir parler à luy. A donc le lieutenant civil envoya quérir force sergens et commissaires pour la force; mais voyant que la commune s'élevoit, et que la pluspart de ceux qu'il avoit envoyé quérir estoient gagnez du costé des mutins, fut contraint de se retirer pour aller le tout faire entendre à messieurs le chancelier et de Villeroy. Que si lors Sa Majesté eust suivy leur conseil et celuy du duc d'Espernon, Leclerc et ses complices eussent esté pris prisonniers, n'y ayant rien plus aisé, et le mesme jour eussent esté pendus et estranglez, qui eust esté un grand coup d'Estat; mais il en fut empesché par Villequier et autres, qui luy firent croire que le peuple de Paris l'aymoit trop pour attenter jamais quelque chose contre Sa Majesté. Et par ainsi Leclerc et ses complices, advertis par luy et quelques autres du conseil, s'absentèrent pour quelque temps. Continuans donc en leur rébellion, ils dressèrent une nouvelle entreprise, que Sa Majesté, le jour de caresme-prenant, allant en masque par la ville, comme de coustume, ils se jetteroient sur luy et sur le duc d'Espernon et sa trouppe; ce qu'ils trouvoient plus aisé en un tel jour qu'en un autre. De quoy je fis advertir incontinent Sa Majesté (pour ce qu'il ne m'estoit possible ce jour-là d'aller au Louvre) qu'il ne sortist point ce jour-là.

Voyans à la fin que toutes leurs entreprises ne pouvoient sortir à effet et craignants d'estre prévenus par le Roy, messieurs les cardinaux de Bourbon estans allez à Soissons par commandement de Sa Majesté, ils pensè-

rent se servir de ceste occasion pour exécuter leur entreprise, laquelle ils résolurent mettre à fin à quelque prix que ce fust, soit que le duc de Guise le trouvast bon ou non (estans extremement ennuyez de sa longueur). Et toutesfois, crainte de l'offenser, ils luy escrivirent une lettre par laquelle ils le prioyent de leur tenir promesse et ne différer davantage, que leurs gens estoient prests, forts et en bon nombre, et que rien ne leur manquoit que sa présence. A laquelle lettre ledict duc de Guise fit respondre qu'ils eussent à establir secrettement leurs quartiers et voir quel nombre ils pourroient faire, qu'ils luy mandassent, et ne se souciassent du demeurant, car tout iroit bien. Suyvant laquelle response assemblée fut faicte entre eux au logis de Santeuil, devant Saint-Gervais, où estoient La Bruyère, Lachapelle, Rolland, Leclerc, Crucé, Compang et plusieurs autres, et si j'y estois aussi. Après la lecture bien au long de la lettre dudict duc de Guise et des belles offres et favorables recommandations qu'il faisoit, Lachapelle auroit pris la parole, et remonstré que, suyvant l'advis du duc de Guise, il estoit nécessaire d'establir les quartiers, à sçavoir secrettement quel nombre ils pourroient estre en chacun quartier, y establir un colonnel, et soubs chaque colonnel quatre capitaines, afin qu'en l'exécution de leur entreprise il n'y eust aucune confusion. Et à l'instant ledict Lachapelle auroit desployé une grande charte de gros papier où estoit peinte la ville de Paris et ses fauxbourgs, qui fut tout aussitost, au lieu de seize quartiers qu'il y avoit à Paris, partie et séparée en cinq quartiers, et à chacun quartier estably un colonnel, et depuis soubs chacun desdicts colonnels furent establis nombre de capitaines, à chacun d'eux baillé un mémoire de ce qu'ils avoient à faire et le lieu où devoient trouver des armes ceux qui n'en avoient point.

Après ledict establissement, ils firent la reveue secrette de leurs forces selon le mandement du duc de Guise, et trouvèrent qu'ils faisoient le nombre de trente mil hommes; ce qu'ils firent entendre audict duc, qui leur manda là-dessus ce qu'ils avoient à faire.

Le quinziesme jour d'avril 1588, estant au logis du Clerc, il me commença à dire des nouvelles qui estoient venues de la part du duc de Guyse, qui estoit en bonne délibération de les assister bientost, et que c'estoit à ce coup qu'il falloit combattre pour la foy catholique; qu'avant qu'il fust le jour de Quasimodo il y auroit bien de la besogne; que monsieur de Guise avoit desjà envoyé un nombre de capitaines bien expérimentez à la guerre, logez en tous les quartiers de Paris, dont Sa Majesté ne sçavoit rien, et qu'il y en devoit venir encores un plus grand nombre; toutefois, qu'il cognoissoit bien que monsieur de Guise se vouloit asseurer premier que de venir à Paris, et qu'il y vouloit avoir des forces à sa dévotion, pour ce qu'il ne s'asseuroit du tout sur les Parisiens et sur leurs gens, qui estoit la cause qu'il leur avoit mandé qu'il envoyeroit cinquante chevaux qui seroient conduits par monsieur d'Aumale, qui devoit loger à Haubervilliers, Sainct-Denis, la Villette, Sainct-Ouin et autres lieux; qu'ils devoient entrer la nuict du dimanche Quasimodo en la ville, et qu'ils tenoient desjà les clefs de la porte Sainct-Denis, mais de celle Sainct-Martin que le comte l'eschevin ne les leur avoit voulu bailler, et que c'estoit un meschant homme; toutesfois, qu'ils ne lairroient de faire entrer leurs forces par la porte Sainct-Denis qui estoit à leur dévotion; qu'estans entrez, ils devoient deffaire le duc d'Espernon qui faisoit la ronde à Paris depuis dix heures du soir jusques à quatre heures du matin, et qu'ils avoient gaigné deux hommes des

siens qui le devoient tuer ; qu'ils estoient bien asseurez que, sitost qu'il entendroit le bruit des chevaux, il ne faudroit d'y courir, et que c'estoit là où ils le vouloient avoir ; que de là ils iroient droict au Louvre rompre les gardes du Roy et se saisir dudict Louvre, et que les capitaines de la ville se tiendroient chacun en son quartier à garder et à faire barricades, horsmis trois mil hommes que ledict Leclerc devoit mener par la ville pour aller aux bonnes et fortes maisons, et me pria de tenir la compagnie preste que je leur avois promise pour marcher avec luy, et que je le suivrois partout où il iroit; que la promesse qu'il m'avoit faicte ne manqueroit point, et qu'il auroit le moyen, par la grace de Dieu, de l'effectuer, car il me feroit gaigner ce jour-là pour ma part vingt mil escus. Et après avoir esté si longuement avec luy, où il me tardoit beaucoup, je pris congé, sans toutesfois oublier rien de tout ce qu'il m'avoit dict.

Estant retourné en mon logis, songeant aux moyens que je pourrois tenir pour empescher cest abominable dessein et comme je pourrois parler au Roy secrettement sans estre apperceu et descouvert, après avoir faict ma prière à Dieu, sortant de ma maison, je trouvay un mien amy nommé Pinguet, à présent huissier du conseil, que je cognoissois pour politique, auquel je demanday s'il sçavoit point quelqu'un qui me peust faire parler au Roy secrettement; il me fit response qu'ouy, et fut incontinent trouver le seigneur de Petremol (qui a depuis esté gouverneur d'Estampes, où il fut pris prisonnier par la Ligue et amené à Paris aux prisons, où ils le firent mourir) ; lequel Petremol fut, le jeudy douziesme avril après disner, trouver le Roy pour luy dire que je voulois parler à luy. Si tost qu'il en eut ouvert la bouche, le Roy luy demanda où j'estois et me faisoit chercher, commandant

audict Petremol de me mener le lendemain matin en son cabinet à cinq heures du matin.

Le vendredy donc, vingt-deuxiesme d'avril 1588, je fus trouver de grand matin ledict Petremol, qui m'attendoit en la salle du Louvre, et me fit entrer au cabinet de Sa Majesté par une petite montée où je ne fus veu de personne. Sitost que le Roy m'apperceut, il appella monsieur d'O, et luy dict : « Voylà celuy qui m'a donné tous les advis de ce que ceux de la Ligue font contre moy, et mesmes lorsque monsieur de Mayenne me voulut surprendre revenant de Castillon. » Ledict sieur d'O luy fit response : « Vrayement, Sire, il mérite bien une bonne récompense. » Le Roy luy dict qu'il m'avoit promis vingt mil escus, et qu'il me les feroit bailler avec le temps ; puis me demanda ce qui se passoit. Incontinent je luy fis entendre tout ce que Leclerc m'avoit dict, et qu'il n'y avoit rien de plus certain. Après luy avoir faict tout entendre, il me commanda de le rédiger par escrit, et le bailler à monsieur d'O le plus promptement qu'il me seroit possible ; commanda au sieur de Petremol de sçavoir mon logis, et, après m'avoir licencié, je sortis dudict cabinet sans estre apperceu d'aucun. Mais estant dans la cour du Louvre, je trouvay cinq ou six espions de la Ligue qui me demandèrent d'où je venois ; je leur fis response que je venois de voir si je pourrois donner une requeste à cest homme de bien d'O, pour présenter au conseil, afin d'avoir mes gages qu'on avoit saisi, comme on avoit faict tous ceux des prevosts des mareschaux ; laquelle requeste j'avois toute preste en main pour excuse, leur disant que ledict d'O estoit entré au cabinet et qu'il me faudroit retourner après disner ; ce que j'aurois fait. Et aurois baillé le mémoire à monsieur d'O, que le Roy m'avoit commandé le matin, en présence de quatre ou cinq de la Ligue qui estoient là,

ce que j'avois faict tout esprès; car baillant ledit mémoire, ils pensoient que ce fust ma requeste. Aussi je dis à monsieur d'O (qui entendit incontinent mon jargon) que c'estoit une petite requeste pour avoir mes gages, et que je le suppliois d'avoir pitié de moy. Il me fit response qu'on me feroit justice.

Le lendemain, qui estoit le samedy vingt-troisiesme avril, Sa Majesté envoya quérir cent ou six-vingts cuirasses au Louvre, à la veue d'un chacun, car elles furent apportées dans des panniers et hottes; ce qui estonna fort ceux de la Ligue. Et incontinent j'envoyai un desdicts espions que j'avois trouvés le jour précédent au Louvre dire à monsieur Leclerc que j'avois veu porter des cuirasses, et que j'estois demeuré pour prendre langue; de faict, je demeuray audict Louvre jusques à six heures du soir que Leclerc y vint, et me trouva encores aux escoutes, faisant bien l'empesché. Il me demanda si j'avois veu entrer lesdictes cuirasses; je luy dis que ouy, et qu'il y avoit encores autres nouvelles par les champs que j'estois après à descouvrir. Après nous estre promenez environ demie-heure, arriva le sieur de Lachapelle, qui nous dist qu'il avoit entendu du conseil que l'entreprise estoit descouverte, et que le Roy avoit envoyé quérir ses quatre mil Suisses à Lagny, et qu'il les faisoit loger le lendemain, qui estoit le dimanche de Quasimodo, aux fauxbourgs Sainct-Martin et Sainct-Denis; mais il ne sçavoit rien des cuirasses. Après ces propos il se retira, et Leclerc incontinent après, que j'accompagnay jusques à son logis, où il me voulut faire souper; et m'en estant excusé, me fit promettre de l'aller voir le lendemain de grand matin.

Ce que je fis; et ne l'ayant trouvé chez luy je fus au petit Sainct-Anthoine, où il oyoit la messe. Il me dit que

tout estoit descouvert et qu'il y avoit quelquet raistre qui avoit tout décelé; qu'il n'en pouvoit soupçonner que le comte, lequel avoit refusé les clefs de la porte Sainct-Martin; qu'il s'en alloit du conseil au logis de Lachapelle adviser ce qu'ils auroient à faire, et qu'il me prioit le vouloir venir voir après disner. Ils furent au conseil depuis unze heures du matin jusques à trois heures après midy, de quoy j'advertis Sa Majesté, espérant que là elle les feroit prendre, comme elle pouvoit faire aisément, et l'eust faict si elle eust esté bien conseillée. Toutesfois elle m'envoya dire que j'eusse à descouvrir seulement ce qu'ils auroient arresté en leur conseil, ce que je pourrois apprendre aisément de Leclerc, et que je luy en donnasse promptement advis; ce que je fis, attendant que Leclerc fust sorty dudit lieu, et me promenant tousjours là auprès, afin qu'au sortir il m'y trouvast et ses compagnons m'y vissent; car s'ils me voyoient par les rues proches où ils s'estoient assemblez, ils croyroient que c'estoit pour eux et m'en porteroient davantage d'amitié, parce qu'ils croyroient que je me rendrois subject et affectionnez à leur party, ce qu'il falloit faire pour n'estre descouvert.

Ledict Leclerc donc estant sorty du conseil, comme je le conduisois en son logis, me dist que tout estoit descouvert, et que ce pauvre prince estoit venu jusques à Gonnesse, et ses troupes jusques à Sainct-Denis et la Villette, jusques là mesme qu'il y en avoit de logez aux fauxbourgs Sainct-Laurens et Sainct-Denis; mais qu'il les avoit faict retirer, et que de là il s'en estoit allé à Dampmartin. Me dit davantage qu'ils avoient advisé de luy envoyer Lachapelle, et devoit partir à cinq heures pour l'aller trouver en poste, et qu'il alloit monter à la porte Sainct-Martin; que le Roy faisoit venir quatre mil Suisses qui arrivèrent incontinent, et que de tout il alloit adver-

tir le duc de Guise, pour le supplier ne les abandonner au besoin, car ils sçavoient que le Roy estoit grandement animé contre eux.

Estant retiré d'avec Leclerc, j'entray au soir bien tard au cabinet du Roy pour luy faire entendre ce que j'avois appris; et sur ce que je luy dis que Lachapelle s'en alloit vers le duc de Guise, il me respondit qu'il avoit bien faict, et qu'il le vouloit envoyer voir ceste nuict.

Le lundy vingt-cinquiesme avril, Lachapelle revint de son voyage sur les quatre à cinq heures du soir, que ledict Leclerc fut incontinent voir, et m'y mena avec luy. Il nous dit qu'il avoit trouvé et laissé monsieur de Guise en bonne délibération de bien faire, que si l'affaire n'eust esté descouverte il nous eust jà faict paroistre des effects de sa promesse et bonne volonté, mais que pour cela il ne nous abandonneroit point; qu'il estoit trop homme de bien pour nous faillir, mesmes qu'il nous verroit plustost que nous ne pensions. « Et pour vous en asseurer, me dist-il, j'envoye avec vous Chamois et Boisdauphin, qui vous assisteront et ne manqueront à leur devoir si on vous veut forcer. Et d'ailleurs je ne seray loing de vous, et me verrez possible plustost que ne pensez. »

Or les seigneurs Chamois et Boisdauphin furent passer au bas des Tuilleries et vindrent loger aux fauxbourg Sainct-Germain, à l'Arbalestre, où je les fus voir le lendemain avec Leclerc qui y alla faire la cour.

Le lendemain vingt-sixiesme avril, Sa Majesté m'envoya quérir par le sieur Petremol environ sur les deux heures après midy en son cabinet, où estoient lors messieurs d'Espernon, d'O et de la Guiche, et fis entendre à Sa Majesté ce que Lachapelle avoit exploicté vers le duc de Guise, et comme il avoit envoyé à Paris les sieurs Boisdauphin et Chamois pour asseurer ses amis de sa

bonne volonté, luy faisant entendre particulièrement tout ce qui a esté cy-devant déclaré. Je vis lors Sa Majesté comme estonnée et quasi en doubte de ce qu'on luy faisoit voir à l'œil, car il me demanda si je luy pourrois fournir mémoires asseurez de ce que je luy avois baillé par escrit, si je n'estois point de la religion, persuadé par quelques-uns d'eux de me mettre entre les mains lesdicts mémoires. Ce qu'ayant entendu, je suppliay Sa Majesté de me faire prisonnier et envoyer quérir quatre des principaux de la Ligue que je luy nommerois, dont je m'asseurois qu'il sçauroit la vérité, et que je vérifierois mes mémoires, voire plus que je n'en avois escrit, à peine de ma vie, suppliant Sa Majesté de croire que je n'avois dit ny escrit que la pure vérité, sans aucun fard ny dissimulation ; que je n'avois jamais hanté la cour et estois un très mauvais courtisan, n'ayant jamais eu cest honneur de parler à Sa Majesté; que le seul zèle de son service et l'asseurance que j'avois de la parole véritable que je portois m'avoit donné la hardiesse de comparoistre devant Sa Majesté; que je n'estois ny n'avois jamais esté de la religion, ny persuadé par aucunes personnes d'icelle.

Lors Sa Majesté me fit response qu'elle n'estoit en doubte de ce que je luy avois dit, mais la preuve qu'il en désiroit estoit pour besongner d'autre façon que je pensois; et cependant me pria de continuer, usant de ce mot, et me disant que bientost il me desgageroit d'où j'estois engagé; qu'il s'en alloit à Sainct-Germain-en-Laye, où il seroit sept ou huict jours. Ce qui se passeroit pendant son absence, que j'en advertisse monsieur d'O, et que je n'y faillisse pas, et quant à ce qu'il m'avoit promis, qu'il estoit tout asseuré et qu'il n'y manqueroit point; et ce mesme jour sortit de Paris pour aller à Sainct-Ger-

main conduire monsieur d'Espernon. Je croy qu'il avoit bonne envie pour lors, de ce que j'en pouvois juger, de donner ordre à ses affaires, et que pour cela en partie le duc d'Espernon sortit de Paris. Mais quand il fut de retour, en ayant communiqué avec la Royne sa mère et Villequier, il fut intimidé d'un costé et destourné de l'autre, si que son intention demeura d'estre exécutée lorsqu'il le pouvoit faire, et depuis quand il l'a voulu il ne l'a pas peu.

Le mercredy vingt-septiesme avril, je me trouvay au logis du Clerc, où plusieurs estoient assemblez; entre autres y estoit le commissaire de Bar, Santueil, tous estonnez d'où estoit party cest advertissement qu'on avoit donné au Roy de leur entreprise. Les uns en soupçonnoient Compans, pource qu'autrefois il avoit esté hérétique, les autres Lecomte, eschevin, les autres le père de La Bruyère, et estoient fort divisez en opinion, s'en empeschans fort pource qu'ils disoient que jamais ils ne pourroient rien faire qui vallust tant qu'ils eussent descouvert les traitres de leur compagnie.

Sur ces entrefaites, madame de Montpensier (1) leur donna advis que le Roy leur en vouloit fort et qu'ils y pensassent, voire plustost que plus tard; qu'elle avoit parlé à luy pour le duc de Guise son frère, et supplié très humblement Sa Majesté luy permettre de venir à Paris pour se justifier des faux bruits et calomnies qu'on luy avoit mis à sus; qu'il y viendroit en pourpoinct, tout seul, pour y perdre la vie au cas qu'il se trouvast en rien coupable de ce qu'on l'accusoit; mais qu'il n'avoit pas faict grand compte de toutes ces paroles, et avoit bien descouvert, parlant à luy, qu'il avoit du dessein

(1) Catherine-Marie de Lorraine, duchesse de Montpensier, fille de F. de Guise, assassiné devant Orléans

contre eux qu'il falloit prévenir s'il estoit possible ; ce qui donna un grand courage à la Ligue d'exécuter à tout hazard leurs entreprises. De faict, ils envoyèrent un homme incontinent en diligence vers le duc de Guise, avec lettres par lesquelles ils luy mandoient que, s'il ne venoit à ce coup les secourir à leur besoing, qu'ils ne le tenoient plus pour prince de foy ; laquelle lettre fut cause que le duc envoya en diligence soubs mains plusieurs capitaines à Paris, que la Ligue logéa en divers quartiers de la ville, avec charge de leur dire qu'il venoit après. De quoy je donnay advis à Sa Majesté, qui me fit response qu'elle avoit envoyé Bellelievre luy dire qu'il vinst à Paris pour esmouvoir son peuple.

Le jeudy cinquiesme may, huict jours avant les barricades, se dressa une entreprise contre le Roy et madame de Montpensier, qui donna ce jour à disner à cinq ou six cuirasses, en une maison nommée Bel-Esbat, hors la porte Sainct-Anthoine, à main gauche, qui devoient surprendre le Roy venant du bois de Vincennes, accompagné seulement de quatre ou cinq grands laquets et un gentilhomme ou deux. Ils devoient faire rebrousser son carosse en toute diligence vers Soissons, et incontinent donner l'alarme à Paris et partout que les huguenots avoient pris le Roy et l'avoient emmené, et luy vouloient couper la gorge, afin d'avoir occasion de se ruer chaudement sur les politiques, comme ils eussent faict, les massacrants et tous ceux du party du Roy, non-seulement à Paris, mais par toutes les villes liguées ausquelles on avoit donné le mot. Mais Leclerc m'ayant révélé en grand secret ceste entreprise, je fus trouver Sa Majesté au bois de Vincennes, qui, en estant adverty, envoya incontinent quérir cent ou six-vingts chevaux à Paris, qui l'accompagnèrent ; qui fust le vendredy au soir, auparavant les

barricades. Et sitost qu'ils virent partir lesdites troupes pour aller quérir le Roy, chacun desdicts hommes qui estoient en ladicte maison de Bel-Esbat se retirèrent tout doucement chacun en son quartier.

Le samedy ensuivant, je fus advertir Sa Majesté que monsieur de Guise venoit, laquelle me fit response qu'il y avoit envoyé le sieur de la Guiche luy dire qu'il ne vinst pas.

Le dimanche ensuivant, je fus adverty que la Royne mère et Villequier me faisoient chercher pour parler à moy; mais je n'y voulus aller, craignant d'estre descouvert, et n'attendois que quelque mauvaise récompense de mes services.

Le jeudy neufiesme may, le duc de Guise arriva à Paris, et aussitost m'envoya quérir le prévost Hardy, qui estoit faict de la main de Villequier. Me voyant, il demanda si j'estois encores à Paris et que je serois pendu devant qu'il fust trois jours; que monsieur de Guise estoit venu pour se justifier, et qu'on avoit trouvé mes mémoires. Mais je vis bien qu'il parloit à la traverse et par la bouche de Villequier, qui luy faisoit tenir ce langage afin de me faire prendre la fuitte; ce qu'estant, ledict de Villequier diroit au Roy que celuy qui luy avoit baillé les mémoires s'en estoit fuy dès qu'il auroit sceu la venue de monsieur de Guise, laquelle faute je ne voulois faire. Au contraire, je niay le tout asseurément. Après, je fus trouver le sieur Petremol, auquel je fis entendre que je voulois parler au Roy. Il me dit que monsieur de Guise y estoit, et qu'il me falloit attendre, comme je fis jusques à cinq heures du soir, que ledict Petremol me fist entrer en son cabinet. Incontinent Sa Majesté me demande ce qu'il y avoit; je luy dis : « Sire, j'ay esté adverty que monsieur de Guise est venu ici se justifier; s'il plaist à

Vostre Majesté me faire mettre prisonnier, et en envoyer quérir quatre ou cinq que je vous nommeray, ils vous confirmeront ce que je vous ay dit; et le soustiendray, à peine de ma vie, devant qui il vous plaira. » Lors il me demanda si j'estois descouvert, auquel je respondis que je ne sçavois; il me dit que je me tinsse sur mes gardes. Pour m'en retourner chez moy, je trouvay que l'on mettoit les Suisses en bataille devant la chappelle de Bourbon. Ce jour ny le lendemain je ne fus point voir Leclerc; mais le mardy au soir, sur les six à sept heures, je trouvay un mémoire par lequel il me mandoit que je ne fisse faute le lendemain au soir, qui estoit le mercredy, veille des barricades, de le venir trouver avec la compagnie que je leur avois promise.

Ce mesme jour, comme je revenois du Louvre, je trouvay Lachapelle qui me voulut mener faire la révérence au duc de Guise, de quoy je m'excusai fort bien, craignant un coup de poignard. Et le lendemain, voyant que je ne pouvois satisfaire à la demande du Clerc, et par ce moyen je demeurois tout-à-faict à descouvert, je fus trouver monsieur d'O, auquel je fis sçavoir tout ce que je sçavois, qui me fit response qu'il y donneroit bon ordre; après laquelle response je sortis de la ville et gaignay les champs, attendant les nouvelles qui demeureroit le plus fort.

Les barricades achevées, qui réussirent à la fin que chacun sçait, ceux de la Ligue voyans que je n'avois satisfaict à ma promesse, ils se doutèrent que je les avois descouverts, et furent à mon logis saisir mes papiers, et y pillèrent ce que bon leur sembla; mais ils ne trouvèrent rien des mémoires qu'ils cherchoient; en vengeance de quoy ils mirent ma femme prisonnière. De sorte que, depuis

mon départ de la ville de Paris, j'ay tousjours suivy Sa Majesté, selon son commandement.

Mais je loue Dieu et luy rends graces de ce qu'il m'a tousjours assisté en un si bon œuvre, préservé des mains de tous les meurtriers et voleurs, et m'a faict la grace d'avoir donné des advis si à propos à Sa Majesté qu'ils ont sauvé la vie à beaucoup de gens de bien, de ses serviteurs et subjects, m'estimant plus heureux d'estre pauvre pour le service de mon Roy et du public que le premier et le plus riche de la terre en donnant contentement à une si malheureuse entreprise ; et ne désespère point que quelque jour mes services ne soient recogneus par le Roy et les gens de bien.

Le samedy d'après les barricades, ayant sceu les nouvelles que Sa Majesté estoit sortie de Paris et qu'elle avoit pris le chemin de Chartres, je commençay à suivre sa piste, et l'y fus trouver le lundy ensuivant, où je me présentay à luy. Il me demanda quel jour j'estois sorty ; je luy dis que ç'a avoit esté la veille des barricades ; suppliant Sa Majesté avoir pitié de moy, que j'estois le premier de ses serviteurs qui pour son service avoit esté contraint d'abandonner Paris; que je n'avois pas un sol, et cependant avois esté forcé de laisser à l'abandon de la Ligue ma femme et mes enfans. Sa Majesté dit alors tout haut qu'il estoit fasché qu'il n'avoit mieux creu mes advis et plustost, et qu'il en avoit recogneu la vérité, mais trop tard, que les traistres l'avoient abusé. Je luy fis response que c'estoit à mon grand regret et qu'il n'avoit tenu à moy. Il me commanda lors de le suivre et d'avoir l'œil sur ceux que je verrois autour de luy qu'ils ne fussent du party de la Ligue, et commanda à Richelieu de me donner forces quand je luy en demanderois pour les

prendre prisonniers; et ay tousjours suivy Sa Majesté, jusqu'à ce qu'il pleut à Dieu l'appeller, qui a esté trop tost pour moy et pour plusieurs, pour lequel je prie la divine bonté luy faire paix. *Amen.*

Il y en a beaucoup qui quittèrent le party de la Ligue lorsqu'ils virent qu'on avoit failly à prendre Sa Majesté le jour des barricades, qui estoit le premier et principal dessein des ligueurs, et une de leurs fautes remarquables qu'ils pensèrent recouvrer aux estats de Blois; mais ils firent encores plus mal leurs affaires.

Je ne mettray icy les autres signalez services que j'ay faicts à Sa Majesté depuis son départ de Paris, tant à Blois, Tours, qu'autres lieux, pour ce que je ne puis escrire au vray sans en toucher quelques-uns qui n'en seroient pas contens; d'ailleurs, que j'ay assez d'ennemis pour avoir servy fidellement le Roy, au contentement des gens de bien et grand mescontentement des ennemis de ceste coronne.

FIN.

HISTOIRE
TRES-VERITABLE
DE CE QUI EST ADVENV EN ceste vile de Paris, depuis le septiesme de may 1588. iusques au dernier iour de Juin ensuyuant audit an.

A PARIS,

Pour Michel Ioüin, ruë sainct Iacques.

AVEC PERMISSION.

M. D. LXXXVIII.

HISTOIRE TRÈS VÉRITABLE

DE CE QUI EST ADVENU

EN CESTE VILLE DE PARIS,

DEPUIS LE VII MAY 1588 JUSQUES AU DERNIER JOUR DE JUIN ENSUYVANT AUDIT AN (1).

---

1. D'autant que plusieurs, ignorans ce qui s'est passé à Paris ces jours derniers, pourroient tomber en quelque mauvais soupçon, j'ay voulu mettre au vray par escrit ce que j'ay veu et entendu de gens de bien, lesquelz ont assisté à tout ce qui s'y est fait.

2. Le samedy septiesme jour de may, après disner, fut fait assemblée de ville, en laquelle tous les capitaines et lieutenans commandans à Paris furent mandez. Là, le prevost des marchans proposa que chacun eust à dire son advis : quelle estoit la cause qui troubloit nostre ville, et quels pourroient estre les moyens pour y remédier.

3. Plusieurs advis sur ce furent alléguez; mais les principaux furent par un des présidens du parlement et d'un capitaine de l'Université, lesquelz furent d'opinion qu'on devoit exterminer les hérétiques et qu'on purgeast la ville de ceux lesquels la pouvoient troubler; supplians le Roy de vouloir déclairer son soupçon, afin

(1) Cette relation est attribuée à Saimet-Yon, échevin de Paris et ligueur.

d'y pouvoir appliquer le remède convenable; adjoustant ledit capitaine de l'Université que tous les troubles, tant présens que passez, procédoient des hérétiques et fauteurs d'iceux, et falloit les rechercher et non autres.

4. Cest advis ne fut pas mis en oubly par ledit prevost et les meschans de sa faction là assemblez, lesquelz en feirent tost leur rapport, disans que lesdits président et capitaine s'estoient lors déclarez, ayant conclu à la recherche et extermination des hérétiques et des fauteurs d'iceux.

5. De sorte que, sur les dix heures du soir dudit jour, furent envoyez les eschevins et plusieurs capitaines, lesquelz ils pensoient estre de leur faction, afin de faire garde toute la nuict, faisans courir un bruit que le duc de Guise estoit au Bourget, distant de deux petites lieues de Paris, accompagné de trente mil hommes. Néantmoins les autres capitaines, advertis par leurs compagnons de ce mandement, feirent pareillement garde, ce qui troubla merveilleusement le conseil de leur résolution.

6. Sur la minuict furent dépeschez deux courriers l'un après l'autre audit Bourget, pour recognoistre si ledit duc de Guise y estoit, ou autres trouppes; ce qui ne se trouva estre vray, d'autant qu'il estoit lors à Soissons.

7. Ne laissoit pourtant de courir par la ville un bruit couvert que l'on devoit en peu de jours pendre les principaux bourgeois catholiques de Paris en la place de Grève, suyvant l'advis d'Espernon et autres conseillers, lesquelz se sont servilement assubjectis audit d'Espernon.

8. Le dimanche suyvant, de Perreuze, prevost des marchants, et le comte eschevin menèrent les archers de la ville au Temple, où sont les poudres d'icelle, pour y faire garde, usans de ces mots : qu'il falloit chasser tous

les ligueurs. Dont s'esmeurent tellement lesdits archers que la plus grande part voulurent quitter leurs hoquetons, disans qu'ils estoient catholiques; et peu s'en falut qu'ils ne meirent à mort lesdits de Perreuze et le comte.

9. La nuict suivante ledit jour fut fait bonne garde par tous, chacun ayant crainte d'estre du nombre de ceux qu'ilz vouloient faire pendre, encore que lesdits prevost et eschevins eussent mandé seulement à aucuns capitaines de la faire et de garder les quartiers des autres capitaines leurs voisins, qu'ils pensoient n'estre de leur party.

10. Ce qui empescha de rechef leur délibération, mesme que les archers de ladite ville ne les voulurent assister.

11. Le lundy neufiesme dudit mois, le bruit courut encores plus fort de ladite malheureuse délibération; l'on entendit à une heure après midi que le duc de Guise estoit arrivé de Soissons au logis de la Royne, accompagné de huict chevaux.

12. Laquelle arrivée si subite troubla le conseil desdits conjurez, attendu que le matin dudit jour fut fait commandement par le sieur d'O (1) et eschevins à aucuns capitaines de Paris de se tenir prests et leurs compagnies en armes, pour marcher la part qui leur seroit commandé; aussi que le sieur de Bellièvre devoit partir ledit jour pour aller à Soissons trouver ledit duc de Guise.

13. Le Roy aussitost fut adverty de l'arrivée dudit duc, lequel luy fut faire à l'instant la révérence au Louvre, où se transporta la Royne mère de Sa Majesté,

(1) François d'O, surintendant des finances, se rendit odieux aux catholiques par ses débauches et ses prodigalités. Il partageait à cette époque, avec d'Épernon et Villequier, la faveur de Henri III. D'O mourut en 1594.

auquel lieu il fut trois heures, depuis deux jusqu'à cinq.

14. La présence dudit duc occasionna les meschants de persuader au Roy, très bon de sa nature, qu'il estoit accompagné de grande suitte d'estrangers, de façon que, sur les six heures du soir dudit lundy, entrèrent en garde devant le Louvre deux enseignes de Suisses et une françoise, outre les deux lesquelles jà y estoient; furent aussi mandez tous les archers de la garde qui se pouvoient trouver dans Paris.

15. Et à l'instant fut fait un cry, de par le grand-prevost, que tous vagabons eussent à vuider avant la nuict, et que personne n'eust à sortir de sa maison neuf heures passées, ce qui est contre les formes accoustumées de ladite ville.

16. Ceste façon de faire fit que chacun print garde à soy.

17. Le mardy, il sembloit que tout alloit assez bien; mesme le mercredy suyvant le Roy fut du Louvre au logis de la Royne mère, auquel se trouva ledit duc de Guyse.

18. Ce qui troubla les conjurez estoit que, lorsque ledit duc s'en retournoit en son logis, il se trouvoit suyvy d'un nombre infiny de peuple donnant signe de resjouyssance.

19. Sur les cinq heures du soir dudit mercredy, outre les deux compagnies de Suisses et les trois françoises, entra encor en garde une autre compagnie de Suisses.

20. Bref, Dieu (lequel ne nous vouloit abandonner) donna un conseil aux malheureux, qui les perdit du tout.

21. A cinq heures du soir fut faite assemblée de ville, où se trouvèrent seulement lesdits sieurs d'O, prevost, eschevins, et aucuns colonels, où fut arresté qu'on feroit, la nuict suyvante, bonne garde par quelques places, et ce

seulement par lesdits colonels et quelques capitaines de leurs quartiers, s'asseurans que, les rengeans dans lesdites places selon leur appétit, ils parviendroient plus aysément à la fin de leur conseil. Auquel advis fut contredit par de Sainctyon, l'un des eschevins, qui remonstra audit sieur d'O, que c'estoit chose non accoustumée de mesler ainsi les gardes, et que ce changement causeroit une division entre les bourgeois et en danger d'une révolte. Lesquelles remonstrances furent secondées par un président de la cour du parlement, auquel fut fait response par ledit sieur d'O, en ces termes: « Par la mort Dieu! messieurs, je n'ay que faire de vostre conseil en cest endroit. J'ay la volonté du Roy, il veut estre maintenant obéy. »

22. De façon qu'à neuf heures du soir se trouvèrent dans le cymetière des Saincts-Innocens plusieurs colonels et capitaines de divers quartiers, au nombre d'onze compagnies fournies et choisies par les colonels qui avoient assisté au conseil de la ville.

23. Là le comte eschevin, tenant toutes les clefs dudit cymetière, parla à aucuns desdits capitaines, leur déclara que l'intention du Roy estoit qu'ils se tinssent en ce lieu pour garder sa ville contre quelques meschans ses ennemis; qu'il fermeroit toutes les portes dudit cymetière, reste un guichet; que le sieur de Beauvais Nangis leur seroit envoyé de Sa Majesté pour les conduire et les commander.

24. Plusieurs dirent leur advis, ne sçachant la volonté dudit comte; entre autres un capitaine dit tout haut qu'il n'estoit d'advis de s'enfermer, et, que pour le regard dudit sieur de Beauvais Nangis, qu'il ne le cognoissoit pour luy commander.

25. Sur ce plusieurs, suyvans son advis, firent à l'ins-

tant sortir quatre compagnies, deux desquelles se rengèrent dans la rue Sainct-Honoré, et deux autres dans la rue au Feurre, vers les Hales; quant aux autres, elles demeurèrent dans ledit cymetière.

26. A une heure après minuict ledit sieur d'O arriva dans ladite rue Sainct-Honoré, faisant la ronde, et venant du Louvre accompagné de plusieurs harquebuziers; lequel voyant lesdites compagnies hors ledit cymetière, leur demanda pourquoy, suyvant ce qu'il avoit esté ordonné, ils estoient sortis dudit lieu; auquel fut respondu qu'ils ne pouvoient pour la seureté de leurs maisons. De quoy estonné, leur dit qu'ils avoient bien fait, et ainsi troublé s'en alla; ce que toutes les compagnies firent, chacun se retirant en son quartier.

27. Il y avoit pareil nombre de compagnies de divers quartiers souz le Petit-Chastelet et sur le pont Sainct-Michel, lesquelles y demeurèrent jusqu'à trois heures après minuict, assistées des colonels desdits quartiers, et de Sainctyon et Bonnet, eschevins.

28. Un desdits capitaines nommé Riolle, cordonnier du Roy, et qui a esté autrefois huguenot, voulant entrer en garde sur ledit pont Sainct-Michel, en fut empesché par le capitaine La Rue, commandant sur ledit pont, qui le fit bientost retirer, luy disant qu'il estoit huguenot; à quoy il obéyt promptement, sa compagnie ne demandant pas mieux, pour le souspeçon qu'ils avoient dudit Riolle, leur capitaine, joint que de Sainctyon, l'un desdits eschevins, y ayda fort à faire retirer ledit Riolle; et de fait luy enjoignit se retirer.

29. Au cas pareil y avoit plusieurs capitaines dans la place de Grève, et le chevalier du guet, accompagné de cinquante archers du guet, lesquels se retirèrent à mesme heure.

30. Ce qui a esté remarqué, c'est qu'ils avoient mis les compagnies de la rue Sainct-Honoré au Petit-Chastellet et pont Sainct-Michel, celles de la rue Sainct-Antoine dans la Grève, celles du costé de la porte du Temple dans ledict cymetière des Saincts-Innocens, confondans ainsi les quartiers afin qu'on ne se peust secourir l'un l'autre.

31. Ceste nuict-là, Lugoly, eschevin, demeura à l'Hostel-de-Ville jusqu'à trois heures du matin du jeudi 12 de may, d'où sortant s'achemina à la rue Sainct-Honoré, au logis d'un nommé Canaye, quartinier, garde des clefs de la porte de ladicte rue, auquel lieu se trouvèrent les conjurez; et tindrent conseil sur ce qu'ils auroient à faire.

32. Leur conseil finy, firent entrer à quatre heures du matin, par ladicte porte Sainct-Honoré, onze enseignes de Suisses et neuf françoises, lesquelles s'acheminèrent, sans sonner tambours ne phifres, dans ledict cymetière des Saincts-Innocens.

33. Là, leurs départemens estans faits, firent un grand bruit de leurs phifres et tambours, ce qui estonna merveilleusement les habitans dudict quartier.

34. Lors lesdictes compagnies s'acheminèrent, à sçavoir: trois de Suisses et deux françoises, souz la conduite du mareschal de Biron et de Grillon (1), au Marché-Neuf, dont deux de Suisses se saisirent dudit lieu, la troisiesme du Petit-Pont; les deux françoises, l'une, en laquelle commandoit le Gas, Gascon, souz le Petit-Chastelet; l'autre, en laquelle commandoit Malivaut, du pont Sainct-Michel.

(1) Louis de Berton, de Grillon, surnommé par Henri IV *le brave des braves*, mort en 1615, âgé de soixante-quinze ans.

35. Six compagnies, quatre de Suisses et deux françoises, conduictes par le sieur d'O, se saisirent de la place de Grève, assisté du prévost des marchans et d'un nommé de Versigny, son frère.

36. Le reste desdites compagnies demeura audict cymetière, ausquelles, du costé de la rue Sainct-Denis, commandoit Bonouvrier.

37. Il y avoit plus de quinze jours que lesdictes compagnies estoient logées aux environs de Paris, à deux lieues près.

38. Le régiment de Picardie, qui avoit esté mandé, ne peut arriver, à l'occasion que ceux de Ponthoise leur empeschèrent le passage du pont, et furent contremandées le jour mesmes au soir, le fait estant descouvert, comme aussi six compagnies de gendarmes.

39. Il n'y eut ledict jeudy que la porte Sainct-Honoré ouverte, gardée par une des compagnies des gardes du Roy; et pour le regard des autres portes, les clefs demeurèrent ès mains des quartiniers, avec commandement de la ville de ne les délivrer.

40. Grillon, menaçant le ciel et la terre, qui seul se faisoit fort de marcher sur le ventre de tous les Parisiens, se voulut saisir de la place Maubert; mais trouvant l'emboucheure de ladicte place Maubert fermée à l'endroit du carrefour Sainct-Severin, où estoit descendu un capitaine de l'Université, fut ledit Grillon contraint se retirer et changer de chemin; qui fut la première résistance faite par les bourgeois.

41. Ce fut lors que l'on s'asseura que l'intention de telles garnisons n'estoit autre sinon qu'alors les conjurez faisans la recherche par la ville suyvant la liste qu'ils en avoient escrite des principaux bourgeois de Paris

qu'ils disoient estre de la Ligue, les prendre en leurs maisons, les envoyer en la Grève, et là les faire mourir par huit bourreaux, lesquels estoient jà dans l'Hostel-de-Ville, et que si les habitants vouloient secourir lesdits bourgeois, qu'ils eussent lesdites garnisons sur les bras pour saccager toute la ville.

42. Mais Dieu changea bien ce conseil, comme vous entendrez.

43. Toutes les compagnies, tant suisses que françoises, estant ainsi esparsées par les grandes places et advenues de Paris, le peuple s'estonna fort, mesmement qu'on envoya ausdites compagnies du vin, du pain et des pouldres, de sorte que chacun ferma sa boutique avec un estrange courroux.

44. Le Roy, entendant le courroux des habitans, dépescha le sieur de Villequier (1), gouverneur de Paris, pour leur donner à entendre que ce qu'il faisoit estoit pour leur seureté, leur commandant qu'ils eussent à ouvrir leurs maisons, ce qu'ils firent en sa présence; mais dès aussi tost qu'il estoit passé chacun refermoit sa boutique.

45. L'effroy courant de tous costez fit que la cour de parlement s'estonna fort, et au lieu que les présidens et aucuns conseillers s'estoient dès le matin resjouis et avec un visage riant fait bonne contenance, comme si le dessein du pernicieux conseil eust réussi, lors changèrent de couleur et cessèrent leurs charges, s'escoullant les uns après les autres en leurs maisons avec autant de frayeur qu'ils avoyent eu d'asseurance auparavant.

46. Jà huict heures s'approchoient du matin, que le peuple, s'amassant à son quartier par troupes, se forma-

(1) René de Villequier, baron de Clairvaux, favori de Henri III.

lisoit fort de telles garnisons, lesquelles demandoient aux femmes, contre les logis desquelles ils estoient campez, si elles avoyent de gros demisaints d'argent, et touchoient souz leurs robbes, cherchans leurs bourses avec des folles paroles.

47. De sorte que chacun jugeant le danger de sa vie et de sa maison selon les propos de Grillon, lequel passant dit tout haut que qui seroit si hardi de sortir de sa maison avec l'espée, qu'il le feroit pendre au bout d'une picque, et qu'il mettroit le feu dedans la maison pour la brusler, et les femmes et enfans; mesmement usa de ce mot, de chevaucher les filles.

48. Les premiers qui se faschèrent, ce fut en la rue Neufve-Nostre-Dame, voyans les Suisses en teste, et s'encouragèrent sur la résistance qu'ils avoyent entendu que ceux de l'Université avoient faite contre Grillon et Tinte-Ville.

49. Tous ceux dudict quartier s'assemblèrent avec armes, tirèrent leurs chesnes aux nez desdits Suisses sans qu'ils sonnassent un mot, se barricadèrent derrière lesdites chesnes avec des muids qu'ils remplirent de pavé et sable de la rue.

50. Le quartier de la rue de la Calandre, excité de la résolution de leurs voisins, firent semblables barricades en la présence desdicts Suisses, desquels la sentinelle n'estoit qu'à dix pas desdites barricades.

51. Et ainsi conséquemment tout le peuple dressa ses chesnes et barricades à cinquante pas l'une de l'autre, de sorte que toutes les garnisons se trouvèrent en un instant enfermées, et de fortes barricades gardées de tous les habitans avec armes, et les fenestres des maisons garnies de mousquetaires et arquebuziers, et les auvents abattus.

52. La Bastille estoit remplie de soldats, tant de ceux des gardes du Roy, que Grillon avoit baillé au chevallier du guet il y avoit jà dix jours, que des mortespaies ordinaires, et estoit toute couverte de fauconneaux qui flanquoient tout au long de la rue Sainct-Anthoine.

53. Le mareschal de Biron fut contraint de recongnoistre, parlant au Roy, que, quand il auroit cinquante mille hommes, avant qu'il feussent parvenus depuis le Louvre jusques au Pont-au-Change, qu'ils seroient tous taillez en pièces, et qu'il y avoit autant de villes à combattre qu'il y avoit de rues à Paris; que maintenant il cognoissoit que Paris estoit imprenable par la force, donnant malédiction à ceux par le conseil desquels une telle sédition estoit arrivée.

54. Or, le bruit commun estoit que les prévosts et eschevins s'estoient faits forts de trente mille hommes pour assister lesdicts conjurez, lorsque les garnisons se seroient saisies des places et advenues de Paris, ce que toutesfois ne peurent exécuter.

55. Toutesfois se trouvèrent aucuns capitaines de la ville, favorisant lesdits conjurez, lesquels s'acheminèrent ausdites places; mais les bourgeois, voyans ceste façon inaccoustumée, quittèrent leurs capitaines, s'en retournant en leurs maisons.

56. Les meschants se persuadoient encores de pouvoir exécuter leur dessein, jusques à ce que, s'estans promenez par la ville, tombèrent en une telle frayeur, voyant tout le peuple en armes, les garnisons serrées de si près, chacun criant qu'on les chassast ou bien qu'ils les alloient deffaire, appellans trahistres ledit prévost et deux des échevins, lesquels se cachèrent aussitost et n'ont depuis paru.

57. Sur les neuf heures du matin dudit jeudy, vint une

alarme du costé du pont Nostre-Dame, laquelle fit que chacun s'assembla en sa barricade, la moindre estant fournie de quarante harquebuziers, sans ceux lesquels estoient aux portes, et les femmes aux fenestres, bien résolues de se deffendre.

58. Les Suisses du Marché-Neuf se trouvèrent bien estonnez de ceste alarme, mesmement que d'une harquebuzade fut tué un tailleur d'habits au bout de la rue Neufve-Nostre-Dame, de façon qu'ils pensoient desjà estre assaillis par toutes les advenues dudit marché.

59. Toutefois cela s'appaisa, d'autant que les capitaines desdits Suisses vindrent aux barricades prier le peuple qu'il eust pitié d'eux; qu'ils estoient chrestiens et nos amis; que de Biron les avoit là posez malgré eux; que maudite fut l'heure en laquelle ils y estoient venus. Brief, telles prières appaisèrent le juste courroux du peuple; mais ce fut à condition qu'ils se retirassent au fond dudit Marché-Neuf, afin que leur présence ne faschast le peuple.

60. J'ay dit que le capitaine La Rue commandoit sur le pont Sainct-Michel, qu'il s'estoit barricadé contre Malivaut, capitaine des gardes, auquel il dit qu'il eust à se retirer avec lesdits Suisses, ou bien qu'il le tailleroit en pièces luy et sa compagnie.

61. Malivaut, se voyant assiégé par les deux bouts du pont, ne se fist prier deux fois, ains se retira dedans ledit Marché-Neuf avec lesdits Suisses.

62. Le Grand et le Petit-Chastelet n'estoient saisis ny par l'une ny par l'autre partie; toutesfois, chacun jugeant que lesdits lieux estoient fort commodes pour ceux qui les tiendroient, fut advisé de s'en emparer.

63. Le capitaine susdit de l'Université, qui commandoit à la rue Sainct-Jacques, ayant délaissé sa dizaine bien

barricadée et garnie en trois endroits, à sçavoir à l'endroit de l'église Sainct-Yves, devant l'horloge Sainct-Benoist et devant les Jacobins, descendit au carrefour Sainct-Severin avec une partie de ses bourgeois, pour se présenter à l'embouchure du carrefour Sainct-Severin, d'où dépendoit le passage de la place Maubert, et là estant arrivé, fit incontinent dresser une barricade à six pas des ennemis, qui avoient mis une sentinelle audit carrefour Sainct-Severin, qui fut chassé honteusement et contraint se ranger au corps de garde.

64. Le mareschal d'Aumont, ne sçachant ce qui estoit arrivé au Petit-Pont, se voulut finement saisir du Grand-Chastelet, accompagné de six chevaux, et suyvy de loing de deux cents harquebuziers; mais il fut tout estonné voyant les avenues barricadées et la place prinse par les bourgeois, ce qui le força de se retirer mordant ses doigts.

65. Vous pouvez juger en quel grand trouble se trouvèrent les meschants, voyans que les prévost des marchans et deux eschevins s'estoient cachez; que toute la ville, en quelque endroit que ce fust, estoit barricadée; que jà paroissoient plus de cent mille hommes en armes, attendans l'heure de massacrer les garnisons et les trahistres qui les avoient menées; que partout on les appelloit trahistres à leurs païs; brief, fuyans les mains jointes, demandoient pardon au peuple, ne cherchant qu'à sauver leurs vies.

66. Il estoit jà midy que le peuple s'ennuyoit de veoir les choses aller en si grande longueur; les plus timides s'encouragèrent les uns les autres; mesmes les vieillards vindrent aux barricades armez d'hallebardes et d'espieux, reprochans aux jeunes leur trop longue attente à despescher ces estrangers.

67. Alors arriva à la barricade de la rue de la Calandre le

mareschal d'Aumont, de Biron et d'O, tous à pied; l'un desquels, sçavoir d'Aumont, déclara que la volonté du Roy estoit de maintenir son peuple en asseurance par le moyen de ces estrangers; que dedans une heure au plus tard le Roy en personne viendroit faire la recherche, et qu'après les garnisons sortiroient de Paris.

68. Un des bourgeois, pour tous, fit responce qu'ils estoient très affectionnez serviteurs de Sa Majesté; que s'il avoit quelques ennemis qu'il eust à les déclarer, et que lors on les luy mettroit entre ses mains, et que s'il luy plaisoit on luy feroit la recherche en la manière accoustumée, mesme qu'on conduiroit Sa Majesté par les maisons, mais qu'on supplioit Sadite Majesté faire sortir toutes lesdites garnisons.

69. A quoy ledit de Biron, d'Aumont et d'O respondirent n'avoir charge d'entendre leurs remonstrances; ausquels aussi tost fut dit par toute la compagnie qu'ils eussent donc à l'instant à se retirer, s'ils ne vouloient devant leurs yeux les voir tailler en pièces; ce qu'ils firent soudain, voyant tous les harquebuziers lors coucher en joue.

70. Cependant une et deux heures après midy se passa sans voir la fin de ce malheur; enfin, tous les bourgeois résolurent ne les laisser coucher en leurs quartiers. Alors fut advisé, en la rue de la Calandre, de laisser trente harquebuziers à la barricade du coing du Marché-Neuf, donnant advertissement aux autres corps de garde qui environnoient les Suisses de faire la charge de leur costé lorsqu'ils entendroient la batterie, tant du clocher de Sainct-Germain-le-Vieil que de toutes les maisons de ladite rue de la Calandre, lesquelles commandent sur ledit Marché-Neuf.

71. Pendant que ceux de la Cité prennent ce conseil,

les capitaines de l'Université s'assemblèrent en la maison de Pigneron, notable bourgeois de ladite ville, où ils résolurent d'envoyer à l'Hostel-de-Ville les advertir que, si on ne faisoit bientost lever les soldats et estrangers qui estoient ès places et lieux de ladite ville, qu'ils ne faudroient de les combattre, à quelque péril qu'il en peust advenir; et à ceste fin, le colonnel de ladite Université, avec l'un des capitaines d'icelle Université, furent députez pour porter cest advertissement et résolution audit Hostel-de-Ville.

72. Estans partis sur les trois heures après midy, les capitaines se rangèrent à leurs cartiers, mesmement celuy qui s'estoit rangé au carrefour Sainct-Severin; lequel estant arrivé et disposant ses bourgeois, advint que un coup de harquebuse fut lasché de la part des ennemis, à l'instant duquel ledit capitaine, accompagné de son lieutenant, pensant que les ennemis les voulsissent charger, firent incontinent tirer sur les ennemis; et donnèrent l'alarme chaudement, et de telle roideur que les ennemis furent contraints se reculer en combattans, desquels en fut tué quatre ou cinq, et un de ceux qui tenoient le parti de la ville.

73. Les ennemis, tant soldats françois et suisses, s'estant reculez jusques soubz le Petit-Chastellet, furent tousjours poursuivis à coup d'arquebuses, et afin de mettre les bourgeois en combat asseuré, ledit capitaine fit couler la barricade soubz ledit Petit-Chastellet; où estans, entra audit Petit-Chastellet et se saisit de la place, et y mit garnison de vingt bourgeois, qui estans monté au haut de la plate-forme, et estans aperceus des ennemys qui estoient au-dessouz, lors ils commencèrent à trembler et crier miséricorde, et se retirèrent hastivement où ils peurent et abandonnèrent la place.

este charge renversa les ennemis en la place du Neuf, où ils furent chargez par ceux du pont Michel, qui les contraignirent se rendre avec l'ayde de ceux de la Cité, de sorte que tant les soldats que Suisses estoient en la puissance des catholiques pour les tailler en pièces s'ils eussent voulu ; mais les François qui crièrent miséricorde et les Suisses bonne France retirèrent le bras du peuple, par la bonté et volonté de Dieu qu'on leur sauva la vie, et furent dévalisez sur-le-champ, et depuis les armes rendues.

75. Sur ces entrefaites, les capitaines de l'Université seroient arrivez en l'Hostel-de-Ville sur les trois heures après midy, qui auroient rapporté que les bourgeois de l'Université estoient aux mains contre les forces du Roy, et que le feu s'allumoit de telle façon qu'il estoit grand temps d'y pourvoir ; ce qui auroit esté rapporté par le sieur Bellanger, conseiller en la cour de parlement et l'un des colonnels de ladite Université. Au moyen de quoy luy et Sainctyon auroient esté de rechef déléguez pour retourner vers Sadite Majesté, ce qu'ilz auroient fait avec telle véhémence que Sadite Majesté auroit commandé au sieur mareschal d'Aumont de faire retirer lesdites forces.

76. Le peuple jà eschauffé et animé vouloit tailler en pièces les Suisses et gardes du Roy, nonobstant que ledit de Sainctyon leur eust offert et baillé des hostages ; et à la vérité, sans la crainte et intervention de monsieur de Guyse, auquel ledit de Sainctyon auroit fait humble requeste au nom de ladite ville et du capitaine Sainct-Pol, les soldats et Suisses estoient perdus.

77. Ledit capitaine Sainct-Pol et ledit de Sainctyon auroient conduit lesdites forces par la rue Sainct-Germain jusques au Louvre sans aucune résistance, et lors ledit

de Sainctyon, las et recreu pour avoir seul travaillé depuis sept heures du matin jusques à sept heures du soir, sans boire ny sans manger, avec le grand péril de sa vie, pour la conservation de ses concitoyens, se seroit retiré.

78. Le lendemain, sur les six heures du matin, ledit de Sainctyon auroit esté mandé par Sadite Majesté, laquelle luy auroit fait de grandes reproches de ce que le peuple ne s'appaisoit, nonobstant qu'elle eust fait tout ce qu'on luy avoit demandé.

79. A quoy ledit de Sainctyon auroit fait response que ce pauvre peuple n'avoit jamais pensé d'entreprendre aucune chose contre Sadite Majesté, et n'avoit passé les bornes de la défensive en laquelle il estoit entré pour l'asseurance qu'il avoit congneue qu'on le vouloit tuer; desquelz termes Sadite Majesté se seroit offensé, disant ces mots : « Comment! entrez en défensive contre leur Roy? » Et lors ledit de Sainctyon auroit remonstré audit seigneur en plorant que Dieu et nature avoient donné à un chacun, tant grand que petit, un désir de conserver sa vie et celle des siens, et que ce pauvre peuple avoit évidemment congneu que lesdites forces avoient esté mises et establies pour leur ruine, faute que les choses n'avoient esté sceues pour estre déclarées et remonstrées en temps et lieu; et que si Sadite Majesté eust fait cest honneur de déclarer son intention à sa ville, que lesdites forces n'y eussent esté mises.

80. Sur ces propos, environ les huict heures, seroit arrivée la Royne mère du Roy, et se seroient leursdites Majestez retirées au coing du cabinet; et depuis y seroient arrivez trois de messieurs les présidens de la cour. Lors ledit de Sainctyon se seroit advisé d'un expédient qu'il auroit déclaré à quelques seigneurs : que, pour tout appaiser, il estoit besoin que mondit seigneur de Guise

montast à cheval avec les sieurs de Villequier et de Lanssac pour faire remonstrances au peuple et faire oster les barricades, et que le Roy suivist à cheval pour aller à la Saincte-Chappelle.

81. Ledit de Sainctyon s'estant retiré plein de fièvre, comme il estoit couché au lict, auroit esté adverty que le Roy sortoit de Paris, et sur ce se seroit habillé pour courir jusques aux Cappussins, en intention de se jetter aux pieds du Roy et soy submettre à estre pendu et estranglé au cas que le peuple attentast contre Sadite Majesté; mais auroit trouvé (à son grand regret) que le Roy auroit jà piqué et s'estoit esloigné.

82. Depuis ce jour de vendredy, ledit de Sainctyon et Bonnet, son compagnon, se sont tousjours montrez au peuple, et fait leur charge jusques au jour de la nouvelle élection.

83. A cest instant et sur les quatre heures après midy dudit jeudy, revindrent d'Aumont et d'O vers ledit Marché-Neuf, disans avoir chargé de retirer lesdites garnisons, moyennant qu'on leur vousist donner passage.

84. Ce que volontiers leur fut accordé, aux conditions qu'ils ne sonneroient leurs tambours; laquelle condition fut acceptée par lesdites garnisons, disant tout haut qu'on les avoit menez à la boucherie.

85. Lors ils s'assemblèrent, et fut advisé que la compagnie de Malivaut marcheroit la première, que les Suisses suyvroient, et que la compagnie du Gas iroit en queue.

86. Ils commencèrent à marcher de ceste façon, sortans dudit Marché-Neuf, prenans le chemin du pont Nostre-Dame, chacun leur faisant passage d'une barricade seulement, les chaisnes tendues.

87. Malivaut marcha le premier et sa compagnie sans tenir ordre, voyant tant d'arquebuziers l'environner;

après suyvirent les Suisses mousquetaires et harquebuziers, puis les picquiers armez à blanc.

88. Passans au long de la Magdeleine, fut fait commandement par les bourgeois ausdits Suisses d'esteindre leurs mesches; ce que ne voulans faire, ains ayans couché en joue et tué deux desdits bourgeois et un lieutenant blessé à la gorge, irritèrent tellement le peuple qu'on leur donna une charge si dure et si furieuse de tous costez qu'en un clein d'œil, depuis la rue Neufve-Nostre-Dame jusqu'à Sainct-Denis de la Chartre, on veit près de cinquante à soixante corps morts estenduz sur le carreau.

89. C'estoit horreur de voir les Suisses jetter les armes bas, tomber les uns sur les autres, fuir de tous costez, navrez de coups de pierres que les femmes jettoient des fenestres; et levans les mains au ciel crioient : « France, France, chrestiens nous. » Mais le bruit estoit si grand qu'on entendoit de tous costez : « Tue, tue. »

90. Le reste des Suisses qui estoient à la queue, voyans la deffaite de leurs compagnons, se retirèrent dans ledit Marché-Neuf, jettans les armes bas.

91. J'ay dit que le capitaine Gas les devoit suyvre en queue; mais voyant telle deffaite, et quatre ou cinq des siens par terre, se retira et se sauva en une maison d'un marchant, et ses soldats se sauvèrent comme ils peurent avec un grand danger.

92. Le bruit courut incontinent par toute la ville, qui causa une grande frayeur aux garnisons de la Grève et des Saincts-Innocens, se voiants pressez de toutes parts et prests d'estre chargez.

93. Le conseil des meschans se voyant réduit à telle extrémité, ne voulant pourtant laisser perdre ceux qu'ils avoient ainsi menez à la boucherie, furent forcez de s'ay-

der de celuy duquel ils pensoient la journée mesme boire le sang (sçavoir du duc de Guise), jugeans très bien que le peuple ne s'appaiseroit que par ce moyen.

94. Le duc de Guise ne s'estoit tout le jour bougé de sa maison, pensant à part soy quelle seroit l'issue de ceste tragédie; lequel, commandé de par le Roy de donner ordre à ce malheur, s'achemina tout aussi tost sur les cinq heures du soir, à pied et sans estre armé, suivy de ses gens, passant de barricade en barricade, avec grand contentement du peuple, en la place de Grève, où le jeu s'alloit commencer.

95. Les pauvres Suisses et les compagnies françoises le voyant levèrent incontinent les mains en haut, l'appellans leur bienfaicteur et leur libérateur, le supplians les vouloir retirer de là; ce qu'il leur accorda avec le consentement du peuple.

96. Adonc le capitaine Sainct-Paul eust charge dudit sieur duc de les conduire jusques hors la porte Sainct-Honoré; lesquels, contre la foy par eux promise, entrèrent en garde dedans les jardins et basse-court du Louvre.

97. Fut pareillement, par ledit duc, le sieur de Playsance au cymetière des Saincts-Innocens, lequel, appaisant le peuple, fit sortir les Suisses et François à mesme composition de sortir la ville, ce qu'ils n'accomplirent non plus que les premiers.

98. Restoit la compagnie du Gas souz le Petit-Chastelet, et les Suisses désarmez du Marché-Neuf, vers lesquels s'achemina ledit duc de Guyse sur les six heures et demie du soir; lequel passant par la rue de la Juifverie entendit le peuple disant tout haut qu'il fust le très bien venu, qu'ils avoient deffaits leurs ennemis, lesquels vouloient voler leurs maisons, qu'il en restoit encore un peu souz le Petit-Chastellet, lesquels ils alloient tailler en

pièces, d'autant qu'ils les avoient trop bravez le matin.

99. Mais ledit duc, appaisant leur juste courroux, leur fit promettre qu'ils ne feroient nul mal audit du Gas, lequel se leva du lieu où il estoit, plus pasle que la mort, avec ses soldats si effroyez qu'ils ne pouvoient quasi marcher tant ils trembloient.

100. Le capitaine Sainct-Paul estant de retour eut charge de le conduire, ce qu'il fit (avec une si bonne façon, et tenant une houssine en main, que chacun se print à rire), marchans en confusion, de crainte du peuple, l'enseigne roullée, le tambour sur le dos, et les mesches esteintes, en la façon des garnisons de la Grève.

101. Eux passez, ledit duc fut au Marché-Neuf pour en tirer les Suisses désarmez, auquel lieu il trouva le mareschal de Biron et le sieur de Belièvre qui regardoient lesdits Suisses qui estoient à genoux se lamentans; lesquels le voyant crièrent piteusement : «Bon duc de Guise, bonne France, chrestiens!»

102. Ledit duc souspirant dit au sieur de Biron : « Ceux qui ont allumé le feu le devroient esteindre.» Auquel ledit de Biron respondit : « Malheur sur celuy qui en a donné le conseil; j'ay obéi au Roy les conduisant en ce lieu, mais je ne les retireray comme je les y ay posez; car de si grand nombre que j'ay amené, en voilà quatre cens de reste, tous blessez et désarmez; » et lesquels furent à l'instant conduits au Louvre.

103. Voilà comment le jeudy 12 may se passa, le peuple se tenant fort joyeux de veoir leurs places vuides desdites garnisons et le conseil des meschans n'estre sorty son effect.

104. La nuict se passa assez paisiblement, y ayant des feux par toutes les rues et à chasque fenestre une chandelle allumée, tout le peuple estant en armes et faisant

bon guet jusques à deux heures du vendredy matin, qu'il vint une allarme de tous costez, d'autant que l'on disoit que les Suisses et François lesquels estoient devant le Louvre, avec le régiment de Picardie et six compagnies d'hommes d'armes, qu'on asseuroit estre à la porte Sainct-Honoré, devoient charger à la dianne.

105. Toutesfois ce bruit s'apaisa, l'alarme estant faulse en partie pour le regard du régiment de Picardie et desdites six compagnies d'hommes d'armes; mais pour le regard desdits Suisses et François, on en doutoit, à cause qu'ils estoient tous en bataille près le Louvre.

106. Le jour croissant et sur les six heures du matin, l'on rapporta de l'orloge du palais qu'il paroissoit des troupes dans le Pré-aux-Clercs; mais c'estoit des habitans du fauxbourg Sainct-Germain-des-Prez qui estoient sortis en armes pour combattre lesdites troupes s'ils eussent paru.

107. Bien est-il vray que le sieur de Méru et autres, avec sept vingt chevaux, vindrent sur les huict heures dudit vendredy jusques à la porte Sainct-Honoré; mais ils furent contremandez, d'autant qu'ils estoient arrivez trop tard.

108. Sur les dix heures du matin, le Roy manda par tous les quartiers au peuple qu'on eust à s'apaiser, et qu'il avoit contremandé le régiment de Picardie, et que, pour le regard des compagnies estrangères et françoises, elles sortiroient avant midy.

109. A cest instant on rapporta qu'il descendoit par eau de l'Arcenal huict pièces de canon, ce qui occasionna de dresser les chaisnes qui sont souz les ponts.

110. La Royne mère alla ceste matinée à la Saincte-Chapelle, accompagnée du sieur de Villequier et d'autres gentilshommes, chacun luy faisant passage partout, avec

beaucoup de contentement, comme aussi à la Royne régnante, lesquelles furent fort estonnées de voir tant de forces.

111. Sur les unze heures dudit matin sortirent par la porte Sainct-Honoré la plus grande partie desdits Suisses, dont chacun commença à s'adoucir, et on demeura tousjours sur ses gardes, chacun craignant leur retour.

112. Les meschans, voyant le peuple tousjours estre en armes et craignans qu'on ne se saisist de leurs personnes, persuadèrent au Roy, très bon de sa nature, qu'on vouloit se saisir de Sa Majesté; ce que le bon prince craignant partit du Louvre sur les quatre heures après midy, sortant par la porte neufve, alla aux Thuilleries, où s'estant botté partit sur les six heures, accompagné d'environ soixante chevaux.

113. Les trahistres qui estoient d'avec les conjurez partirent bien tost après, nous ravissant nostre prince et le menant captif.

114. Mais Dieu luy fera la grace de congnoistre quel a esté leur conseil exécrable contre les gens de bien, et quel notre sainct devoir pour la conservation de Sa Majesté.

115. Le Conte et Lugoly, eschevins, se sauvèrent par la fuitte, abandonnans traistreusement leur pays pour les crimes dont ils se sentoient chargez.

116. Le samedy suyvant, à cinq heures du soir, se rendit la Bastille à discrétion, en laquelle commandoit Testu, chevalier du guet, avec trente mousquetaires et autres harquebuziers.

117. Le dimanche d'après fut mené en ladite Bastille de Perreuze, prévost des marchans, pour luy faire son procès sur le crime de trahison contre son païs.

118. Quant aux deux autres eschevins Bonnard et

Sainctyon, ont attesté le ciel et la terre qu'ils estoient innocens de ce dont on les chargeoit; que leurs compagnons les avoient trahis, faisant leur conseil à part sans les y appeller.

119. Deux jours après se rendit le chasteau du bois de Vinciennes à pareille composition que la Bastille.

120. Le mercredy suyvant on depposa les prévost des marchans, eschevins et procureur de ville, et fut procédé par tout le peuple et assemblée de ville à l'eslection de ceux qui le sont maintenant (1).

121. Voilà en somme ce qui s'est passé jusques à ce jour, priant Dieu de nous vouloir assister et nous maintenir en sa paix.

(1) La relation de ce qui se passa à cette élection fait partie des registres de l'Hôtel-de-Ville imprimés ci-après.

FIN.

AMPLIFICATION

DES PARTICULARITÉS

QUI SE PASSÈRENT A PARIS

LORSQUE M. DE GUISE S'EN EMPARA ET QUE LE ROI EN SORTIT.

MAI 1588.

Peu après la défaveur de monsieur de Lorraine et de l'armée de la Ligue devant la ville de Jamets (1), monsieur de Guise fit état de venir à Paris, et pour s'en approcher s'achemina à Soissons.

Il avoit pour lors audit Paris de grandes intelligences et entreprises pour l'avancement de ses desseins.

Le Roi fut averti de sa délibération, laquelle ne lui étant aucunement agréable, il envoïa le sieur de Bellievre (2) à Soissons vers ledit sieur de Guise, pour l'in-

(1) La ville de Jamets appartenait au duc de Bouillon; elle fut assiégée par les troupes du duc de Lorraine dans le mois de février 1588. Les assiégeans éprouvèrent d'abord plusieurs échecs; mais, après un siége de huit mois, la ville, défendue par La Noue, fut forcée de capituler.

(2) Pompone de Bellièvre, surintendant des finances de Henri III, était né en 1529; il fut chargé de plusieurs négociations importantes par les rois Henri III et Henri IV, auxquels il demeura toujours fidèle. Nommé chancelier en 1599, Bellièvre occupa ce poste six ans et mourut en 1607.

former de sa volonté, qui étoit que pour cette heure-là il ne vinst point à Paris, et néantmoins avec commandement que Sa Majesté fit audit sieur de Bellièvre de dire et déclarer à monsieur de Guise (en cas qu'il le vist continuer en la délibération de ce voïage) haut et clair devant tous que, s'il y venoit contre la volonté de Sa Majesté, icelle le tenoit pour criminel et auteur des troubles et divisions de son royaume, etc., à cause desquels troubles sa présence à Paris, pour l'heure, seroit de grand préjudice.

Monsieur de Bellièvre ayant fait entendre ce que dessus audit sieur de Guise, subtil, lui fit une réponse ambiguë, le laissant en suspens s'il iroit ou s'il ne bougeroit; mais quasi au mesme moment du départ de monsieur de Bellièvre monte à cheval, et, s'acheminant à Paris, a consuivi le sieur de Bellièvre de si près que, étant Bellièvre arrivé le lundi sur les neuf heures, monsieur de Guise y arriva le mesme jour sur le midi, accompagné de sept ou huit gentilshommes, n'aïant en tout que quinze ou seize chevaux (au moins qui parussent), et alla descendre au logis de la Reine mère du Roi, aux Filles-Repenties.

Le Roi, averti de cette arrivée, en reçut un mécontentement; et dès lors en sut mauvais gré au sieur de Bellièvre, comme s'il n'eust assez fidellement averti ledit sieur de Guise, selon le commandement et aux mesmes termes qu'il lui avoit enchargé.

Peu après cette arrivée, la Reine mère du Roi se fit porter au Louvre dans sa chaire, pour aller trouver Sa Majesté. Monsieur de Guise, peu accompagné en apparence, suivit la Reine à pied, et ensemble entrèrent en la chambre du Roi, lequel pour lors étoit assis près de son lit; et ne se remua pour l'entrée dudit sieur de Guise,

qui lui fit une révérence, touchant quasi le genou en terre; mais le Roi irrité de sa venue, ne lui fit autre accueil sinon lui demander: «Mon cousin, pourquoi estes-vous venu?» La réponse de monsieur de Guise fut que c'étoit pour se purger des calomnies qu'on lui avoit mises sus, comme s'il eust été criminel de lèze-majesté, etc. Il fit cette réponse tout ému et fort pasle, comme s'il eust craint que le Roi ne se voulust dès lors ressentir du mépris qu'il avoit fait de ses commandemens.

Le Roi lui aïant répliqué qu'il lui avoit expressément mandé qu'il ne vinst point pour cette heure-là, monsieur de Guise ajouta qu'on ne lui avoit pas dit en sorte qu'il eust eu occasion de craindre que sa venue lui fust tant désagréable. Lors le Roi, adressant sa parole au sieur de Bellièvre, lui demanda s'il ne lui avoit pas commandé de lui faire entendre son intention? Sur quoi Bellièvre voulant rendre raison de sa charge, monsieur de Guise l'interrompit, et dit alors le Roi, parlant à Bellièvre, qu'il lui en avoit dit davantage.

La Reine mère sur cela commença à parler au Roi à part; monsieur de Guise s'approcha de la Reine régnante, et parlèrent ensemble pendant le pourparler de la Reine mère avec le Roi. Monsieur de Guise peu après se retira, sans estre suivi ni accompagné d'un seul des serviteurs du Roi (1).

(1) On trouve dans les Mss. de Baluze quatre lettres sur les Barricades. L'une d'elles rapporte ainsi l'entrevue du duc de Guise et du roi: « Le duc de Guise descendit de cheval chez la Reine mère, qui sur-le-champ envoya chercher M. de Villequier, favory du Roy, et le chargea d'aller proposer au Roy de venir chez elle. Le Roy s'emporta contre Villequier de s'estre chargé d'une pareille commission; et sur son refus de sortir du Louvre, elle prit le party d'y mener elle-même M. de Guise. Ce dernier dit au Roy qu'il venoit lui offrir ses services et dissiper les soupçons qu'on luy avoit donnés de sa fidélité, en mettant ordre aux esmotions dont la ville sembloit menacée. Le Roy,

Le Roi, cependant, donna ordre pour assurer ses affaires, et aïant eu avis des remuemens qui étoient déjà à Paris, et du grand nombre d'étrangers qui y étoient arrivés et arrivoient d'heure à autre, redoubla sa défiance; occasion qu'il manda les Suisses, qui pouvoient estre environ deux mille cinq cens, manda aussi quelques régimens et les compagnies de ses gardes, et entrèrent en garde près de lui une compagnie ou deux de Suisses de l'extraordinaire.

Est à remarquer que monsieur de Guise passant par les rues de Paris avec la Reine mère du Roi, lorsqu'ils alloient au Louvre, le peuple s'assembla à grandes troupes pour lui gratifier sa venue. Et y eut notamment une damoiselle, laquelle étant sus une boutique et son masque abbaissé, lui cria tout haut en ces propres mots : « Bon prince, puisque tu es ici, nous sommes tous sauvés. »

Monsieur de Guise retourna le mardi suivant au Louvre, accompagné de trente ou quarante chevaux, et accompagna le Roi en son pourmener.

La défiance s'augmenta de beaucoup le mercredi, sur les visites qui se faisoient par les maisons, encore que ce fust avec et par l'avis des principaux magistrats de la ville.

en colère, lui répondit qu'il estoit très bien informé de ses entreprises et menées, et que c'estoit luy qui estoit cause de tous ces désordres, qu'il menoit les autres princes de la Ligue, qu'il nomma les dues de Lorraine ou du Maine, par le nez comme buffles; qu'il estoit résolu de faire paroistre à lui et à tous autres qui feroient de telles entreprises qu'il estoit leur Roy, et comme tel se faire obéir à eux qui estoient ses sujets. Le duc s'excusa, et appela calomniateurs ceux qui faisoient entendre à Sa Majesté qu'il ne fust pas le plus fidèle de ses sujets. Il ajousta qu'il portoit une épée bien tranchante pour tirer raison d'eux. Le Roy lui répliqua en lui parlant de quelques lettres de madame de Montpensier. Ce dernier reproche fit paslir le duc de Guise, qui sortit et se retira en son hostel.

Le jeudi de grand matin les Suisses entrèrent à Paris par la porte Saint-Honoré. Les compagnies françoises y entrèrent aussi.

Sur l'arrivée desdites compagnies, les Parisiens prirent un grand effroi, tellement que plusieurs crioient qu'ils étoient perdus. Chacun se retiroit en son logis, barroit ses portes et fermoit ses fenestres. Il n'eust alors été mal-aisé à Sa Majesté, si elle eust eu quelque mauvais dessein contre Paris (comme depuis ils se le sont fait accroire) d'empescher l'effort qu'ils firent ce jour mesme, en s'élevant et barricadant contre lui; mais Sa Majesté est coustumière d'user de patience et longs délais au milieu des défiances.

Les forces entrées, elles furent distribuées, par le commandement de Sa Majesté, et sous la conduite de monsieur de Biron, en divers endroits et places de la ville, non pour entreprendre ou offenser aucun, mais seulement pour tenir ferme à ce qu'il ne survinst aucun tumulte ou mutinerie en la ville, comme les choses apparemment y avoient été disposées par la venue de monsieur de Guise.

Il en fut mis en la place de Saint-Jean-en-Grève et devant la maison de la ville, où étoient messieurs de Hautmont, le prevost des marchands, et plusieurs autres des principaux de Paris qui savoient l'intention du Roi.

Il en fut semblablement mis à Petit-Pont sous le commandement du sieur de Tinteville (1); item au Marché-Neuf sous le commandement du sieur Dampierre; item à Saint-Innocent et plusieurs autres endroits.

L'ordre de cette distribution étoit fort bien fait pour la fin à laquelle elle se faisoit, mais il ne fut ni bien

(1) Joachim de Dinteville.

gardé ni entretenu. Il ne fut pas universel, ni en quelques lieux où il étoit principalement nécessaire, faute volontiers d'hommes, mais notamment en la place Maubert, où il ne fut au commencement mis personne; car ce canton-là saisi pouvoit estre cause de faire recouvrer tous les autres.

On en donna avis à monsieur de Biron, et qu'encore il y eust rareté d'hommes cent piquiers néanmoins et trente arquebusiers seroient bastans pour contenir quelque temps ceux qui voudroient remuer. Ledit sieur de Biron n'ignora pas que cet avertissement étoit vrai, mais pourtant, faute d'hommes, n'y pourvut pas.

En un instant les écoliers d'un costé commencèrent à s'émouvoir et descendre de l'Université, le peuple semblablement; et fut aussitost la place Maubert saisie, quelques barricades plantées à dix pas des Suisses, au lieu où ils étoient (qui l'eussent facilement empesché); et généralement commença-t-on à se barricader partout de trente en trente pas et à tendre les chaisnes, les barricades fort bien flanquées et bien munies d'hommes pour les défendre; tellement qu'il ne fut plus question d'aller par tout Paris sans mot de guet, passeport, ou particuliers billets des capitaines ou colonels des quartiers.

Les sieurs de Brissac (1), Bois-Dauphin (2), Chamois (3), et autres partisans de monsieur de Guise,

(1) Charles de Cossé, comte de Brissac. Il était gouverneur de Paris pour la Ligue, lorsque cette ville se rendit à Henri IV, le 22 mars 1594.

(2) Urbain de Laval de Bois-Dauphin, créé maréchal de France par le duc de Mayenne en 1595.

(3) Guedon, sieur d'Esclavoles et de Chamois, qui avait été l'un des gentilshommes du duc d'Anjou. Il fut tué à la bataille de Senlis, comme le dit Mézerai, ou quelques jours avant le combat, à une sortie de ceux de la ville.

commencèrent à charger les Suisses, qui ne firent aucune résistance. Il en fut tué quelques-uns, tous désarmés, et les autres compagnies de mesme.

Il n'y eut alors plus ordre de retenir la multitude et le peuple, encore que (selon l'opinion de plusieurs), si Sa Majesté se fust présentée au commencement de l'émeute, il y avoit apparence que la plus grande part du peuple se fust contenue sous lui, et se fust humiliée sous son respect, tellement (à ce que ceux-là disent) qu'il eust pu facilement, s'il lui eust plu, faire prendre monsieur de Guise, et sans résistance faire faire justice de qui bon lui eust semblé.

Aucuns imputent le commencement de l'émotion de ceux de la ville à ce qu'aucuns des soldats françois (soit que cela se fist à la main et par personnes interposées ou autrement pour avancer l'émotion) qui étoient mis en garde crièrent à aucuns des habitans qu'ils missent des linges blancs en leurs lits, et que ce mesme jour ils coucheroient en leurs maisons.

Le Roi, averti de tout ce qui se passoit, ne s'en émut aucunement; bien les Reines en furent-elles grandement étonnées, et singulièrement la Reine mère, laquelle tout le long de son disner ne fit que pleurer à grosses larmes.

Elle monta toutefois en sa coche pour aller à l'hostel de Guise, où ledit sieur de Guise s'étoit retiré pour tascher de pacifier cette émotion; mais sans effet, car elle étoit telle qu'à peine elle-mesme pouvoit-elle passer par les rues si dru semées et retranchées de barricades, tellement que ceux qui les gardoient ne voulurent jamais faire plus grande ouverture que pour passer sa chaire.

Le tumulte se renforçant, le Roi fut averti de deux divers endroits (le premier par un familier et domestique de monsieur de Guise, l'autre par un gentilhomme bien

qualifié) que monsieur de Guise et ceux de Paris ses partisans avoient résolu de faire sortir la nuit suivante douze ou quinze mille hommes par la porte Neuve, ou autres portes, pour aller investir le louvre par dehors et en barrer l'issue au Roi, pour le prendre là-dedans.

Le Roi reçut confirmation de cet avis par un de ses fidèles serviteurs, homme d'honneur et d'entendement, qui travailla beaucoup à faire couler jusqu'au Louvre un des siens pour cet effet; et ne l'eust jamais fait pour lors sans un capitaine de l'un des quartiers de la ville, son ami, qui conduisit ce messager jusqu'au Louvre.

Le Roi se retira à part pour recevoir ce message de la bouche de celui qui lui portoit cet avertissement; lequel entendu, Sa Majesté, jugeant le mal et péril plus grand qu'il n'avoit estimé, commença à s'étonner aucunement (voïant ce qu'il n'eust jamais attendu de ceux de Paris), sans toutefois le faire beaucoup paroistre. Il fut aussi au mesme instant conseillé de sortir de Paris, et dust-il sortir seul, qu'autrement il étoit perdu; que quand sa personne seroit dehors, il trouveroit beaucoup de serviteurs et fidèles sujets.

Le Roi ne réprouva pas ce conseil, car il voïoit rempirer le péril de moment en moment, mais il ne fit pas aussi grande démonstration de le vouloir suivre. Au contraire, redoublant l'assurance de sa contenance (pour tirer l'affaire en longueur et avoir moïen de satisfaire à ses conceptions), sembloit se promettre d'y bientost remédier.

La Reine mère du Roi retourna encore vers monsieur de Guise pour les mesmes fins, l'exhorter à apporter du sien ce qu'il pouvoit pour appaiser cette émotion le prioit de venir trouver le Roi, avec assurance qu'il en seroit content, lui donnant au reste beaucoup de certi-

tude de sa bonne volonté et de la confidence que Sa Majesté avoit en lui.

La Reine aïant fait ce qu'elle pouvoit, M. de Guise ne voulut ni croire ni entendre à aucune de ses persuasions, faisant fort le froid. Aucuns ont depuis dit qu'il craignoit n'exécuter si bien son dessein dedans que dehors le Louvre, se défiant d'estre prévenu s'il y fust entré de cette façon. La Reine, voïant qu'il ne s'ébranloit à ces paroles, en donna avis au Roi par le secrétaire Pinart.

Sa Majesté, avertie de cette dureté, pour obvier à pis, aïant commandé qu'on fist retirer les compagnies, résolut de sortir et de Paris et du Louvre, y laissant la Reine sa mère. Il sortit du Louvre à pied, une baguette en la main, comme s'allant (selon sa coutume) pourmener aux Thuilleries, avec une contenance gaie, ainsi qu'au plus joieux jour qui lui eust su reluire.

Son écurie étoit aux Thuilleries. Là il monta à cheval avec ceux de sa suite qui eurent le moyen d'y monter; ceux qui n'en avoient pas ou demeurèrent ou allèrent à pied.

Il sortit par la porte Neuve, et, se retournant vers la ville, jetta contre elle quelques propos d'indignation et protestation contre son ingratitude, perfidie et lascheté. Il fut pour ce soir coucher à Trapes, et le lendemain, qui étoit le vendredi, à Chartres (1). Là peu à peu les siens et plusieurs qui feignoient d'en estre se rangèrent à lui.

M. de Guise cependant, prévoïant toutes choses, fit d'un costé diverses dépesches à ses partisans pour le venir

(1) Nicolas de Thou, qui en était évêque, et qui avait toujours été fort attaché au Roi, lui fit l'entrée la plus magnifique qu'il lui fut possible. Tout le clergé sortit au-devant de lui pour le recevoir, pendant que le peuple lui marquait la joie qu'il avait de le posséder par des cris redoublés de *Vive le roi*

trouver, de l'autre veut bien faire, par apparence, connoistre qu'il n'entreprenoit rien, qu'il s'étoit seulement mis sur la défensive, et pour en avoir témoins empescha la tuerie qui se faisoit des Suisses.

Fit lui-mesme rendre les armes aux compagnies du Roi dévalisées, mais d'une façon qui témoignoit combien plus de respect ceux de Paris lui portoient qu'au Roi, et quelle intelligence il avoit avec eux, de quoi il témoignoit n'estre pas mécontent.

Car Saint-Paul alloit une baguette entre les armes de ce peuple furieux, menant à son dos (comme captifs de triomphes) les gardes du Roi en blanc et le chapeau en la main, M. de Guise présent, qui lui-mesme leur faisoit rendre leurs armes, comme il l'a depuis écrit au sieur de Bassompierre.

En cette émeute aucuns voulurent tuer messieurs de Biron et Bellièvre, ce que toutefois M. de Guise empescha. Ces occasions le contentoient beaucoup, car par telles actions il se confirmoit en la créance qu'il avoit entre ce peuple; il le faisoit aussi reconnoistre à ceux qu'il sauvoit, pour les tenir en haleine et à leur faire croire de lui qu'il n'avoit pas petite part en France; et outre tout cela il se les obligeoit du salut de leurs vies.

Les armes des compagnies leur aïant été rendues, M. de Guise les fit mettre sur le soir hors de Paris par la porte Saint-Antoine, tellement qu'il y demeura maistre, puisque le maistre et ses conserviteurs lui avoient quitté le logis.

Désireux aussi que cette si audacieuse entreprise fust tellement rapportée ou mandée aux princes voisins et amis de la couronne que ce qui étoit de soi très odieux et condamnable fust ou tu ou coloré, il n'oublia rien de courtoisie et honnestes offres qu'il fit à l'ambas-

sadeur d'Angleterre, vers lequel il envoïa le sieur de Brissac, accompagné de quelques autres, pour lui offrir une sauve-garde et le prier de ne se point étonner et de ne bouger, avec assurance de le bien conserver.

L'ambassadeur fit réponse que, s'il eust été comme homme particulier à Paris, il se fust allé jetter aux pieds de M. de Guise pour le remercier très humblement de ses courtoisies et honnestes offres; mais qu'étant là près du Roi pour la Reine sa maistresse (qui avoit avec le Roi alliance et confédération d'amitié), il ne vouloit ni ne pouvoit avoir sauve-garde que du Roi.

Le sieur de Brissac lui remontra que M. de Guise n'étoit venu à Paris pour entreprendre aucune chose contre le Roi ou son service; qu'il s'étoit seulement mis sur la défensive; qu'il y avoit une grande conjuration contre lui et la ville de Paris; que la Maison-de-Ville et autres lieux étoient pleins de gibets auxquels le Roi avoit délibéré de faire pendre plusieurs de la ville et autres; que M. de Guise le prioit d'avertir la Reine sa maistresse de toutes ces choses, afin que tout le monde en fust informé.

L'ambassadeur répondit qu'il vouloit bien croire qu'il lui disoit cela; que les hautes et ardues entreprises souvent demeurent incommuniquables en l'estomach de ceux qui les entreprennent, et qui (quand bon leur semble) les mettent en évidence avec telle couleur qu'ils jugent le meilleur pour eux; que bien lui vouloit-il dire librement que ce qui se passoit à Paris seroit trouvé très étrange et très mauvais par tous les princes de la chrétienté qui y avoient intérest; que nul habit (diapré qu'il fust) ne le pourroit faire trouver beau, étant le simple devoir du sujet de demeurer en la juste obéissance de son souverain; que s'il y avoit tant de gibets préparés,

on le pourroit plus facilement croire quand monsieur de Guise les feroit mettre en montre ; et bien qu'ainsi fust, c'étoit chose odieuse et intolérable qu'un sujet voulust empescher par force la justice que son souverain vouloit faire avec main forte ; qu'il lui promettoit (au reste) fort volontiers qu'il tiendroit au plus tost la Reine sa maistresse avertie de tout ce qu'il lui disoit, mais de lui servir d'interpreste des conceptions de monsieur de Guise et ceux de son parti, ce n'étoit chose qui fust de sa charge, étant la Reine sa maistresse plus sage que lui pour, sur ce qu'il lui en écriroit, croire et juger ce qu'il lui plairoit.

Le sieur de Brissac, voyant que ni par honnestes offres ni par sa prière il n'ébranloit l'ambassadeur, termina ses harangues par menaces, lui disant que le peuple de Paris lui en vouloit pour la cruauté dont la Reine d'Angleterre avoit usé envers la Reine d'Écosse. A ce mot de *cruauté*, l'ambassadeur lui dit : « Tout beau, Monsieur, je vous arreste sur ce seul mot de cruauté : on ne nomma jamais bien cruauté une justice bien qualifiée. Je ne crois pas (au surplus) que le peuple m'en veuille, comme vous dites ; sur quel sujet, vu que je suis ici personne publique, qui n'ai jamais fasché personne ? — Avez-vous pas des armes ? dit le sieur de Brissac. — Si vous me le demandiez, répondit l'ambassadeur, comme à celui qui a été autrefois ami et familier de M. de Cossé votre oncle, peut-estre que je vous le dirois ; mais étant ce que je suis, je ne vous en dirai rien. — Vous serez tantost visité céans, car on croit qu'il y en a, et y a danger qu'on ne vous force. — J'ai deux portes en ce logis, répliqua l'ambassadeur ; je les ferai fermer et les défendrai tant que je pourrai, pour faire au moins paroistre à tout le monde qu'injustement on aura en ma personne violé

le droit des gens. » A cela M. de Brissac : « Mais dites-moi en ami, je vous prie, avez-vous des armes ? — Puisque me le demandez en ami, dit l'ambassadeur, je le vous dirai en ami : si j'étois ici homme privé j'en aurois ; mais y étant ambassadeur, je n'en ai point d'autres que le droit et la foi publique. — Je vous prie, faites fermer vos portes, dit le sieur de Brissac. — Je ne le dois pas faire, répond l'ambassadeur ; la maison d'un ambassadeur doit estre ouverte à tous allans et venans, joint que je ne suis pas en France pour demeurer à Paris seulement, mais près du Roi, où qu'il soit. »

FIN.

HISTOIRE

DE LA

JOURNÉE DES BARRICADES

DE PARIS.

MAI 1588 (1).

Monsieur, je ne sçay soubz quel artifice l'on auroit, despuis le commencement de ce mois, fait courir plusieurs bruitz, tantost que monsieur de Guise estoit en volonté de venir en ceste ville, tantost qu'il en estoit à quatre lieues, quelquefois ès bourgs, maintenant ès faulxbourgs, voire dans la ville, et qu'il avoit intention de faire massacrer par la populasse plusieurs habitans, mesmes quelques-uns conseillers de la cour, jusques au nombre de vingt-quatre, remarqués et soubçonnez de la prétendue religion réformée, et faire piller et saccager plusieurs maisons. Ç'a esté la suitte des bruitz qui coururent environ les festes de pasques, desquels je vous ay envoyé un discours. L'on fust estonné que, sans y penser,

(1) Cette pièce, écrite par un bourgeois de Paris, est tirée d'un recueil manuscrit de la Bibliothèque royale, département des imprimés, fond de Thoisy, intitulé *Recueil historique*, tome III, in-folio.

arrivèrent cinq mil Suisses à Sainct-Denis, que l'on disoit estre pour départir ès faulxbourgs de ceste ville ; et aussitost commencèrent leurs alarmes chacune nuit en divers quartiers, et bailloit-on advertissement à quelques cappitaines et colonnels de se tenir sur leurs gardes, sans toutesfois rien mander aux autres, comme à ceux de Sainct-Germain, du pont Nostre-Dame, et quelques autres, contre ce qui est accoustumé en tels affaires, ès quels le prevost des marchands baille ses mandemens partout, aultant à l'un qu'à l'autre quartier. Les Suisses cependant estoient à Sainct-Denis et villages d'alentour, qui faisoient, avec quelques compaignies françoises, estroite garde jour et nuict, tant par les chemins qu'adresses et avenues desdits villages, avec charge, comme l'on dict, que si monsieur de Guise s'efforceoit de passer parmy eux de le tuer ; ce qui fit entrer en deffiance plusieurs bons citoyens de ceste ville, qui ne pouvoient penser que telles nouveautez ne se fissent avec mauvaise intention ; car les cappitaines et quartiers que l'on trouvoit n'estre advertis estoient ceux estimez de la Ligue ou leurs adhérans. Et ne pouvoient plusieurs autrement penser, sinon que c'estoient ouvertures pour mettre garnison en ceste ville et se saisir des lieux principaux pour les remplir de soldats et gens de guerre, et par ces moyens exécutter et faire mourir sans résistance plusieurs bourgeois et autres gens que l'on auroit remarqué estre de la Ligue. Et ce qui donnoit plus grande occasion de penser que l'on vouloit mettre garnison en ceste ville estoit que, dès lors que monsieur d'Espernon retourna de Provence, cela fut mis en avant et quasi exécuté, à tout le moings pour le regard de garnir de soldats les places fortes de ceste ville.

Fut remarqué en ce caresme dernier que Le comte

eschevin advertit un créancier de monsieur de Bois-Dauphin, pour le faire constituer prisonnier en vertu de son obligation ; et comme les sergens qui avoient charge de ce faire le vouloient mener, survient la Chappelle-Marteau, maistre des comptes, accompaigné de deux cens hommes, qui le cautionna, et par ce moyen le garantit de l'emprisonnement; de quoy les sergens firent leur procès-verbal qui fut rapporté au conseil, où, la matière mise en délibération en présence du Roy, tous furent d'advis de faire pendre la Chappelle sur-le-champ, sans forme ny figure de procès, excepté monsieur le chancelier, qui dit n'estre encore temps, qu'il falloit attendre que l'on fust saisy des plus grandz; ce qui fut suivy par monsieur le mareschal de Biron pour le regard de ce que ledit chancelier n'estoit d'advis de faire si tost ceste exécution, et rejetté en ce qu'il dit qu'il falloit attendre que l'on fust saisy des plus grands, disant au contraire estre plus expédiant que Sa Majesté s'accordast avec eux et leur donnast occasion de contentement. Fust davantage remarqué, le huitiesme jour de ce mois, que ledit sieur chancelier, sur un rapport qu'on luy avoit fait qu'en pleyne assemblée de ville ung nommé Perrichon, lieutenant au quartier de Sainct-Germain de l'Auxerrois, avoit dit qu'aultant d'huguenot qu'ils mettoit prisonniers, aultant monsieur le chancelier en faisoit sortir, manda ledit Perrichon; lequel s'estant justiffié de ce faux rapport, ledit sieur chancelier dit qu'il ne seroit à son aise ni en repos jusques à ce qu'il eust veu pendre une douzaine de ces mutins.

Et le lendemain, qui fut le neufviesme, monsieur le chancelier feist recepvoir son fils en la cour de parlement en l'estat de baillif de Chartres, avec une honte qui fist monter la rougeur au visage de ceux qui le virent, attendu

son jeune aage d'unze à douze ans. Il estoit conduict par le sieur des Croisettes, chevalier du Sainct-Esprit, et fust receu à huis clos contre la coustume, *cum irrisione et indignatione videntium sic obviam itum decori*, ne le recepvant à huis ouvert et en pleine audiance.

Ce mesme jour arriva monsieur de Guise, luy huitiesme, en ceste ville, estant party de Soissons sur les unze heures de nuict; et marchant jusques sur les sept ou huict heures du matin, seroit arrivé à Mortrives, qui est des appartenances de Sainct-Denis, où il disna et fit repaistre ses chevaux, sans arrester remonte à cheval, passe en plein jour tout au travers des Suisses, et vient entrer par la porte Sainct-Martin environ midy, *camufato*, le visage caché de son manteau, jusques à ce qu'il arrivast dans la rue Sainct-Denis. Et lors un jeune gentilhomme de sa troupe, nommé Fourronne, nepveu de monsieur Sainct-Anthoine de Vienne, luy vint, comme par jeu, lever le chappeau de sa teste et tirer le manteau d'alentour du visage, disant qu'il estoit temps de se faire cognoistre à l'hostellerye; et comme il fust par ce moyen veu et cogneu de plusieurs, le bruit aussy tost alla partout que monsieur de Guise estoit arrivé. Et continuant son chemin, vient descendre en l'hostel de la Royne mère, laquelle, advertie par sa nayne, qui d'avanture regardoit par la fenestre, que monsieur de Guise estoit à la porte, ne le voulut croire, disant qu'il falloit bailler le fouet à ceste nayne qui mentoit; mais à l'instant elle cogneust que la nayne disoit vray, dont elle fut tellement esmeue d'aise et de contentement que l'on l'a vit trembler, frissonner et changer de couleur. Le Roy, ayant entendu ceste venue par M. de la Guiche, que la Royne envoya quérir exprès pour ce faire et pour l'advertir que monsieur de Guise désiroit luy aller faire la révé-

rence et submissiens accoustumées, dépescha incontinant monsieur de Villequier pour l'asseurer qu'il seroit le bien venu, mais cependant faiten diligence assembler ses gardes, tant françoises que suisses, et les ranger en meilleur ordre et plus appparant que de coustume.

Aussy tost la Royne mère avec monsieur de Guise s'acheminèrent vers le Louvre, affin de ne passer parmy lesdites gardes se destournant pour entrer par la petite porte qui est près du jeu de paulme; et n'eust monsieur de Guise plustost faict la révérence à Sa Majesté qu'elle luy demanda l'occasion de sa venue tant soudaine. Monsieur de Guise luy respond que c'estoit pour se justifier et courir fortune avec ses amis que l'on vouloit maltraicter, et qu'il avoit des lettres du hault d'un pied par lesquelles ses amis le pressoient de venir. Plusieurs s'estonnèrent de ceste soudaine arrivée, et si hardye qu'elle le pouvoit perdre sur-le-champ si l'on eust eu l'intention de l'offenser, disant qu'il estoit à penser que quelque grande occasion l'avoit faict venir si à la haste. Mais par advanture ceste soudaine arrivée osta le loisir de résouldre ce que l'on debvoit faire contre luy, que je vous puis dire et asseurer que, dès le matin du jour qu'il arriva, j'avois entendu dire de bonne part qu'on debvoit pendre trois ou quatre habitans de ceste ville au-devant du Louvre, sans forme ny figure de procès. Quelques-uns disent estre le président de Nully (1), la Chapelle son gendre, et un autre dont je ne sçay le nom. Il y en avoit plusieurs qui prisoient la franchise de ce seigneur d'estre venu si franchement et en plain jour droict à son prince, et que par là on devoit assurément juger qu'il n'estoit venu en intention de faire aucune chose contre le deb-

(1) Etienne de Neuilly, président de la cour des aides.

voir, service et repos de son Roy ; car, comme l'on dist, ceux qui sont en mauvaise volonté fuyent la lumière, et au contraire ceux desquels l'intention est pure et entière monstrent volontiers leurs actions en plein jour et au soleil. Disoient néantmoins que telle confiance estoit plaisante et agréable à Dieu, mais par advanture peu asseurée et mal convenable au temps et mœurs qui règnent aujourd'huy. Considérant néantmoings qu'il estoit fort aymé du peuple de Paris, et encores qu'il fust venu en si petite compaignie, il se pouvoit asseurer en ceste ville aultant comme il seroit mal asseuré s'il alloit à La Rochelle, et le Roy de Navarre icy en ceste façon et de telle asseurance.

Le lendemain il retourna vers Sa Majesté au Louvre et aux Thuilleries, et en la maison de la Royne, laquelle entre autres propos luy dit qu'elle estoit bien aise de sa venue, et qu'il auroit moyen de faire obéyr le Roy principalement en Picardye ; sur quoy, en présence du Roy, luy fit response qu'il ne s'estoit meslé des affaires de Picardye, et que Monsieur l'archevesque de Lyon, qui s'en estoit meslé, y avoit quelque pouvoir; mais que ce n'estoit pas le point principal où il estoit besoing de remédier promptement ; que cela estoit proprement comme si à un homme plein d'ulcères on vouloit seulement guérir quelque petite vessye qu'il auroit à la main, sans bander ni médicamenter les plus grandes et dangereuses playes ; que c'estoit au corps du royaume et de l'Estat auquel il estoit nécessaire appliquer promptement les remèdes. Au reste, il fut tout ce jour assez bien veu du Roy, auquel, entre autres choses, il demanda s'il trouveroit de bon que monsieur de Lyon vinst en ceste ville ; et luy ayant respondu qu'il luy seroit le bien venu, il répliqua comme en jouant qu'il s'estoit tousjours asseuré

que Sa Majesté ne le trouveroit mauvais, puisque soubs main il leur auroit voulu oster et l'auroit faict practiquer. Sa Majesté escrivit aussy à monsieur le cardinal de Bourbon qu'il s'en vinst par deçà, sur mesme propos que luy avoit tenu monsieur de Guise, s'il trouveroit bon qu'il y vinst. L'on conte aussi que sur ce que le Roy luy dict : Qui aymoit le maître, il aimoit son chien, il fit response au Roy que cela estoit vray, pourveu qu'il ne mordist, et que le maistre, le chien et le valet doibvent estre discretz.

Le lendemain on recogneust quelque changement au Roy, lequel, estant au matin à la chambre de la Royne, si tost qu'il vit arriver monsieur de Guise, tourna le visage d'austre costé; qui fut cause que monsieur de Guise s'assit sur un coffre près monsieur de Bellièvre et luy tint plusieurs propos, se plaignant des mauvais rapports qu'on avoit faits de luy à Sa Majesté, et entre autres de monsieur d'O, qu'il appelle ordinairement renégat, pour ce qu'au commencement il estoit de la Ligue et puis s'en retira.

Ce mesme jour, estant jà sur le tart, fust envoyé un mandement fort extraordinaire aux cappitaines et colonnels des quartiers de ceste ville, qui estoit de faire la nuit corps de garde et mener leurs compaignies ès autres quartiers qui n'estoient accoustumez, comme ceux de Sainct-Honoré au Petit-Pont, ceux de la porte Sainct-Anthoine au quartier Sainct-Honoré, et ainsy des autres; ce qui fit redoubler la crainte et deffiance des bourgeois, qui ne voulurent, la plus part, obéyr au mandement, excepté quelques-uns que l'on prétend avoir esté advertis de ce que l'on debvoit exécuter, et entre autres le président Perrot et monsieur de Marles, maistre des requestes, qui se rendirent avec leurs troupes, l'ung à la place et

cimetière Sainct-Innocent, et l'autre en la place de Grève; et n'en bougèrent jusques au lendemain que les Suisses y arrivèrent. Monsieur le président de Thou, qui s'estoit excusé depuis deux ans des guets et rondes sur son vieil aage et caducité, alla aussy au cimetière Sainct-Innocent, et y demeura jusques à deux heures après minuict, en ayant à ceste fin receu exprès commandement du Roy. Ledit sieur de Marles avoit, quatre jours auparavant, fait sortir hors ceste ville ses meubles plus précieux.

Sur les quatre heures du matin on fit entrer les Suisses par la porte Sainct-Honoré, qui néantmoins avoient esté une heure entière à délibérer s'ils debvoient entrer ou non; ce que l'on estime avoir esté cause que les affaires n'aloient pas si bien au conseil du Roy comme ils avoient espéré. Le Comte eschevin estoit un des principaux qui conduisoient l'entrée desdits Suisses, et avoit veillé toute la nuict par la ville; tellement que, de cinq qui avoient esté envoyez vers monsieur de Guise pour l'advertir du conseil qui debvoit estre exécuté, ledit Comte en prit trois; mais deux eschapèrent de ses mains, et donnèrent, environ une heure après minuict, l'advertissement à monsieur de Guise dudit conseil, duquel je ne vous escriray rien, m'asseurant que d'ailleurs vous le pourrez sçavoir.

Sur les cinq heures du matin l'on vit monsieur de Grillon avec les gardes du Roy et quelques bandes de Suisses près du Petit-Pont, monsieur le mareschal de Biron avec monsieur de Tinteville au Marché-Neuf avec trois enseignes de Suisses; lequel ayant trouvé cinq ou six bourgeois assemblez, et leur ayant demandé ce qu'ils faisoient là, ils respondirent que leur cappitaine les y avoit mis. « C'est bien fait, dit-il; tantost je vous bailleray des compaignons qui boiront avec vous.» Ce que les

bourgeois interprestèrent qu'on leur bailleroit des garnisons; et soudain, ayant communiqué avec leurs voisins, commencèrent à dresser quelques barricades, assez froidement toutesfois. Le sieur de Grillon tenoit les environs du Petit-Pont, où il avoit mis le cappitaine Gasq avec ses soldats, et desjà quelques-uns d'entre eux parloient du traictement qu'ils feroient à leurs hostesses si elles estoient belles, ainsy qu'il m'a esté dit par un gentilhomme de monsieur de Tinteville, m'asseurant avoir ouy ces propos que les bourgeois mesmes qui passoient par la rue pouvoient aisément entendre.

Le peuple cependant s'eschauffoit petit à petit en la besoingne de leurs barricades, tellement qu'en peu d'heures ils eurent barré les rues en plusieurs endroitz de la ville. Monsieur de Tinteville, qui estoit demeuré avec les Suisses au Marché-Neuf, faisoit tout son possible pour contenir le peuple avec harangues et propos, tantost de menasses et tantost de douceur, selon qu'il estimoit estre lors de besoing pour appaiser le tumulte et danger qui s'augmentoit. Ses premiers propos estoient que le Roy vouloit seulement faire faire une recherche par ses chevalliers, par tous les quartiers et maisons de la ville; quelque temps après, que ladite recherche se fist par les bourgeois mesmes assistez desdits chevalliers, et que les bourgeois entreroient les premiers et auroient l'authorité; et à la fin leur dit que le Roy ne trouveroit pas mauvais qu'ils fussent armez, pourveu que personne ne bougeast de sa maison. Pendant ces entrefaictes, vint un mandement de la ville contraire aux deux autres précédans et semblable aux derniers propos dudit sieur de Tinteville; et parce qu'il estoit impossible de faire désarmer les habitans, ils voulurent par ceste permission les contenir dans leurs maisons.

Monsieur le président Tambonneau, colonnel des quartiers de la Cité, qui avoit fait tout ce qu'il avoit peu pour garder les bourgeois de s'assembler et faire les barricades, alla sur le commencement de ceste esmotion vers Sa Majesté pour le prier de faire retirer ses gardes et Suisses, ce que jamais il ne luy voulut accorder, comme il m'a dict luy-mesme. Au quartier de monsieur le président Brisson, la barricade estant desjà dressée, plusieurs estoient d'advis d'envoyer vers le Roy pour le prier d'oster ses gardes, entre lesquelles estoit le sieur d'Aubray. Et comme ils se fussent adressez audit sieur Brisson pour prendre ceste charge, il s'en trouva un d'entre le peuple qui dit au sieur d'Aubray, sans penser à mal, qu'il y allast luy-mesme puis qu'il estoit homme de bien. Et fust remarqué que jamais on ne vit le Roy plus joyeux ny plus content que ceste matinée, tant en ses propos que en son visage. Monsieur l'archevesque de Lyon le fut trouver, auquel il dit qu'il se feroit obéyr et qu'il seroit le maistre; et sur les propos d'une requeste qu'on luy debvoit présenter, Sa Majesté lui dit qu'il en estoit bien aise, pourveu qu'elle luy fust présentée par un homme de bien. Ledit sieur archevesque y estoit allé de la part dudit sieur de Guise, pour le supplier de faire retirer ses gardes et Suisses, de crainte de quelque mauvais accident; et en allant passa par chez la Royne, laquelle il advertit du danger auquel le Roy se mettoit s'il ne faisoit retirer lesdites gardes et Suisses, et qu'à vray dire cela estoit proprement jouer sa couronne à trois dez. De là il cogneust, et au maintien et aux parolles du Roy, qu'il y avoit quelque grand desseing et qu'il n'y faisoit pas seur pour luy, tellement qu'estant venu à pied il emprunta un mulet d'un sien amy voizin du Louvre, sur lequel il s'en retournast le plus tost qu'il peust à l'hostel de Guise;

où, après avoir rendu compte de son ambassade, il dit audit sieur de Guise qu'il s'estoit venu rendre là pour vivre et mourir avec luy. Peu après il survint un autre évesque, armé d'une cuirasse, lequel, en passant du faulxbourg Sainct-Germain en la ville pour aller à l'hostel de Guise, avoit mis huict arquebuziers en la tour de Nesle.

Environ les huict heures furent députtez par la cour de parlement messieurs les présidens Brisson et Séguier, pour aller à Sa Majesté l'advertir que les habitans n'ouvroient leurs boutiques, et qu'il seroit bon envoyer par la ville monsieur le gouverneur, afin de leur faire ouvrir; ce qu'ilz firent. Le Roy commanda aussy tost audit gouverneur monter à cheval et aller par la ville pour ce faire; et dict Sa Majesté ausdits sieurs présidens qu'il avoit esté mal servy en la recherche faite par les bourgeois, et qu'il en vouloit faire une autre plus exacte par ses gens. Et ne leur dit autre chose, combien qu'ils l'eussent adverty avoir rencontré plusieurs bourgeois qui alloient et venoient avec espées et autres armes soubs leurs manteaux. Au retour desdits sieurs présidens, il y eut un des autres, qui porte des taons pour armoiries, qui fut d'advis de prendre Compan et cinq ou six autres bourgeois, et les mettre prisonniers en la Conciergerie. Si son advis eust esté suivy, il eust apporté beaucoup de mal et de danger à plusieurs de messieurs de la cour, attandu ce qu'il advint ledit jour.

Le cappitaine Bonouvrier, qui estoit au cimetière Sainct-Innocent avec bonne troupe des soldats des gardes, avec quatre ou cinq enseignes de Suisses, commencèrent à braver, quand il vit que l'on commenceoit à se barricader contre luy; et comme il eust aperceu entre les bourgeois le cappitaine Sainct-Pol n'ayant

autres armes que son espée, luy dit qu'il le plaignoit et qu'il feroit mieux de s'en aller à Chaalons; auquel ledit cappitaine Sainct-Pol fit responce qu'il feroit mieux luy-mesme s'en aller de là et qu'il n'y estoit guères asseuré.

Les marchans de la rue Sainct-Denis, jusques au nombre de 60 ou 80, voyant ces troupes arrangées dans ledit cimetière, s'allèrent confesser et communier, et tost après s'armèrent des cuirasses et autres armes deffensives; qui furent incontinant suivis de plusieurs autres, avec lesquelz ils commencèrent à dresser leurs barricades ez advenues et embouschures de chacune rue.

Quant à ceux que l'on avoit envoyez pour tenir la place de Grève, qui estoient environ cinq enseignes, comme il me semble, que je pouvois facilement voir sans danger, le cappitaine Cossin les menoit, et monsieur d'O, les ayant assis au-devant de l'Hostel-de-Ville, demeura quelque temps en ladite place; auquel s'adressèrent sept ou huict officiers, conseillers ou autres dudit Hostel-de-Ville, ne sachant rien de l'entreprinse, pour entendre de luy que c'estoit et s'il estoit besoing que les bourgeois prissent les armes; ausquels, ainsy que j'ay apris de l'un d'iceux, il fit responce, avec propos de bravade, qu'il n'estoit besoing de s'armer, ains aprendre seulement à obéyr; qu'aujourd'huy le Roy seroit le maistre, et qu'on sçauroit qui estoient ceux-là qui marquoient les logis de gens de bien et d'honneur pour les faire mourir. Et environ une heure après viendrent vers luy quelques marchands des environs, qui le prièrent de faire envers le Roy qu'il luy pleust oster ces gens de là, parce qu'ilz craignoient quelque émotion du peuple; mais monsieur d'O, frappant par trois fois sur l'espaule de l'un d'eux, leur fit responce que, par la mort-Dieu, ils estoient trop forts. L'on

apperceut lors soubz la porte de l'Hostel-de-Ville un vallet du bourreau; je ne sçay si c'est par cas d'adventure ou aultrement. Ces marchands, après avoir ouy les propos dudit sieur d'O, s'en allèrent armer et commencèrent à faire barricades en toutes les advenues de ladite place, mesme du costé de la rivière, où s'assemblèrent mil ou douze cens au quartier Sainct-Gervais, et prindrent résolution de charger sur le soir les compaignies qui estoient en ladite place si on ne les faisoit lever. Et cependant ilz furent advertis que l'on portoit deux barriques de pouldre et autres munitions en Grève, qui fut cause que quelque nombre d'entre ceux qui estoient soubz la conduite du clerc-procureur en la cour, bon et vaillant soldat qui est de Vitry, vint au-devant, et emportèrent lesdites pouldres et munitions; ce qui donna occasion de penser aux gardes placées audit lieu de Grève, et cognoistre qu'ilz estoient mal asseurez au milieu de ceste place et qu'il seroit mal aisé d'en sortir quand ilz vouldroient; ce que le cappitaine Cossin recogneust à quelqu'un de sa cognoissance qui, passant par là, luy demanda s'il se trouvoit bien en ceste place; auquel il respondit que non, pource que le prévost des marchands, qui avoit asseuré le Roy de trente mil habitans, tenoit mal sa promesse, et qu'il commenceoit à cognoistre que les trente estoient pour luy et les mil pour monsieur de Guise.

Il advient aussy que le pain et le vin que l'on envoyoit aux troupes qui estoient rangées dans le cimetière Sainct-Innocent fust pris et emporté par ceux qui estoient barricadez aux environs dudit cimetière, beu et mangé en la présence de ceux ausquelz on le portoit. Monsieur de Brissac, en pourpoint, avec une hallebarde en sa main, accompaigné de quatre ou cinq gentilzhommes seulement et quelques marchandz de chevaux et d'autre peu-

ple, vint au Petit-Pont se saisir du Petit-Chastellet, après avoir gaigné le dessoubz par le moyen d'une barricade qu'il avoit fait faire à l'endroit de la loge des Sergens, en chassa les gardes du Roy, qui teindrent bon quelque temps, avec perte des leurs. Ledit sieur de Brissac, avant que de s'acheminer pour venir en ce lieu, fit une harangue au peuple en certaine maison où il y avoit deux conseillers de la cour, cappitaines; leur dit que ç'avoit esté feu son père qui leur avoit mis le premier les armes aux mains (comme à la vérité ledit feu sieur de Brissac fut, ès premiers troubles, gouverneur de Paris); qu'il estoit héritier de ses biens, et qu'il tascheroit l'estre de ses vertus; que volontiers il employeroit sa vie pour eux et pour leur liberté, et pour la religion catholique, apostolique et romaine.

Sur le midi s'attache une escarmouche sur le pont St-Michel, qui fut la première connue. J'ay entandu que sur ce pont y avoit autres bandes des gardes du Roy qui, du commancement de la batterie, se portèrent vaillemment et quelque temps soubstinrent et repoussèrent les bourgeois; mais par le moyen de quatre ou cinq gentilzhommes et cappitaines estrangers qui donnèrent courage au peuple, ils furent tout à coup si furieusement assaillis de tous costez, et principalement par les fenestres des maisons, qu'ilz habandonnèrent la place, estant contraints se ranger à couvert le mieux qu'il leur fust possible, et mander au Louvre qu'on les envoyast dégager. Ceste escarmouche donna occasion de faire sonner le toqsain, mais peu de temps, à Sainct-André, à Sainct-Severin et à Sainct-Pierre-des-Assis, et ne fust sonné en autres endroitz de la ville.

Tost après on en fit autant au Petit-Pont et au Marché-Neuf; mais se voyant accablez tant par les assautz des

bourgeois armez que par les pierres, chenetz et autres armes dont la fureur du populasse en telle occasion se servoit, ilz furent contraints quitter le jeu et se donner à la mercy des habitans qui leur permirent se retirer. Mais comme ilz passoient sur le pont Nostre-Dame, il y eust un tailleur de la rue Neufve qui fut tué d'un coup d'arquebuse qu'on pensoit avoir esté tirée par l'un d'entre eux. Au son du coup ils haulsèrent les bois, qui fut cause que ceux qui soustenoient les barricades du pont commancèrent à les charger de tel appointement qu'ilz furent contraints rebrousser chemin vers le marché dont ils estoient partis. En retournant quelques-uns cryoient estre catholiques, autres monstroient leurs patenostres, et plusieurs se mettoient à genoux joignant les mains.

Un grand Suisse armé tout à blanc, qui avoit une grande barbe qui luy pendoit jusques à la ceinture, se mit à genoux, tandant les mains au ciel, monstroit son chapelet; il fut pris par un bourgeois et retiré en une maison pour le sauver. Cotereau, notaire, qui s'advanceoit pour empescher qu'on ne les offenceast davantage, receut un coup de mousquet dans la jambe, dont il mourut huict jours après. Plusieurs desdits Suisses quittèrent leurs armes et furent sauvez dans les boucheries dudit Marché-Neuf. Ceux-ci n'estoient pas tant à plaindre que les autres; car ils avoient fort bien desjuné le matin, ayant faict gorge chaude de bonnes tripes qu'ilz trouvèrent sur les lieux, après avoir faict dire la messe par leur chapelain en pleyne place, au milieu de leur troupe.

Je vous diray en passant que monsieur Versoris a depuis la desroutte eu le missel dudit chapelain. Monsieur de Tinteville fut en grand danger, tout armé qu'il estoit d'une bonne cuirasse; il se rendit à monsieur de Brissac, qui le sauva en la maison de monsieur de Pleurre, où il

avoit esté auparavant, et luy promit qu'il ne luy seroit faict aucun mal ; toutesfois, qu'il ne le pouvoit faire sortir de là en seureté, et qu'il falloit que ce fust monsieur de Guise.

Pour en parler à la vérité, ilz estoient, tant en ce lieu qu'en Grève et autres endroitz, tellement assiégez par le moyen de ces barricades, si druës qu'elles s'entresuivoient de dix pas en dix pas, qu'il leur estoit impossible sortir s'ilz n'entroient dans la terre comme les souris, ou dans l'eau comme les grenouilles, ou s'ilz ne volloyent en l'air comme les oiseaux ; ce qui me faict souvenir du symbole qu'envoya, au lieu de lettres, Idanthuras, Roy des Scythes, à Darius, qui vouloit entrer en leur païs avec main-forte, sçavoir : une souris, une grenouille, un oiseau, une flesche et une charrue, luy voulant donner à entendre qu'il n'estoit pas seigneur de leur pays ny de la terre qu'ilz labouroient, et partant, s'il y entroit, qu'il ne pourroit, ni les siens, éviter les coups de leurs fleiches s'il n'avoit le naturel et quallité des petits animaux qu'il envoyoit pour symbole.

Le Roy, sur les dix heures du matin, avoit envoyé monsieur de Bellièvre vers monsieur de Guise pour l'asseurer, autres disent pour l'entretenir et amuser ; auquel sieur de Bellièvre il dit qu'il estoit bien adverty que le Roy estoit deslibéré l'envoyer prisonnier à la Bastille et faire mourir plusieurs ses amis ; mais que s'il en falloit venir là, qu'il y auroit tant de sang respandu que le Roy mesme en auroit horreur, et quant à l'envoyer à la Bastille, il n'y entreroit jamais que de sa propre volonté.

L'asprès-disnée, sur les trois heures, le Roy, adverty du danger où estoient ses pauvres Suisses et ses gardes aussy, envoya monsieur de Biron vers monsieur de Guise ; et comme monsieur de Biron luy eust dit de premier

abord : « Et bien, monsieur, qu'est-ce cela? » il luy respondit : « Vous voyez, mon père, ce n'est pas moy; je n'ay bougé de céans, encores que j'aye esté fort solicité de sortir; c'est le bon conseil du Roy, c'est ce coquin d'O qui l'a si bien conseillé. Je suis asseuré que ce n'est pas vous. Je voudrois bien sçavoir s'il auroit la hardiesse de venir céans pour m'assailir. Il n'est pas de nostre mestier; vous le sçavez bien, mon père. Il dit que je ne m'accompaigne que de crochetteurs; mais qu'il se tienne asseuré que, si je le tiens, je le feray fouetter par des crochetteurs depuis la porte Sainct-Anthoine jusques à la porte Sainct-Jacques. » A la fin, monsieur de Biron luy ayant fait entendre le commandement du Roy, il sortit avec luy pour aller dégager les Suisses et soldats des gardes. Il avoit un pourpoinct de satin blanc, sans autre chose sur luy et sans autres armes que son espée au costé. Il est vray que deux pages, qui estoient à ses deux costés un peu en arrière, portoient, l'un sa rondache, l'autre son coutelas, Il avoit aussy quelques gentilzhommes avec luy, entre autres monsieur le commandeur de Diou, qui n'avoient d'autres armes offensives que leurs espées qu'ils portoient sur leur espaule.

Ceux de Grève, ce pendant, capitaloient avec les bourgeois, et jà pour ostages avoient baillé deux de leurs cappitaines qui furent mis en la maison de monsieur d'Amours, ausquelz il fit bonne chère. Le différend sur lequel ilz s'arrestoient estoit que les bourgeois voulloient qu'ilz fissent leur retraicte la mesche esteincte, et autres cérémonies de guerres observées; mais s'estans à l'arrivée de monsieur de Guise mis à genoux, le passage leur fut incontinent ouvert, et furent conduictz droict à la porte Sainct-Martin, par laquelle ilz debvoient sortir, ainsi qu'il avoit esté capitullé avec eux et les autres estrangers.

Et quant au cappitaine Gaseq et autres des gardes du Roy, lesquelz on avoit sauvez et retirez en quelques maisons, ilz furent reconduitz au Louvre par le cappitaine Sainct-Paul, qui dit à l'un d'entre eux qui l'appelloit monseigneur : « Mais dict; quand monsieur de Guise arriva au Louvre, ny encores depuis, vous ne daigniez le regarder et saluer, et maintenant à moy, qui ne suis que son petit serviteur, vous donnez le tiltre de monseigneur et me parlez avec si grand respect et révérence. »

Pendant que monsieur de Guise passoit par la ville, quelques-uns commancèrent à crier : « Vive Guise ! » De quoy se monstrant offensé, il cria tout hault : « Mes amis, vous me ruynez; criez vive le Roy. » Passant sur le pont Nostre-Dame, et voyant les barricades si bien dressées, dit à quelques bourgeois qui se trouvèrent près de luy : « Vous avez merveilleusement bien fait. » A quoy luy fust respondu par un d'entre eux : « Monseigneur, cy-devant nous n'estions que mouches, mais vostre présence nous a faict devenir lions. »

Estant arrivé à l'embouscheure du Marché-Neuf, il demanda qui estoit celluy lequel commandoit aux Suisses en ce quartier, et, comme quelcun luy dit que c'estoit monsieur de Tinteville, il dict qu'on leur avoit baillé un bon cappitaine; et sur ce l'un de ceux qui l'accompagnoient dit tout hault : « Il seroit meilleur prethonotaire que cappitaine. » Toutesfois, luy et tous les autres chefs furent reconduitz et menez en seureté jusques au Louvre, et les Suisses hors de la ville, comme je vous ay dict cy-dessus.

L'on vit, ceste journée, un merveilleux accord et consentement entre tous les habitans de ceste ville, avec une hardiesse et promptitude si grande par tous les quartiers qu'il ne s'en est trouvé un seul où les barricades n'ayent esté dressées, voire au quartier mesme Sainct-Honnoré,

plus prosche du Louvre, et à Sainct-Germain de l'Auxerrois, chose qui n'a peu procedder que d'un extreme mescontentement du gouvernement qui est aujourd'huy. L'on fit une barricade contre la chappelle de Bourbon, dont le Roy s'offencea plus que de toute autre chose, joint l'acclamation de Vive Guise! qui luy fust aussytost rapportée. Tout le Louvre fust tellement effroyé sur l'entrée de la nuict que dans la chambre du Roy chacun tenoit l'espée au poing, toute nue; et dura cest effroy plus d'une heure entière, soubz un faux bruict qu'on les venoit assiéger. Toutesfois, je n'ay point entendu qu'on aye seulement pensé d'entreprendre telle chose.

Ce jour enseigna aux Parisiens le vray moyen de se fortifier chacun en son quartier, beaucoup plus fort et asseuré par telles barricades que par les chesnes bandées et estendues; et croit-on, quand mesmes les portes seroient toutes ouvertes, que cent mil hommes ne sçauroient forcer la ville barrée et acommodée de la façon qu'elle estoit, tant par les rues que par les fenestres. Je vis en quelques-unes de ces barricades des enclumes de mareschaux, de grosses poultres de maisons et des vaisseaux remplis de gros grez et pierres de pavez. L'ambassadeur d'Espagne dit que ce jour la ville de Paris fit monstre de deux cens villes. En toutes les batteries et rencontres il n'y eust plus grand meurtre; le plus sanglant fut au Petit-Pont et sur le pont Nostre-Dame, où demeurèrent environ trente-six sur la place, qui le lendemain furent enterrez dans une fosse que l'on fit au Parvis Nostre-Dame, où se trouvèrent des os de mortuaire que l'on pensa estre du temps des Anglois et du jour de la réduction de la ville de Paris; car de mémoire d'homme l'on n'a veu enterrer personne en ce lieu. Outre les morts, il y en eut environ quatre-vingts de blessez, qui furent

portez les ungs à l'Hostel-Dieu, les autres aux Mathurins, et quelques autres aux maisons des bourgeois, qu'ilz font encores panser aujourd'huy et traitter comme s'ilz estoient leurs pères, frères ou enfans. Tel en a six en sa maison, et ne sauriez croire la charité et bon traictement duquel on use en leur endroit.

Ceste journée a faict cognoistre à tout le monde un jugement de Dieu tout évident : *Nec enim unquam minoribus cladibus magisve justis judiciis approbatum est esse Deo curæ illius ducis populique pariensis securitatem, non esse ultionem.* L'on tenoit le matin M. de Guise pour perdu. Il y avoit en l'Arsenal vingt pièces d'artillerie chargées, en l'Hostel-de-Ville deux cens petites pièces, fauconneaux, pièces à croc et autres ; ceux du parlement qui l'ayment le désiroient à vingt lieues de Paris. Quant à luy, si tost qu'il seust la nouvelle que les gardes estoient assiégez par les places et quartiers de la ville, il fit ouvrir la chapelle de Braque, où il alla ouyr la messe. Il estoit mal fourny d'armes, mesmes n'avoit point de corps de cuirasse ; monsieur de Grand-Rue, nepveu de monsieur de Bray, luy fit porter le sien. L'on tient que si les forces du Roy fussent allées droict à son logis, c'estoit faict de luy. Le doubte que les Suisses n'eussent voulu tourner leurs armes ny leurs visages contre luy ny contre sa maison fut, par advanture, cause de prendre conseil de se saisir premièrement des places, mais ceste soudaine esmotion du peuple renversa tout, et donna tel estonnement aux gens du Roy, se voyans serrez, chargez et assaillis à l'impourveu, et à son conseil une telle irrésolution, que les uns n'eurent le temps pour découvrir l'entreprise et intention du peuple, ny les autres moyens de l'empescher ; oultre que l'on peut dire en cecy : *Non hæc sine numine divum*, et que Dieu, *spiritu oris sui*,

renversa et dissipa le conseil des mauvais conseillers qui estoient à l'entour du Roy.

L'on conte ceste journée pour la troiziesme merveille de l'an de révolution qui court, dont la première est l'abondance et vilité du bled et autres grains après une extresme cherté; la deuxième, la journée d'Amiens et deffaicte des reistres. Le dimanche d'après, qui estoit le quinziesme du mois, un prescheur de ceste ville dit en pleine chaire qu'il falloit doresnavant célébrer une feste des barricades, comme autres fois les Juifz avoint solempnisé la feste des Tabernacles. Mais surtout est louée et prisée de tous la vertu plus héroicque, la modération et prudence de M. de Guise, qui ne voulut jamais sortir de son logis sinon lorsque le Roy luy commanda pour dégager ses gens et apaiser le peuple, combien qu'il fust grandement importuné de ce faire, plus que ne fut jamais Quintus Fabius Maximus de charger Annibal ou de le combattre, ayant beau moyen, s'il eust voulu, se vanger de ses malveillans ennemis du peuple, desquels néantmoins un seul ne fut tué ni autrement offensé. L'on tient que si ce tumulte fut advenu en l'absence de M. de Guise, comme les bourgeois estoient, passé quelque temps, résolus que si on vouloit maltraicter quelqu'un d'eux pour le faict de la Ligue ne l'endurer, ny de mettre garnison dans la ville, qu'il y fust mort vingt ou trente mil hommes pour le moings. La présence de monseigneur a sauvé la ville de ce malheur; aussi n'estoit son intention autre que deffendre ceulx qu'il debvoit deffendre, sans offenser homme vivant s'il pouvoit, et principalement le Roy; en quoy il se trouvoit à la peyne que jadis Cicéron escrivant *ad Appium pulchrum : Vides sudare me, jamdudum laborantem quo modo ea tuear quæ mihi tuenda sunt, et te non offendam.*

Il ne se peult nyer que M. de Guise n'aye esté en grand danger ceste journée, estant le Roy saisy des fortz et des places, armé, et ledit sieur désarmé. Il est vray qu'il avoit le cœur et affection du peuple, qui luy avoit faict de belles et grandes promesses; mais le peuple, qui n'entend pas trop que c'est que de la guerre ny de l'exécution de grandes entreprises, souvantesfois saigne du nez, et ne sçait vaillamment exécutter ny soustenir ce qu'il a préveu et délibéré quand ce vient au faict, pour ce que les choses sont vestues d'autre couleur au pensement et à l'imagination qu'elles ne sont quand elles se découvrent à la veue.

Le soir venu, le Roy envoya quérir le régiment de Picardie; toute la nuit chacun se tint sur ses gardes, chandelles et flambeaux allumés ès fenestres de toutes les maisons. Au cloistre Nostre-Dame on fit un bon corps de garde, et mit-on sentinelles où il estoit de besoing; en l'Evesché il y avoit sept ou huict bons soldats, comme vist, faisant la ronde à une heure après minuict, celluy qui vous envoya dernièrement l'oraison funèbre de la Royne d'Escosse.

Dès le matin, ceux du cloistre avoient envoyé vers M. de Villeroy pour sçavoir comme ilz se gouverneroient en ce tumulte qui commenceoit de tous costez par la ville; il leur manda que personne ne se saisist de leur fort et fissent bonne garde, si le mal s'allumoit plus avant. On craignoit la porte du jardin de l'Évesché; et parce qu'on ne pouvoit promptement trouver du plastre pour la boucher, on y fit une barricade pour la deffendre s'il estoit besoing. Le lendemain matin, qui estoit le vendredi, courut un bruict que le régiment de Picardye estoit aux fauxbourgs, qu'on en vouloit mettre une partie au terrain Nostre-Dame; d'autres disoient qu'on les vouloit

faire passer à l'Isle-du-Pallais, que Rapin estoit avec trente ou quarante archers chez M. le premier président. M. de Brissac alla voir ledit sieur président et lui tient ces propos : que le Roy disoit qu'il ne valloit rien ny sur mer ny sur terre, et qu'il estoit venu voir s'il estoit bon sur le pavé. Il est des amis dudit sieur président, et sitost qu'il eust accompaigné M. de Guise en son arrivée, il alla trouver ledit sieur président en son logis ; on pense toutesfois que ce fut de la part dudit sieur de Guise. Courut encor un autre bruict que l'on vouloit mener l'artillerye par la ville, et aussytost on commancea faire tranchées en quelques endroictz ; aussy que le cappitaine Grillon vouloit aller à la porte Sainct-Jacques, du Louvre où il estoit, et ne demandoit que cinq cens hommes avec lesquelz il se vantoit de passer sur le ventre de tous les Parisiens et renverser toutes les barricades.

Le Roy à la parfin fit dire qu'il vouloit aller à la Saincte-Chapelle ; on fit responce que pour cela on n'osteroit point les barricades, dont Sa Majesté se sentit fort offencée ; mais l'on craignoit que, soubs couleur de ceste dévotion, quelque entreprinse ne fust faicte au préjudice des bourgeois, tellement que la Royne mère fust contraincte y aller à beau pied ; seulement pour luy faire passage on oste un barrique par chacune barricade par où elle passoit, et soudain on la remettoit en son lieu pour serrer le passage : elle monstroit un visage riant et asseuré, sans s'estonner de rien.

Ledit sieur président fust sollicité de faire sortir Rapin qui estoit en sa maison ; dont il s'excusa, disant qu'il s'y estoit retiré comme en maison d'amy, n'ayant peu passer jusques chez soy à cause des barricades, et que s'il sortoit il estoit en danger d'estre offensé. Et s'adressant en particulier à Compan, qui estoit l'un de ceux qui le

solicitoient, luy dict que, s'il s'en vouloit charger et promettre que mal aucun ne luy seroit faict, il le remettroit entre ses mains; ce que ne luy ayant voulu promettre ledit Compan, mais enfin il pria M. de Villequier, qui accompagnoit la Royne, de le laisser aller avec luy, ce qu'il luy accorda. On luy voulut aussy faire une barricade et mettre un corps-de-garde au-devant sa porte de derrière; mais il dit qu'il crèveroit plustost avec vingt hommes qu'il avoit que de les endurer, et fut ce jour de vendredy deux ou trois heures à se pourmener en la cour du pallais avec M. de Meaux. Survient cependant M. le président de Nully, envoyé par advanture de vers luy de la part de M. de Guise; entre autres propos, ledit sieur de Nully luy dit que ce n'estoit pas ainsy que l'on faisoit mourir les gens de bien et les pendre aux gouttières de leurs maisons; qu'il n'avoit jamais offensé le Roy, sinon de s'estre trop lasché à la vériffication d'une infinité de pernicieux édicts; adjoustant qu'il s'asseuroit ledit sieur premier président n'avoir esté de cet advis, d'aultant qu'il estoit trop homme de bien.

Ceste matinée de vendredi et l'après-disnée, monsieur de Brissac fut fort empesché à contenir les escolliers assemblez dès le jour de devant au charnier Sainct-Severin, et y estoint retournez; leurs cappitaines estoient trois docteurs en théologie, Péginard, Martin et de Guische. Péginard avoit une cuirasse sur le dos; il prescha le jeudy à ceux qui le suivoient, et les encouragea de combattre vaillamment pour la liberté de la ville et pour la religion. Monsieur Boucher en fit aultant en son collège, qui fut cause que treize ou quatorze escolliers sortirent en armes du collège. On fit aussy quelque exhortation dans le collège des jésuites, duquel sortit quelque nombre de jeunes escolliers pour secourir les autres. Ce matin

de vendredy on leur porta trois ou quatre fardeaux de picques, prises par comptes et à la charge de les rendre au grenier des boucheries du Marché-Neuf, comme aussy l'on en porta le mesme jour grande quantité à l'hostel de Guise.

Le Roy, adverti que le tumulte s'eschauffoit davantage sur certain bruict qu'il avoit faict venir le régiment de Picardye et faisoit rentrer les Suisses par la porte Neufve, asseura tous ceux qui allèrent vers luy, entre autres le président Tambonneau, qu'il avoit contremandé ledit régiment, et qu'il estoit content que les bourgeois ne posassent les armes jusques à ce qu'ilz fussent asseurez de la retraicte dudit régiment et des Suisses à sept lieues de Paris.

L'après-disnée dudit jour, monsieur d'Anville se présenta à la porte Sainct-Honnoré avec soixante chevaulx ou environ; on luy reffusa l'entrée, de quoy il advertit le Roy et la Royne mère aussy, qui luy mandèrent tous deux qu'il s'en retournast, encores que le Roy avoit trouvé mauvais le reffus qu'on luy avoit faict. Il fust environ une heure à compter les chevilles de la porte. Le nombre des chevaulx qu'il amena avec luy a faict penser à plusieurs que c'estoit une chose préveue et qu'il y avoit long-temps qu'il s'apprestoit, et qu'il avoit eu advertissement de ce que le Roy entendoit faire; car si en peu de temps, comme du jeudy au vendredy, il n'eust peu assembler une si grosse trouppe.

Cependant plusieurs allées et venues se faisoient pour appaiser ce tumulte et accorder avec monsieur de Guise et quelques bourgeois de la ville qui estoient avec luy. A la fin le Roy dict à la Royne mère qu'il luy bailloit la carte blanche et qu'il tiendroit tout ce qu'elle en feroit, combien que peu auparavant il eust dit qu'il n'estoit rai-

sonnable qu'en ce lieu il fit aucun accord avec celluy qui présumoit estre le plus fort, et qu'il n'estoit délibéré d'avaler le calice qu'on luy vouloit faire boire. Et tost après il sortit du Louvre et s'en allast aux Thuilleries; et à l'instant courut le bruict par toute la ville que le Roy s'en alloit. Deux qui estoient de la suitte de monsieur de Biron, rencontrant leur maistre comme il alloit à la ville et de là au Louvre pour trouver le Roy, luy dirent qu'il s'en estoit allé, et en mesme instant monsieur de Guise en fut adverty; et luy estant demandé s'il vouloit qu'on l'empeschat de passer outre, il fit response avec grande véhémence que non; que c'estoit son Roy et qu'il estoit en sa liberté d'aller ou de demeurer où bon luy sembleroit. Le Roy s'arresta quelque peu aux Thuilleries, attendant son carrosse, et appuyé sur une pierre pleura fort chaudement et dict entre autres propos : « O ville ingratte, je t'ay plus aymée que ma propre femme ! »

Monsieur de Montpensier avoit envoyé quérir ses chevaux aux fauxbourgs Sainct-Germain, qu'il vouloit faire passer dans le bac, dans lequel estoient desjà quelques soldats de la garde du Roy. Ceux du faulxbourg Sainct-Germain, pensans que le Roy fit faire passer sa gendarmerie et ses soldats aux faulxbourgs pour après assaillir la ville par cet endroit, dépeschèrent un des bourgeois de leur corps de garde pour couper la corde dudit bacq, ce qu'il fit tellement que le bacq dessendit jusques aux Bons-Hommes; et le suivirent les chevaux de monsieur de Montpensier pour passer en cest endroict la rivière. Le Roy print cela en très mauvaise part, comme ayant esté faict, ce luy sembloit, pour luy empescher le passage. Son carrosse arrivé, il entre dedans, et avec luy messieurs de Montpensier et de Longueville. Quelques-uns ont rapporté et tiennent asseuré qu'il alla jusques

aux Bons-Hommes à pied, et que là son carrosse le vint trouver. Il passa outre et print son vin à Trappes, où il fit deffences porter vivres à Paris, et fit la mesme deffence aux autres lieux où il passa. L'on pense que ce n'estoit pas tant pour incommoder ceste ville que pour accommoder de vivres et autres nécessitez la ville de Chartres où il debvoit se rendre. Toutesfois depuis le 20 de ce mois pareilles deffences à son de trompe ont esté faictes, à peyne de la hart, en plusieurs lieux aux environs de Chartres, comme nous ont rapporté ceux qui ont esté présens ès publications de Trappes. Il s'en alla coucher à Rambouillet, où le seigneur du lieu, qui deux ou trois jours auparavant avoit marié sa fille au filz de monsieur du Bellay, le consola et disposa à toute douceur par ses bons propos et sages remonstrances; ne laissa toutesfois d'escrire toute la nuict et faire plusieurs dépesches à plusieurs seigneurs dedans et dehors le royaume. La pluspart de ceux de sa troupe le suivirent sans bottes et sans esperons, monsieur le chancelier entre autres, qui estoit monté sur un cheval qui ne valoit pas dix francs et qui alloit fort dur, dont le Roy s'en mocqua le jour mesme, sitost qu'il le vit; monsieur de Bellièvre sur un cheval d'Espaigne. Monsieur l'advocat d'Espesses, qui depuis le commencement du tumulte n'avoit bougé du logis de monsieur son frère, où il avoit esté conduict par un cappitaine sien amy, et venu par eau et rentré par la porte qui respond sur la rivière, suivit aussy sans esperons. L'on dit toutesfois que madame de Fréluc luy en forgea un de bois dans les Thuilleries, afin qu'il eust de quoy broncher son cheval pour atteindre la trouppe du Roy, qui jà estoit fort advancée; il fut tellement pressé qu'il en perdit la bource, qui coula de sa poche, dans laquelle il y avoit trois cens escus. Monsieur le secrétaire Bruslart

fut contrainct de partir n'ayant pour toute provision que deux testons dans sa bource, pour n'avoir eu le loisir d'aller jusques à sa maison en prendre davantage. Je ne sçai si l'ambassadeur d'Angletterre a suivy. Je vous diray bien si madame de Chasteau-Neuf, qui est logée au cloistre Nostre-Dame en la maison du chantre Ruelle, craignant, s'il luy estoit faict aucun tort, que le semblable ne fust faict à monsieur son mary en Angletterre, où il est ambassadeur pour le Roy, fist tout ce qu'elle peut pour le sauver. Elle envoya, lors du danger, messieurs Ruelle et Damesaincte vers monsieur de Brissac pour luy faire entendre sa juste crainte, qui fut cause qu'il s'en alla en la maison dudit ambassadeur pour y donner ordre, comme il fit (1).

Le lendemain, qui estoit le quatorziesme, le Roy arriva à Chartres environ les unze heures, où n'entrèrent les Suisses ny autres que sa garde ordinaire; il y est tousjours demeuré jusques icy sans en bouger. J'entends que monsieur l'évesque, qui estoit à Villebon, l'est allé trouver; ceux qui en viennent asseurent que la cherté y est si grande que les hostelliers font payer pour homme et pour cheval trois escus la journée, et que le chapon couste cinquante solz et va jusques à un escu.

Plusieurs discourent sur ce voyage et retraicte du Roy : aucuns estiment qu'il ne debvoit bouger, attendu que l'on n'avoit aucunement pensé d'attenter allencontre de luy; autres, au contraire, qu'il a bien faict de s'en aller, puisqu'il n'avoit occasion de s'asseurer en telle esmeutte et fureur d'un populaire, et s'il fut demeuré il eust, par advanture, esté contrainct faire plusieurs esdits et ordonnances à son désavantage, et changer la pluspart du con-

(1) Voir à la page 361 le récit du pourparler de M. de Brissac avec l'ambassadeur d'Angleterre.

seil qui est à l'entour de luy. Mais ceux qui en parlent à la vérité tiennent que plusieurs des siens estoient touchez d'une frayeur esperdue pour le remordz de leurs faultes passées, qui ne permettoient de s'asseurer aucunement en eux-mesmes, qui fut cause de luy donner ce mauvais conseil afin d'avoir occasion de s'en aller et couvrir la honte de leur fuitte honteuse soubz prétexte qu'ilz suivoient leur maistre. L'on ne doubte point que si le Roy fut demeuré en ceste ville, que plusieurs se fussent trouvez en bref mal contens pour les recherches de la justice; au reste, que le Roy eust receu aultant d'honneur et de submission des siens qu'il receut jamais, et que dans peu de temps il eust remercié ceux qui avoient intention de remettre luy et ses affaires en meilleur estat, et nettoyer et purger sa cour d'une infinité d'harpies et sangsues qui vollent et ruynent le pauvre peuple sans respect, apparence ny discrétion, et secrettement favorisent soubz main, aultant qu'en eux, est la partie de ceux de la prétendue religion. Et les plus gens de bien d'entre eux conseillent Sa Majesté de demeurer neutre entre ceux de la prétendue religion et ceux de la Ligue, l'asseurant qu'en ce faisant il luy adviendra comme à cet escrimeur Melanconius duquel parle Dion Chrisostomus, rhéteur, qui vainquoit par ses seules desmarches et sans donner touche ny atteinte. Il n'y a doubte qu'il en eust puis après recéu très grand contentement, encore que du commencement *qua illi displicuissent*, comme il me souvient avoir entendu de feu monsieur le cardinal d'Armaignac, qui se tourmentoit infiniment du meurtre fait par le sieur Pyrre Malvezze, du commandement ou connivence du feu pape Grégoire, en la personne d'un monsieur Patus, abbé de la Grace, homme qui, soubz couleur de service, abusoit de la bonté et douceur dudit feu sieur

cardinal son maistre. Mais peu de temps après, ledit feu sieur cardinal ayant donné lieu à la raison, et cogneu le fonds de ses affaires, il recogneust et confessa par plusieurs fois qu'il alloit tomber en ruyne et perdition, et luy et toute sa maison, si on ne l'eust dépétré de cet homme-là; ce qui est un traict du tout semblable à celluy du poëte Polybe : *Sanastis, amici.*

Les Suisses faisoient quelques difficultés de suivre le Roy et tenoient propos de retourner en leur pays; mais ils furent enfin contraincts de suivre, tant pour estre payez que pour avoir en guerre le régiment de Picardie et quelques autres compaignies des gardes qui les pressoient de suivre. Vous aurez icy coppie de la lettre de leur cappitaine à monsieur de Guise.

Pour retourner à mon propos, après que le Roy s'en fut allé, monsieur de Brissac pria tous les escolliers qui l'accompagnoient, et qui tous portoient des croix à leurs chapeaux, se retirer chacun chès soy ; ce qu'ilz firent mal volontiers et comme à regret, luy disant qu'ilz l'aymoient et suivoient de telle affection qu'ils ne le pouvoient laisser. Quant à monsieur de Guise, il alla voir messieurs les présidens du parlement, adverty, comme il est vraysemblable, que monsieur le premier président avoit envoyé les huissiers par les maisons des messieurs, pour se trouver le lendemain au parlement. Il dit audit sieur premier président qu'il estoit marry de ce qui estoit advenu, mais que le mauvais conseil du Roy l'avoit induict de s'en aller en collère, que partant il seroit contrainct penser à la conservation de soy et de ses amys, le priant de ne point assembler messieurs pour le lendemain. Ledit sieur président luy fit responce que desjà il les avoit mandez et qu'il ne pouvoit y remédier; au reste, qu'il feroit sa charge, et qu'au fait d'icelle il ne recognoissoit autre que le Roy.

Monsieur de Guise, l'ayant fort vivement regardé, sans mot dire, environ l'espace d'un quart d'heure, le pria à la fin pour le moins de ne rien proposer sur ce qui s'estoit passé puis deux jours en ceste ville; ce que luy ayant accordé, il s'en alla sans autres discours ny propos. Mais sur le minuict il renvoya vers ledit sieur président, et le pria de contremander messieurs, affin de ne se point assembler le lendemain; ce qui apporta quelque frayeur audit sieur président, veu l'importunité de l'heure. Deux heures après, la Royne mère l'envoya prier à mesme fin; cela fut cause que le lendemain de grand matin il contremanda partie de messieurs; mais quelques-uns, que les huissiers n'avoient peu si tost advertir, allèrent au parlement, et ayant esté advertis que ledit sieur président estoit en la Saincte-Chapelle, allèrent le trouver et le prièrent d'oster sa robbe de chambre et s'en venir au parlement, comme il fit. En ceste assemblée on se regardoit l'un l'autre, sans mot dire sinon que de myne ou des épaules. Fut proposé toutesfois par quelques-uns de messieurs des enquestes qu'il seroit bon envoyer à Sa Majesté le jour mesme; et tout à l'instant on envoya monsieur le président de Thou vers la Royne pour sçavoir si elle le trouveroit bon; laquelle fit responce que ce seroit fort bien faict, et qu'elle y envoyoit monsieur Pinard, par lequel elle advertiroit le Roy de la résolution de la cour.

Au retour dudit sieur président, après le récit des propos de la Royne, il fut d'advis y envoyer monsieur le président de la Guesle, monsieur le procureur général, son filz, et avec eux monsieur Brisart, afin que ceux que l'on envoyoit ne mourussent sans confession; dequoy M. le premier président se courrouça quelque peu, et lui dit : « Monsieur, monsieur, laissons cela; » comme s'il eust voulu dire : Laissons les gausseries, elles sont main-

tenant hors de saison. Autres de messieurs nommèrent monsieur le président Brisson, Séguier; autres monsieur du Blanc-Mesnil, qui tous s'excusèrent, excepté monsieur le président de la Guesle, qui accepta ceste charge fort volomptiers, comme il dit à l'oreille de monsieur le président Séguier qu'il désiroit y aller pour se purger, et monsieur le procureur-général, son filz, de ce qu'on avoit dit au Roy que sondit procureur général avoit esté des plus aspres à faire dresser la barricade de son quartier, où il auroit tousjours esté armé d'une cuirasse; ce que le Roy avoit pris en très mauvaise part. Et la vérité estoit telle; mais cela estoit fait exprès pour oster le soubçon que le peuple avoit de ceste maison; et encores qu'il se monstrast fort affectionné en ceste affaire, voyant qu'il parloit tantost à l'oreille de l'un, tanstost à l'oreille de l'autre, il luy fut dict par quelqu'un qu'il marchast droict hardiment, et que si on luy voyoit faire autre chose que bien à poinct on le tueroit bien mort. Ledit sieur président partit le lendemain avec messieurs Courtin, Brissard, Bonnin, Gillot et ledit procureur général.

Ce jour mesme de sabmedi, le chevalier du guet, environ sur les deux heures, remit la Bastille entre les mains du cappitaine Leclerc, sur l'asseurance qui luy fut baillée de sa vie et de ses biens. En sortant de la Bastille on ouyt qu'il commandoit à un sien serviteur qu'il n'oubliast pas ses besongnes de nuict. Il fust mené à monsieur de Guise, et de là renvoyé en sa maison, avec grande quantité de vaisselle d'argent que luy et ses amis avoient retiré dans ladite Bastille. Le lendemain s'en partit par la porte Sainct-Anthoine avec quatre bons chevaulx, ayant son passeport, dont plusieurs du peuple n'estoient guère contens. Sa femme trouva fort mauvais qu'il se fust rendu si facillement, et luy reprocha son peu de cœur jusques

à luy dire des injures. On dit que le Roy avoit délibéré de le faire pendre s'il le fust allé trouver à Chartres. On trouva dans la Bastille un muid de farine, bonne provision de chair sallée et douze muidz de vin. Le cabinet du Roy y estoit aussy, auquel l'on n'a touché aucunement. Quinze ou seize pièces d'artillerie, qui estoient en hault sur la platte-forme, bracquées contre la ville, furent trouvées chargées. Il y avoit quatre ans qu'un honneste homme nommé Bamnus, advocat de la ville d'Agen, y avoit esté mis prisonnier pour la liberté de parler de laquelle il usa comme scyndicq du pays d'Agenois, à l'assemblée qui fut tenue par les quatre députez en Guyenne, comme ès autres provinces l'on fit le semblable; et appelloit-on les quatre députez les quatre mendiantz. On le fit sortir, sachant que ce n'estoit point par justice qu'il estoit prisonnier, mais par la seulle volonté du Roy. Le marchand Feuillet sortit aussy, qui porte ordinairement dans sa poche la clef du lieu où il estoit prisonnier, et, la monstrant à tout le monde, dit qu'on le laissa trois jours sans boire ny manger. Zamet fit aussy porter tous ses coffres et papiers à l'hostel de Guise et s'y retira; le tout a esté serré et scellé sans toucher à chose quelconque. On dit que ses papiers descouvriroient tous ceux qui participoient au trafficq et partis qu'ils entreprenoient.

Ce jour mesme au matin le cappitaine Leclerc porta les clefz de la porte Sainct-Anthoine à monsieur de Guise, qui les refusa sans jamais les vouloir prendre; toutesfois un gentilhomme qui estoit de sa troupe les receut. Furent aussi scellez les coffres des recettes tant de l'Hostel-de-Ville que autres, sans y toucher aucunement, estant l'intention de ceux qui gouvernent aujourd'huy en ceste ville de faire payer tous les arrérages de rente pour le moins aux Parisiens, comme de faict l'on a desjà com-

mencé. Il est vray qu'auparavant ce trouble on avoit asseurance de recevoir un quartier ou deux à la Sainct-Jean prochaine.

Le dimanche, qui estoit le quinziesme, l'on craignoit fort que le peuple, qui en tel jour estoit de loisir, ne fist quelque recherche et mauvais traitement à ceux que l'on soubçonnoit de la prétendue religion, et aux daciers et maltostiers; les prescheurs détournèrent ce danger, ne recommandant ce jour autre chose que la douceur et obéissance envers le Roy, les loix et la justice. Le peuple dès lors et auparavant a tousjours monstré un grand déplaisir de ce que le Roy s'estoit absenté, et ne peult-on dire qu'en toutes ces esmeuttes l'on aye oultragé une seulle personne, sinon un ou deux qui furent mis prisonniers, mais aussitost relaxez. Toutesfois, deux qui estoient de ces trouppes de monsieur de Guise ayant pris quelques prisonniers sans commandement, sitost qu'il en fut adverty les envoya quérir, et à la chaude bailla à chacun d'eux un coup d'espée. Monsieur le prévost des marchands fust mené à la Bastille pour sa seureté, que aultrement il en doibt sortir bientost, combien que l'on sache certainement qu'il estoit adverty de tout ce que l'on debvoit exécuter; car le matin du jeudy, ceux des eschevins qui ne sçavoient le chemin, estonnez de voir ces trouppes de Suisses en Grève, luy demandèrent que vouloit dire cela; il leur respondit que ce n'estoit rien, et que le Roy vouloit faire chastier les meschans; mesmes qu'il ne bougeoit d'avec monsieur d'O, autheur de ce conseil, et auquel monsieur d'Espernon, allant en Normandie, avoit donné toute créance envers le Roy, le priant se fier et reposer sur luy, le substituant en son lieu. L'on ne sçait aussy qu'est devenu un nommé l'huissier Raymond, qui avoit esté à feu mon-

sieur de Bouillon ; l'on doubte que quelqu'un des cappitaines de ceste ville luy ayent faict un mauvais tour à la suscitation d'un gentilhomme nommé Poitrincourt, son ennemy, qui est à monsieur d'Aumalle.

Le lundy on s'asseura de l'Arsenal, et le mercredy ensuivant du chasteau de Vincennes, par le moyen du cappitaine Lapierre et un nepveu de feu monsieur de Labe... nommé Roussieux, qui y est demeuré en garnison. Celluy qui tenoit la place sortit pour parlementer sur l'asseurance qu'on ne luy feroit aucun mal, et toutesfois avoit oublié de prendre ostages et pactionner que, si rien ne s'accordoit, il se pourroit retirer et rentrer dans la place. Ceste faulte fust cause qu'on le retient, avec un gentilhomme que madame d'Angoulesme y avoit envoyé le matin, jusques à ce qu'ils eussent faict rendre la place. Ladite dame d'Angoulesme en estoit sortye auparavant sur ce que monsieur de Guise luy avoit escript d'accommoder madame de Guise, qu'il attendoit par deçà, de deux ou trois choses, d'aultant qu'elle ne pourroit, à cause de sa grossesse, porter le bruict et tumulte de Paris ; elle attendoit bien que cela vouloit dire. On trouva en ce lieu force vaisselle d'argent et grosse somme d'argent monoyé à quoy l'on n'a point touché ; mais quant aux provisions et au bestail, les soldats, environ soixante, qu'on y laissa en garnison firent incontinent tuer un jeune beuf et deux moutons du trouppeau, et percèrent un muid de vin, entre deux cens qu'on y a trouvés, tout du cru de Coucy, et en usent au reste et s'en accommodent tous les jours.

Messsieurs les cardinaux de Bourbon et de Vandosme, et madame de Guise avec eux, arrivèrent le lundi sur le soir et allèrent descendre à l'hostel de Guise, où ledit sieur cardinal de Bourbon est tousjours demeuré jusques

à ceste heure. M. le prince de Joinville leur alla au-devant ; monsieur le cardinal de Guise estoit desjà arrivé. Madame de Montpensier s'est logée à l'hostel de Montmorency ; elle conte souvent que le duc d'Espernon n'alloit point volontiers chez la Royne mère, parce que, comme il disoit, jamais il n'y rencontroit qu'une bossue et une boiteuse, lesquelles ne faisoient que causer, et qu'elle sçait bien que pour la boiteuse c'estoit elle qu'il vouloit entendre.

Depuis, soubz le nom de la ville de Paris, on se saisit des advenues et forteresses à l'entour de ceste ville, du pont de Charenton, Sainct-Clou, Poissy, Corbeil, Lagny, Meulan, Pontoize, et ont promis les habitans desdites ville tenir le party de Paris et recevoir garnison s'il en estoit besoing. L'on dit que Lagny en a receu, et que M. de Guyse en a mis au passage de la Charité duquel il s'est saisy. M. de Villeroy le père est à....., qui est occasion que l'on n'est pas encor asseuré de ce passage. La ville d'Amiens a envoyé par deçà pour asseurer qu'elle suivra tousjours et tiendra le party de la ville de Paris. Il est bruit de quelque tumulte arrivé dans la ville d'Amiens, où quelques huguenots et daciers ont estés tuez.

Le quatorzième de ce mois, M. Chanvry et le cappitaine Lagarde furent envoyez à Troyes, où peu auparavant estoient entrez quelques-uns de la part du Roy et de M. de Tinteville. Ils ont esté sur le point de faire un grand tumulte ; mais le tout s'est composé assez paisiblement par le moyen d'une assemblée généralle de ville, en laquelle fut arresté que madame de Tinteville, et tous ceux qui estoient de la maison et famille de M. de Tinteville son mary, sortiroient dehors, et ledit sieur de Chanvry aussy ; ce qui fut incontinent exécutté. Il y a eu icy quelque difficulté touchant les passeportz ; mais pour oster

toute jalousie, fut advisé que M. de Villequier les bailleroit comme gouverneur de la ville. Il luy a esté permis continuer sa charge, estant vériffié qu'il n'avoit esté du conseil pris contre les habitans de ceste ville.

Je vous diray sur ce propos que le mercredy au soir, 11 de ce mois, M. de Villeroy, le secrétaire, se voulant coucher et ayant jà pris son bonnet de nuict, le reprit de dessus sa teste et le jetta dessus ses pieds, s'escriant que tout estoit perdu; et comme sa femme luy eust demandé pourquoy il disoit cela, il respondit que c'estoit chose qui passoit son entendement.

Un gentilhomme qui suit M. le mareschal de Biron m'a dict que le mesme jour de mercredy, sur les sept heures du soir, et comme ledit sieur souppoit, vient M. d'O, qui luy apporta un billet escript de la main du Roy, portant ledit billet, comme on a sceu depuis, la charge que ledit sieur mareschal debvoit exécutter le lendemain, et qu'ayant leu ledit billet il dit audit sieur d'O que l'affaire estoit d'importance et méritoit bien qu'il en parlast à Sa Majesté, ce qui fut cause que peu après il fut trouver le Roy; et comme il luy eust dit qu'il vouloit sçavoir de sa bouche mesme s'il continuoit en ce qu'il luy avoit mandé par ledit billet, d'aultant que l'affaire luy sembloit d'importance et fort hazardeux, le Roy fit responce que cela estoit résolu et qu'il n'en falloit plus disputter. Sur quoy ledit sieur mareschal l'asseura qu'il feroit tout ce qui luy estoit commandé, quand y debvroit mourir.

Mais pour retourner au discours que j'avois laissé, le mardy dix-septiesme dudit mois on laissa sortir M. de Chenailles avec tout son train par la porte Sainct-Honnoré. Il avoit passeport; mais parce que l'on vit sortir incontinent après luy deux tombereaux bien attelez et de bons chevaux chargez de malles et de coffres, qui furent désad-

vouez par un des siens qui suivoit, cela donna occasion à quelques-uns de la porte d'aller après arrester lesdits tombereaux; et sur ces entrefaictes estant survenu le commis dudit de Chenailles, nommé Bénigne, couvert d'une cuirasse, il attaqua la querelle contre ceux qui arrestoient lesdits tombereaux, un desquelz, qui estoit savetier, fut tué, et un autre blessé; mais ledit Bénigne, s'estant laissé tomber comme s'il eust esté mort, fut porté en sa maison, et depuis on a sceu qu'il n'avoit pas esté seulement blessé. Ledit sieur de Chenailles fut ramené et mis dans la maison de madame de Grandrue, et depuis on luy a rendu ses malles et tout ce qui estoit dedans. Toutesfois, craignant quelque autre mauvaise advanture, il envoya vers la Royne mère la supplier luy accommoder d'une chambre en sa maison ou auprès d'elle, et quelque autre logis, ce qu'elle luy reffusa; et, pour la plus grande seureté dudit sieur de Chenailles, fit dire à M. de Grandrue que s'il luy advenoit aucun mal on s'en prendroit à luy.

Le jeudy, dix-neuviesme de ce mois, l'on fit un prévost des marchands avec quatre eschevins nouveaux, assavoir : M. de Marchaumont, qui estoit à feu M. le duc, prévost des marchandz; Compan, le général Rolland, Cotteblanche et Desprez, eschevins. L'on fit aussi procureur du Roy en l'Hostel-de-Ville Brigart, advocat, filz d'un médecin, au lieu de Perrot, frère du conseiller Perrot, d'aultant qu'ilz maintiennent que le Roy ne doibt point avoir de procureur au corps de ville, qui doibt tousjours estre, par manière de dire, contraire aux volontez des Roys; aussy, anciennement, celluy qu'on appelloit procureur du Roy en l'Hostel-de-Ville se nommoit clerc de ville, puis procureur de ville, et le premier qui s'est appellé procureur du Roy, à ce que

j'entends, a esté M. Perrot, président, duquel je vous ay parlé cy-dessus, qui a jouy long-temps de cest estat, ou son prédécesseur.

Le lendemain M. de Guise alla en l'Hostel-de-Ville, où luy-mesme excusa M. de Marchaumont sur ce qu'il n'estoit natif de Paris, ains de Fontainebleau; et ayant regardé celluy qui avoit plus de voix après ledit sieur de Marchaumont, on trouva que c'estoit M. de la Chapelle, qui fit, et lesdits eschevins nouveaux, le serment entre les mains de M. de Guise, comme ayant charge par lettres de M. le cardinal de Bourbon, dont il fit apparoir sur-le-champ. Mondit sieur le cardinal ne se pouvoit transporter audit Hostel-de-Ville, à cause de ses gouttes, promettoit néantmoins par sesdictes lettres de faire le tout agréer par sadite Majesté, comme aussy mondit sieur de Guise fit semblable promesse; et protestèrent aussi lesdits prévost et eschevins nouvellement esleuz se démettre de leurs charges toutesfois et quantes qu'il plairoit au Roy. Et sur la contention de courtoisie entre Compan et le général Rolland, parce que ledit Compan vouloit que ledit Rolland fust le premier eschevin, encores qu'il ne fust le premier nommé et qui avoit eu moins de voix que luy, et Rolland au contraire soustenoit que Compan, qui estoit le premier nommé et qui avoit eu le plus de voix, debvoit estre le premier selon leurs statuts, M. de Guise dit qu'il prenoit cela pour bon présage de voir si peu d'ambition entr'eux, et que c'estoit un commencement pour la bannir du tout. A la fin toutesfois fut ordonné que Rolland fust le premier; il est personnage de grande suffisance et prudhommie, frère de l'esleu dont autresfois vous avez ouy parler.

La Royne n'a pas eu agréable ceste ellection; elle voulut envoyer M. de Villequier pour l'empescher, mais

il s'en excusa tout à plat, encores que deux ou trois de mesdits sieurs les présidens de la cour, qui se trouvèrent lors au logis de la Royne, eussent offert de l'accompagner. Ce mesme jour au matin, M. de Guise, pour gratiffier la Royne, dit qu'il feroit tout son possible pour empescher ceste nouvelle eslection, mais qu'il ne promettoit rien; et, monté à cheval pour y aller, il retourna incontinant, luy estant rapporté que c'en estoit fait. Le vendredy il en fut beaucoup parlé en la cour de parlement, comme les chambres estoient assemblées pour ouyr M. le président de la Guesle, qui estoit de retour de Chartres. M. le procureur général vint au barreau, qui dit que par le moyen de telle eslection on faisoit un grand préjudice à l'authorité du Roy, *quæ omnes charitates complectitur*, et conséquemment l'amour qu'on debvoit au publicq et à sa patrie se debvoit entièrement tourner à luy seul; que la cour debvoit empescher telles entreprises qui estoient notoirement contre la majesté royalle; protestoit, quant à luy, estre prest de mourir pour le service et soubstien de l'authorité du Roy. Je croy qu'il faisoit cela expressément pour effacer ce qu'on luy imputoit du port d'armes que vous ay dit cy-dessus. Desjà quelques-uns avoient esté vers la Royne pour ce faict, et d'aultant qu'ils avoient rapporté qu'elle estoit à la Saincte-Chapelle, et M. de Guise aussy. On quitta ce propos pour ouyr le rapport dudit sieur président, qui fut en somme qu'il n'avoit pas trouvé au cabinet du Roy *fortunam auream*, comme anciennement on trouvoit au cabinet des empereurs, mais beaucoup de constance et de vertu; de laquelle le Roy accompaigné luy auroit dit qu'il sçavoit bien que ce qui estoit advenu à Paris ne procédoit pas par la faulte de ses officiers, qu'il tenoit pour ses bons subjectz et serviteurs; qu'il n'estoit pas le

premier Roy à qui semblable inconvénient estoit advenu; son intention n'estoit que faire une recherche par ceste ville, ayant esté adverty que le jour préceddent y estoient entrés quinze cens hommes, sans plusieurs autres qu'on disoit y estre entrez auparavant; qu'il avoit esté mal servy ès premières recherches faictes par les bourgeois; qu'il avoit averty tous les seigneurs de sa court luy bailler les noms et surnoms de ceux qui estoient de leur suitte et train, mesmement M. de Guise, auquel, le jeudy matin, il avoit envoyé M. de Bellièvre affin qu'il ne s'estonnast de ceste nouvelle recherche; qu'il avoit tant aymé la ville de Paris, dont son long séjour en icelle en avoit rendu assez bon tesmoignage, et qu'il y avoit plus séjourné que dix des Roys préceddens; qu'on ne pouvoit nyer que tel séjour n'eust apporté grandes commoditez en ladite ville; d'ailleurs que nouvellement il avoit exposé sa vie pour la sauver de l'armée estrangère des reistres; que s'il vouloit il la pourroit beaucoup diminuer, luy ostant l'université et le parlement; toutesfois qu'il pourroit oublier tout ce qui s'estoit passé, pourveu que l'on implorast sa miséricorde et qu'on luy fist les submissions qui luy estoient deues; qu'on ne se pouvoit plaindre qu'il ne fust bon catholique, ses œuvres et actions le démonstroient assez; aussy qu'il estoit tel qu'il voudroit voir le dernier huguenot en peynture en sa chambre; au reste, vouloit que la cour fist la justice comme de coustume. Mais le mal est que le peuple dict n'avoir offencé, s'estant tenu seulement sur sa deffence légitime de l'oppression qu'on leur vouloit faire, sans assaillir personne.

Ceste grande constance du Roy m'a esté tesmoignée par un personnage digne d'honneur, qui m'a asseuré sçavoir de bon lieu que Sa Majesté, despuis qu'il estoit

à Chartres, avoit escript des lettres aussi enjouées qu'il fit jamais, par lesquelles il se gaussoit de sa façon de desloger soudainement et de Cracovye et de Paris. Je pense que Sa Majesté, en ce qu'il auroit dit qu'il n'estoit pas le premier Roy à qui semblable inconvénient estoit arrivé, qu'il entendoit parler de Estienne, dernier Roy de Pologne, lequel, ayant voulu forcer ceux de Dantzig et mettre garnison et gens de guerre en leurs villes, n'en peut venir à bout et fut contrainct se retirer. Le cappitaine Sainct-Pol, qui estoit allé vers Sa Majesté de la part de M. de Guise avec lettres, revint le mesme jour. Entre autres propos notables, le Roy luy dit que son cousin avoit esté tousjours heureux, combattant pour la foy catholicque; mais qu'il s'asseuroit, s'il entreprend contre son Roy, que Dieu retireroit de luy sa main et sa bénédiction.

J'avois oublié à vous dire que, le sabmedy quatorze ou le dimanche quinze, les capuchins, en nombre de vingt, partirent dès le point du jour pour s'en aller à Chartres. M. du Bouchage (1) portoit la croix; ils passèrent par Aulneau qui luy appartient. On dit que deux de leur compaignie, un jeune et un vieil, ont eu quelque révélation de laquelle ils veulent avertir Sa Majesté. Les Feuillans y sont aussy allez; le clergé, par assemblée générale tenue en l'évesché, a député M. le président Ruelle, le curé de Sainct-Paul, M. de Nueilly et le prieur Sainct-Martin avec quelques autres; ils partirent sabmedy vingt-un de ce mois.

Ceux qui sont revenus de Chartres disent que la cour est divisée en deux : les uns sont d'opinion que le Roy

(1) Henri, duc de Joyeuse, qui était entré dans l'ordre des Capucins, où il se rendit célèbre sous le nom de frère Ange.

par tout moyen doibt chercher d'avoir raison de ce qui s'est faict; les autres, au contraires, qu'il doibt tout appaiser, et le plustost qu'il pourra. A ceste opinion est plus encline Sa Majesté, et de fait il a renvoyé tous les gentilzhommes catholicques qui estoient venus luy offrir leurs services; et quant à ceux qui sont de la prétendue religion, il leur a commandé se retirer incontinent, leur déclarant ne se vouloir servir d'eux ny de ceux qui auroient esté aultresfois de ceste religion; que s'ilz demeuroient encores dans sa court, qu'il les feroit punir suivant les édictz. Un de ceux qui a esté à Chartres m'asseura qu'il avoit veu lettres de Rome, du vingt-neuf avril dernier, entre les mains de M. de Villeroy, par lesquelles on l'advertissoit que Paris debvoit estre pris par la Ligue dans le seiziesme de ce mois, et le Roy arresté.

L'on dit que vendredy dernier, vingtiesme de ce mois, monsieur d'Espernon arriva à Chartres, ce qui pourroit faire changer d'opinion et inclination à Sa Majesté, que Dieu ne veuille! combien qu'entre la populasse se trouvent quelques-uns qui ne s'en soucient pas beaucoup, disant que s'il en fault venir là qu'ilz vivront du mestier de la guerre comme les autres. Ledit sieur d'Espernon est accompaigné de grandes forces. Quand il partit de la cour pour aller en Normandye, le Roy disoit à la pluspart des jeunes seigneurs : « Suivez mon fils, » entre lesquelz estoit le fils du mareschal de Biron. On bruict aussy que messieurs de Montpensier, de Longueville, d'Aumont et autres, ont dit au Roy, avant que ledit sieur d'Espernon arrivast à Chartres, que s'il venoit ils s'en iroient tous. Ce que jusques icy s'est passé se peut rhabiller, car monsieur de Guise à proceddé en toutes choses modestement sans offencer personne. On peult bien dire qu'en

tous ses déportemens il n'a observé un seul précepte de Machiavel, et qu'il sçait mieux qu'homme du monde comme il se fault gouverner ès guerres civiles et tumultes populaires, ayant conservé le citoyen et son bien en tout et partout comme il doibt faire, et ès guerres estrangères tout au contraire; en quoy il a monstré la faulceté du bruict que l'on avoit publié de luy, qu'il voulloit piller la ville de Paris et faire massacrer les uns et les autres. Au reste, le meilleur et plus certain juge de ces desseins et conseilz est l'esvénement d'iceux. Quelques-uns ne trouvent pas bon qu'il use de si grande douceur et humanité envers les meschans, et que l'on cognoist notoirement estre larrons du publicq, qui sont tombez entre ses mains, et disent qu'il leur sera fort difficile de se maintenir en ceste façon, ayant opinion qu'il soit nécessaire que *aliquâ vi tractentur*, que *cæteris quies sit*. Ils disent aussy que monsieur de Guyse, assisté du peuple, debvoit à genouil supplier Sa Majesté ne bouger de ceste ville, et qu'en cestendroit il s'estoublyé; ce que je ne puis penser, et me semble que cela eust esté quelque mauvais extorse à sa gloire et réputation, encores qu'il se puisse dire que de la présence du Roy deppend le repos, seureté et grandeur de ceste ville. Quant à l'eslection du prévost des marchandz et eschevins, ceste navire dit Paris ne pouvoit demeurer sans gouvernail; il y a plusieurs choses qu'il fault nécessairement expédier soubs ce nom et par l'authorité desdits prévost et eschevins, et puisque ceux qui estoient en ceste charge avoient donné au peuple très juste occasion de mescontentement, ledit sieur de Guise ne pouvoit moings que leur permettre ceste eslection qui est réparable en définitive. *Ceterum nullius necem permisit*, ny autre force, ny violence; aussy que, sans ceste eslection, le corps de ville ne pouvoit envoyer et députer

personne vers Sa Majesté, comme ont fait les autres compagnies. Quant à la prise et saysie des places fortes des environs, ce n'a esté que pour la conservation du publicq; somme, que l'on ne peut nyer que ce nouvel accident ne soit une ouverture à grands troubles et mouvemens, et, comme l'on dict, *initia parturitionum*, sy Dieu par sa bonté, comme il est excellent ouvrier, ne convertit en bien ce mal qui est grand en apparence. Certainement il fault confesser que la licence, sans dire plus, avant estoit grande et desbordée en la cour (1), et que le peuple et tous les estats estoient trop rudement foullez et maniez; et la publication à son de trompe que l'on fit sabmedy dernier, portant l'abolition du nouvel impost sur le sel et de la dace que l'on prenoit sur les toiles et sur les cuirs, *satis ostendit necessitate expressa quæ per modestiam populus non obtinuisset.* C'est un malheur que jamais il n'a esté possible rien obtenir du conseil du Roy sinon par force, et que tant de remonstrances, qui tant de fois luy ont esté faites par la cour de parlement et autres cours souveraines, n'ont eu aucun pouvoir en leur endroit. L'édict des espices est encores sur les piedz, combien que ce soit le plus honteux et intollérable de tous; j'espère que bientost après il suivra les autres qui sont jà abolis. On dit que jusques à quelques-uns des présidentz y sont embarquez et y ont part; tout se descouvrira maintenant, mais à la confusion de ceux qui sont trop bons mesnagers au dommage et ruyne du publicque.

Le Roy, depuis cet accident, a voulu voir et congnoistre

(1) On lit dans une pièce du temps, *Réfutation des calomnies que les hérétiques publient contre les catholiques*, 1589, in-8. que le muid de vin qui valait sept sols et demy, monta à vingt sols lors des noces du duc de Joyeuse, à cause de la grande consommation qui en fut faite par ceux de la cour.

particulièrement tous les édictz et ordonnances par luy faictes, portans charges et impositions sur ses subjectz, et, ayant tout veu et entendu, a esté contrainct de confesser qu'il ne pensoit pas en avoir faict la huictiesme partie. Nous n'avions faulte de signes et présages qui nous menaçoient de quelque changement en ceste ville; entre autres, au commencement du parlement, à la Sainct-Martin, ne fut donnée la paix, suivant la coustume, à messieurs qui assistèrent à la messe, et depuis, monsieur d'Espesse, à l'ouvérture, au lieu de faire une harangue pleyne de remonstrances aux advocatz et procureurs des faultes qu'ils commettoient en leurs charges, fit la harangue funèbre de feu monsieur Mangot son collègue. Ceste oraison que fit aussy, à Pasques dernier, monsieur l'advocat Séguier, de l'obéyssance au Roy, et que l'on debvoit tousjours bien penser et présumer de ses actions, le despeignant le plus heureux Roy que fut jamais, ne nous présageoit rien que nouveauté, comme aussy ceste façon de faire et d'haranguer estoit toute nouvelle et inusitée, encore que deux jours auparavant il se fust sequestré au couvent des Chartreux et y eust faict ses Pasques; et lorsqu'il en sortit pria les frères de prier pour luy, parce qu'il s'en alloit faire une action qu'il espéroit utille et pour l'Esglise catholique et pour tout le royaume, et pour parvenir à ceste grande obéissance et engendrer ceste bonne opinion, aux espritz du peuple, des actions du Roy; son conseil s'advisa de ce qu'il voulut exécutter en la journée des barricades.

Quelques-uns disent que le jour que monsieur de Guise entra en ceste ville, ou la veille, estoit le jour de ceste grande conjonction de laquelle menasse tant Léovicius, et tous les autres astrologues et mathématiciens.

FIN.

EXTRAITS

DES

REGISTRES ET CRONIQUES

DE

L'HOSTEL-DE-VILLE DE PARIS.

MAI 1588 (1).

Le dix-huitième jour de may, l'an 1588, en l'assemblée faicte de grand nombre de notables bourgeois, en la grande salle de l'hostel de la ville de Paris, par le commandement de monseigneur le cardinal de Bourbon, premier prince du sang, et autres princes estant près sa personne, est venu monseigneur le duc de Guise; lequel a remonstré que, pour l'indisposition de mondit seigneur le cardinal de Bourbon, il estoit venu en ceste compaignie pour l'exhorter à prendre une bonne et saincte résolution pour la conduitte des affaires de ladicte ville, à l'honneur de Dieu, au bien du service du Roy, et pour la manuten-

(1) Archives du royaume, lettre H, n° 1739. Une lacune existe dans les registres depuis le 12 jusqu'au 13 mai 1588.

tion et conservation de l'Église catholique, apostolique et romaine, et l'assurance des bons bourgeois catholiques de ceste ville, desquels il croit que toute ceste compaignie assemblée est composée. Entre lesquelles affaires la plus importante et pressée pour le présent estoit l'élection des nouveaux prévost des marchands et eschevins, et procureurs de ladite ville, au lieu des antiens, aulcuns desquels se sont absentés, les autres sans exercice, pour estre mal voullus et hays du peuple à l'occasion des choses naguères advenues en ladite ville au préjudice du service du Roy et repos d'icelle, et sans laquelle eslection ladite ville ne pourroit estre maintenue en bonne asseurance ny aulcun ordre garder en la perception des droits du Roy; partant s'asseure qu'il n'y aura celluy qui ne se propose devant les yeulx toutes ces bonnes considérations, qu'il a pensé néantmoings estre de son debvoir de ramentevoir et recommander à toute ladite compagnie, dont il la requiert très instamment, asseurant qu'il tiendra tousjours la main à l'exécution de tout ce qui y sera résolu aux fins susdites, pour raison de quoy il exposera tousjours sa personne et moyens, et que mondit seigneur le cardinal le fera tousjours trouver bon et agréer par le Roy et la Royne sa mère. Dont la compaignie l'a très humblement remercié, et proteste n'avoir aultre intention en toutes les résolutions qu'elle entend prendre pour le bien de ladite ville et sa conservation au service de Dieu et du Roy. Ce dit, ledit seigneur s'est retiré de ladicte compaignie.

Et à l'instant ladicte compaignie, unanimement, concordement et d'une seulle voix, a dit que le principal desdicts affaires estoit ladicte eslection, de laquelle dépendoient toutes les aultres affaires sur lesquelles on pouvoit délibérer; partant il estoit préalable de procéder à la-

dite eslection, à raison de quoy chacun a volontairement prins sa place pour en délibérer. Il a esté arresté que l'on procéderoit à ladite eslection par le nombre de voix qui seroient marquées sur les noms de ceulx qui seroient eslus, et lesdites voix de suffrages seroient données par les assistans à haulte voix pour éviter à tous abbus, et par après que le Roy sera très humblement supplié d'avoir ladite eslection pour agréable.

Ce faict, auroit esté proceddé à ladicte eslection, et lesdictes voix receues l'une après l'aultre, distinctement et sans confusion, par le greffier de ladite ville, pour ce mandé en ladicte grande salle par ledit sieur de Guyse et présents deux bourgeois de ladicte ville estant près de nous, commis et députés pour tesmoignage de fidélité au recueillement desdites voix.

Par la pluralité desquelles voix le sieur de Marchaulmont, cy-devant chambellan de feu monseigneur et ambassadeur pour mondit seigneur en Angleterre, auroit esté eslu prevost des marchands, et M. Nicolas Rolland, naguerre conseiller du Roy et général de ses monnoyes, Jehan de Compans, François Costeblanche et Robert Després, tous bourgeois de Paris, eschevins; et M. François Brigard, advocat en parlement, pour procureur en ladite ville.

Et le vendredi vingtième jour desdits mois et an, d'aultant que depuis ladicte eslection s'est trouvé que ledict de Marchaulmont n'est natif de ceste ville de Paris, et qu'il est serviteur et commis d'homesticque de mondit seigneur de Guise, pour ces quelles causes il se seroit excusé de ladictec harge. Pour ceste cause, par le commandement de mondict seigneur le cardinal de Bourbon et de messeigneurs les princes, estant près sa personne, auroit de rechef esté rassemblée la compaignie desdicts

bourgeois; en laquelle se seroit trouvé ung très grand nombre de notables et honorables officiers du Roy, marchands et bourgeois de ladicte ville, en beaucoup plus grand que en la précédente assemblée. En laquelle dernière assemblée se seroit de rechef trouvé mondict seigneur de Guise, assisté de monseigneur le prince de Joinville, son fils, et aultres princes, seigneurs et gentilshommes; lequel, à haulte voix, auroit faict entendre à toute ladicte assemblée qu'il avoit esté prié par mondict seigneur le cardinal de Bourbon de se trouver en ladicte assemblée et luy présenter les lettres qu'il luy escrivoit, lesquelles il auroit à l'instant mises ès mains de nous, greffier soubzsigné, pour en faire lecture, ce qui auroit esté faict et l'original retenu par devers nous, desquelles lettres la teneur en suit :

« Messieurs, ne pouvant aller en vostre Hostel-de-Ville à cause de mon indisposition, j'ay pryé M. de Guyse, mon nepveu, d'y voulloir aller et adviser à tout ce qui sera besoing pour le repos de ladicte ville et des gens de bien, soubz le bon plaisir et aucthorité du Roy mon seigneur; cependant je prie Dieu, Messieurs, vous vouloir conserver. A Paris, ce vingtiesme may. » Et au dessoubz est escript : « Vostre affectionné et très parfaict amy à jamais, Charles, cardinal de Bourbon. » En la suscription desdictes lettres : « A messieurs les bourgeois, manans, habitans de la ville de Paris. »

Ce faict, mondict seigneur de Guyse auroit dict et desclaré à haulte voix qu'il avoit esté adverty que en l'assemblée précédente ledict sieur de Marchaulmont avoit esté eslu prevost des marchands de ladicte ville, et néantmoings que, pour n'estre natif de ceste ville et pour estre son amy d'homesticque, et autres particularitez et raisons qu'il réservoit à dire, il croyoit que ledit sieur de Mar-

chaulmont ne pouvoit exercer ladicte charge au gré et contentement de tous, quand il n'y auroit que la seule considération des coustumes et privilesges de ladicte ville, qu'il n'estoit raisonnable d'enfraindre, ains désiroit les conserver tant que faire se pourroit. A ceste cause, auroit exhorté et prié ladicte compaignie d'aviser à l'eslection d'ung aultre prevost des marchands, qu'ilz congnoistroient à leur conscience estre homme de bien, bon catholicque, fidelle serviteur du Roy et soigneux du bien de la ville. Sur quoi luy auroit esté remonstré par plusieurs des assistans que, en ladicte eslection dernière, les bourgeois auroient donné voix à trois personnes pour estre prevost des marchands, et que à la vérité ledict sieur de Marchaulmont auroit eu le plus de voix, ung chacun ignorant les empeschemens susdits; mais que, désireux de la conservation des coustumes et privilesges de ladicte ville, ils auroient fort agréable d'en convenir d'ung autre, qui seroit chose aysée et de laquelle il sembloit que chacun tomberoit aysément d'accord, assavoir de la personne de M. Michel Marteau, seigneur de la Chapelle, conseiller du Roy et maistre ordinaire en sa chambre des comptes, lequel avoit eu le plus de voix en ladicte eslection après ledict sieur de Marchaulmont; lequel, en tant que besoing seroit, ladicte compaignie pouvoit de nouvel confirmer sy bon luy sembloit, ou en eslire ung aultre qui luy fust agréable. Ce que mondict seigneur de Guyse ayant remonstré à ladicte compaignie, tout d'une voix et par acclamation publicque auroit nommé et confirmé ledict sieur de la Chapelle pour estre prevost des marchands de ladicte ville. Et sur ladicte acclamation auroit esté requis à haulte voix par mondict seigneur de Guyse, s'il y avoit aulcun contredisant à ladicte eslection et nomination dudict sieur Marteau, qu'il eust à s'advancer librement, et

qu'il seroit receu pour y eslire tel que bon luy sembleroit. A quoi aulcun n'auroit esté contredisant; ains au mesme instant auroit chacun, pour l'absence de mondict seigneur le cardinal, requis mondict seigneur de Guyse, par grande instance, de prendre le serment, soubz l'auctorité du Roy, desdictz prevost des marchands et eschevins nouveaux esleus, ensemble ledict Brigard esleu en ladicte charge de procureur de ville; ce que ledict seigneur de Guise auroit accordé, et faict apporter le livre des saincts Evangiles et figures de la mort et Passion de nostre Sauveur Jésus-Christ, qu'il auroit présenté ausdictz esleuz.

Et avant que faire ledict serment, ledict maistre Nicolas Rolland (1) auroit remonstré et déclaré à mondict seigneur, combien qu'il ayt esté esleu pour l'un des eschevins de ladicte ville de Paris, en ladicte assemblée du dix-huitiesme jour du présent mois, par la pluralité des voix, néantmoings il ne peult accepter ceste charge sinon soubz le bon plaisir du Roy et jusques à ce que aultrement en ayt esté ordonné par sadicte Majesté, et par l'advis de monseigneur le cardinal de Bourbon et de messeigneurs les princes catholiques estant près mondict seigneur; à laquelle condition il entend prester le serment, et en considération de la nécessité et danger où est ladicte ville par faulte de magistratz d'icelle, aulcuns desquels se sont absentés, les aultres rebutés du peuple, à cause de quoy y il pourroit advenir de grands inconvéniens au préjudice du service de Sa Majesté et seureté des habitans d'icelle ville, joinct l'intérest particulier de sadicte Majesté, en ce que les fermes et péages ne sont

(1) De Thou et d'autres historiens ont écrit que N. Rolland avait été nommé échevin par l'autorité du duc de Guise. Le procès-verbal d'élection prouve que cette assertion est inexacte.

payés ne recueillis comme il se doibt; estant néantmoins tout prest, quand il sera ordonné, de se démestre dudict magistrat et de quicter la place à ung aultre qui sera jugé plus digne et capable que luy, soit des anciens eschevins ou autres par eslection des bourgeois de ladicte ville, de quoi il a requis acte; et s'est soubzsigné ledict jour vingtiesme may, l'an mil cinq cents quatre-vingt-huict; ce qui luy a esté octroié. Comme au semblable lesdicts sieurs de La Chapelle, de Compans et de Brigard, présens, ont faict à haulte voix pareille déclaration et submission, et requis semblable acte, ce qui leur a esté octroyé, et se sont soubsignés.

Et au mesme instant ledict de Compans auroit déclairé à mondict seigneur de Guise, présent toute l'assistance, que, nonobstant que en son eslection il eust eu plus de voix que ledict maistre Nicolas Rooland, et que la coustume usitée en ce faict soit que celluy qui a le plus de voix demeure premier eschevin, néantmoings il quitte et cède ledict droit d'antiquité et préséance audit Rooland, qu'il recongnoist le meilleur; ce que ledit Rooland auroit refusé et rendu audict de Compans, comme luy estant eschu et acquis par la voye ordinaire et accoustumée; ce que ledict de Compans auroit de rechef ceddé audict de Rooland, et déclairé qu'il n'entendoit faire ledict serment sinon à ceste condition.

Ce faict, mondict seigneur de Guise a prins et receu le serment des susdicts aux charges et conditions susdites, et aultres accoustumées et déclairées au registre dudict serment, estant audict Hostel-de-Ville, dont a esté faict lecture mot à mot par moy, greffier soubzsigné; et au mesme instant mondict seigneur de Guise a deslivré ausdits sieurs de la Chapelle les sceaux de ladicte ville, et enjoinct aux dessuzdicts de bien et deuement exercer

leurs charges et y serbvir fidèlement Sa Majesté et le publicq.

Ce que nous certiffions estre véritable, et avoir le tout esté faict, délibéré et arresté selon qu'il est contenu y dessus, en publicq et plaine assemblée desdictz bourgeois.

En foy de quoy j'ay signé le présent acte, les an et jour que dessus.

De par les Prévots des marchands et Eschevins de la ville de Paris,

Il est ordonné que les clefs de toutes les portes de ladicte ville seront apportées au bureau d'icelle présentement, pour estre puis après mises ez mains de telles personnes, officiers de ladicte ville, que adviseront; qui en feront l'ouverture et fermeture, selon qu'il leur sera par nous ordonné, à ce qu'il n'en puisse advenir aulcuns inconveniens.

Faict au bureau de la ville de Paris, le samedy vingt-uniesme jour de may 1588.

De par les Prévost des marchands et Eschevins de la ville de Paris,

Messieurs les cappitaines, lieutenans et enseignes de ladicte ville, nous vous prions, lors que serez en garde ès portes d'icelle ville, ne laisser sortir aulcunes personnes, de quelque qualité et condition qu'ilz soient, soit de pied ou de cheval, aveeq armes ou sans armes, s'ilz n'ont passeport de l'un de nous, pour obvier à tous inconvéniens qui en pourroient advenir.

Faict au bureau de la ville de Paris, le vingt-uniesme jour de may 1588.

De par les Prévost des marchands et Eschevins de la ville de Paris,

Il est ordonné au capitaine Regnier de faire bonne et seure garde, sur la rivière du costé du Louvre, de dix hommes, tant de jour que de nuit, et pour ce faire mestre ung bateau en l'eau, de sorte qu'il ne puisse sortir ny passer aulcun, de quelque qualité ou condition qu'il soyt, sans avoir passeport et congé de nous, et qu'il en puisse advenir aulcuns inconvéniens; et en ce faisant est aussi enjoinct audict requy de visiter les basteaux yssans hors ladicte ville, pour savoir s'il y aura aulcuns armes, pouldre à canon, ou aultres choses offencives et deffendues.

Faict au bureau de la ville, le vingt-uniesme may 1588.

De par les Prévost des marchands et Eschevins de la ville de Paris,

Il est enjoinct au portier de la porte Sainct-Anthoine de faire sçavoir par chacun matin, à messieurs les capitaines, lieutenans et enseignes qui seront en garde à ladicte porte, de ne laisser sortir aulcunes personnes, de quelque qualité ou condition qu'ilz soient, soit de cheval ou de pied, avecq armes ou sans armes, s'ilz n'ont passeport de l'un de nous, pour obvier à tous inconvéniens qui en pourroient advenir; sur peine à vous portier de privation de vostre charge.

Faict au bureau de la ville, le samedy vingt-uniesme jour de may 1588.

Pareil mandement a esté envoyé aux aultres portiers de ladicte ville.

Messieurs, d'aultant que nous avons en ceste saison

pareil intérest en nostre commune conservation et à nous asseurer contre les ennemys de Dieu et du Roy, en quoy il semble que nous soyons engagez ensemble, nous vous prions très affectueusement de députter et envoyer incontinent quelqu'un d'entre vous en ceste ville, avec lequel nous puissions conférer de tout ce qui concerne nostredicte conservation, et sur ce prendre ensemblement une bonne intelligence et correspondance, à la gloire de Dieu et manutention de nos villes en l'obéissance du Roy; a tant nous prions Dieu, Messieurs, vous tenir en sa sainte et digne garde.

Faict au bureau de l'Hostel-de-Ville de Paris, le vingt-uniesme may 1588.

Depuis la présente escripte, nous avons advisé vous envoyer ce gentilhomme, présent porteur, affin de vous conseiller et ayder en tout ce qui vous sera besoing, vous priant le recevoir comme personnaige d'honneur et de mérite, et auquel vous pouvez fier asseurément.

Vos féaux et bons amys les prévost des marchands et eschevins de la ville de Paris.

En la suscription : *Messieurs les maires et eschevins de la ville de Montereau (Ionne).*

Pareilles lettres à Laigny et Corbeil.

De par les Prévost des marchands et Eschevins de la ville de Paris,

Monsieur le président de Thou, colonel, nous vous prions faire et faire faire par les aultres cappitaines de vostre quartier bonne et seure garde de nuict, par vingt

personnes, en chacune dixaine dudict quartier, pour le service du Roy et seureté de sa ville de Paris, et continuer par chacune nuict tant que la nécessité durera et que aultrement en ayt esté advisé.

Faict au bureau de la ville de Paris, le vingt-deuxiesme jour de may 1588.

Pareil mandement a esté envoyé aux aultres colonels de ladicte ville.

De par les Prévost des marchans et Eschevins de la ville de Paris,

Sire Guillaume Parfaict, quartenier de ladicte ville, sur l'advertissement receu du décès de quelques cappitaines et lieutenans de ceste ville et de l'absence d'aulcuns, le retour desquels est incertain, et que plusieurs desdictes charges sont vaccantes par le changement des demeures d'aulcuns qui ont changé de quartier et dixaine, demeurans ce pendant lesdictes dixaines sans chefs et conduictes, chose qui importe pour la malice du temps de présent, auquel est besoing veiller soigneusement pour le service du Roy et la conservation de la ville, il est ordonné que, en toutes les dixaines de vostre quartier où lesdictes charges des cappitaines et lieutenans se trouvent vaccantes par ledict décès absence, et changement de demeure et de lieu, vous ayez à faire assembler de chacune desdictes dixaines, en telle maison et lieu que trouverez le plus commode, les bourgeois et habitans d'icelle, lesquels procedderont à l'eslection desdits cappitaines et lieutenans qui défailliront, comme dit est, à la pluralité des voix, et faire ladicte eslection en leurs consciences, de personnes dignes et capables de telles charges, icelles affectionnées au service du Roy et de la ville. Et s'il n'y

a en vostre quartier ung colonnel, il sera proceddé à l'eslection d'ung par lesdicts cappitaines d'icelluy quartier, n'y faictes faute.

Escrit au bureau de la ville, le vingt-deuxiesme jour de may, l'an 1588.

De par les Prévots des marchands et Eschevins de la ville de Paris,

Sur les remonstrances faictes au bureau de ladicte ville, par aulcuns cappitaines et bourgeois d'icelle, que quelques personnes incognues et sans adveu s'ingèrent d'aller par les maisons, tant de ceste ville que ailleurs, faire recherches et prinses contre le bien et repos d'icelle, à quoy est besoing pourvoir; à ceste cause, sont faictes très expresses inhibitions et deffenses à toutes personnes, de quelque estat, qualité et condition qu'ilz soyent, d'aller ni entrer ez maisons de ceste ville et faulxbourgs de Paris, et quatre lieues à la ronde, pour faire aulcune recherche et prinses, soit d'hommes, armes, chevaulx et aultres choses quelzconques, sans avoir exprès et particulier mandement et commission desdicts prévost des marchands et eschevins, ou aultres qu'il appartiendra, sur peine de la vye.

Escrit audict bureau, le lundy vingt-troisiesme may 1588.

Requeste au Roy.

Sire,

Monsieur le cardinal de Bourbon et les aultres princes catholiques qui, cognoissant la ruyne en laquelle la religion chrestienne pourroit tomber, s'unirent ensemble pour supplier Vostre Majesté d'extirper les hérésies de son royaume, qui estoient l'origine de tous nos maux

passez, l'aliment des misères présentes et le malheur que nous avions à craindre pour l'advenir, ont assez faict démonstration jusques à maintenant que leurs volontez n'ont esté meues d'autres passions que du zèle de l'honneur de Dieu et conservation de son Eglise.

Et parce que maintenant ilz voyent que les grandes victoires qu'il a pleu à Dieu donner à Vostre Majesté offrent une très grande facilité pour arracher dès la racine ceste mauvaise plante d'hérésye qui a faict naistre en ce royaume tant de dommageables rejettons, ilz persistent encore maintenant à luy faire ceste mesme très humble supplication de parachever ce sainct œuvre, l'effect duquel peult seul arrester le cours de toutes partialitez et misères qui menacent la rayne de la France.

Nous ne doubtons point, Sire, que ce ne soit vostre volonté et intention, à laquelle nous voullons joindre tous nos moyens, amys, biens, fortunes, et généralement tout ce qui en pourra deppendre. Que Vostre Majesté estime, comme elle la tesmoigné, que monsieur de Guise y puisse estre utile, il proteste devant Dieu qu'il n'aura plus de contentement que quand il se verra si heureuz qu'il puisse, en vous faisant service agréable, acquérir vos bonnes graces, et plus encore en une si juste et saincte entreprise.

Mais d'aultant que nous recognoissons quelques empeschemens qui peulvent non-seulement traverser vostre sainct désir, mais encore amener ung jour la subversion de la religion catholique et de l'Estat de ce royaume, comme très humbles et très fidelles subjetz, nous prendrons la hardiesse de luy descouvrir; car quoique le mal soit grand que chacun le sente et en gémisse en son ame, sy est-ce qu'il ne s'est trouvé encore aulcun particulier qui luy aye osé bien vivement représenter la principalle origine du

mescontentement de tous les subjetz de ce royaume, et le mal plus grand qu'il semble trayner après soy la ruyne de l'Estat, sy bientost il n'y est remédié.

Vostre Majesté doncq prendra en bonne part, s'il luy plaist, ce que nous luy dirons, poussez seullement du zelle que nous avons à son service, au bien de son royaume et à la tranquilité de ses subjetz.

Le duc d'Espernon, Sire, et le sieur de la Vallette, son frère, lesquelz elle a eslevez aux plus grandes charges et dignitez de ce royaume, sont recogneus non-seullement par la France, mais générallement par toute la chrestienté, pour principaux fauteurs et suposts des hérétiques.

Le voyaige dudict duc d'Espernon en Guyenne, les traictez qu'il y fit, les conseilz qu'il donna, la faveur qu'il a faict à ceux qu'il a congneu leur estre affectionnez, la hayne qu'il a monstré avoir à tous les bons catholiques, mesme à ceulz qu'il a estimé favoriser ceste cause, la participation qu'il a eu aux affaires que Clerian négotioit pour les hérétiques, la liberté qu'il a ouvert aux hérétiques de Metz, les entreprinses qu'il a faicte sur Cambray, ville appartenant à la Royne, le soupson qu'il a donné à tous les gens de biens, l'assistance qu'il a presté aux Reistres deffaicts pour favoriser leur retour et leur servir d'escorte, le conseil du trouble dernièrement advenu à Paris, ses parlementz secretz qu'il eut avecq Chastillon, les déportemens de son frère, la prinse de Vallance, Tallard, Guillostre, et aultres places qu'il a osté aux catholiques de Dauphiné, la connivance dont il a usé pour y avancer le pouvoir des hérétiques par la destruction de ceste province, et les menées qu'il fit pour empescher la reddition d'Aussonne, descouvrent assez à quoy tendent leurs desseings.

Et quand il plaira à Vostre Majesté que plus particullièrement on luy en face entendre les preuves, avecq le

consentement général de tous ses subjetz, nous luy en représenterons plusieurs qui seroient trop longues à insérer en cest escript, et que pour plusieurs bonnes raisons nous n'expliquerons plus avant pour ceste heure.

Ceste commune opinion, Sire, et l'intelligence que lesditz duc d'Espernon et la Valette ont avecq les hérétiques, et la grandeur à laquelle il a pleu à Vostre Majesté les eslever, faict craindre à vos bons subjetz, principallement catholiques, que s'ilz prévoyoient que vostre faveur vinst un jour à leur manquer, comme certainement il est impossible que telz déportemens puissent guère plus long-temps estre suportables à ung sy grand et sy sainct Roy, ne pouvant trouver suport entre les catholiques, ilz ne se jettassent entre les bras des hérétiques, et transportassent avecq eulz toutes les provinces et places fortes qui sont en leur puissance entre les mains de ceulz avec lesquelz ils ont desjà une si étroite participation, de sorte que la France, qui semble devoir bientost estre libre de l'hérésie, s'y verroit plus misérablement assubjétir à leur domination tirannique qu'elle n'a jamais esté.

Oultre cela, Sire, qu'on les estime autheurs du désordre en tous les bons règlemens et police de France, ilz ont faict une honteuse marchandise des Estatz du royaume, ils ont ravy et mis en leurs coffres toutes les finances de France (1), et à peyne tant de subcides ont peu saouler

(1) On peut avoir un aperçu des libéralités excessives de Henri III par le passage suivant d'une pièce inconnue, intitulée : *Remontrances tres humbles au roy Henry III sur les desordres et miseres de ce royaume*, 1588, in-8°. « J'ai souvenance (dit l'auteur) que l'an 1585, lorsque vous demandastes de l'argent aux bourgeois de Paris et autres de vostre royaume, vous feistes remonstrer qu'il vous falloit entretenir quatre camps et vous falloit faire despence de 400,000 escus par mois. Et neantmoins il fut rapporté par aucuns de votre chambre des comptes que les deniers employez en dons et mis en vos coffres l'année precedente montoient a cinq millions d'escus. Si vous eussiez espargné cette somme ou la moitié seulement vous estiez hors de necessité. »

leur avarice ; ils ont offencé les principaux officiers de vostre couronne et les plus spéciaux serviteurs de Vostre Majesté ; ils ont esloigné d'auprès d'elle beaucoup de ceulx qui la pouvoient bien et soigneusement servyr ; ils ne cessent journellement de calomnier et mettre en soupçon vers elle les gens de bien qu'ils savent n'approuver leurs actions.

Que sy quelques-uns de ceulx qui se sont assubjectis à eulz veullent persuader à Vostre Majesté que ce que nous luy proposons maintenant procedde de quelque animosité ou inimitié particulière que nous ayons envers eulx, nous la supplions très humblement, premièrement d'en demander advis à la Royne sa mère, qui, par la prudence de laquelle elle a usé au gouvernement de cest Estat, par le rang qu'elle tient, s'est acquise assez de puissance de parler franchement des choses qui y touchent de sy près, et puis d'adjurer, par le serment et debvoir qu'ils luy doibvent, les princes, les officiers de sa couronne, les seigneurs de son conseil et les plus prudentz personnages de son royaume, de luy dire avecq toute liberté ce qu'ilz en sentent; et nous vous asseurons qu'ayant, par son commandement, acquis ceste liberté, ils rejetteront comme nous la cause des principaux malheurs de la France sur les desseings et déportemens de luy et de son royaume, comme chacun d'eulx le congnoist en soy par la confession particulière.

Cela faict que plus hardiment nous supplions Vostre Majesté que, recongnoissant l'origine du mal, que nous estimons que jusques icy elle a ignoré, il luy plaise les esloigner de sa personne et de sa faveur, et, pour empescher que par cy-après ils ne puissent faire le mal que tous les bons François et catholiques craignent, remettant ce qu'ilz tiennent en la puissance des hérétiques, les descharger de toutes les charges et gouvernements qu'ilz

tiennent de ce royaume, sans les avoir aulcunement méritez.

Et affin que quelzques-ungs, qui n'ont rien tant tasché que de nous rendre odieux, ne puissent dire que nous faisons ceste requeste pour nous enrichir et advancer de leurs despouilles, nous protestons que nostre plus grand contentement sera quand nous les verrons départis à ceulx que Vostre Majesté saura très bien juger en estre dignes, et au mérite desquelz leur ambition les avoit ravis.

De cela, Sire, Vostre Majesté tirera tant d'honneur, utilité et tranquilité pour son royaume, que l'ayant bien considéré nous ne doubtons point qu'elle se conforme en chose sy juste à la très humble requeste et intention de ses bons subjetz.

Premièrement, elle délivrera tout le peuple de la France, et principalement les catholiques, d'une très grande apréhention qui les travaille, tant pour les déportemens dudict duc d'Espernon et de son fils que pour la crainte qu'ilz ont qu'à l'advenir leur grandeur ne soit l'avancement de la domination tirrannique de l'hérésie, laquelle ils redoubtent tant qu'ilz aymeroient mieulz mourir que de la voir establye.

Après le contentement qu'elle aura donné à son peuple, elle pourra sans doubte poursuivre l'effet et heureux succès de ses victoires jà acquises contre les hérétiques, et pour y commencer s'acheminer en Guyenne, où elle sera assistée de l'affection plus grande de tous ses bons subjetz catholiques, qui accroisteront par leur volonté et leur courage quand ils verront les empeschemens qu'ilz ont peu redoubter estre ostez ; car chacun recongnoist assez que ceste guerre ne se peult bien achever, ainsy qu'il appartient, tant que les forces principalles de ce royaume seroient en main d'ung homme qui a sy particul-

lière intelligence avecq vos ennemis, et qui se veult, soubz vostre authorité, rendre espouvantable aux bons et affectionnés catholiques.

Et ce pendant que Vostre Majesté fera les progrez en Guyenne, pour maintenir vostre ville de Paris et pourvoir aux choses nécessaires pendant vostre absence, la Royne vostre mère, qui par sa prudence s'y est acquise beaucoup de croïance et amour du peuple, y tiendra les choses très tranquilles, et sçaura, comme elle a faict cy-devant en semblable occasion, se servir de personnes affectionnées au bien de vostre Estat.

Et parce que la province de Daulphiné n'a pas moins de besoing que celle de Guyenne d'estre secourue, estant réduite en ung estat très déplorable par les mauvais déportemens de la Valette et les secrettes intelligences qu'il a eues avecq les ennemis, monsieur le duc de Mayenne, s'il plaist à Vostre Majesté luy donner les moïens, l'y servira avecq toute la fidellité et affection qui se peult attendre d'ung très humble serviteur et subject, et que nous proposons d'aultant plus hardiment que nous savons que les catholiques ont esté une fois délivrez par luy d'une semblable servitude, l'auront très agréable, voire la requièrent très instamment.

Et entre les plus grandes utilités que Vostre Majesté pourra tirer les esloignant de sa présence, ceste cy ne sera pas des moindres, et employant aux utilitez urgentes de son Estat les grands moïens qu'elle leur souloit donner pour entretenir leur grandeur, saouler leur avarice, achepter les places fortes de vostre royaume, lesquelles ils marchandoient toutes aux dépens de vos finances, aura plus de commodité à donner soulagement à ses subjetz assez affligés d'ailleurs.

Et par ce que la porte des subsides nouveaux, cause

principalle de la ruyne du peuple et de plusieurs grands désordres, a esté par eulx ouverte ou grandement eslargie, Vostre Majesté, qui ne désire rien tant que le soulagement de son peuple, les ayant osté d'auprès d'elle, la pourra plus aysément fermer, remettant en vigueur les belles et antiennes ordonnances de ce royaume, laissant la vériffication des esdictz nouveaux et remonstrances sur iceux libres aux courtz de parlement et autres souveraines, abolissant l'usaige pernitieux des partis, deffendant l'acquittement des dons, enfin ostant dutout et soubz griefves peines la suposition des noms que l'on a pratiqué pour faciliter la vériffication des dons, contre les antiennes loix du royaume, estaignant du tout la practique des comptans; bref ostant tous les abbus qui ont esté par eulx introduits ou augmentez, à la ruyne du peuple et préjudice de vostre service.

Et d'aultant, Sire, que les catholiques du royaume ont toujours grandement craint que quelques jours ils ne vinssent à tomber sous la domination et puissance des hérétiques, la tirannye desquelz, par la misère de leurs voisins, leur est effroyable et espouvantable, nous supplions très humblement Vostre Majesté de les asseurer tant de ceste crainte, que de l'effet de mauvaise volonté que les hérétiques, leurs fauteurs et adhérants, ont de se venger de ceulx qui se sont opposez à leurs desseings, remettant à Vostre Majesté d'en rechercher les moïens, sachant que nul n'a plus de volonté et intérest qu'elle à la conservation de la foy et religion, et de ses bons subjetz catholiques.

Voilà, Sire, ce que nous avons estimé digne de vous estre représenté pour l'estat général des affaires de la religion catholique et bien de vostre Estat, vous supliant avoir agréable ces très humbles remonstrances, qui ne

procedden t que du zelle que nous avons à l'honneur de Dieu, au bien de vostre service, et au repos et tranquillité de vos subjetz.

Pour ce qui concerne vostre bonne ville de Paris, Sire, vos très humbles, très obéissans et très fidelles subjetz les bourgeois et habitans d'icelle, et nous avecq eulx, oultre ce que dessus, vous supplions en toute humilité que, comme leur fidellité envers les Roys vos prédécesseurs et Vostre Majesté a esté assez de fois tesmoignée par mémorables effets, ainsy il vous plaise croire qu'en tout ce qui s'est passé ces derniers jours ils n'ont jamais eu volonté ny intention de se départir de la vraie obéissance que les subjetz doibvent à leur Roy. La crainte seulle de voir sy inopinément et par voye inusitée entrer des forces dans ladite ville leur a faict prendre leurs armes, par le commandement néantmoings de leurs magistratz, desquelz ils ont les ordonnances par escript, non pour aulcun doubte qu'ils eussent de la bonté et justice de Vostre Majesté, mais doubtant que quelques personnes violentes, autheurs et conseillers de ceste entreprise, abusant de vostre authorité, ne voulussent attenter contre eulx par voye extraordinaire et dont ils les avoient souvent menacez.

Mais ils ont receu ung très grand regret que ceulx qui avoient esté autheurs de ce conseil, et qui craignoient la juste indignation du peuple envers eulx, ayent poussé Vostre Majesté à sortir de ceste ville, d'aultant que par là on leur a osté le moyen de pouvoir montrer l'effet de leur bonne volonté et les tesmoignages qu'ilz luy vouloient donner de leur obéissance, lesquelz ils continueront de rendre à l'advenir.

Et bien que Vostre Majesté recongnoisse assez par ce que dessus s'il n'y a point de faulte de leur part, ny en

effet ny en volonté, comme ils en sentent leur conscience fort nette, sy est-ce que, sy elle avoit receu quelque déplaisyr pour les choses passées, ils la supplient très humblement de vouloir, comme prince très doux qu'il est très amateur de son peuple, oublier son mescontentement, et les tenir, comme ils ont toujours esté et veulent demeurer, pour ses très humbles et très fidelles serviteurs et subjetz.

Et parce que cy-devant on luy a voulu donner beaucoup de mauvaises impressions de leur fidellité par faulx et calomnieulx rapports, comme ils ont esprouvé par effets, et que ce nouvel accident, advenu malgré eulx et à leur grand regret, a apporté beaucoup de nouveaux subjetz de différens, vos très humbles et très obéissans subjetz les habitans de vostre ville de Paris, et nous avec eulx, supplient très humblement Vostre Majesté leur donner seureté de pouvoir cy-après vivre en tranquilité et repos soubz son obéissance, s'asseurant qu'elle ne sçaura trop mieulx trouver les moyens qu'ilz pourroient ny penser ny requérir.

Et pour commencement, ils la suplient avoir agréable que le sieur d'O se départe doresnavant du maniement des affaires de la ville et commandement en icelle, pour quelques raisons qu'ilz ayment mieulx taire que publier, sy Vostre Majesté ne le commande.

Et parce que les antiens prevost des marchands, eschevins et procureur de ladicte ville, pour beaucoup de raisons que Vostre Majesté peult entendre, ne pourroient conserver ladite ville en repos et union qui est requise, vos très humbles subjetz les habitans d'icelle vous suplient avoir agréable la dépossession qu'ilz ont faict de leurs charges, et l'eslection d'autres en leur place, que le corps des habitans ont faict pour deux ans, estimant

qu'autrement la ville ne pourroit estre disposée à la tranquilité que Vostre Majesté y désire, et par mesme moyen authoriser ce que par eulx a esté et sera faict et ordonné sous vostre authorité pour le repos et asseurance de tous ses bons subjetz.

Et pour l'advenir ils la suplient, Sire, avoir agréable que les habitants de la ville puissent, avecq toute la liberté et par les formes accoustumées, eslire leurs eschevins et magistratz, qui sera le vray moyen de contenir le peuple en union et repos quand lesdictz magistratz auront esté choisiz par eulz.

Et d'aultant que tous les monopoles et abbus qui se font ez eslections des magistratz et pour la police de ladicte ville sont nourris et entretenus par la pluspart des officiers de ladicte ville, qui entrent en leurs offices par achaptz qu'ilz en font notoirement et au grand préjudice de vostre service et de bien de ladicte ville, lesditz habitans suplient Vostre Majesté d'ordonner que, vaccation advenant, par mort ou forfaitures, desditz officiers, tant des conseillers de ville que quarteniers et autres, il y soit pourveu par eslection, pour en joyr par lesditz esleus durant deux ans, ou tel aultre temps qu'il sera advisé pour le mieulx; et, ce temps expiré, sera proceddé à nouvelle eslection, selon qu'en avez esté cy-devant requis par plusieurs fois.

Ceste ville, Sire, qui est l'abord de toute la France, s'est veue par cy-devant fort incommodée pour le passaige des gens de guerre; il seroit à craindre que cela continuant n'y aportast une chèreté de toutes sortes de choses nécessaires à la vye, qui faict que lesditz habitans suplient très humblement Vostre Majesté que, quand il luy plairoit retourner en ceste ville, de quoy ils auroient un extreme contentement et vous en suplient très hum-

blement; elle aye agréable de ny amener, ny à douze lieues ès environs, autres forces que ses gardes ordinaires, et, levant des compagnies pour le faict de la guerre, les en tenir esloignées.

Avecq ces deux moyens et autres que Vostre Majesté pourra mieulx trouver, elle fera que lesdictz habitans de vostre ville de Paris reprendront leur asseurance pour continuer, comme ils feront pour jamais, les service et obéissance qu'ilz doibvent à Vostre Majesté, à la gloire de Dieu et repos de tous vos subjetz.

A Paris, le 23 may 1588.

Signé CHARLES, cardinal de Bourbon, HENRI DE LORRAINE, MARTEAU, ROOLAND, de COMPANS et COSTEBLANCHE.

SIRE,

Vostre ville de Paris n'a eu jamais tant agréable de se veoir la première de vostre royaume comme elle a pris à plaisir l'honneur d'estre envers Vostre Majesté et vos prédécesseurs Roys la première en amour et bienveillance; la preuve luy a esté donnée par ung bonheur; le second luy a esté acquis par travail, duquel sont témoins non-seullement les siècles passez, mais dessus tous celluy du présent. Elle a loué Dieu mainte fois que plus les affaires se sont accrues, plus son affection s'est augmentée, laquelle n'a eu aultres bornes que le contentement de ses Roys, inséparablement uni avecq le bien et utilité de la chose publicque. Toutesfois elle ne peult nier que son navire au milieu de sa navigation n'ait trouvé quelquefois des difficultés en la personne de ceulx qui approchoient les princes; mais elle a passé légèrement tous ces escueilz, et la veue de sa sincérité l'a toujours

conduict au port désiré, nonobstant les ventz contraires. Ces mesmes amour, bienveillance et affection, Sire, vous êst par elle présentée, et ne voullant faillir à son debvoir, sçachant que de tous les membres de la ville on est allé vers Vostre Majesté, elle, de sa part, y envoye la présente, laquelle servira à Vostre Majesté, sy luy plaist, de tesmoing de la fidélité qu'elle a toujours vouée à vostre service, et pour vous asseurer qu'estant, comme chacun congnoist, vos sainctz désirs enclins à la conservation de l'Église catholique et au bien de vostre peuple, elle continuera à jamais ceste mesme obéissance et fidélité envers Vostre Majesté, et de prier incessamment Dieu, Sire, pour la prospérité et grandeur de Vostre Majesté, de vostre ville de Paris, le 22 may 1588.

Vos très humbles, très obéissans et très fidelles subjetz et serviteurs, les prévost des marchands et eschevins de vostre ville de Paris.

De par les Prévost des marchands et Eschevins de la ville de Paris.

Monsieur le président Brisson, colonnel au quartier de sire Jacques Huot, nous vous prions que, pour obvier à toutes entreprinses et surprinses, soit par feu ou aultrement que l'on pourroit faire à l'encontre de ladicte ville, vous et messieurs les capitaines, lieutenans et enseignes de vostre quartier, et chacun d'eux en l'absence l'un de l'autre, faictes recherches exactes par vos dixaines, appellés avecq vous et eulx tel nombre de bourgeois, avecq leurs armes, que vous et eulx adviserez, ez maisons, hostelleryes, chambres garnyes et colléges, pour sçavoir quelles personnes y sont logez, depuis quel temps et pour quelles affaires, et sy en trouvez aulcuns sans adveu,

leur faire commandement sur peyne de la vye de vuider de ladicte ville dedans vingt-quatre heures. Après en suivant, et pour le regard de ceulx qui s'advoueroient estre à aulcuns seigneurs, prendre leurs noms, ensemble des seigneurs desquelz ils s'advoueroient, et où il s'en trouvoit aulcuns suspectz d'entreprinses, les retenir et s'asseurer de leurs personnes jusques à ce que aultrement en soit ordonné. Et pour ce que en faisant ladicte recherche plusieurs se pourroient facilement advouer de MM. les princes catholicques et aultres seigneurs estant en ladicte ville, ce que vous et lesdicts cappitaines de ladicte ville de vostre quartier ne pourroient promptement descouvrir pour ne les congnoistre, seront mesdicts seigneurs les princes supliez de commettre de leurs gentilshommes, ou aultres de leurs maisons, pour accompaigner ceulx qui feroient ladicte visitation, et sur-le-champ recongnoistre lesdicts estrangers, à ce qu'il ne s'y commette aulcun abus. Et où il se trouveroit en quelque maison armes offensives ou deffensives en nombre excessif, elles seront saisies, prinses par inventaire et apportées au bureau de la ville pour en ordonner comme il appartiendra. Et s'ils se trouvent aulcuns coffres et bahus appartenants auxdicts étrangers, ils seront visitez et baillez en garde, le tout en la présence de témoins, et avecques les formes accoustumées en justice et en la plus grande modestie que faire ce pourra. Et pour éviter audict inconvénient de feu que l'on pourra mettre à ladicte ville, sera enjoinct par lesdicts cappitaines, lieutenans et enseignes, à tous les bourgeois et chefs d'hostel de leurs dizaines, d'avoir toujours et tenir en leurs maisons chacun ung tonneau plain d'eau pour subvenir plus promptement audict inconvénient; lequel néantmoins survenant, sera donné ordre par les chefs

desdicts quartiers qu'il n'advienne aulcune confusion, et empescheront que ceulx qui doibvent retenir les armes pour la défense de ladicte ville ne soient divertis à l'extinction dudict feu.

Faict au bureau de la ville, le vingt-quatriesme jour de may, l'an 1588.

De par les Prévost des marchands et Eschevins de la ville de Paris,

Il est enjoinct aux cappitaines des archers, arbalestriers et harquebuziers de ladicte ville, de faire bonne et seure garde, par vingt personnes de leurs nombres, alternativement les ungs après les aultres, de la maison et commanderie du Temple de ceste ville, pour la tuition et garde des pouldres à canon et conservation du lieu, et continuer, tant jour que nuict, tant que la nécessité durera et que aultrement en ayt esté advisé.

Faict au bureau de ladicte ville, le mercredi vingt-cinquiesme may 1588.

Du 26 mai 1588.

Messieurs, nous estimons que vous avez entendu que, de long-temps, aulcuns de ceulx qui aprochent du Roy et sont mal affectionnez à nostre religion catholicque, désirant l'advancement des affaires du Roy de Navarre, n'ont jamais rien tant tasché que de pouvoir se rendre si fortz dedans nostre ville qu'ilz puissent en disposer à leur voulloir, sçachant de quelle importance elle estoit pour le reste de la France. Leurs artifices ont toujours esté prévenus par la bonté et grace de Dieu, qui a inspiré les gens de bien d'icelle à s'y opposer par une bonne et saincte union des citoyens catholicques, tendants à la

conservation et de la religion chrestienne et de leur ville. Finalement, voyant leurs ruses inutilles, ilz se sont proposez de venir à la force ouverte, et pour cet effet ont, par leurs mauvais conseils, poussé Sa Majesté à faire entrer des forces dedans nostre ville, pour, en les logeant dedans les places plus fortes, s'en rendre maistres, et y disposer à leur volonté de ceulz qu'ilz estimeroient estre plus affectionnez à la cause de Dieu et conservation de l'Estat du royaume, et par cest estonnement de la ville de Paris passer plus oultre à tout le reste de la France. Dieu, toutesfois, comme vous avez entendu, a disposé aultrement, ayant donné courage à tout nostre peuple, qui tout d'une voix s'est opposé aux malheureux conseils de ces personnes mal affectionnées et à la religion et à l'Estat; et en se conservant s'est néantmoins contenu dedans les limittes d'une juste deffense, avecq une modération plus grande qu'on ne la pouvoit espérer à un si grand mouvement, laquelle donne assez de témoignage que c'est une œuvre de Dieu et non des hommes. Toutesfois, ceux qui, sentant leur conscience chargée de ce mauvais conseil, craignoient la juste indignation des gens de bien, ont encore poussé Sa Majesté à s'absenter de ceste ville, à nostre très grand regret, pour ce qu'ilz nous ont osté le moyen de rendre au Roy un plus grand tesmoignage de nostre obéissance. Et d'aultant qu'il a encore auprez de soy ces mesmes conseillers, et que le duc d'Espernon, qui par cy-devant avoit esté principal auteur de tous ces desseings et par lettres avoit grandement poussé à ce dernier effect, y est naguères arrivé, nous aurons à craindre qu'il n'induyse encore Sa Majesté à quelque conseil violent contre nous, au dommaige de la religion et de l'Estat; et pour ce nous avons voulu vous faire ceste lettre, pour vous prier bien affectueusement de vous unir avec nous

en une si juste commune deffense, vous asseurans que vous congnoistrez assez combien la conservation de la ville de Paris est importante et á l'ung et à l'aulstre, et que de là dépend tout le bien et le mal et de la religion et de la France. A quoy vous estant tousjours monstrez très affectionnez, et ayant esté des premiers qui avez prévenu semblable malheur, auquel on vous vouloit porter par le moyen de vostre citadelle, y avez sceu très prudemment et généreusement remeddier, nous espérons trouver en vous une très bonne et saincte union en ceste cause commune ; ce que nous estimons que vous ferez d'aultant plus volontiers que vous verrez, par les justes demandes et requestes que, avecq monsieur le cardinal de Bourbon et aultres princes catholicques, nous faisons à Sa Majesté, pour la conservation de la religion de l'Estat et de nostre ville, que nous ne proposons chose qui ne soyt fort engravée, il y a jà long-temps, dedans vos ames et de tous les gens de bien ; et pour cela attendons de vous toutes faveurs et assistances, comme vous pourrez faire de nous en toute aultre pareille occasion. Et parce que vous avez entendu toutes aultres particularitez, nous finirons ceste par nos bien humbles recommandations à vos bonnes graces, priant Dieu vous donner, Messieurs, parfaicte santé, heureuse et longue vie.

Vos très affectionnés frères et amys.
Les Prévot des marchands et Eschevins de la ville de Paris.

En la suscription : *A Messieurs les Maires et Eschevins de la ville de Lyon.*

Aujourd'huy quinziesme jour de juillet, l'an 1588,

La Royne mère du Roy estant à Paris, tenant le conseil dudict sieur Roy, se sont présentés à ladicte dame Royne maistre Michel Marteau, sieur de la Chapelle, conseiller dudit sieur et maistre ordinaire de ses comptes, à Paris; Nicolas Rooland, naguère conseiller de Sa Majesté et général en sa court des monnoies; Jehan de Compans; François de Coste-Blanche, sieur de Lisle; Robert Desprez, et François Brigard, advocat en parlement, tous bourgeois de ladicte ville de Paris; lesquelz ont remonstré qu'ayant esté esleuz, depuis le douziesme jour de may dernier, par l'assemblée générale des bourgeois de ladicte ville, pour prévost des marchands, eschevins et procureur de ladicte ville de Paris, au lieu et place des derniers précédens prévost, eschevins et procureur de ladicte ville, ils auroient accepté et exercé lesdictes charges jusques à présent, plus pour le bien du service du Roy et seureté de ladicte ville que pour aultres respect ny considération, lesquelles charges, à présent que les affaires sont plus tranquilles qu'elles n'estoient lors, ils désireroient volontiers remettre et s'en décharger ès mains de Sa Majesté, pour y estre pourveu suivant les priviléges de ladicte ville, sy elle avoit agréable de les y admettre et recevoir, comme ils l'en ont suplié et suplient très humblement. Laquelle dame a reffusé de faire que premièrement elle ne sceust la volonté du Roy son fils; en attendant laquelle Sa Majesté leur a commandé et enjoint de continuer l'exercice desdictes charges selon leur nomination, pour le bien du service du Roy et seureté de ladicte ville, ayant à ceste fin faict délivrer audict sieur de la Chapelle, par monsieur de Villequier, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en ladicte ville et Isle-

de-France, le cachet d'icelle ville, ensemble les clefs du bureau et armoiries qui auroient esté mises ès-mains de ladicte dame Royne, par lesdictz prédécesseurs eschevins, en tesmoing de quoy elle a voullu signer ce présent brevet de sa main, et faict contresigner à moy, secrétaire d'Estat et des finances de Sa Majesté.

Signé, CATERINE.

Et plus bas, PINART.

Et ce jourd'huy, vingtiesme dudit mois de juillet 1588, ladicte dame Royne mère du Roy estant en ladicte ville de Paris, tenant le conseil dudict sieur Roy son fils, ont esté mandez par elle lesdictz maistre Michel Marteau, sieur de la Chapelle, conseiller dudit sieur Roy et maistre ordinaire en sa chambre des comptes à Paris; Nicolas Rooland, naguerre conseiller de Sa Majesté et général de ses monnoies; Jehan de Compans; François Costeblanche, sieur de Lisle, Robert Desprez, et François Brigard, advocat au parlement; ausquelz ladicte dame Royne a fait entendre le Roy avoir accepté la démission cy-dessus déclairée, et néantmoings, pour le bon rapport qui a esté faict à Sa Majesté de leurs personnes et aultres considérations, veult qu'ils demeurent ès charges de prévost des marchands, eschevins et procureur de ladicte ville, pour en continuer l'exercice jusques au jour de feste de Nostre-Dame de my-aoust, et dudit jour jusques à deux ans prochain suivans, finissans à pareil jour et feste de Nostre-Dame de my-aoust, que l'on contera 1590, en la manière accoustumée; ce que ladicte Royne leur a, de la part du Roy, enjoint faire fidellement et soigneusement, pour le bien de son service, conservation et seureté de ladicte ville en son obéissance. Et au mesme ins-

tant les sieurs Marteau, Rooland, de Compans, Coste-Blanche, Desprez et Brigard ont faict et presté le serment en tel cas requis et accoustumé entre les mains de ladicte Royne, qui en a aussy voullu signer ce présent acte, et faict contresigner à moy, secrétaire d'Estat et des finances de sadicte Majesté.

Signé, CATERINE.
Et plus bas, PINARD.

Au Roi.

SIRE,

Ayant pleu à Vostre Majesté recevoir de cœur humain et favorable les très humbles supplications de vostre bonne ville de Paris, et, inclinant à icelle, luy faire tant de bien et de grace que la division qui y a esté engendrée par l'artiffice de ses ennemys se change en une saincte et entière union et concorde à l'honneur de Dieu et bien de vostre service, que les habitans d'icelle, comme vos très humbles, très fidèles subjets, désirent sur toutes choses, ladicte ville a depputé ces présens porteurs, personnages d'honneur et de mérite, pour à vive voix accompaigner les très humbles remerciemens qu'elle en a faict à Vostre Majesté, luy rendre compte de l'estat d'icelle ville, et la supplier de très fidèle affection de ne la priver plus long-temps de sa présence; en quoi faisant nous vous asseurons, Sire, que vous trouverez tellement disposés vos subjets à vous rendre le service, obéissance et respect qu'ilz vous doivent, que Vostre Majesté en aura tout contentement et satisfaction. Cependant il lui plaira nous départir ses commandemens par ces présens députez, et les croire comme nous-mesmes de ce qu'ilz ont à représenter pour ladicte ville à Vostre Majesté, pour laquelle

nous prions le Créateur, Sire, donner en parfaicte santé très longue et très heureuse vye, et faire prospérer ces sainctes intentions de vostre bonne ville de Paris.

Ce vingt-huitiesme juillet 1588.

Vos très humbles, très obéissans et très fidèles subjets et serviteurs,

Les Prévot des marchands et Eschevins de la ville de Paris.

FIN.

LETTRE DU ROY

SUR

L'ESMOTION ADVENUE A PARIS (1).

MAI 1588.

Nous estions en nostre ville de Paris, où nous ne pensions à autre chose qu'à faire cesser toutes sortes de jalousies et empeschements du costé de Picardie et ailleurs, qui retardoient nostre acheminement en nostre pays de Poictou, pour y poursuyvre la guerre encommencée contre les huguenots, suivant nostre délibération, quand nostre cousin le duc de Guise y arriva à nostre desceu, le neufviesme de ce mois. Ceste venue en ceste sorte augmenta tellement lesdictes deffiances que nous nous en trouvasmes en bien grande peine, parce que nous avions auparavant esté advertis d'infinis endroits qu'il y devoit arriver de ceste façon, et qu'il y estoit attendu par aucuns habitans de ladicte ville qui estoient soupçonnez d'estre cause desdictes deffiances; et lui avions à ceste occasion

(1) Cette lettre fut adressée par Henri III aux gouverneurs des principales villes du royaume et imprimée la même année.

fait dire auparavant que nous ne désirions pas qu'il y vinst que nous n'eussions composé les troubles de Picardie et levé les occasions desdictes deffiances. Toutesfois, considérant qu'il estoit venu seulement accompagné de quatorze ou quinze chevaux, nous ne voulusmes pas laisser de le veoir, pour essaier à faire avec luy que les causes desdictes deffiances et troubles de Picardie fussent ostées. A quoy voyans que nous n'advancions guères, et que d'ailleurs nostredite ville se remplissoit tous les jours de gentilshommes et autres personnes estrangères qui se rallioient à la suite dudict duc; que les recherches que nous avions commandé estre faites dans la ville par les magistrats et officiers d'icelle ne se faisoient qu'à demy, pour la crainte en laquelle ils estoient, et aussi que les cueurs et volontez desdits habitans s'aigrissoient et altéroient tous les jours de plus en plus, avec les advertissemens ordinaires qui nous redoubloient journellement qu'il devoit esclore quelque grand trouble en ladicte ville, nous prismes résolution de faire faire lesdictes recherches plus exactement par les quartiers d'icelle que les précédentes, afin de descouvrir et recognoistre au vray l'estat de la ville, et faire vuider lesdits estrangers qui ne seroient advouez, comme ils devoient estre. Pour ce faire, nous advisasmes de renforcer certains corps-de-garde des habitans et bourgeois de ladicte ville, que nous avions ordonné estre dressez en quatre ou cinq endroits de ladicte ville, des compagnies de Suysses et de celle du régiment de nostre garde, qui estoient logées aux fauxbourgs d'icelle, et de commander aussi à aucuns seigneurs de nostre conseil et chevaliers de nostre ordre du Saint-Esprit d'aller par les quartiers avec les quarteniers et autres officiers de ladicte ville par lesquels l'on a accoustumé de faire faire lesdictes recherches, pour

les autoriser et assister en icelles, comme il s'est fait plusieurs fois; dont nous fismes advertir ledict duc et tous ceux de ladicte ville, afin que personne n'en prinst allarme et ne fust en doute de nostre intention en cest endroict; ce que du commencement les habitans et bourgeois de ladicte ville feirent contenance de recevoir doucement. Toutesfois, quelque temps après, les choses s'eschauffèrent de telle façon, par l'induction d'aucuns qui alloient semant et imprimant au cœur desdicts habitans que nous avions fait entrer lesdictes forces pour establir des garnisons estrangères en ladicte ville et leur faire encore pis, qu'ils les eurent bientost tellement animez et irritez contre icelles que, si nous n'eussions expressément défendu à ceux qui leur commandoient de n'attenter aucunes choses contre lesdits habitans, et d'endurer et souffrir plustost toutes les extrémitez du monde que de ce faire, nous croions certainement qu'il eust esté impossible d'éviter un sac général de ladite ville, avec une très grande effusion de sang. Quoy voyant, nous nous résolusmes de ne faire exécuter plus avant lesdites recherches commencées, et de faire retirer quand et quand lesdites forces que nous n'avions fait entrer que pour ceste seule occasion; estant vraysemblable que, si nous eussions eu autre volonté, nous l'eussions tentée et peut-estre exécutée entièrement, selon nostre désir, devant l'esmotion desdits habitans et qu'ils eussent tendu les chesnes et dressé des barricades par les rues, comme ils commencèrent à faire incontinent après midy, quasi en mesme temps par toutes lesdictes rues de ladicte ville, à ce instruits et excitez par aucuns gentilshommes, capitaines ou autres estrangers envoyez par ledit duc de Guyse, qui se trouvèrent en bien peu de temps départis et rangez par chacune des dizaines pour cest effect. Faysant

retirer lesdictes compagnies suysses et françoises, il y eut, à nostre très grand regret, quelques harquebuzades tirées et coups ruez par lesdits habitans, qui portèrent principalement sur aucuns desdits Suysses, que nous feimes retirer et loger ce soir-là ès environs de nostre chasteau du Louvre, afin de voir ce que deviendroit l'esmotion en laquelle estoient lesdits habitans; et feimes tout ce qu'il nous fut possible pour l'amortir, jusques à faire le lendemain du tout sortir et retirer de ladite ville lesdites compagnies, réservé celles que nous avions, devant leur entrée, posez en garde devant nostredit chasteau du Louvre, nous ayant esté remonstré que cela contenteroit et pacifieroit grandement lesdits habitans. Nous feimes aussi arrester quelque reste de compagnies de gens de pied du régiment de Picardie, qui estoient toutesfois encore à sept ou huict lieues de ladite ville, ensemble quelques seigneurs et gentilshommes nos serviteurs qui nous venoient trouver, voyant que l'on en avoit donné ombrage à ce peuple et que l'on se servoit de ceste couleur pour esmouvoir davantage lesdits habitans.

Néantmoins, au lieu d'en veoir l'effet tel que nous attendions pour leur propre bien et nostre contentement, ils auroient continué depuis à hausser davantage lesdites barricades, renforcer leurs gardes jour et nuict, et les approcher de nostre chasteau du Louvre jusques contre les sentinelles de nostre garde ordinaire, et mesmes se seroient saisiz de l'Hostel-de-Ville, ensemble des clefs de la porte Sainct-Anthoine et autres portes d'icelle; de sorte que les choses seroient passées si avant, le 13 de ce mois, qu'il sembloit qu'il n'estoit plus au pouvoir de personne d'empescher l'effect d'une plus grande violence et esmotion jusques devant nostredit chasteau. Quoy voyant, et ne voulant employer nosdites forces contre

lesdits habitans, pour nous avoir esté tousjours la conservation de ladite ville et des bons bourgeois et habitans d'icelle aussi chère et recommandée que celle de nostre propre vie, ainsi qu'ils ont esprouvée en toutes occasions et est très notoire à un chacun, nous nous résolusmes d'en partir ledit jour, et plustost nous absenter et esloigner de la chose du monde que nous aymons autant, comme nous désirons faire encore, que de la voir courre de plus grand hazard et en recevoir aussi plus de déplaisir, ayant supplié la Royne, nostre très honorée dame et mère, d'y demourer, pour veoir si par sa prudence et auctorité elle pourra faire en nostre absence, pour assoupir ledit tumulte, ce qu'elle n'a peu faire en nostre présence, quelque peine qu'elle y ait employée. Et nous en sommes venus en ceste ville de Chartres, d'où nous avons bien voulu incontinent vous faire la présente, pour vous prier de mettre en considération la conséquence de ce fait, combien il apportera de préjudice et désavantage à la cause publique, et principalement à nostre saincte religion catholique, apostolique et romaine, s'il passe plus avant, puisque ceux qui avoient accoustumé de combattre ensemble pour la propagation d'icelle seront par cest accident, s'il n'est réparé, désuniz et contraints de tourner leurs armes les uns contre les autres. A quoy nous vous prions de croire que nous ferons de nostre costé tout ce qui nous sera possible pour n'y tomber, tant a de puissance sur nous le zèle que nous portons à nostredicte religion, que nous avons assez faict paroistre jusques à présent. Et vous prions et exhortons tant qu'il nous est possible de faire prier Dieu en vos églises pour ceste réunion, et que l'obéissance qui nous est deue nous soit conservée comme il appartient, et ne permettre que les habitans de nostre ville

de..... se desvoyent du droit chemin d'icelle ; mais les admonester et confirmer à demeurer fermes et constans en leur loyauté envers leur Roy, en union et concorde tous ensemble, pour se maintenir et conserver soubz nostre obéyssance, et ne tomber aux inconvéniens qui leur sont préparez s'ils tiennent autre chemin. Et outre que vous ferez chose digne de vostre prudence, fidélité et devoir, qui servira de grand exemple à tous nos sujets, nous vous en sçaurons gré, et le recognoistrons à jamais envers vous et les vostres.

Donné à Chartres, le jour de may mil cinq cens quatre-vingtz-huit.

FIN.

COPPIE

D'UNE

LETTRE ESCRITE AU ROY

PAR MONSEIGNEUR LE DUC DE GUISE,

LE XVIIe DE MAY DERNIER (1).

Sire,

Je suis si malheureux que ceux qui de long-temps, par beaucoup d'artifices, ont tasché de m'eslongner de vostre présence et de vos bonnes graces, ont eu tant de pouvoir de rendre inutiles tous les bons desseins que j'ay fait de m'en approcher et par mes services me rendre agréable à Vostre Majesté. Ce que j'ay ces jours passez plus esprouvé que jamais, à mon très grand regret; car estant lassé de tant de faux bruits et calomnies dont on usoit pour entretenir Vostre Majesté en deffiance de moy, j'ay voulu, avec le hazard dont on me menaçoit, justifier ma vie, ayant prins résolution de la venir trouver en si petite compagnie, et avec tant de confiance

(1) Cette lettre a été imprimée à Paris en 1588.

et franchise, que j'espérois par ce moyen luy faire voir et à chacun que j'estois fort eslongné de ce dont mes malveuillans taschoient avec tant d'artifices de me rendre suspect. Mais les ennemis du repos public et les miens, ne pouvans souffrir ma présence auprès de vous, estimans que dans peu de jours elle descouvriroit les impostures dont l'on usoit pour me rendre odieux et peu à peu me donneroit place en vos bonnes graces, ont mieux aymé par leurs conseils pernicieux de mettre toutes choses en confusion, et vostre Estat et vostre ville de Paris en hazard, que d'endurer que je fusse près de vous. Leur mauvaise volonté s'est manifestement recongnue en la résolution que, sans le sceu de la Royne vostre mère et contre l'advis de vos plus sages conseillers, ils ont fait prendre à Vostre Majesté, de mettre par une voye inusitée, et en un temps plein de soupçon et partialités, des forces en vostre ville de Paris pour occuper les places publicques d'icelle ; et la voix commune publie qu'ils esperoyent, après s'estre rendus maistres, pouvoir encores vous induire à beaucoup de choses, toutes aliènes de vostre bon naturel, et que j'ayme mieux passer soubs silence. L'effroy de cela, Sire, a contraint vos bons et fidelles subjets de s'armer, pour la juste crainte qu'ils ont eu que par ceste voye on ne voulust exécuter ce dont on les menaçoit long-temps auparavant. Dieu par sa saincte grace a contenu les choses en meilleurs termes qu'on ne les pouvoit espérer, et a comme miraculeusement conservé vostre ville d'un très périlleux hazard, et le commencement, la suitte et l'événement de cet affaire a tellement justifié mes intentions que j'estime que Votre Majesté et tout le monde cognoist assez clairement par là combien mes déportemens sont eslongnez des desseins dont mes calomniateurs m'ont voulu rendre coul-

pable. La forme de laquelle je me suis volontairement jetté en vostre puissance monstre la confiance que j'ay prins en vostre bonté et la sincérité de ma conscience.

L'estat auquel on me trouva lorsque j'eus les premiers advis de ceste entreprinse, et de quoy vous peuvent tesmoigner plusieurs de vos serviteurs, fait assez congnoistre que je n'avois doubte d'estre offencé ny volonté d'entreprendre, estant plus seul et désarmé en ma maison, que ne peut et doit estre un de ma qualité. Le respect dont j'ay usé, me contenant dans les simples bornes d'une juste deffence, vous tesmoigne assez que nulle occasion ne me peut faire décheoir du debvoir d'un très humble subject. La peine que j'ay prinse pour contenir le peuple et empescher qu'il ne vinst aux effects qu'ameinent le plus souvent tels accidens me descharge des calomnies que l'on m'a cy-devant imposées : que je voulois troubler vostre ville de Paris. Le soucy que j'ay prins de conserver ceux mesmes que je n'ignorois point de m'avoir fait de mauvais offices envers vous, à la suscitation de mes ennemis, fait veoir à chacun clairement que je n'ay jamais eu intention d'attempter aucune chose contre vos serviteurs et officiers, comme on m'a faucement accusé. La façon dont je me suis comporté envers vos Suisses, et envers leurs capitaines et soldats de vos gardes, asseure assez que je n'ay jamais rien tant craint que de vous desplaire. Si Vostre Majesté a sceu toutes ces particularités, comme j'estime que plusieurs de vos bons serviteurs, aymans le repos public, qui en sont tesmoins, ne les luy auront pas celées, je tiens pour asseuré qu'elle demeure par là esclaircie que je n'ay jamais eu la moindre des mauvaises intentions dont mes ennemis, par faux bruits, m'ont voulu rendre odieux, et j'espère, Sire, que la fin en donnera encores plus asseuré tesmoi-

gnage, ayant receu un des plus grands desplaisirs qui me pouvoient advenir quand j'entendis que Vostre Majesté avoit prins résolution de s'en aller, d'autant que le subit partement m'osta le moyen de pouvoir (comme j'avois envie) raccommoder toutes choses à vostre contentement. Et à cela je les voyois disposées, lorsque la Royne vostre mère me fit cet honneur de venir céans; de quoy je luy ay donné tels tesmoignages que j'estime qu'elle les peut tenir certains. Puisque je ne peuz lors, Sire, je continuerai ceste mesme volonté, et espère me comporter en sorte que Vostre Majesté me jugera très fidelle subject et serviteur utile, qui ne désire rien tant que en bien faisant, et pourchassant le bien de vostre royaume, acquérir l'heure de ses bonnes graces, lesquelles je ne cesserai jamais de rechercher jusques à ce que Dieu m'en ait présenté le moyen; lequel je prie, Sire, donner à Vostre Majesté, etc.

De Paris, ce 17 may 1588.

Extraict d'autres lettres escriptes par ledit seigneur duc de Guyse.

Nous avions assez de peine à remparer contre les artifices que l'on nous dressoit tous les jours, pour cercher couleur de ne passer en Guyenne contre les hérétiques; nous allions rendre le Roy content de ses garnisons de Picardie; et bien que ce régiment n'eust prins le contrepied que pour raffraichir de vieilles inimitiez et cercher nouvelles contradictions, si est-ce que nous avons forcé nos amis à endurer un inutile mois les forces d'Espernon sur leurs testes, quand de nouveau, pour plus grand empeschement, le mesme Espernon est allé cercher

noise en Normandie ; et l'y eust trouvée bien rude si, pour le désir de veoir faire la guerre aux hérétiques, nous n'eussions encores mesnagé les affaires, et procuré que nos amis se continsent sans luy donner aucun trouble et empeschement. Mais pour plus nous embarasser, et par toutes garnisons superflues et ces voyages perdus, et pour rompre du tout le cours de la guerre et la divertir contre nous, l'on nous dressa une partie à l'honneur, faisant courir des bruits, pour nous faire craindre plus que les mesmes hérétiques, sur ce que nous aymions un massacre dans Paris, tantost de vouloir prendre le Roy, tantost de saccager la ville pour en tirer de l'argent et faire la guerre à qui bon nous sembleroit, et telles autres impressions que l'on donnoit à Sa Majesté les plus coulourées que faire se pouvoit, pour les rendre tant plus recevables. Ce a esté le dernier artifice qui nous a plus apporté de désespoir, voyant que le Roy taschoit plus de pourvoir à ces deffiances qu'à continuer la guerre contre les hérétiques, et que nous estions si malheureux d'estre tenus de quelques uns en telle estime, jusques là que Sa Saincteté mesme en ait prins subject de nous porter par un sien bref à la fidélité envers le Roy nostre souverain. Ce désespoir, dis-je, de dernière impression me tenoit fort saisi, lorsque j'entendis que tout ouvertement Sa Majesté renforçoit ses gardes jusques à quatre enseignes françoises et trois de Suisses ; de sorte que, pour ne demourer une seule heure soupçonné d'actes si vilains, je me rendis douze heures après dans Paris, accompagné de huict gentilhommes, et au milieu de toutes les gardes mentionnées cy-dessus, je vins baiser les mains à Sa Majesté, ne portant autre saufconduict, que mes services et la confiance que doit avoir un bon subject en son Roy. Ceste franchise, sincérité et cœur ouvert, me devoient apporter, ce me semble,

une claire justification de tous les faux bruicts passez; et à la vérité il n'y eut homme de bien qui n'en sentist joye en son cœur, comme chacun le aperceut assez évidemment. Le lendemain, tousjours asseuré en ma conscience, je fus tout le jour auprès du Roy, enfermé tantost dans son cabinet, tantost dans les Thuilleries, traictant du voyage de Guyenne et de ceste guerre que j'affectionnois tant. Pendant ces jours (comme il est à présumer), le Roy s'informoit de tous costez si j'estois poursuivy de plus grandes troupes que ceux qu'on avoit veus à mon arrivée; et après avoir congneu (comme la vérité estoit) que j'estois ainsi seul et sans un seul homme de guerre à quarante lieues de moy, voicy le lendemain matin, douziesme may, entrèrent aussitost que le jour douze enseignes de Suisses et huict enseignes de gens de pied françois, outre les quatre de la garde, par la porte Sainct-Honoré, le Roy et tous ceux de sa cour à cheval pour les recevoir. Le maistre du camp du régiment des gardes et les colonnels de Suisses ont commandement de s'aller saisir de toutes les places de Paris; et, pour n'estre empeschez, les habitans d'un bout de la ville furent départis tout à l'opposite de leurs quartiers, afin de les tenir en volonté de se rompre d'eux-mesmes pour le soucy et l'esloignement de leurs femmes et enfans en tel accident. Durant que cela se disposoit, ainsi que je dormois en mon logis, si peu accompagné que mon train n'estoit pas encore arrivé de Soissons, comme Dieu voulut, au temps qu'on séparoit des forces en tant de lieux, j'eus loisir d'en estre adverti. Quelques gentilshommes de mes amis, estans à Paris pour leurs affaires, me vindrent trouver; et surtout Dieu excita miraculeusement tout le peuple à courir unanimement aux armes; et sans conférer ensemble, asseurez de ma pré-

sence et de quelque ordre que je mis soudain parmy eux, d'eux-mesmes s'allèrent accommoder et barricader de tous costez, à dix pas desdictes forces estrangères, et d'une si grande promptitude et véhémence que, en moins de deux heures, ils feirent entendre ausdites troupes qu'elles eussent à se retirer à l'instant hors de la ville et fauxbourgs. Et sur ce en contestant, un Suisse en quelque quartier blessa un habitant de la ville ; les autres habitans chargèrent les Suisses qui se trouvèrent là, en tuèrent douze ou quinze, en blessèrent vingt ou vingt et cinq, et désarmèrent les autres. D'autre costé, quelque compagnie des gardes du Roy fut aussi dés armée et renversée dans les maisons, où ils furent contraincts avec leurs capitaines de s'enfermer. Cela fut cause que je marchay par la ville, et d'abordée délivray neuf cens Suisses prisonniers et plusieurs soldats des gardes, que je feis reconduire seurement jusques au Louvre. Ceste journée, toute reluisante de l'infaillible protection de Dieu, estant achevée, j'allay par toutes les rues jusques à deux heures après minuict, priant, suppliant, menaçant le peuple, si bien que, par la grace de Dieu, il ne s'en ensuivit aucun meurtre, massacre, pillerie, ny perte d'un denier ny d'une goutte de sang outre et pardessus que vous avez entendu, encores que le peuple feust extremement envenimé pour avoir sceu (disoyent-ils) qu'il y avoit eu vingt potences prestes avecques quelques eschafaux, et avoir veu les exécuteurs de justice pour faire mourir cent ou six vingts personnes qu'ils nommoient, et que j'ayme mieux vous laisser deviner qu'escrire. Je ne vous puis céler combien de contentement m'apporta ceste grace immense de Dieu, premièrement pour voir si clairement mon honneur desgagé de ces soupçons de sac et massacre qu'on avoit essayé de persuader à tant de gens de bien ; car pour

avoir peu tout cela et l'avoir si heureusement empesché, je rendois muets tous mes ennemis ; secondement, avoir donné preuve de mon zèle au service et à l'honneur de mon Roy, jusques à faire rendre les mesmes armes qu'on avoit portées contre moy, et leurs feuz, et leurs tabourins, reconduire les prisonniers, renvoyer les drappeaux, dégaiger les assiégez, et ne perdre le respect où les plus constants l'eussent peu perdre. Ce m'estoit une extreme satisfaction, et enfin avoir eschappé, et pour la vie, et pour l'honneur, et pour tant de gens de bien mes amis, un si funèbre accident. Je ne puis, estant homme, que je n'en aye eu quelque agréable ressentiment, et ne me restoit au comble de mon heur sinon qu'il pleust au Roy demeurer un peu plus longuement spectateur de mon respect et obéissance filiale en son endroit, à laquelle je recevray mes ennemis pour juges, que je ne me suis oublié de chose quelconque; mais eux voyans qu'ils demeuroient par là convaincus et Sa Majesté pleinement instruite de mon intention, n'ayant Dieu, ce jour, borné mon pouvoir que de sa crainte et amour et de l'envie qu'il m'a donné de bien faire, ils feirent tant qu'ils persuadèrent le Roy de s'en aller, vingt et quatre heures après que j'eusse peu mille fois, si j'eusse voulu, l'arrester; mais jà à Dieu ne plaise que je y aye jamais songé.

Depuis son partement, craignant qu'ils ne précipitassent Sa Majesté à quelque autre mauvais conseil et aigreurs, j'ai receu l'Arcenal, la Bastille et les lieux forts entre mes mains. J'ay fait sceller les coffres de ses finances pour consigner le tout entre les mains de Sa Majesté pacifique, tel que nous l'espérons rendre par nos prières envers Dieu, par l'intercession de Sa Saincteté et tous les princes chrestiens, et pour ceste signalée et non commune preuve de la fidélité qu'il luy a pleu mettre

entre mes mains; ou si le mal continue, j'espère par les mesmes moyens conserver ensemble et la religion et les catholiques, et les desgager de la persécution que leur préparoyent les confédérez des hérétiques auprès du Roy.

FIN.

LES PROPOS QVE LE ROY A TENVZ A CHARTRES AVX DEPVtez de sa Cour de Parlement de PARIS.

A PARIS.

A l'Oliuier de Pierre l'Huillier, ruë Sainct Iaques.

M. D. LXXXVIII.

LES PROPOS

QUE LE ROY A TENUZ A CHARTRES

AUX DÉPUTEZ DE SA COUR DE PARLEMENT DE PARIS.

La Royne ma mère m'avoit fait entendre que vous estiez assemblez et deviez venir me trouver, dont je suis bien ayse, m'estant asseuré que vous n'eussiez voulu faillir, vous estant la première compagnie de mon royaume. Je me suis tousjours promis toute fidélité et obéissance, telle qu'avez porté par le passé à mes prédécesseurs Roys, comme à vostre Roy légitime et naturel, et sçay que s'il eust esté en vostre puissance de donner ordre aux choses passées que l'eussiez fait. Je suis marry de ce qui est advenu en la ville de Paris; toutesfois je ne suis pas le premier à qui tels malheurs sont arrivez, et d'autant m'en desplaist-il que, depuis treize ou quatorze ans que je suis Roy, je l'ay tousjours honorée de ma demeure, ayant usé de toute douceur et bonté envers les habitans, et m'ont tousjours expérimenté pour bon Roy, les ayant gratifiez de ce que j'ay peu. Je sçay qu'en une si grande ville il y en a de bons et mauvais; quand ils useront de soubsmissions et se recognoistront, je seray

prest de les recevoir et embrasser, comme un bon père ses enfans et un bon Roy ses subjects. Vous y devez tous travailler, car c'est la conservation de la ville, de vous autres, de voz femmes et familles. Au surplus, continuez en voz charges comme vous avez accoustumé; la Royne ma mère vous fera entendre tousjours ma volonté, à laquelle je doy beaucoup, non-seulement que d'avoir eu cest honneur que d'estre sorty de son ventre, mais aussi pour l'avoir recogneue par expérience très soigneuse de l'estat de mon royaume.

Je vous ay renvoyé quérir pour, avant que vous en aller, vous faire entendre (outre ce que je vous ay dit ce matin) que j'estois adverty des propos que l'on a tenu que je voulois mettre garnison en ma ville de Paris. Je suis fort esbay que cela leur est entré en l'esprit; je sçay que c'est de garnisons; on les met ou pour ruyner une ville, ou pour une défiance que l'on a des habitans. Ils ne devoient pas estimer que j'aye eu volonté de ruyner une ville à laquelle j'ay rendu tant de tesmoignages de bonne volonté, et que j'ay abonifiée par ma longue demeure en icelle, pour m'y estre tenu plus que dix de mes prédécesseurs auparavant moy n'avoient fait, ce qui a apporté aux habitans, jusques aux moindres artisans, toutes les commoditez qui paroissent aujourd'huy, et dont dix ou douze autres villes se pouvoient ressentir; et où mes officiers ont eu affaire de moy et autres, comme marchans, je leur ay fait plaisir, et puis diray que je me suis monstré vers eux un très bon Roy. Moins encore pouvoy-je entrer en deffiance de ceux que j'aymois et desquels je me devois asseurer, comme je l'ay creu; donques l'amitié que je leur ay tesmoignée devoit leur faire perdre ceste soudaine opinion que j'aye pensé de leur vouloir donner garnisons. Et de fait, il ne se trouve point que

personne soit entré ny mis le pied en aucune maison, ny prins un pain ny autre chose quelconque; au contraire, leur ay envoyé biens et ce qui leur estoit nécessaire; et n'y eussent esté vingt-quatre heures au plus, qui eust esté jusques au lendemain, sans coucher ailleurs qu'aux places mesmes où ils estoient, comme s'ils eussent campé. Je voulois faire une recherche exacte de plusieurs estrangers qui estoient en ma bonne ville de Paris, et, ne désirant offencer personne, j'avois envoyé aux seigneurs de ma cour, mesmes à monsieur de Guise, afin qu'ils me baillassent un roolle de leurs serviteurs domesticques, et faire sortir le surplus, que j'estois adverty estre en grand nombre et jusques à quinze mil, ce que je faisois pour la conservation de ma bonne ville de Paris et seureté de mes subjets. C'est pourquoy je veux qu'ils recognoissent leurs fautes avecques regrez et contrition. Je sçay bien que l'on essaye de leur faire croire qu'ayant offencé comme ils ont mon indignation est irréconciliable; mais je veux que vous leur faciez sçavoir que je n'ay point ceste humeur ne volonté de les perdre, et que comme Dieu, à l'image duquel je suis en terre, moy indigne, ne veult la mort du pécheur, aussi ne veulx-je pas leur ruyne. Je tenteray tousjours la douce voye, et quand ils se mettront en devoir de confesser leur faulte et me tesmoigner par effect le regret qu'ils ont, je les y recevray et les embrasseray comme mes subjects, me monstrant tel qu'un père vers son enfant, voire un amy vers son amy. Je veux qu'ils me recognoissent comme leur Roy et leur maistre; s'ils ne le font et me tiennent en longueur, fermant ma main à toutes choses, comme je puis, je leur feray sentir leur offence, de laquelle à perpétuité leur demeurera la marque. Car estant la première et principalle ville, honnorée de la première et supreme cour de

mon royaume, d'autres cours, priviléges, honneurs et universitez, je puis (comme vous sçavez) révoquer ma cour de parlement, chambre des comptes, des aydes, et autres cours et universitez, qui leur retourneroit à grand ruyne; car cela cessant, lesdits trafics et autres commoditez en amoindriroient, voire cesseroient du tout, comme on a veu estre advenu en l'an mil cinq cens septante-neuf, durant la grand peste, pour mon absence et la cessation du parlement, s'estant retiré grand nombre de mes conseillers, jusques à ce que l'on vit en ladite année jouer aux quilles par les rues. Je sçay qu'il y a beaucoup de gens de bien en ma ville de Paris, et que des quatre parts les trois sont de ce nombre, que tous sont bien marrys du malheur qui est arrivé; qu'ils facent donc que je sois content, qu'ils ne me contraignent pas d'user de ce que je puis, et que je ferois à grand regret. Vous sçavez que la patience irritée tourne en furie et combien peut un Roy offencé; j'employray tout mon pouvoir et ne laisseray aucuns moyens en arrière pour m'en venger, encores que je n'aye l'esprit vindicatif; mais je veux que l'on sçache que j'ay du cœur et du courage autant qu'aucun de mes prédécesseurs. Je n'ay point encores, depuis le temps que je suis appellé à la couronne par le décez du Roy mon frère et depuis mon retour de Poulongne usé de rigueur, et de sévérité envers personne; vous le sçavez, et fort bien en pouvez tesmoigner; aussi ne veux-je pas que l'on abuze de ma clémence et douceur. Je ne suis point usurpateur; je suis légitime Roy par succession, comme vous sçavez tous, et d'une race qui a tousjours doulcement commandé. C'est un compte de parler de la religion, il faut prendre un autre chemin; il n'y a au monde prince plus catholique, ny qui désire tant l'extirpation de l'hérésie que moy; mes actions et ma

vie l'ont assez tesmoigné à mon peuple; je voudrois qu'il m'eust cousté un bras et que le dernier hérétique fust en peinture en ceste chambre. Retournez faire vos charges et ayez tousjours bon courage : vous ne devez rien craindre m'ayant pour vous; je veux que leur faciez bien entendre ce que je vous dis.

FIN DU ONZIÈME VOLUME.

ERRATA.

Page 5, ligne 11, au bois; *lisez* aux voies.
— 8, ligne 11, porteront avant tout; *lisez* et porteront.
— 106, ligne 4, les leurs; *lisez* le leur.
— 246, note 1, *lisez* on a inséré.
— 285, ligne 6, *lisez* ces conjonctures.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES EN CE VOLUME.

Pages.

Protestation des ligués, faicte en l'assemblée de Mildebourg (16 décembre 1584) 1

Déclaration des causes qui ont meu M. le cardinal de Bourbon et les princes, pairs, prélats et seigneurs, villes et communautés catholiques de ce royaume, de s'opposer à ceux qui veulent subvertir la religion et l'Estat (1585) 7

Protestation des catholiques qui n'ont voulu signer la Ligue 21

Lettres écrites de Marseille, contenant au vray les choses qui s'y sont passées les 8, 9 et 10 du mois d'avril dernier (1585) 29

Déclaration de notre saint-père le pape Sixte V à l'encontre de Henry de Bourbon, soi-disant roi de Navarre, et de Henry de Bourbon, prétendu prince de Condé 47

La saincte et très chrestienne résolution de M. le cardinal de Bourbon, pour maintenir l'église catholique et romaine, par Jacques Berson. 65

Discours du voyage de M. le duc de Joyeuse en Auvergne, Givodan et Rouergue (1586). 89

Responce que les seigneurs allemans estans de présent au service du Roy font sur l'exortation à eux faite par les reistres qui sont du party des rebelles (1586) 105

Advertissement des catholiques anglois aux catholiques françois, du danger où ils sont de perdre leur religion et d'expérimenter, comme en Angleterre, la cruauté des ministres, s'ils reçoyvent à la couronne un Roy qui soit hérétique, par Louis d'Orléans (1586). 171

Lettre d'un gentilhomme catholique françois contenant brève response aux calomnies d'un certain prétendu Anglois, par du Plessis-Mornay 205

Relation de la bataille de Coutras (octobre 1587) 257

Pages.

Sommaire discours de toutes les deffaictes des reistres qui ont esté depuis leur partement d'Allemaigne jusqu'au 9 décembre 1587. . 267

Avertissement sur la mort de M. le prince de Condé (1588). 277

Le Procès-Verbal d'un nommé Nicolas Poulain, lieutenant de la prévosté de l'Isle-de-France, qui contient l'histoire de la Ligue, depuis le 2 janvier 1585 jusqu'au jour des barricades, le 12 may 1588. 290

Histoire très véritable de ce qui est advenu en ceste ville de Paris depuis le 7 mai 1588 jusqu'au dernier jour de juing audit an. . 325

Amplification des particularités qui se passèrent à Paris quand M. de Guise s'en empara et que le Roy en sortit, may (1588). 351

Histoire de la journée des barricades de Paris, du 12 may 1588 . . . 365

Extrait des registres de l'hostel-de-ville de Paris (1588). 411

Lettre du Roy sur l'esmotion advenue à Paris. 445

Lettre écrite au Roy par M. le duc de Guise. 449

Les propos que le Roy a tenus à Chartres. 459

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

DC
3
A67
v.11

Archives curieuses de
l'histoire de France

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY